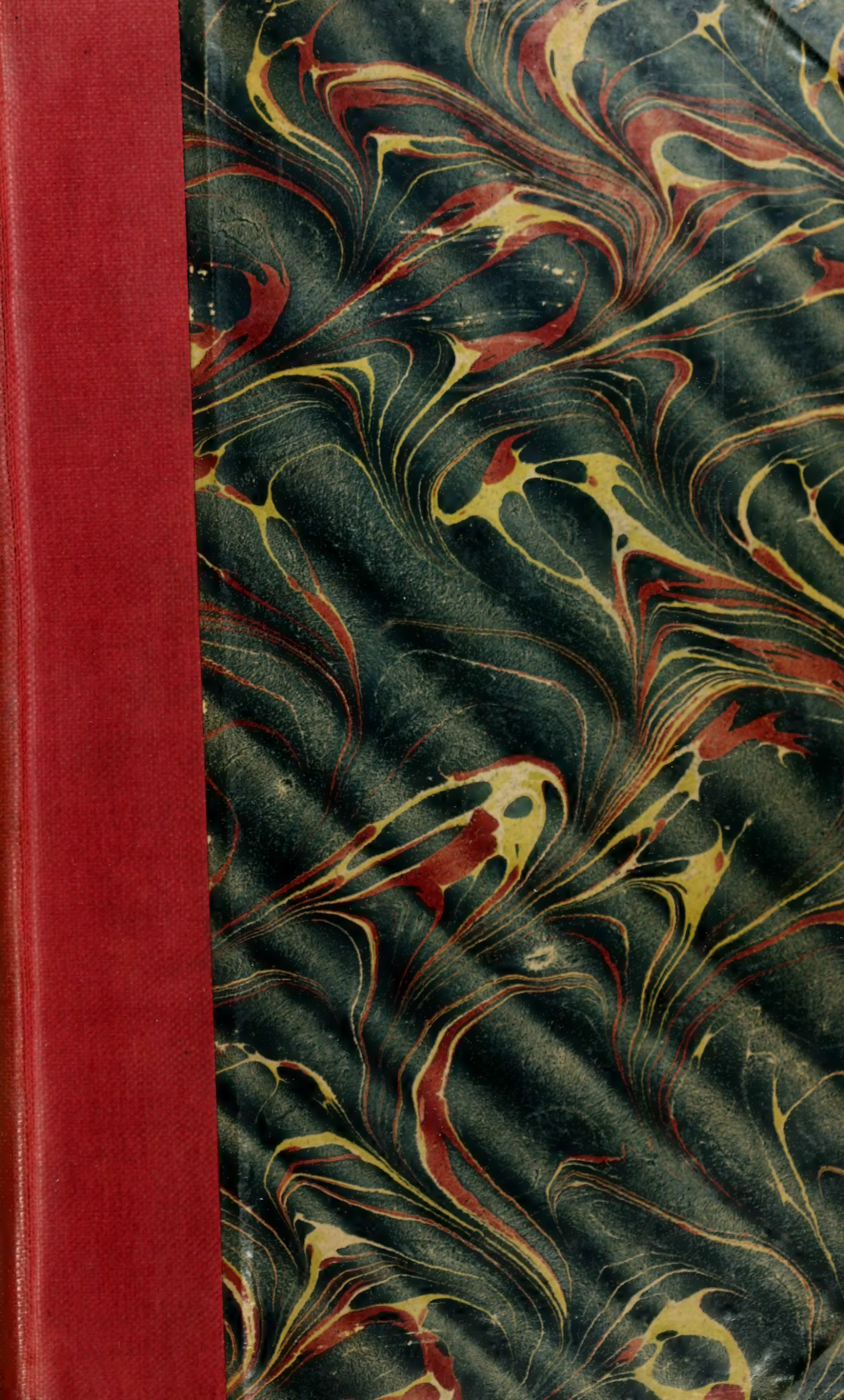

LE

CABINET SECRET

DE

L'HISTOIRE

Docteur CABANÈS

LE Cabinet Secret de l'Histoire

Nouvelle Edition, revue et très augmentée

DEUXIÈME SÉRIE

Avec sept gravures hors texte

PARIS
DORBON AINÉ, Éditeur
53 *ter*, quai des grands-augustins
1905

DC
3
C3
1905
t. 2

LIBRARY
OCT - 4 1966
UNIVERSITY OF TORONTO

1130150

LE

CABINET SECRET DE L'HISTOIRE

(DEUXIEME SÉRIE)

CE QUI SE PASSAIT AU MARIAGE DES ROIS

I

Si nous voulions relater dans ses moindres détails le cérémonial des unions princières, un volume n'y suffirait pas ; nous nous bornerons à faire un bref exposé de quelques coutumes singulières, qui se pratiquaient au mariage des rois.

On sait que, jusqu'à notre siècle, rois et reines se sont mariés par l'intermédiaire d'un « procureur »[1]. Dans les mariages entre souverains, c'était autrefois l'usage que le fondé de procuration mit la jambe droite, jusqu'au genou, dans le lit de la

[1] Le premier exemple d'un mariage par procuration est celui d'Isaac avec Rebecca, fait par l'intermédiaire d'Eliezer, intendant d'Abraham et chargé de la procuration.

princesse qu'il avait épousée [1]. Louis de Bavière, qui épousa la fille de Charles le Téméraire, au nom de l'archiduc Maximilien d'Autriche, se conforma à la tradition. « Le but était de rendre le mariage d'autant plus certain, et afin que la princesse, qui avait souffert cette sorte d'approche de la part d'un homme, ne pût s'en dédire ni trouver un autre époux [2] ».

L'on assure que l'empereur Maximilien épousa de cette façon Anne de Bretagne [3], avant qu'elle ne

[1] L'ancien usage de mettre la jambe dans le lit de l'épousée est aboli depuis longtemps, lisons-nous dans l'ouvrage de Dreux du Radier. Il subsistait pourtant en Pologne du temps d'Herrera qui, en parlant du mariage du cardinal George Radzivill avec l'archiduchesse Anne d'Autriche, dit que le procureur du Roi Sigismond III alla se coucher tout armé à côté de la nouvelle Reine, pour satisfaire à la cérémonie que les *Reyes de Polonia en tal caso acostumbran*. Ce fait est de 1592. Le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse eut également lieu par procuration.

[2] *Récréations historiques, critiques, morales et d'érudition*, par M. D.D.R. (Dreux du Radier). A la Haye, M DCC LVIII, t. II, p. 78-79.

[3] « Les négociations préliminaires du mariage avec le roi des Romains eurent lieu dans le plus grand secret au mois de mars 1490. Maximilien donna mission au comte de Nassau, au sieur de Polhain, son maréchal, à Jacques de Coudebault, son secrétaire, et à Louppian, son maître d'hôtel, de se rendre en Bretagne, de traiter l'affaire complètement et même de procéder à la cérémonie des fiançailles. Peu de jours après, et assez secrètement pour que le jour n'ait pas été connu, cette cérémonie eut lieu d'après les coutumes allemandes : la jeune princesse fut

fût unie à Charles VIII. Mais, soit par scrupule de conscience, soit pour tout autre motif, « il fallut bien des théologiens et informateurs de conscience, de l'Ecriture-Sainte, et des exemples, avant que la Princesse voulut écouter les propositions de mariage avec Charles VIII [1] ».

Le mariage de Clovis et de Clotilde avait eu lieu par procuration. Clovis, voulant obtenir Clotilde, avait dépêché vers elle des députés, chargés de lui offrir *un sou et un denier*, selon l'usage des Francs (*ut mos erat Francorum*, écrit Frédégaire) [2]. Cet usage subsistait encore au XIIIe siècle.

Le désir de conserver la race belle et pure dans les familles nobles avait donné naissance à une non moins étrange coutume, qui nous a été révélée par une phrase de Froissard [3]. Cet historien écrit, au sujet du mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière :

Il est d'usage en France que quelconque dame, comme

mise au lit, le *beau Polhain, mignon du roi Maximilien*, introduisit sa jambe nue jusqu'au genou dans la couche nuptiale, en présence, bien entendu, des trois autres envoyés et de Françoise de Dinan, gouvernante de la duchesse, et de quelques autres personnes de sa maison. » *Vie de la reine Anne de Bretagne*, par Le Roux de Lincy, t. I, p. 66-67 ; Paris, L. Curmer, 1860. —

[1] Dreux du Radier, *loc. cit.*

[2] Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France*, art. *Mariage*.

[3] *Chronique*, édition Kervyn de Lettenhove, t. X, p. 345.

fille de hault seigneur que elle soit, il convient que elle soit regardée et avisée toute nue par dames, à savoir si est elle propice et fourmée à porter enfants [1].

Les dames ou matrones qui procédèrent à cet examen vis-à-vis d'Isabeau durent se montrer satisfaites, puisque le mariage eut lieu ; et la reine ne démentit pas leur verdict, puisqu'elle donna à son royal époux pas moins de douze enfants.

II

A la Cour de Florence, s'il faut en croire Brantôme, on s'y prenait d'une autre manière, non pour

[1] «... Qui pourrait croire, écrit Sauval, qu'on dépouillait autres fois toutes nues les Dames de qualité et les Reines même, avant que de les marier, pour voir si elles étaient propres à porter des enfans. Froissart le raconte si naïvement, en parlant d'Isabeau de Bavière avec Charles VI, que je veux rapporter ici ses propres paroles : « Il est, dit-il, d'usage en France, quelque dame ou fille de hault seigneur que ce soit, qu'il convient qu'elle soit regardée et avisée toute nue par les Dames, pour savoir si elle est propre et formée pour porter enfans. »

« De plus, quand des vieux de la Cour se remariaient, on leur faisait des charivaris, ce qui est si vrai, qu'à un charivari que Charles VI fit à Paris en 1389, lorsque Catherine, en grande faveur auprès de la Reine, se remaria en quatrièmes noces, ce Prince faillit à être brûlé avec quatre autres. » *Hist. et Recherches des Antiquités de la Ville de Paris*, par Henri Sauval, avocat au Parlement, t. II, MDCCXXIV, p. 646.

savoir si l'épouse aurait « lignée » — de cela on avait peu cure — mais si elle était, comment dirons-nous... *intacta virgo* [1].

Le passage ci-dessous est extrait de l'édition des Œuvres de Brantôme qui se trouve dans la salle *publique* de la Bibliothèque nationale, à la disposition du lecteur ; cette simple remarque nous justifiera du reproche qu'on nous pourrait faire de ne point voiler suffisamment notre langage.

Je n'allègueray, écrit le biographe des *Dames galantes*, que ce seul exemple de Mme la grand'duchesse de Florence d'aujourd'huy, de la maison de Lorraine [2], laquelle estant arrivée à Florence le soir que le grand duc l'épousa, et qu'il voulut aller coucher avec elle pour la dépuceler, il la fit avant pisser dans un beau urinal de cristal, le plus beau et le plus clair qu'il put, et en ayant veu l'urine, il la consulta avec son médecin, qui estoit un très grand et très sçavant et expert personnage, pour savoir de luy par cette inspection si elle estoit pucelle ouy ou non. Le médecin l'ayant bien fixément et doctement *inspicée* [3], il trouva

[1] « A la charmante cour d'Urbin, peut-être la plus exquise de toutes, la duchesse-mère, le lendemain du mariage de son fils, se fait ouvrir la porte dès l'aube ; elle s'approche de sa belle-fille, qui, pudiquement, cherchait à se dissimuler dans le lit, et lui dit : « Eh bien, ma fille, est-ce une belle chose de dormir avec *les* (*sic*) hommes ? » *Les femmes de la Renaissance*, par M. R. de Maulde la Clavière, p. 59.

[2] Christine, fille de Charles III, duc de Lorraine, avait été mariée le 30 avril 1589 à Ferdinand Ier de Médicis.

[3] De *inspicere*, voir en dedans.

qu'elle estoit telle comme quand elle sortoit du ventre de sa mère et qu'il y allast hardiment, et qu'il n'y trouveroit point de chemin nullement ouvert, frayé ny battu ; ce qu'il fit ; et en trouva la vérité telle ; et puis, l'endemain en admiration, dit : « Voilà un grand miracle, que cette fille soit ainsi sortie pucelle de cette Cour de France ! »

C'est encore dans Brantôme qu'il est question de la jeune Charlotte d'Albret, « l'une des belles filles de la Cour », au dire du biographe des *Dames galantes*, laquelle fut livrée comme épouse, par le roi de France, son parent, à l'infâme César Borgia, dans des circonstances qui méritent d'être rapportées.

Les accordailles s'étaient faites à Chinon, où le mariage fut consommé deux jours après. Les burlesques épisodes de la nuit de noces divertirent fort la cour, aux dépens du Valentin ; celui-ci ne s'était pas contenté de faire bénir le lit par un prêtre, pour se préserver des maléfices et du nœud de l'aiguillette ; mais, appelant à son aide le médecin après la religion, il avait demandé des pilules à l'apothicaire pour « festoyer sa dame ».

L'apothicaire, gagné sans doute pour commettre un quiproquo funeste au nouveau marié, prépara des pilules laxatives, et César ne cessa d'aller au retrait pendant toute la nuit [1]. L'usage était alors

[1] « Pour vous conter des nopces du diet duc Valentinois, dit

de placer des *sentinelles* et *custides* à la porte de la chambre nuptiale, et les dames, qui se tenaient aux écoutes, rapportèrent le lendemain la mésaventure du pauvre *épousé*, que poursuivit longtemps la risée générale ; car il y avait une sorte de point d'honneur à bien employer *la bienheureuse nuit* [1] : la preuve en est qu'un écrivain italien, dont les assertions n'ont pas toujours, il est vrai, rencontré une créance unanime, affirme que, loin d'avoir eu la posture ridicule que lui prêtent les mémorialistes français, Borgia se conduisit, au contraire, vaillamment auprès de sa jeune épouse, à qui il n'aurait pas donné, moins de huit fois par jour, des preuves de sa... tendresse [2]. Où diable, se dira-t-on, l'amour-propre va-t-il se nicher ?

III

Le mariage devant témoins se continua longtemps dans les cours royales, et non pas seulement

Robert de la Mark, en ses *Mémoires*, il demanda des pilules à l'apothicaire pour festoyer sa dame, là on eust de gros abus, car, au lieu de luy donner ce qu'il demandoit, lui donna des pilules laxatives tellement que toute la nuict il ne cessa d'aller au retraict comme en fisrent les dames le rapport au matin ».

[1] *Le Seizième siècle*, par P. Lacroix, t. I, p. 180.

[2] Voir l'extrait du *Diarium* de Burchard se rapportant à l'épi-

en France et en Italie, où l'on a toujours tendance à croire que les mœurs sont plus relâchées, mais, le croirait-on, jusque dans la puritaine Angleterre !

Avant d'épouser Charles Ier, la sœur de Louis XIII aurait été soumise à une épreuve singulière : elle fut, dit-on, déshabillée et visitée par des matrones, en présence d'une commission de dames anglaises. On voulait reconnaître si sa conformation promettait des héritiers au trône d'Angleterre. Louis XIII avait entendu ainsi donner à Charles Ier une garantie qu'exigeaient autrefois les rois de France, et qu'il regrettait peut-être *in petto* de ne pas avoir exigée pour son compte [1].

Dans le récit que nous avons publié du mariage de Louis XIII [2], nous avons conté qu'à un moment tout le monde s'était retiré de la chambre où étaient couchés les deux époux, à part « les deux nourrices du Roy et de la Reyne ». Serait-ce l'une

sode : « Feria quinta, vigesima tertia maii, venit cursor ex Francia, qui nuntiavit sanctissimo domino nostro Cæsarem Valentinum ducem, filium suum, olim cardinalem contraxisse matrimonium cum magnifica domina de Allebreto a die præsentis mensis et illud dominica duodecima ejusdem consummasse et fecisse octo vices successive. » Cf. *Croyances et légendes du centre de la France*, par Laisnel de la Salle, t. II, p. 312.

[1] V. *Les Accouchements à la Cour*, par le Dr Witkowski, p. 13-14.

[2] V. le *Cabinet secret*, 1re série.

de ces deux femmes qui remplit le singulier rôle, que nous a révélé la lettre [1] suivante, adressée par Jamet le jeune à Lefranc de Pompignan, à la date du 23 décembre 1763 ; en tous cas, le document ci-dessous ne manque pas d'un certain piquant :

Monsieur,

En 1759, M. l'abbé d'H... me demanda pour vous un exemplaire que je possédais de votre belle dissertation latine sur les antiquités de Cahors, imprimée en 1746, qui vous manquait alors, et que vous étiez fort curieux d'avoir. Je fis volontiers l'abandon de cette curiosité, rare ici, par considération pour vous, Monsieur, et par bonne volonté pour lui.

J'avais joint, manuscrit à la suite de l'ouvrage (à l'occasion du nom de famille *Colombiano*), une anecdote avec une petite estampe singulière de l'an 1615 [2], qui prouvent qu'*autrefois nos rois et nos reines, dans les premiers jours de leur mariage, étaient accompagnés, à la ruelle du lit, d'une vieille dame de qualité, experte et rompue au métier, choisie pour modératrice* (arbitra) *de leurs plaisirs nuptiaux*. L'estampe en question représentait ce manège aux noces de

[1] Elle a été jadis publiée par Etienne Charavay dans l'*Amateur d'autographes*, 8e année, n° 172.

[2] Malgré d'actives recherches, nous n'avons pas réussi à retrouver cette estampe, en dépit du concours empressé que nous ont porté MM. Henri Bouchot, conservateur à la Bibliothèque Nationale, et Massip, bibliothécaire de la ville de Toulouse.

Louis XIII. Je prouvais de plus que cet usage bizarre eut encore lieu au mariage de Don Carlos, roi de Naples en 1738, par une lettre de feu M. l'abbé de Beauvau, primat de Lorraine, écrite de Ferrare, que je rapportais.

M. le Président Henault, à qui je communiquai il y a plusieurs années ce fait qu'il ignorait, le regarda comme un trait d'histoire tout à fait plaisant, inconnu à nos anecdotiers et méritant de plus amples éclaircissements que je produisais et que vous avez. J'ignore s'il en sera touché quelque chose dans les curieuses recherches sur nos Reines et les concubines de nos Rois du savant M. Dreux du Radier qui viennent de paraître ; mais cela vaut pour le moins l'anecdote unique sur l'antipathie de Louis XIII pour les tétons, que j'ai fait insérer dans le *Conservateur* et qui ne se trouve que là.

Nous nous sommes mis à la recherche de la lettre de l'abbé de Beauveau [1], à laquelle fait allusion Jamet, et nous avons été assez heureux pour la retrouver. Cette lettre, datée de Ferrare, le 4 juin 1738, est adressée à M. de la Galaizière [2], intendant de Lorraine.

[1] François-Vincent-Marc de Beauveau-Craon, primat de l'Eglise collégiale de Nancy, mort à Paris le 10 juin 1742, âgé de 29 ans, 5 mois et 17 jours (V. *Le Mercure*, de juillet 1742, p. 1683). Il était fils aîné de Marc de Beauveau, prince de Craon (Note de Jamet).

[2] Nous l'avons copiée dans les *Stromates* de Jamet, t. II, p. 1935 (B. N. *Mss*, n° 15363.)

On ne peut être plus sensible que je le suis, Monsieur, aux marques de souvenir dont vous m'honorez dans votre lettre du 16 mai que je viens seulement de recevoir, parce que ne m'aïant pas trouvé à Florence, il a fallu me la renvoïer ici où je suis depuis deux jours avec mon père, qui y attend la Reine des Deux-Siciles pour la complimenter de la part du Grand-Duc, elle y arrive ce soir et sera reçüe aux confins des Etats du pape à ceux des Vénitiens par M. Chigi, nonce extraordinaire et hors de la porte de cette ville par M. le cardinal Mosca, Légat de Ferrare et légat *à latere* pour une commission.

Ses instructions portent que lorsqu'il verra arriver la Reine, il descendra de son carosse, et que S. M. en fera autant de son côté, ou du moins se mettra en devoir de le faire. Mais M. le cardinal Aquaviva a déclaré en arrivant ici, que bien loin que la reine descendit de carosse, elle n'en feroit pas même le moindre semblant. Le légat a été d'autant plus étonné de cette déclaration, qu'on avoit communiqué à Rome ses instructions au cardinal Aquaviva avant son départ, et que celui-ci n'y avoit rien trouvé à redire. Dans cet embarras il a envoïé un courrier à Rome pour savoir comment se régler, et ce courrier n'étant point revenu il proteste qu'il ne fera pas un pas au devant de la Reine. Cela est capable de brouiller la Cour de Rome avec celles de Madrid et de Naples, car le moindre point de cérémonial est regardé comme d'une très grande conséquence.

La reine ne couchera ici qu'une nuit et continuera avec toute la diligence possible son voïage pour Naples *où le roi*

est très impatient de la posséder, aïant été retenu jusqu'ici dans une parfaite continence quelque dure qu'elle lui parut. Il viendra à Gaëte, éloigné de douze lieues de Naples, au devant de la Reine. Là se consommera le mariage, et *la princesse de Columbiano jugera des coups pour qu'il ne se fasse aucun excès...*

Les passages que nous avons soulignés nous dispensent d'un commentaire superflu.

IV

Il n'est rien de tel que les diplomates pour dire avec mesure, mais néanmoins avec toute la précision désirable, ce que soulignerait, avec trop de rudesse, quiconque n'est pas rompu avec le langage des cours. Bien placés, du reste, pour observer ce qui se passe, même dans l'alcôve des monarques, les hommes chargés des missions les plus secrètes s'acquittent de leur tâche avec un tact qui justifie la confiance dont ils sont investis ; on ne saurai être mieux renseigné que par eux sur les détails les plus intimes.

Veut-on savoir, par exemple, ce qui se passa dans la soirée et le lendemain de la première nuit que M. le duc et Mme la duchesse de Bourgogne avaient

passée ensemble? L'introducteur des ambassadeurs de l'époque se trouve à point nommé pour satisfaire notre curiosité.

Le vendredi matin, 23 octobre 1699, il écrivait à Versailles à un de ses amis[1] :

Enfin monseigneur le duc de Bourgogne, en arrivant hier soir à Fontainebleau, coucha pour la première fois avec Mme la duchesse de Bourgogne. La chose s'est faite sans aucune sorte de cérémonie ni de concours ; il y a même longtemps que je n'ai vu la cour moins grosse. Mme la duchesse de Bourgogne, qui soupa chez Mme de Maintenon, s'alla coucher dès dix heures, et si inopinément qu'hors sa première femme de chambre, les autres femmes et la plupart de ses domestiques ne s'y trouvèrent pas ; et monseigneur le duc de Bourgogne, qui soupa avec le Roi, s'alla d'abord après souper déshabiller dans son nouvel appartement de Mme la duchesse de Bourgogne. Dès qu'il fut déshabillé, il passa chez Mme la duchesse de Bourgogne, et tout cela se dépêcha si vite que le Roi, qui leur avoit dit qu'il iroit seul par les derrières de leur appartement les voir dans le lit, y arriva trop tard et n'entra point.

Monseigneur le duc de Bourgogne avoit la tête fort frisée, et la magnificence de son déshabillé et sa toilette sentaient

[1] Cette lettre a paru dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, par Cimber et Danjou, 2e série, t. XII, p. 165 et suivantes.

la noce. Il partit de son appartement avec un air courageux et assez enjoué, et comme j'avois l'honneur de lui tenir son bougeoir, je le conduisis jusqu'à la porte du champ de bataille. Pour Mme de Bourgogne, elle versa beaucoup de larmes toute la soirée chez Mme de Maintenon et le Roi nous a dit, à son petit coucher, qu'il y avoit déjà quatre ou cinq jours que sa pudeur alarmée avoit commencé à la faire pleurer.

Comme il est à la mode, depuis plusieurs années, d'éviter à notre cour toutes sortes de cérémonies et tout ce qui peut avoir l'air d'une fête, M. de La Rochefoucault, que vous savez qui les hait souverainement, loua fort le Roi à son coucher d'avoir passé cette soirée sans aucun bruit ni appareil, et sa Majesté répondit que M. et Mme de Bourgogne étant mariés depuis deux ans, il lui sembloit que tout appareil devoit être banni et qu'il falloit les laisser coucher ensemble pour la première fois sans y donner plus d'attention que s'ils eussent commencé d'y coucher dès le jour de leurs noces [1].

[1] Ce n'était pas ainsi que les choses se passaient d'ordinaire, encore à cette époque. On faisait défiler la foule devant la mariée « exposée sur son lit comme au théâtre ». Et personne, à part peut-être La Bruyère, le grave censeur des mœurs de son temps, ne songeait à s'en étonner.

Mlle d'Aubigné se marie : le lendemain, « tout le monde vit Mme de Maintenon qui était dans son lit et la mariée qui était aussi sur son lit dans une autre chambre. » DANGEAU, *Journal*.

Saint-Simon épouse la fille du duc de Lorges : « le lendemain, M. d'Auneuil nous donna un grand dîner, après lequel la mariée

Le matin, dès huit heures et demie, monseigneur le duc de Bourgogne a passé dans son appartement. On a été à son lever ordinaire, avec pourtant un peu plus d'empressement de la part des vieux courtisans. Comme ce prince

reçut sur son lit toute la France à l'hôtel de Lorges. » SAINT-SIMON, *Mémoires*.

« Le 21 janvier 1722, peu de jours après l'arrivée à Madrid de la future princesse des Asturies, l'union religieuse fut célébrée avec toute la pompe que recherchait alors la monarchie espagnole... A cause de leur âge, les jeunes époux devaient vivre séparés pendant quelques temps encore ; mais, pour confirmer d'une manière plus certaine l'indissolubilité de leur alliance, notre ambassadeur, Saint-Simon, qui se sentait maître de la faveur du Roi catholique, eut la hardiesse de demander que, le soir du mariage, le nouveau couple partageât quelques instants la même couche et qu'à ce moment toute la cour fut admise, avec Leurs Majestés, à s'approcher du lit nuptial. Ce que proposait Saint-Simon était, il en convient, contraire aux usages du pays, la modestie et la gravité des Espagnols ne permettant pas même aux plus proches parents de voir jamais une femme au lit. Le Régent n'avait pas chargé son envoyé de présenter cette requête, à laquelle le marquis de Grimaldo, se faisant l'interprète des convenances nationales, crut devoir s'opposer. Néanmoins, Philippe V, désireux de ne rien refuser dans cette journée au représentant de la France, accéda à sa prière. « Au sortir du bal, ajoute Saint-Simon, tout le monde suivit le roi et la reine dans l'appartement de la princesse et attendit dans les antichambres ; il n'entra dans la chambre que le service nécessaire ; j'y fus appelé ; la toilette fut courte, Leurs Majestés et le prince extrêmement gais. Tout se passa comme j'ai expliqué qu'il avait été résolu. » Le coucher public eut donc lieu dans les conditions proposées par notre ambassadeur, et celui-ci put annoncer au régent que tout avait été fait pour assurer l'accomplissement de son vœu le plus cher. » P. de RAYNAL, *Le Mariage d'un Roi*, p. 31-33.

est d'une santé fort délicate, il avoit les yeux fort battus et paroissoit très fatigué ; tirez-en vos conséquences.

Pour Mme la duchesse de Bourgogne, dès qu'elle a été hors du lit, c'est-à-dire sur les neuf heures, elle est montée en carrosse, pour aller à Saint-Cyr joindre Mme de Maintenon, qui y est allée dès le grand matin à son ordinaire ; elles n'en reviendront que ce soir sur les sept heures, dans le temps que le Roi reviendra de Marly, où il est allé voir les beautés qu'on y a faites pendant son séjour à Fontainebleau.

Il n'y aura ce soir ni comédie, ni appartement, ni aucune sorte de divertissement. Monseigneur le duc de Bourgogne couchera dans son appartement, sa délicatesse ne permettant pas qu'on le laisse coucher tous les jours dans le lit de Mme de Bourgogne.

L'*arbitra* de tout à l'heure, la modératrice des étreintes conjugales, n'aurait pas été de trop ; elle eût trouvé là l'occasion d'exercer les privilèges de sa charge.

V

S'il y a toujours intérêt à comparer les mœurs du passé aux nôtres, il serait imprudent d'en conclure que nos ancêtres valaient moins que nous.

Les actions des hommes d'autrefois ne doivent point être jugées avec nos idées actuelles, et, comme l'a dit Mérimée [1], « ce qui est crime dans un état de civilisation perfectionné n'est que trait d'audace dans un état moins avancé, et peut-être est-ce une action louable dans un temps de barbarie ». Chaque siècle, pourrait-on presque dire, a sa morale et là où nos pères se contentaient de sourire, nous nous voilons la face dans un accès d'indignation vertueuse. Que dirait-on aujourd'hui d'une mère qui raconterait à son fils comment s'est passée la première nuit de noces de sa sœur ? On n'aurait pas assez d'épithètes pour flétrir un tel manque de sens moral ; mais si nous observons que nous sommes sous le règne du Bien-Aimé, à une époque où les scandales les plus notoires sont taxés de vulgaires peccadilles, nous inclinons aussitôt à l'indulgence

Quand Louis XV maria son fils à la fille de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, il ne voulut charger personne du soin d'instruire le Dauphin : c'est lui-même qui entendit l'accompagner jusqu'à la couche nuptiale et lui apprendre, en homme parfaitement renseigné sur ces matières, la conduite qu'il devait tenir à l'égard de sa jeune femme.

Racontars que tout cela, papotages d'office re-

[1] Préface de la *Chronique de Charles IX*.

cueillis par des valets mal intentionnés, murmurent les sévères gardiens de la morale. Que diront-ils, si nous leur prouvons que c'est dans la correspondance même d'Elisabeth Farnèse, conservée à l'*Archivio di Stato* de Parme, que notre distingué collègue, M. Casimir Stryienski, au cours de recherches sur le *Gendre de Louis XV*, [1] a découvert la pièce [2] curieuse qui confirme nos dires de tous points ?

La lettre suivante fut adressée par la reine d'Espagne à son fils, Don Philippe, alors à l'armée d'Italie.

Au Prado, ce 10 mars [*1746*].

... Je vous promis hier que je vous écrirai des nouvelles du mariage de votre sœur, je vous les dirai, mais il faut que vous me gardiez le secret et surtout avec l'Infante [Louise-Elisabeth, fille de Louis XV et femme de Don Philippe], car comme elle pourrait l'écrire là-bas, nous ne pourrions plus rien savoir. Or, donc je suppose que vous savez déjà que le Roi instruisit le Dauphin un quart d'heure avant qu'il se couchât, comme il ne savait rien du tout ; soit que le respect de son père ou que l'aventure l'étourdit, il n'entendit pas bien les leçons ; ainsi la première nuit se passa à la baiser et l'embrasser,

[1] Publié chez Plon, en 1903.

[2] Nous l'avons déjà donnée dans la *Chronique médicale*, du 1er mai 1903.

et dans ces transports il lui arriva du malheur, il se pâma et crut qu'il allait mourir, et surtout parce qu'il se sentit la chemise toute mouillée. Enfin, le matin, le Roi les étant allé voir qu'ils étaient encore dans leur lit, il leur demanda s'ils avaient bien passé la nuit, et par les réponses du Dauphin, il reconnut qu'il n'avait rien fait ; il sortit de la chambre et alla chercher la nourrice, lui disant comment ce Dauphin n'avait pas fait son devoir, et grondant la nourrice ; [il] tâcha de l'apaiser [apaiser son fils] et lui dit que ce qui ne s'était pas fait un jour se ferait l'autre, ainsi il se tranquillisa et l'instruisit mieux, et la nuit suivante on dit que *salió maestro* et qu'il prit tant de goût à mourir doucement qu'il arriva qu'il en fut malade, et qu'il a fallu lui dire qu'il se ménageât un peu. Or, un soir, il confessa à sa mère et à sa femme qu'il n'y avait autre chose à faire pour engrossir sa femme que de la baiser et l'embrasser, que quand elle restait grosse, l'accoucheur ouvrait le ventre à la femme, et lui tirait l'enfant ; je vous laisse à penser si elles en rirent, et moi aussi quand je vis cette lettre, et je ne doute pas qu'il vous arrivera la même chose quand vous lirez celle-ci, mais ce qui me fait plaisir, c'est qu'il était innocent là-dessus, et qu'il n'avait aucune malice, ainsi il sera fort sain.

Nous sommes à l'ordinaire et les autres bien et ayant fini mon conte et n'ayant plus rien à dire, je finirai, mon très cher fils de ma vie, en vous embrassant de tout mon cœur, et en vous assurant que je prie toujours pour vous [1].

ELISABÉTH.

[1] Cette lettre est écrite en français dans l'original ; le trans-

Le 22 juillet 1746, la première femme du Dauphin mourait en couches ; six mois après, le fils du roi se voyait contraint, par raison d'Etat, de se marier avec la fille d'Auguste III. Il avait dix-huit ans, elle en avait seize.

Le Dauphin, fut, paraît-il, très ému au moment de la *Mise au lit*. Dans la chambre même où il se trouvait, deux années auparavant, la même foule de princes, princesses, ambassadeurs, était assemblée pour le coucher d'une autre Dauphine, à laquelle il gardait un très tendre souvenir ; il ne put se défendre de pleurer. Mais il faut croire qu'après avoir donné « libre cours à ses larmes », il réussit à se consoler, car voici la dépêche [1] qu'adressait le comte Loss, ambassadeur de Saxe en France, au comte Bruhle, premier ministre d'Auguste III :

11 février 1747.

Monseigneur,

En conséquence de ce que j'ai eu l'honneur de mander hier à Votre Excellence par un courrier français, je pré-

cripteur en a respecté le style, sinon l'orthographe, quelque peu fantaisiste.

[1] Elle a été publiée par nous dans la *Chronique médicale*, du 15 octobre 1900. Nous en devons l'obligeante communication à M. Casimir Stryienski.

pare nos dépêches pour faire partir sans délai le courrier du cabinet Pennasch avec la nouvelle intéressante de l'heureuse consommation du mariage de Mme la Dauphine avec son auguste époux, et j'hésite d'autant moins d'en rapporter à Votre Excellence toutes les petites particularités qui sont parvenues à ma connaissance, afin qu'elle en puisse rendre un compte exact à Leurs Majestés, que je les tiens pour la plupart de la bouche du Roi Très Chrétien qui me fit l'honneur de m'en informer hier au soir, au grand appartement.

Toute la nuit du 9 au 10 jusqu'à deux heures du matin s'était passée en vains efforts de la part de Monseigneur le Dauphin. Après deux heures de sommeil que prirent nos deux sérénissimes époux, ces efforts furent renouvelés avec plus de vigueur, mais encore inutilement ; de sorte qu'on se leva sans que Monseigneur le Dauphin eût pu achever l'ouvrage dont il était question. Je m'en aperçus d'abord en faisant la cour à Monseigneur le Dauphin, à son lever, qui avait les yeux extrêmement échauffés, l'air fatigué, beaucoup moins gai et extraordinairement rêveur ; quoique je ne remarquasse rien sur le visage de Mme la Dauphine, sinon qu'elle était un peu abattue faute d'avoir dormi. Je fus confirmé dans mes conjectures par Mme Dufour, sa première femme de chambre, à laquelle elle avait fait confidence de son aventure.

Monseigneur le Dauphin, de son côté, bien résolu de ne point laisser passer la journée sans venir à bout de son entreprise, déshabilla lui-même sa sérénissime épouse, d'abord qu'ils eurent dîné ensemble, et acheva sur un

canapé ce qu'il n'avait pu effectuer la nuit. Mme Dufour fut appelée au secours pour faire changer de chemise à la nouvelle mariée. Monseigneur le Dauphin fut d'un contentement qui surpasse tout ce qu'on pourra s'en imaginer et qualifia, immédiatement après cette expédition, son auguste épouse du nom de sa chère femme. La nouvelle en fut portée dans l'instant au Roi Très Chrétien qui en fut dans une grande joie. Notre nouvelle Dauphine se plaignit un peu à sa femme de chambre de la trop grande ardeur de Monseigneur le Dauphin, s'habilla et parut au soir au grand appartement avec ses grâces ordinaires qui lui ont déjà attiré tous les cœurs de la nation.

J'ai su que Monseigneur le Dauphin en se levant s'était plaint le matin à ses confidents, en leur contant son désastre, qu'il avait trouvé auprès de la nouvelle mariée la même difficulté qui avait été un obstacle à ses désirs auprès de sa première femme, le chemin ayant été trop étroit pour se frayer un passage, et qu'il avait paru fort inquiet de cette difficulté, appréhendant qu'il ne lui arrivât la même chose qu'avec la défunte dont il n'avait pu venir à bout qu'après le retour de la première campagne [1] qu'il fit avec le Roi Très Chrétien. Heureusement, toutes ces craintes sont évanouies [2].

Voici maintenant la réponse du comte Bruhle :

[1] Fontenoy.

[2] Archives du royaume de Saxe, Dresde, *Registre des Ambassades* (789, f° 201-204). Le document original est en français ; nous le reproduisons sans y faire la moindre correction (C. S.)

Le courrier Pennasch, écrit-il à Loss, arriva avant-hier, à midi, avec les dépêches de Votre Excellence. Au rapport que j'en ai fait au roi, Sa Majesté a autant ri de la vigoureuse défense de la forteresse assiégée, qu'elle a témoigné de parfait contentement de la reddition et de la joie qu'en a éprouvée le vainqueur [1].

Ces ambassadeurs avaient vraiment le mot pour rire...

VI

Il existait jadis une coutume, à laquelle nous avons fait allusion plus haut, et qui faisait partie du cérémonial du mariage : c'était *la bénédiction du lit*. La bénédiction du lit nuptial était regardée comme indispensable, et nul n'aurait songé à s'y soustraire. On en trouve la formule dans les plus anciens rituels [2] ; elle était encore mise en pratique à la fin du XVIIIe siècle.

Louis-Joseph de Bourbon Condé venait d'auto-

[1] *Ibid.*, f° 205. Cette réponse a été publiée par le comte Vitzhum, dans *Maurice, comte de Saxe, et Marie-Josèphe de Saxe* (1 vol. ; Leipzig, 1867), p. 165.

[2] Chéruel, *Dict. des Institutions de la France*, t. II (Paris, 1855), p. 737.

riser, après bien des hésitations, son fils unique à s'allier à une princesse de la maison d'Orléans. Les futurs étaient encore bien jeunes et de plus cousins germains ; mais quand l'amour se met de la partie, les obstacles sont bien vite levés. Leur union allait-elle enfin se consommer ? Que non pas ! l'étiquette si rigide de la Cour de Versailles, qui avait conservé tant d'*us* plusieurs fois séculaires, était là qui réclamait ses droits. Des princes et des princesses ne sauraient passer leur nuit de noces, (selon l'expression d'un historiographe [1], à qui nous empruntons les particularités qui vont suivre) « qu'après en avoir vu le pudique mystère dévoilé aux yeux de tous, en vertu des mondaines exigences de la piété officielle ».

Cette cérémonie rentrait dans les attributions du grand-aumônier ; elle était présidée par le roi lui-même, et la cour y assistait. La jeune duchesse était tenue de s'y trouver en robe de chambre ; le jeune duc en habit, mais sans chapeau et sans épée.

« Le prélat s'approche de la couche nuptiale, l'aspersoir à la main ; il fait tomber la rosée sainte sur les couvertures moelleuses et les draps neigeux. Derrière les courtines qu'elles ont déployées, la prin-

[1] *La Mère du duc d'Enghien*, par le Comte Ducos ; Paris, Plon, 1900.

cesse est menée au lit par ses femmes. Pendant ce temps, le prince est sorti de la pièce ; il y revient à demi-vêtu pour recevoir sa chemise des mains du roi. Il sort de nouveau, achève de se déshabiller et reparaît en robe de chambre et en pantoufles, le bonnet de nuit à la main.

« Il se met au lit à son tour. Les rideaux, restés fermés jusque-là, sont aussitôt tirés, d'un côté, par le premier gentilhomme de la chambre du duc de Bourbon, de l'autre par la dame d'honneur de la duchesse, et la Cour est admise à contempler le jeune couple. Il reçoit en cette situation singulière les compliments du roi. Le prince reste la tête découverte tant que Sa Majesté ne s'éloigne pas. Les deux Altesses, enfin délivrées de leur assujettissante figuration, ne vont plus être sans doute que deux jeunes gens heureux de s'abandonner à leur mutuel amour. Mais un tout autre dénouement se prépare.

« La Faculté a fait de respectueuses observations au duc d'Orléans et au prince de Condé, sur l'âge du marié, qui ne permettait point d'espérer qu'il pût avoir dès ce moment une forte et vigoureuse descendance. Ces princes, accueillant une opinion si sage, ont décidé que la cohabitation de leurs enfants serait différée : le duc de Bourbon voyagerait, la duchesse retournerait à son couvent. On vient donc quérir les époux en leur lit, et force

leur est faite d'aller finir la nuit chacun chez soi.

« La belle ordonnance de leurs noces ne s'en poursuit pas moins le lendemain. A cinq heures après midi, la nouvelle duchesse est honorée de la visite du roi et de celle de la famille royale. Elle est étendue en grand habit sur son lit. A côté de ce lit, il y a un fauteuil pour Sa Majesté et des pliants dans le reste de la chambre, au cas qu'elle veuille faire asseoir des dames. Louis XV salue et complimente sa cousine, l'air un peu narquois, sachant qu'elle n'a pas encore obtenu la réalisation de ses vœux. Au bout d'un moment, il est reconduit chez lui avec la pompe accoutumée...

« Beaucoup, dit en terminant le narrateur, s'amusaient de leur déconvenue, étonnés qu'ils eussent pu se croire mariés pour de bon. Ils ne tardèrent pas à mettre les rieurs de leur côté. Comme dans une opérette donnée de nos jours, et dont leur aventure a sans doute inspiré le livret, le petit duc enleva prestement sa femme du couvent. Ils tombèrent aux bras l'un de l'autre, lui, très fier d'avoir fait preuve d'une audace à la Condé; elle, ravie d'avoir été traitée en héroïne de roman ».

VII

Quand Napoléon eut projeté de prendre pour femme Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, c'est l'archiduc Charles qui représentait l'Empereur au mariage par procuration, et c'est Berthier qui fut chargé d'amener la jeune impératrice à son époux, qui l'attendait avec une impatience, qu'il eut, dit-on, quelque peine à contenir.

Il est juste de dire, cependant, que, dans ses instructions à Berthier, Napoléon lui recommanda, entre autres choses, de ne pas trop se hâter, si la santé de sa future femme devait souffrir de cette hâte.

La pensée de l'Empereur était évidente, écrit à ce propos M. Vandal ; il eût été fâché que Marie-Louise lui arrivât épuisée par une marche précipitée et par d'interminables représentations, lasse de corps et d'esprit, mal préparée aux émotions et aux épreuves qui l'attendaient. Il la voulait toute fraîche, parfaitement remise, en plein épanouissement physique et moral. Comprenant le maître à demi-mot, Berthier entourait désormais l'Impératrice de soins attentifs et constants, la couvait

avec une sollicitude de mère. Dès Stuttgard, il écrivait, en rendant compte d'une soirée passée à l'Opéra de cette ville : « Comme il y faisait un peu froid, l'Impératrice n'y est restée qu'une petite demi-heure. » Malgré cette prudence, un léger rhume fut contracté. Berthier redoubla de précautions, de vigilance, et le rhume fut guéri.

A Strasbourg, des instructions rigoureuses sont données par le maréchal, pour que l'on ne fasse pas veiller l'Impératrice et pour qu'elle soit rentrée dans ses appartements à neuf heures. A Nancy, même consigne ; Berthier écrivait : « Je viens de voir le préfet et trois députés de la ville ; j'ai arrangé les fêtes que recevra Sa Majesté de manière à la fatiguer le moins possible et à ce qu'elle soit couchée à neuf heures. » Enfin il se portait garant « que Sa Majesté arriverait à Compiègne bien portante. Le grand-maréchal entendit tenir scrupuleusement sa promesse et livrer en parfait état le précieux dépôt confié à sa garde.

L'Empereur, durant les deux jours que Marie-Louise passerait à Compiègne, ne devait pas coucher sous le même toit qu'elle. Un appartement avait donc été préparé pour lui à l'hôtel de la Chancellerie. Mais, en cela encore, le programme ne fut point suivi : Napoléon, impatient, pénétra dans la chambre de sa jeune femme dès le soir même de l'arrivée à Compiègne, et le lende-

main se produisit une scène des plus singulières.

Les sœurs de l'Empereur étaient réunies pour le déjeuner de famille, lorsque Napoléon parut seul, disant que l'Impératrice, fatiguée du voyage, déjeunerait dans son appartement. Puis un sourire et des chuchotements ayant été surpris et mal interprétés par lui, il entra dans une violente colère ; il se serait même livré, dit-on, sur l'une de ses sœurs, à une voie de fait, qui fit cesser sur-le-champ l'humeur sarcastique des autres [1].

Pas plus sur ce chapitre que sur les autres, l'Empereur n'entendait raillerie.

[1] *Mémoires secrets du* XIXe *siècle,* par le vicomte de BEAUMONT-VASSY, p. 185.

APPENDICE

(LA NUIT DE NOCES D'UN ROI D'ESPAGNE)

La lettre, dont nous allons reproduire les extraits, fut adressée, en 1830, par Mérimée à Stendhal ; il est superflu d'ajouter qu'elle n'était pas destinée à la publicité. Elle figure, du reste, dans une plaquette rarissime, tirée à 25 exemplaires [1], et communication nous en fut jadis donnée à la fois par M. Chambon, bibliothécaire à la Sorbonne, mériméiste fervent, et par M. Casimir Stryienski, stendhaliste non moins zélé.

Le roi d'Espagne dont il s'agit dans cette épître doit être Ferdinand VII, fils de Charles IV, né en 1784, mort en 1833.

«...Je vais vous écrire une histoire bien salope qu'on m'a racontée à Madrid. La reine saxonne que Ferdinand a épousée était une princesse confite en dévotion, et si chrétiennement élevée, qu'elle ignorait jusqu'aux choses de ce monde les plus sim-

[1] *Sept lettres de Mérimée à Stendhal*, 1 br., Rotterdam, 1898, p. 7-11.

ples, et que savent en Espagne les petites filles de 8 ans. C'est un ancien usage, lorsque le roi épouse une princesse présupposée vierge, que la princesse du sang mariée, la plus proche parente du roi, ait avec la reine un entretien d'un quart d'heure pour la préparer à la cérémonie. A défaut de princesse du sang, la camarera mayor est chargée de cette instruction. Or, la Saxonne étant venue, la belle-sœur du roi, femme de l'infant D. Carlos, et sœur de la feue reine Marie-Isabelle, à qui la reine saxonne succédait, déclara tout net que pour rien au monde elle ne mettrait cette allemande en était de remplacer sa sœur. D'autre part, la camarera mayor, vieille p... dévote, protesta qu'elle n'avait jamais fait assez d'attention à ce que son mari lui faisait, pour pouvoir l'expliquer à d'autres. Il en résulta que la reine fut mise au lit sans aucune préparation. Entre S. M. Représentez-vous un gros homme à l'air de satyre, très noir, la lèvre inférieure pendante. Suivant la dame de qui je tiens l'histoire, son m... v.., est mince comme un bâton de cire à la base, et gros comme le poing à l'extrémité, d'ailleurs long comme une queue de billard. C'est en outre le plus grossier et effronté paillard de son royaume. A cette horrible vue, la reine pensa s'évanouir, et ce fut bien pis quand S. M. C. se mit à la farfouiller sans ménagement (N. B. La reine ne parlait que l'allemand dont S. M. ne savait pas un mot). La reine s'échappe du lit et court par la chambre avec de grands cris, le roi la poursuit, mais comme elle était jeune et leste, et que le roi est gros, lourd et goutteux, le monarque tombait sur le nez, se heurtait contre les meubles. Bref, il trouva ce jeu fort sot et entra dans une colère épouvantable. Il sonna, demanda sa belle-sœur et la camarera mayor, et les traita de P. et de B. avec une éloquence qui lui est particulière, enfin il leur ordonna de préparer la reine, leur laissant un quart d'heure pour cette négociation. Puis en chemise et en pantoufles, il se promène dans une galerie, fumant un cigare. Je ne sais ce que diable dirent ces femmes à la pauvre reine, ce

qu'il y a de certain, c'est qu'elles lui firent une telle peur que sa digestion en fut troublée. Quand le roi voulut reprendre la conversation où il l'avait laissée, il ne trouva plus de résistance, mais à son premier effort pour ouvrir une porte, celle d'à côté s'ouvrit naturellement et tacha les draps d'une couleur tout autre que celle que l'on attend après une première nuit de noces. Odeur effroyable, car les reines ne jouissent pas des mêmes propriétés que la civette. Qu'auriez-vous fait à la place du roi ? Il se sauva en jurant et fut huit jours sans vouloir toucher à sa royale épouse. Si j'avais plus de papier, je vous enverrais la *relation de sa première nuit avec la reine portugaise* [1], mais ce sera pour une autre fois. Adieu, etc. »

Le phénomène physiologique que signale l'auteur de ce récit, légèrement rabelaisien, est bien connu : c'est celui-là même qui se produit chez certains, sous l'influence d'une vive émotion, sur un champ de bataille, à l'approche de l'ennemi, par exemple. Nous avons dit, dans le même ouvrage, qu'Henri IV, qui était pourtant brave à l'occasion, y était sujet, mais dans de tout autres circonstances que celles où le roi d'Espagne eut à faire montre de sa... valeur.

[1] Cette relation n'est pas connue.

L'ANAPHRODISIE DU DAUPHIN

I

Quand le futur Louis XVI, qui n'était encore que Dauphin, se maria avec la jeune archiduchesse, fille de Marie-Thérèse, il était tout au plus âgé de seize ans. Sa timidité naturelle, autant que son tempérament, l'avait préservé jusque-là de tous les pièges tendus à son inexpérience, dans la Cour dissipée de son aïeul Louis XV.

Il ne s'était jamais senti aucun penchant pour la galanterie. D'une politesse respectueuse avec les femmes, il savait ne pas dépasser les limites que lui imposait sa constitution délicate [1], plus peut-être que la sévère éducation qu'il avait reçue. Et pourtant, s'il fut amoureux d'une femme, ce fut à coup sûr de son épouse, Marie-Antoinette.

[1] S'il acquit plus tard une santé robuste, il était, dans son enfance, d'une complexion assez faible. Ce fut surtout grâce aux exercices du corps violents, auxquels il se livra de bonne heure, qu'il développa ses forces musculaires.

Comment expliquer, dès lors, la froideur qu'il témoignait à la reine? Marié au mois de mai 1770, il faisait déjà lit à part, à la suite d'une légère indisposition, dès le mois d'août suivant.

Dans l'entourage on mettait cet éloignement [1] sur le compte d'une faiblesse physique. « Il n'y a

[1] On a voulu expliquer l'éloignement de Louis XVI pour la reine par ce fait qu'elle avait les cheveux roux. On sait que Mme du Barry ne l'appelait que *la petite rousse*.

Si tant est que Louis XVI eut de la répugnance pour sa femme, ne lui restait-il pas la ressource de courir ailleurs? Or, il est bien avéré, d'après les mémoires du temps, que toutes les femmes lui étaient également indifférentes. A peine jetait-il sur elles un coup d'œil passager. Ce fut un véritable événement, quand un jour, à Choisy, au mois d'octobre 1774, il alla jusqu'à saluer les femmes qui l'entouraient avec assez de grâce. Ce fut alors que la reine s'écria : « Convenez, Mesdames, que pour un enfant mal élevé le roi vient de vous saluer avec de très bonnes manières. »

Un autre jour, Louis XVI avait témoigné le désir d'aller faire une promenade du côté du couvent des Bonshommes, à l'entrée de Passy. Vite les courtisans font prévenir une très jolie marchande de se trouver sur le passage du roi, l'assurant que sa fortune serait faite, si elle parvenait à lui plaire. En passant, on fit remarquer à Louis XVI la beauté de cette femme : « *En effet*, dit-il, *elle est assez jolie ; quelle profession exerce-t-elle?* » On lui répond que c'est une marchande de Paris. « *En ce cas*, reprit le jeune monarque, *elle ferait mieux de rester à sa boutique que de venir perdre son temps à la promenade.* » Atterrés par cette réponse, les courtisans n'osèrent plus tenter d'autres scènes de corruption. » *Vie publique et privée de Louis XVI*, par M. A..., cité par A. Doniol, *Histoire du XVIe arrondissement de Paris* (1902), p. 307.

en cela aucune cause inquiétante, écrivait à la reine Marie-Thérèse Mercy-Argenteau, chargé de surveiller à la Cour de France les moindres faits et gestes du jeune ménage ; la nature, tardive chez le Dauphin, n'agit point sur lui, probablement parce que son physique a été affaibli par la prompte croissance qu'il a prise tout à coup... »

« Il est pourtant de la maison de Bourbon, chuchotait-on autour de lui, et il le prouvera, comme les autres, à l'âge de quarante ans, quand la reine l'ennuiera. »

En attendant, le Dauphin continue à chasser, à se donner de fréquentes indigestions, et à se livrer, entre temps, à des travaux de maçonnerie ou de serrurerie.

II

Cependant Louis XV, resté, malgré son grand âge, un enragé coureur de cotillons, ne peut s'empêcher de marquer son étonnement qu'un prince, issu de son sang, soit d'une placidité aussi inexplicable.

Il s'en ouvre un jour à son petit-fils, qui répond à ses pressantes questions « qu'il trouvait l'archiduchesse charmante, qu'il l'aimait, mais qu'il lui

fallait encore quelque temps pour vaincre sa timidité ».

La mère de Marie-Antoinette, l'impératrice Marie-Thérèse, prend, à son tour, souci des singulières réticences de son gendre à l'égard de sa fille. Après deux mois de mariage, les jeunes epoux ne sont pas encore réunis ; elle s'en inquiète et fait part de ses préoccupations à son ambassadeur, le fidèle Mercy-Argenteau.

Celui-ci, pour la rassurer, écrit à la reine, le 9 juillet 1770, que le Dauphin et la Dauphine ont eu là-dessus « une explication très énergique », dont le résultat a été que « M. le Dauphin a dit à Mme l'archiduchesse qu'il n'ignorait rien de ce qui concerne l'état du mariage.., et que maintenant il vivait avec Mme la Dauphine dans toute l'étendue de l'intimité que comporte leur union » [1]. C'est Marie-Antoinette elle-même qui, « dans un premier mouvement de vivacité et de joie », a confié la bonne nouvelle à son précepteur, l'abbé de Vermond.

Il faut croire néanmoins qu'il y avait eu maldonne, car au mois d'octobre suivant, Marie-Thérèse, désolée que les choses ne soient pas plus avancées, se lamente sur l'état du Dauphin, et

[1] *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, publiée par Alfred d'Arneth et A. Geffroy. Paris, 1875.

prêche à sa fille de prendre patience et de *redoubler de caresses*. Vaines recommandations, l'époux persistant à vouloir faire lit à part, malgré l'engagement, deux fois pris et deux fois violé, de coucher dans l'appartement conjugal.

La jeune archiduchesse en est d'autant plus mortifiée que, sur la foi de la parole donnée, elle a crié son bonheur à tout venant : à Mmes Adélaïde et Sophie, à la comtesse de Narbonne, qui l'ont confié, de leur côté, à tant de monde que c'est devenu la nouvelle du jour. Mais Mme Adélaïde a tout gâté : par un excès de zèle importun, ne s'est-elle pas mise à chapitrer le Dauphin, qui en a été si « effarouché », qu'il s'est obstiné dans son... mutisme ?

Le Roi, qui se mêle à son tour de la partie n'est pas plus heureux dans sa seconde tentative.

Au mois de février 1771, l'intimité des époux n'est pas plus avancée. Le confident de Marie-Thérèse déclare ne rien comprendre à la conduite du Dauphin vis-à-vis de sa femme.

Dès le mois de mai suivant, en réponse sans doute à une lettre de Marie-Antoinette, qui a dû lui faire part de ses inquiétudes, sa mère lui écrit :

J'attends la nouvelle avec un grand empressement. Mais je ne saurais assez vous répéter : point d'humeur là-dessus : la douceur, la patience, sont les uniques moyens dont vous devez vous servir. Il n'y a rien de perdu, vous

êtes tous deux si jeunes! au contraire, pour vos santés, ce n'est que mieux : vous vous fortifiez encore tous les deux [1].

A la date du 9 juin, mêmes recommandations. « Ne vous découragez pas, espérez en Dieu, tout ira bien. » Trois jours auparavant, dans une lettre à Mercy, l'impératrice se montrait plus explicite et ne craignait pas d'entrer dans des détails dont la crudité ne serait pas sans nous choquer, si nous ne savions que de pareilles missives étaient toute confidentielles :

Plus la froideur du Dauphin est extraordinaire, plus ma fille a besoin de tenir une conduite bien mesurée... Van Swieten (le médecin) est du sentiment que si une jeune fille et de la figure de la Dauphine ne peut échauffer le Dauphin, tout remède serait inefficace, qu'il vaut donc mieux y renoncer et attendre du temps le changement d'une conduite si étrange... [2]

A la Cour, on se reprend à l'espérance, mais le 21 du même mois, le Dauphin, ayant voulu trop écouter son appétit glouton, s'en est trouvé incommodé et a exigé de coucher seul.

Mon cher mari a pris médecine aujourd'hui, ayant eu

[1] *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, par Alfred Ritter von Arneth ; Vienne, 1865, 3 vol. in-8.

[2] *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et Mercy-Argenteau*, t. I, p. 168.

une indigestion, écrit Marie-Antoinette à sa mère ; il a beaucoup vomi, mais il se porte très bien à cette heure, et il m'a promis qu'il ne sera pas longtemps à revenir coucher.

Le 23 septembre, la duchesse de Chartres accouche d'un enfant mort. « Quoique cela soit terrible, je voudrais pourtant en être là, s'écrie mélancoliquement la Dauphine ; mais il n'y a pas encore d'apparence. » Le découragement, l'humiliation et aussi l'appréhension de voir s'éteindre avec elle une filiation monarchique séculaire, tous ces sentiments se lisent dans cette phrase hautaine de la fille de Marie-Thérèse.

Mais comment pourrait-elle, sans manquer à toutes les bienséances, s'en plaindre ouvertement à son époux ? Elle s'enhardit toutefois, quand elle apprend la grossesse de sa belle-sœur, la femme de son frère Ferdinand. C'est un exemple qu'elle demande à suivre.

Je ne crois pas avoir mal fait, écrit-elle à l'impératrice, le 15 novembre, en me laissant aller au premier mouvement qui m'a fait dire le petit secret à M. le Dauphin. Je n'avais pas le ton de reproche ; il était pourtant un peu embarrassé. J'ai toujours bonne espérance ; *il m'aime beaucoup, il fait tout ce que je veux et finira tout lorsqu'il aura moins d'embarras* [1].

[1] *Correspondance*, etc., t. I, p. 237.

Il faut croire que le Dauphin cachait bien son jeu, car il passait, à ce moment, pour être beaucoup plus empressé auprès de l'archiduchesse sa femme, portant ses attentions pour elle « jusqu'à la galanterie et les soins les plus recherchés ».

Un jour, le roi ayant dit en plaisantant qu'il n'espérait de succession que celle que lui donnerait le comte d'Artois, le Dauphin, se tournant vers sa tante, Mme Victoire, lui dit en riant : « Madame, mon père a peu d'opinion de moi, mais il sera bientôt désabusé [1]. »

Néanmoins, des mois se passent et la situation reste la même.

En juin 1772, Marie-Thérèse écrit à l'ambassadeur Mercy : « Je touche à ma fille un mot sur le Dauphin : *la situation est incompréhensible*, et je suis tout étonnée qu'on laisse aller les choses sans s'en occuper. »

Marie-Antoinette, d'ordinaire si gaie, paraît triste et affectée. Cela ne dure pas, mais son changement d'humeur n'a pas échappé à ses familiers, qui ne se défendent point de faire des réflexions fâcheuses sur l'extraordinaire froideur de l'époux d'une aussi séduisante femme. L'espoir renaît quand les gazettes apprennent à Marie-Thérèse que sa fille est grosse. Mais ce n'est qu'un faux bruit,

[1] Geffroy et Arneth, *id.*, p. 245.

que la Dauphine s'empresse de démentir : « Les gazettes n'ont pas encore raison, écrit-elle à sa mère, le 15 décembre 1772. Je ne désespère pas que cela m'arrive bientôt... Certainement, du moment que cela arrivera, je ne perdrai pas une minute pour vous le mander. » Elle se console, en songeant que ses enfants se porteront d'autant mieux qu'ils auront mis plus longtemps à venir ; d'ailleurs, à mesure que la santé de son mari se fortifie, il devient plus aimable.

On paraît en avoir pris son parti autour d'eux. On commence à se rendre compte que c'est une cause morale qui empêche le rapprochement des époux et que vouloir corriger le Dauphin par des remontrances réitérées, ne ferait peut-être qu'augmenter son embarras [1].

Cependant le Dauphin, qui commence à trouver que tout cela n'est pas naturel, s'en ouvre à son médecin : au mois de mars 1773, il a, sur ce sujet, une longue conférence avec Lassone. Le résultat de cette entrevue ne transpire pas au dehors, bien que le secret professionnel comptât alors pour bien peu.

Au mois de juillet, grand événement à la Cour : pendant une représentation à la Comédie-Italienne,

[1] *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et Mercy-Argenteau*, t. I, p. 391.

on a cru voir le Dauphin et sa jeune femme s'embrasser! Ce n'était qu'une illusion d'optique d'un courtisan trop zélé. Tout au contraire, le jeune prince s'occupait plus que jamais de menuiserie et de maçonnerie [1].

Le 3 janvier 1774, Marie-Thérèse annonce à son représentant en France l'arrivée prochaine de l'empereur Joseph II à Paris. Elle nourrit l'espoir qu'il saura engager le jeune souverain à se montrer à la hauteur des circonstances.

La froideur du Dauphin, jeune époux de vingt ans, — écrit-elle à Mercy — vis-à-vis d'une jolie princesse, m'est inconcevable. Malgré toutes les assertions de la Faculté, mes soupçons augmentent sur la constitution corporelle

[1] Mercy écrit à Marie-Thérèse, le 17 juillet (1773) :

« Quoiqu'il subsiste entre M. le Dauphin et Mme la Dauphine la plus parfaite harmonie, cependant S. A. R. a quelquefois des petits sujets de déplaisir dont elle me fait la grâce de me parler. Tout l'ascendant qu'elle a sur M. le Dauphin n'a pu encore détourner ce jeune prince de son goût extraordinaire pour tout ce qui est ouvrage de bâtimens, comme maçonnerie, menuiserie, et autres de ce genre. Il a toujours quelque chose de nouveau à arranger dans l'intérieur de ses appartemens ; il travaille lui-même avec les ouvriers à remuer des matériaux, des poutres, des pavés, et se livrant des heures entières à ce pénible exercice, il en revient quelquefois plus fatigué que ne le seroit un manœuvre obligé à remplir ce travail... Il serait dangereux d'y mettre une contradiction ouverte ; ce n'est que par l'appât d'autres amusemens plus agréables et convenables que l'on doit écarter celui-ci...» *Id.*, t. II, p. 10.

de ce prince, et je ne compte presque plus que sur l'entremise de l'empereur qui, à son arrivée à Versailles, trouvera peut-être le moyen *d'engager cet indolent mari à s'acquitter mieux de son devoir.*

Mais le voyage de Joseph II ne s'effectuait que trois ans plus tard, et, jusqu'à cette époque, Marie-Thérèse devait revenir fréquemment sur un sujet qui lui tenait tant à cœur.

III

Les époux montent sur le trône sans qu'il se produise de changement notable. Au mois de septembre 1774, la reine a bien été prise de vomissements, nausées, etc.., mais ce n'était qu'un vulgaire embarras gastrique.

En décembre de la même année, à la suite d'un long entretien qu'a eu Louis XVI avec son médecin, la reine se montre fort contente de « ses dispositions », et croit fermement qu'elle ne tardera pas à suivre l'exemple de la comtesse d'Artois, qui est enceinte. Mais la reine eut le chagrin de voir accoucher sa belle-sœur, la comtesse d'Artois, sans avoir la consolation de manifester ouvertement tout le dépit qu'elle en éprouvait. L'usage

voulait que toute la famille royale assistât à l'accouchement des princesses. La reine dut s'y conformer et rester une journée entière dans la chambre de l'accouchée. Quand elle en sortit, les poissardes, qui s'étaient arrogé le droit de parler aux souverains dans leur grossier langage, la suivirent jusqu'aux portes de ses cabinets, en lui criant, avec les expressions les plus licencieuses, que c'était à elle de donner des héritiers [1]. Rentrée dans ses appartements, la reine fondit en larmes, puis elle prit la plume pour conter l'incident à sa mère.

Emue plus qu'elle ne le voulait paraître, Marie-Thérèse se hâte de rassurer sa fille [2] :

J'avoue, dit-elle, que cet heureux accouchement de votre belle-sœur a un peu touché mon cœur. Il est pourtant toujours à préférer et à souhaiter de la succession de la famille même. Il y a un long temps que je n'entends plus rien sur cet important chapitre qui l'est bien pour vous.

A quoi Marie-Antoinette répliquait :

Pour l'objet important qui inquiète la tendresse de ma chère maman, je suis bien fâchée de ne pouvoir rien lui apprendre de nouveau. *La nonchalance n'est sûrement pas de mon côté.* Je sens plus que jamais combien cet article

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. I, p. 116.

[2] *Correspondance de Marie-Antoinette et Marie-Thérèse* (31 août 1775).

est intéressant pour mon sort ; mais ma chère maman doit juger que ma situation est embarrassante, et que *je n'ai guère d'autre moyen que la patience et la douceur.*

L'opinion publique commençait à s'inquiéter de ce qu'elle considérait comme un fait au moins anormal. On ne se gênait plus pour accuser tout haut d'impuissance le jeune successeur de Louis XV.

Dans les antichambres de Versailles, on se passait de main en main ces couplets frondeurs :

Maurepas revient triomphant,
V'là c'que c'est qu'd'être impuissant ;
Le roi lui dit en l'embrassant :
« Quand on se ressemble,
Il faut vivre ensemble ;
Les mœurs vont régner à présent
V'là c'que c'est qu'd'être impuissant. »

Et encore celui-ci :

Maurepas était impuissant,
Le Roi l'a rendu plus puissant.
Le ministre reconnaissant
Dit : « Pour vous, Sire,
Que je désire
D'en faire autant [1] » !

Les *Mémoires secrets*, où il faut toujours aller chercher le ton satirique du temps, donnent bruta-

[1] *Correspondance de Métra*, I, 4.

lement le motif de la frigidité du souverain. A la date du 4 novembre 1775, paraît cette note :

On renouvelle le bruit que le roi, fâché de n'avoir point d'enfants et ayant consulté la Faculté à cet égard, celle-ci l'a déterminé à subir l'opération convenable, c'est-à-dire à *se faire couper le filet*, en termes de l'art. On espère qu'avec ce léger secours, rien ne contrariera la nature ; que ce monarque et son auguste compagne deviendront parfaitement heureux et nous donneront la postérité désirée.

Quatre jours plus tard :

On assure que tout était prêt pour faire subir au roi l'opération différée depuis trop longtemps, mais que Sa Majesté, en voyant l'appareil, a voulu retarder encore jusques à son retour à Versailles, et que ce jour même elle est allée à la chasse et a forcé trois sangliers : ce qui annonce et prouve combien sa constitution se fortifie et se consolide.

Le rédacteur devient plus expressif, si possible, dans ce passage, que nous n'hésitons pas à transcrire, tout en nous excusant d'offenser quelques pudeurs promptes à s'alarmer.

28 *nov.* 1775. — Sur le bruit qui avait couru que le roi s'était fait faire la légère opération dont on a parlé, mais utile pour le rendre plus habile à la progéniture, un

poète s'est enthousiasmé et a enfanté le quatrain suivant, où, usant de la liberté, de la familiarité même trop grande que ces messieurs se donnent quelquefois, il exhale ses vœux, afin que les suites de ce sacrifice soient heureuses :

D'un Priape de conséquence
On vient de couper le filet ;
Décalottez, chef de la France,
Mais b..... avant s'il vous plaît [1].

Ainsi à la Cour, comme dans le public, le vrai motif de l'infécondité du ménage royal était bien connu ; mais celui que Marie-Antoinette traitait dans l'intimité de « pauvre homme », se refusait toujours à se faire dénouer l'aiguillette. La jeune reine en était naturellement toute désolée.

En 1776, la comtesse d'Artois redevient enceinte ; cette nouvelle grossesse de sa belle-sœur est pour Marie-Antoinette un vrai crève-cœur.

Merci de vos souhaits, madame ma très chère mère, écrit-elle à l'impératrice ; mais hélas ! on me devance ici comme à Naples, comme à Parme. La comtesse d'Artois est entrée dans son septième mois de grossesse. Je suis dans la main de Dieu, et je *m'étourdis le plus que je peux ;* j'en ai besoin, car ce n'est pas être reine de France que de n'avoir pas les honneurs d'un Dauphin [2].

[1] *Mémoires secrets*, t. XXXIII ; Londres, 1788, p. 350.
[2] Lettre de Marie-Antoinette à sa mère, 10 juin 1776, ex-

« Si l'on jugeait à propos l'opération à faire au roi, il vaudrait toujours mieux la faire promptement que de toujours différer : » c'est la sagesse même qui parle par la bouche de la vertueuse Marie-Thérèse, mais le roi ne semble pas en tenir grand compte ; dans son indifférence, il temporise, sans plus se soucier de tous les avertissements ou objurgations qu'il reçoit.

IV

C'est à cette époque que se place un incident relaté dans la *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure, et qui ne laisse pas d'être divertissant.

Au mois de décembre 1776, un abbé, comme le roi revenait de la messe, a mis un genou en terre devant Sa Majesté et lui a présenté un papier. Le monarque l'a pris, et, rentré dans son appartement, l'a lu. Il en a fait part, en riant, à ses courtisans, et leur a annoncé que c'était un mémoire où l'auteur se flatte de lui donner un secret pour perpétuer son auguste race.

traite de la Correspondance publiée par le comte Vogt d'Hunolstein.

« Le capitaine des gardes, piqué que cet abbé, oubliant les prérogatives de sa place et le costume, eût présenté son placet au roi, au lieu de le lui donner, a observé à Sa Majesté que cette témérité scandaleuse méritait d'être approfondie ; en sorte qu'on a donné sur-le-champ ordre de rechercher cet abbé et de l'arrêter ; ce qui a été fait. Il s'est trouvé que le zèle avait un peu trop exalté cette tête-là et il a été relâché au bout de quelques heures. Par les interrogatoires qu'on lui a faits, on a reconnu que le secret en question ne consistait en aucune drogue à prendre ou à appliquer, mais *dans une certaine posture* (sic), par laquelle il prétendait apprendre à Sa Majesté à suppléer au défaut physique qui avait fait répandre le bruit d'une opération qu'elle devait subir. Tout cela a bien fait rire la Cour, le roi et surtout la reine [1]. »

Il est probable que si la reine rit, elle dut rire jaune, d'autant que la comtesse d'Artois avait déjà deux enfants et qu'elle en était encore à espérer un Dauphin.

Cependant, quelques mois plus tard, un événement, attendu depuis longtemps, venait tout à coup changer la face des choses.

Au mois de juin 1777, l'empereur Joseph II ar-

[1] *V.* l'*Appendice*, à la fin de ce chapitre.

rivait à Paris, avec la mission d'amener son beau-frère à prendre une décision ferme.

Le roi lui fit, dit-on, des aveux troublants, insistant sur les moindres détails de l'infirmité congénitale dont il était atteint. L'empereur compatit à son malheur et l'engagea vivement à se livrer pieds et poings liés à la Faculté.

Le cas était, du reste, curable, n'étant pas au-dessus des ressources de l'art.

Comme l'a si finement dit Sainte-Beuve, « Louis XVI n'était pas impuissant, pas plus qu'on n'est muet pour être bègue ; mari ou roi, il était le même ; il n'était que gauche, honteux et empêché. »

Pour tout dire, Louis XVI avait un *phimosis*.

Une petite opération était nécessaire pour lui « rendre la voix », tout comme on sectionne le frein de la langue aux enfants empêchés de parler.

Se rendant aux instances de Joseph II, le roi consentit à s'y soumettre. M. de Lassone, premier médecin de Marie-Antoinette, fut officiellement chargé de procéder au débridement.

L'archiâtre ne laissa pas que d'en être préoccupé, ainsi qu'en témoigna ce curieux extrait d'une conversation tenue le Jour de l'An chez Mme du Deffand[1].

[1] *Espion anglais*, t. V, p. 80, 1783.

Le comte de Milly est introduit dans le salon et, après avoir salué les personnes présentes, s'exprime en ces termes :

Madame, mon confrère (M. de la Lande) aurait mieux fait de vous instruire de ceci : il y a quelques jours, M. de la Sône (*sic*), premier médecin de la reine et membre de l'Académie des Sciences, a proposé, dans une assemblée particulière, une question de physique concernant à la fois l'anatomie et la médecine. Il a établi la conformation d'un individu mâle et a demandé s'il ne pourrait pas être possible que, par telle attitude, telle manière, telle circonstance, tel moment favorable de la nature, le sujet disgracié de celle-ci fût assez adroit pour la tromper et produire un enfant ? Plusieurs membres, faisant attention à la qualité de l'homme, aux détails qu'il rapportait, ne voulant point qu'on engageât cette question, dirent que c'était à la Faculté de médecine ou au Collège de chirurgie qu'il fallait la renvoyer, ce qui était l'avis général.

On a ensuite demandé à l'académicien pourquoi il agitait un semblable problème : il a répondu simplement qu'on ne saurait trop approfondir une matière intéressante...

On s'explique pourquoi Lassone posait ces diverses questions : il tenait à connaître l'avis des plus éclairés de ses collègues, avant d'entreprendre une cure dont la responsabilité allait tout entière lui incomber.

V

L'opération eut-elle réellement lieu ?

Nous avions répondu affirmativement à cette question dans notre version première, nous appuyant notamment sur ce passage des *Mémoires de Mme Campan* :

... Vers les derniers mois de 1777, la reine, étant seule dans ses cabinets, nous fit appeler, mon beau-père et moi, et, nous présentant sa main à baiser, nous dit que nous regardant l'un et l'autre comme des gens bien occupés de son bonheur, elle voulait recevoir nos compliments ; *qu'enfin elle était reine de France et qu'elle espérait bientôt avoir des enfants* ; qu'elle avait, jusqu'à ce moment, su cacher ses peines, mais qu'en secret elle avait versé bien des pleurs... A partir de ce moment heureux si longtemps attendu, l'attachement du roi pour la reine prit tout le caractère de l'amour. Le bon Lassone, premier médecin du roi et de la reine, me parlait souvent de la peine que lui avait faite *un éloignement dont il avait été si longtemps à vaincre la cause*, et ne me paraissait plus avoir alors que des inquiétudes d'un genre tout différent[1]...

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. I, p. 185-186.

Sainte-Beuve, qui a effleuré le sujet que nous avons essayé d'approfondir, a écrit quelque part : « J'aimerais bien qu'on en vînt une bonne fois, et fût-ce dans un journal de médecine, aux preuves et aux arguments qui peuvent en finir avec cette question. S'il y avait quelque procès-verbal d'opération, ce serait décisif. »

Eh, bien ! écrivions-nous naguère [1], « ce procès-verbal existe, et, malgré le désir que nous en avions exprimé [2], nous n'avons pu obtenir communication de ce précieux document. Devons-nous le regretter ? Assurément notre conviction s'en serait fortifiée, mais est-il nécessaire de plus insister pour éclairer notre religion ?

« Libre aux détenteurs des manuscrits de Lassone de les garder jalousement sous verre ; qu'ils prennent garde seulement, en voulant mettre la lumière sous le boisseau, de donner quelque apparence de raison à ceux qui n'ont pas craint d'avancer que la fameuse opération de chirurgie n'a rien changé à l'état des choses et que ce ne fut qu'une haute comédie, devenue nécessaire pour couvrir, aux yeux du public, certains écarts conjugaux : comédie à laquelle le roi se serait prêté, dominé

[1] *Le Cabinet secret de l'Histoire*, 1re série (premier tirage), du chapitre intitulé : L'*Impuissance de Louis XVI*.

[2] *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 1890, p. 706.

par la raison d'Etat, cette religion des princes [1] ».

Depuis que les lignes qui précèdent ont été écrites, nous avons eu sous les yeux des documents nouveaux, qui ont ébranlé notre conviction première. La lettre ci-dessous nous fut adressée, à la date du 4 juillet 1903, par une personne des plus honorables :

Neuilly, 4 juillet 1903.

Monsieur,

Vous vous êtes occupé, dans vos si intéressantes séries du *Cabinet secret de l'histoire*, de *l'obstacle* qui avait longtemps empêché que Marie-Antoinette devint « reine de France ». Le *phimosis* de Louis XVI aurait été opéré et cette opération aurait réussi à merveille : vous exprimiez même le regret de n'avoir pu en lire le procès-verbal.

Voulez-vous à ce sujet, me permettre la communication suivante ?

J'ai eu entre les mains un exemplaire des *Mémoires de Mme Campan* (Baudoin, 1823) dont beaucoup de pages portaient d'assez curieuses notes tracées, évidemment, par un contemporain de la Révolution. L'annotateur, dont je n'ai pu, malheureusement, percer l'anonymat, a écrit ses réflexions avec un crayon à la sanguine, un peu partout. C'est très lisible, et l'on s'aperçoit bien vite qu'il *a vu* ce dont il parle, avec sa grosse écriture, émaillée, par ci par là, de citations latines.

[1] Combes, *Episodes et Curiosités révolutionnaires*, p. 46.

Pour en revenir au royal phimosis, voici ce qu'il en dit :

« Les théologiens furent consultés *propter membrum* « *ad latus erectum.* — Il fallait annuler le mariage. — « Les chirurgiens ne furent pas appelés. Je n ai pas su « comment les savants prêtres avaient décidé la question ».

Et plus bas :

« Le seul obstacle qui existât était très mince. « In erec- « tione arcatum erat membrum ad latus unum... » *Louis* « *XVI, dans sa double souffrance, prit enfin des ciseaux et* « *fut libre de toute sa personne* ».

Cette nouvelle version de la *délivrance* de Louis XVI est-elle la vraie ?

Que devient alors *l'opération* ? et les récits de Lassone doivent-ils en être infirmés ?

Mon annotateur parle de la cour et de l'intérieur royal en homme bien informé ; on voit qu'il y vivait, à n'en pas douter.

Très dur pour Mme Campan qu'il appelle « *la dame au tablier blanc* », il est assez sévère pour Marie-Antoinette, surtout quand elle s'avisait d'avancer les pendules pour hâter, le soir, le départ du roi.

A quelle date peut-on fixer l'opération délicate à laquelle le roi se livra sur sa personne ? Et comment cet épais monarque mentionna-t-il la chose sur son fameux journal ? Ce sont questions que seul peut résoudre l'auteur érudit des *Indiscrétions de l'histoire.*

Je reste, Monsieur, à votre disposition pour plus amples renseignements, s'il vous plaisait d'en avoir sur

les volumes en question, si curieusement barbouillés.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

MAGÈS,

70, rue Borghèse, Neuilly s/Seine.

La réponse sollicitée par notre correspondant se trouvant implicitement contenue dans le chapitre qui va suivre, nos lecteurs n'ont qu'à s'y reporter, s'ils ont le désir de la connaître.

APPENDICE

Par un heureux hasard, il nous est tombé entre les mains, depuis la publication de notre première édition, une pièce, inédite, qui pourrait bien être le placet dont il est question dans les lignes reproduites plus haut.

C'est à notre ami, M. Otto Friedrichs, que nous devons de pouvoir mettre au jour la curieuse lettre suivante, qui aurait été d'abord adressée à M. de Malesherbes, alors secrétaire d'Etat (1775), ainsi que le porte une note manuscrite jointe, mais dont un double a bien pu être conservé par son auteur, pour être remis, l'année d'après, entre les mains du Roi lui-même.

Nous transcrivons textuellement le document, resté jusqu'ici dans nos cartons.

Lettre d'un prêtre écrite en 1775 a M. de Malesherbes, alors secrétaire d'Etat.

Entre tous les différens objets qui occupent aujourd'hui tous les esprits, et qu'animent tous les désirs, quelqu'im-

portants qu'ils puissent être, qu'ils soient en effet, et qu'on puisse même les supposer, celui qui doit à tous égards occuper la première place, et tenir le premier rang, c'est certainement et sans contredit la naissance d'un Prince héritier présomptif à la couronne. Tous les autres objets tendent bien, il est vrai, à rendre le peuple actuellement heureux. Mais celui-ci est directement le moyen de perpétuer ce bonheur, en perpétuant, pour ainsi parler, la personne sacrée de notre auguste monarque, et celle de notre auguste Reine; et en même tems toutes leurs grandes qualités, leur religion, leur bonté, leur bienfaisance, et toutes leurs autres qualités royales, dans la personne d'un Dauphin, qui seroit doué de leur caractère, et qui rassembleroit les mêmes vertus.

Sans être indifférent, et même bien éloigné de l'indifférence pour tous les objets qui remplissent le peuple, celui auquel depuis longtemps j'ai le plus pensé, et que je souhaite le plus, c'est une heureuse fécondité dans notre Reine, si digne de l'alliance de notre Roi. Il me semble prodigieusement surprenant, et je ne sais s'il ne l'est point plus encore qu'il ne le semble, que tous les Etats du royaume ayent gardé dans les Provinces un si morne silence à cet égard, et ayent été si insensibles à si grand intérêt. Sans vouloir faire le censeur universel, n'auroit-on pas dû, même comme à l'envi, prier, solliciter, importuner même, s'il peut se dire, l'arbitre suprême de la nature de donner à nos augustes souverains ce que sa bonté accorda maintes fois par des prières à tant d'autres grands personnages dans de semblables, et peut-être dans de moindres circonstances. Je vous avouerai, Monseigneur, que, de mon côté,

et dans mon état de prêtre que je suis, sans être ni autorisé, ni contraint par mes Supérieurs Ecclésiastiques, depuis longtemps je fais tous les jours des prières à Dieu pour cette fin, tant dans mes oraisons particulières, que dans le Saint-Sacrifice de la Messe, et je ne cesserai de le faire que Dieu n'ait accordé au Roi, à la Reine, et au royaume le bienfait inestimable d'un dauphin. Pour tous commenceroit en concours un cercle d'actions de grâces au tout puissant pour durer autant que la vie du Prince.

Mais il faut que les moyens naturels concourent ici avec les moyens spirituels. Ceux-ci ne sont dans l'ordinaire seulement que pour seconder les premiers, en demandant par les prières à l'auteur de la nature un effet avantageux, une heureuse réussite ou bien pour que Dieu fasse connaître les obstacles, s'il y en a, et en même temps les moyens d'y remédier. Quand les moyens naturels ne réussissent pas en l'effet qu'on en attend, c'est une marque certaine qu'il y a quelque obstacle qui en empêche la réussite. C'est là précisément, Monseigneur, le but de mes réflexions à l'égard de leurs majestés, et en même temps le sujet pour lequel, sous les auspices de votre bienveillance, je prends la liberté de vous adresser ce petit écrit.

Ce n'est cependant pas, Monseigneur, que je prétende avoir de grandes et extraordinaires connoissances dans ces matières. Quoique prêtre depuis environ trente années, mon état ne m'y en donne pas beaucoup. L'état du mariage même n'y en donne pas aux personnes mariées. Le peu que j'en ai ne me vient que de quelques principes théoriques d'anatomie sur les moyens et les obstacles de la génération humaine, que j'ai cru devoir un peu étudier

plus qu'on ne fait d'ordinaire, afin seulement d'entendre plus facilement comme confesseur ce que les Pénitents auraient eu à dire sur ces matières, en leur épargnant par là de longues explications, qui coûtent toujours, et quel quefois même qui rebutent, surtout les personnes du sexe. Ça été pour éviter ces inconvénients, et bien d'autres encore, dangereux à bien des égards,que je me suis un peu instruit, en la présence de Dieu, de quelques principes d'anatomie relatifs. C'est aussi à la lueur de ces principes qu'il me semble sur ce que j'ai entendu des deux augustes personnes du Roi et de la Reine, appercevoir un obstacle, que je penserois pouvoir être levé par un moyen naturel, que les mêmes principes indiquent, et qui pourroit convenir entre le Roi et la Reine dans les circonstances présentes. Le moyen est tout simple, et fondé sur la mécanique la plus naturelle. D'où il résulte qu'il est facile tant à exécuter, qu'à pratiquer. Une fois exécuté il serait stable, et permanent pour toute la vie du Roi. Le Roi pourroit l'employer sans danger pour sa personne, et sans inconvénient pour celle de la Reine. Il seroit utile au Roi, sans être nuisible à la Reine. Le roi y auroit de l'avantage, et la Reine n'en seroit point gênée, ni incommodée. Car ce moyen seroit également utile à tout le monde, s'il était universellement en usage.

Il est vrai, Monseigneur, je n'oserois pas assurer positivement d'une réussite certaine pour chaque particulier qui seroit dans le cas. Hé, qui oseroit bien en assurer à l'égard de qui que ce soit ! Mais je suis bien assuré d'abord que ce moyen ne seroit nuisible à personne. Je suis bien assuré encore qu'il seroit efficace pour beaucoup de per-

sonnes en général. Il faciliteroit, certainement, et accroîtroit la population : avantage non peu digne de considération pour un royaume. Les mariages où il y a des enfants, en auroient davantage. Ceux qui n'en ont point, s'il n'y avoit stérilité invincible, pourroient du moins en avoir quelques-uns. Qui pourroit assurer que le Roi et la Reine ne seroient pas de ce nombre ? Si leurs majestés n'avoient pas nombres de princes, qui pourroit dire qu'à la faveur du moyen, dont je parle, elles n'en auroient pas du moins quelques-uns. Un seul suffiroit pour mettre tout le royaume entier en allégresse. J'y espérerois beaucoup du moyen, dont il s'agit, sans cependant avoir jamais eu l'honneur de voir le Roi et la Reine. Mais plus j'entends parler à ce rapport plus ce moyen me paroit juste : et même sans avoir l'honneur de voir en effet leurs majestés, je promettrois bien une réussite, si j'étois assuré d'une disposition analogue, d'une analogie spermatique louable entre le Roi et la Reine.

Si je n'énonce pas formellement en quoi consiste ce moyen, ce n'est pas, Monseigneur, que je veuille faire mystère. Mais je voudrois en réserver la première connoissance pour Sa Majesté, et j'espère que ma réserve ne sera pas regardée comme déplacée. Je ne l'ai dit à personne. Il ne s'agiroit plus que de la manière de le faire parvenir. Comme ce ne sont point là des choses de nature à être traitées publiquement, surtout pour une première fois, à l'appui, Monseigneur, de votre grand crédit auprès du Roi, si Sa Majesté l'avoit pour agréable, et qu'on voulut bien me le permettre, j'aurois l'honneur de le dire de vive voix au Roi lui-même.

Mais je sçais, Monseigneur, qu'on ne parle pas au Roi sans précaution ; conduite si sage non seulement pour la sûreté de la personne royale, mais pour ceux même qui ne l'approchent qu'avec de bonnes intentions, que pour les faciliter vis-à-vis de moi-même, comme de tout autre, j'y aideroi de tout mon pouvoir, en faisant connaître d'avance mon nom, mon état, ma patrie et ma demeure actuelle.

Je m'appelle François Maignan, je suis prêtre, comme je l'ai dit, du diocèze du Mans, dans lequel j'ai été vicaire pendant vingt à vingt-cinq ans en différentes paroisses de campagne. Je suis natif et originaire de Gesvres, au bas Maine : je demeure maintenant à Alençon, faubourg Montfort (encore diocèze du Mans), paroisse Saint-Pierre, place du champ du Roi. Mais si on ne me permettoit pas d'approcher le Roi d'assez près pour que Sa Majesté entendit seule ce que j'aurois l'honneur de lui dire, on pourroit me le faire écrire, en présence de sa Majesté, pour lui remettre à vue, en me fournissant ce qui me seroit nécessaire, sans que je portasse rien avec moi. Si le Roi le trouvoit bon, j'aurois aussi l'honneur d'informer la Reine de ce qu'il y auroit de particulier pour sa personne relativement, mais de la manière que l'on jugeroit convenable et décente.

Voilà, Monseigneur, jusqu'où m'a fait aller le désir de contribuer au contentement du Roi, et de la Reine, et au bien-être de notre France. Mais désir habituel et ancien chez moi, car ce n'est pas là, Monseigneur, le premier essai, que, comme bon citoyen, moi patriote, et fidèle sujet du Roi, j'ai fait pour l'avantage public.

Au mois de mai 1763, j'eus l'honneur de présenter à M. le duc de la Vrillière un mémoire que j'avais fait, pour abréger, et faciliter les études d'une manière plus courte, et plus facile, et sans l'attirail des classes du latin.

Pendant que j'étois à Paris pour ce sujet, comme c'étoit le temps de la statue équestre du feu Roi Louis XV, je fis aussi une inscription pour la statue, que j'eus encore l'honneur de remettre à M. le duc de la Vrillière. L'Académie des inscriptions en avoit donné deux pour le même sujet. Il en falloit quatre. La mienne fut trouvée *très bien*, mais on n'en fit pas usage, parce qu'elle ne venoit pas de l'Académie des inscriptions. C'est la raison que m'en envoyèrent par écrit M. le duc de la Vrillière et feu M. le duc de Chevreuse, lors Gouverneur de Paris. Les deux pièces, le mémoire, et l'inscription, doivent encore être actuellement dans les bureaux.

Cette troisième pièce c'y présente ne vient point non plus ni de la Faculté de médecine, ni de l'Académie de chirurgie. C'est aussi ce qui m'a longtemps fait douter si je devois l'envoyer en cour, et à quels seigneurs de la Cour je devois l'adresser, tant pour l'événement que pour éviter le ridicule, que peut-être on chercheroit à me donner, sous prétexte que j'avais sorti de mon état. Mais la prudence du Roi à placer si solidement sa confiance dans la votre, Monseigneur, vient de me décider. Elle a semblé comme me montrer de loin au doigt que c'est à vous, Monseigneur, qu'il faut m'adresser comme d'une capacité supérieure à pouvoir tirer jusque des plus petits sujets du Royaume de l'avantage pour le Souverain et pour le peuple.

Les plus petits arbrisseaux ont leur utilité, comme les plus grands arbres la leur. S'il vous paraissoit, Monseigneur, que ce petit projet put être de quelque utilité pour son objet, je vous supplie de m'honorer de quelque réponse, et si au contraire il ne vous paraissoit pas tel au premier aspect, je vous supplie bien aussi, Monseigneur, de vouloir bien le relire, et de me faire part de votre jugement, savoir si on peut y avoir quelque égard pour le tout ou pour partie, ou si on n'y en a point du tout. Content cependant autant qu'on pourroit l'être, si je pouvois contribuer de la sorte au contentement du Roi, de la Reine, et en même temps au bonheur du royaume,

Comme il n'est permis à aucun simple particulier, tel que je suis, de m'adresser directement au Roi, je vous supplie très humblement, Monseigneur, de vouloir bien, s'il se peut, communiquer mon petit écrit à Sa Majesté.

J'ai l'honneur, etc.

Le digne ecclésiastique ne fut pas admis à faire la démonstration de son système : ce fut peut-être un tort. En un temps où nos modernes Jérémies crient à la dépopulation, il nous eût été d'un bien précieux secours.

Que n'est-il venu au monde un siècle plus tard !...

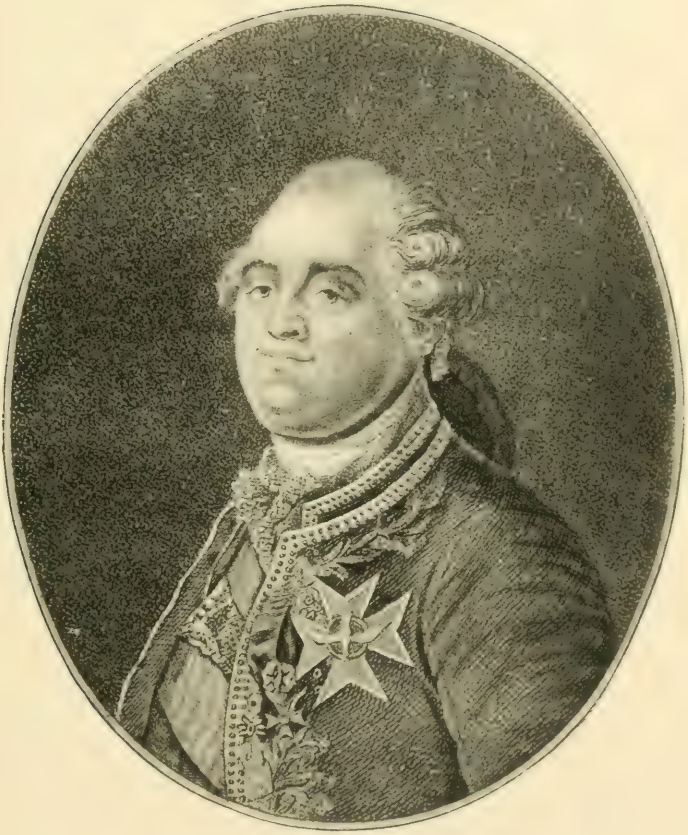

LOUIS XVI

LOUIS XVI

COMMENT FUT CONSOMMÉ LE MARIAGE DE LOUIS XVI

(*D'après les relations des diplomates étrangers.*)

I

Pour connaître l'histoire secrète de la Cour de France, il n'est guides mieux informés que les ambassadeurs des puissances étrangères. Les relations des agents diplomatiques, les rapports confidentiels de ces agents à leur souverain, voilà bien une des mines les plus fécondes que l'on puisse exploiter, sous la réserve de contrôler la véracité, parfois suspecte, de témoins qu'emporte un zèle toujours plus ou moins intéressé.

A maintes reprises, les historiens ont puisé à cette source d'informations. Depuis que les gouvernements ont ouvert, avec une libéralité qui leur ait honneur, les archives dont ils ont la garde, les érudits ont pu faire une ample moisson de matériaux, qui ont permis de rectifier, déjà sur bien des points, l'histoire traditionnelle ; l'histoire du

XVIe siècle [1], notamment, en a été presque entièrement renouvelée.

Dans ces dernières années, une plus grande impulsion a été donnée à ces recherches et des découvertes du plus haut intérêt en sont résultées : il nous suffira de citer les études entreprises dans cet ordre d'idées par le regretté Armand Baschet, en France, et par M. Casimir Waliszewski, en Russie, ce dernier à l'instigation de la *Société impériale d'histoire*, dont les travaux sont si justement estimés.

Plus récemment, en 1883, sur la proposition du Comité des missions et du Comité des travaux historiques, un professeur d'histoire à l'Université de Lille, M. Jules Flammermont, décédé depuis, était chargé de faire un choix de copies ou d'extraits, dans les collections des principaux dépôts d'archives diplomatiques de l'Europe : c'est ainsi qu'il visita successivement les dépôts de Berlin, de Vienne, de Londres, de Lisbonne, etc.

M. Flammermont s'est attaché plus spécialement à relever, au cours de sa mission, les documents se rapportant à la période qui s'étend des dernières années du règne de Louis XV à la chute

[1] V. dans la collection des *Documents inédits*, les *Relations des Ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au* XVIe *siècle*, 2 vol. in 4° ; A. Baschet, *Les Princes de l'Europe au* XVIe *siècle*, etc.

de la monarchie française, période entre toutes attachante, puisqu'elle a immédiatement précédé la tourmente révolutionnaire.

Les agents étrangers alors accrédités à la Cour de France étaient, pour la plupart, des hommes de haute valeur, « de véritables hommes d'Etat, capables de juger sainement les événements qui se passaient sous leurs yeux et d'en rechercher avec succès les causes et les conséquences »[1].

Pour arriver à leurs fins, ces diplomates avisés mettaient tout en œuvre. Admis le plus souvent dans l'intimité des ministres, ils savaient profiter de cette situation privilégiée, pour renseigner leurs gouvernements sur les secrets les plus importants, qu'un hasard heureux les avait mis à même de connaître.

Ce serait une erreur de croire que les représentants des grands Etats fussent les plus favorisés : ainsi l'envoyé de Frédéric II, ce tout-puissant monarque, dont le règne a brillé d'un si vif éclat à la fin du XVIIIe siècle, ne jouait à la Cour de Versailles qu'un rôle effacé. Le colonel baron de Goltz, bien que recevant les confidences du ministre Maurepas, était à coup sûr moins bien traité que tel autre envoyé d'une puissance secondaire,

[1] FLAMMERMONT, *Les Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France*, p. XVIII.

la Sardaigne ou la Saxe, par exemple. Cela tenait, sans doute, à ce que ce diplomate était, selon la pittoresque expression de son souverain, un « *panier percé* », un besoigneux criblé de dettes, vivant d'expédients, dépourvu de tout scrupule ; mais comme il possédait une imagination qui lui permettait de suppléer à l'insuffisance de ses moyens d'information, son souverain lui maintenait sa confiance.

II

Avant de prendre connaissance des rapports de cet agent diplomatique, il nous a paru qu'il était indispensable de le bien connaître, pour juger de la valeur de ses révélations.

C'est au mois d'août 1768, que Frédéric II avait nommé le colonel baron de Goltz à l'ambassade de Paris. Le 1er février suivant, le nouveau diplomate prenait possession de son poste.

Sa première mission en France fut de courte durée. Le 1er janvier 1770, il rentrait à Berlin ; il ne retournait à Paris que le 29 mai 1772. Sa disgrâce, toute déguisée qu'elle fût, avait duré un peu plus de deux années.

On s'est montré, en général, assez sévère pour

ce qu'on a appelé « les bavardages et les rapsodies » du baron de Goltz. On a été jusqu'à prétendre que ses relations sont pleines « d'hypothèses vagues, de conjectures hasardées, de récits de conversations inventés de toutes pièces ». Or, dans cette correspondance, tout n'est pas à rejeter, tant s'en faut : n'a-t-on pas vu un des plus illustres parmi les historiens allemands, M. de Sybel, louer publiquement les rapports de celui qu'il nomme « un observateur pénétrant, impartial et méritant toute croyance ? » Nous nous en tiendrons, pour notre part, à cette appréciation, indulgente sans doute, mais qui nous paraît équitable.

Nous ne relèverons, dans cette correspondance, que ce qui a trait à un incident de la vie de Louis XVI, que nous venons de conter, notant seulement les différences qui seraient en contradiction dans la forme, sinon dans le fond, avec le récit antérieurement publié.

Le 16 décembre 1776, le roi Frédéric mandait à son ambassadeur, au sujet des rapports entre Louis XVI et Marie-Antoinette :

Quant à l'intérieur de la Cour où vous êtes, il m'en est revenu des scènes qui indiquaient un refroidissement complet entre le Roi et la Reine.

A quoi le baron de Goltz répondait, en termes non équivoques :

Le grand obstacle à cette parfaite union est l'opposition des goûts et caractères des deux époux. Le Roi est tranquille, assez passif, aimant la solitude de son cabinet, qu'il ne quitte sans peine que pour la chasse. Son épouse est, comme le porte son âge, qui est pourtant celui du Roi, infiniment vive, aimant la rapidité des plaisirs et leur diversité. Il me paraît qu'il ne sera pas aisé à l'Empereur de lever ledit obstacle... Cette incompatibilité de goûts, quoique sans doute le plus grand obstacle à l'intimité, ne peut guère faire une cause de brouillerie entre LL. MM., parce que, d'un côté, S. M. T. C., fort indifférente sur ce que la Reine devient dans ses amusements, ne lui en parle presque jamais que pour la badiner ; la Reine, d'un autre côté, et depuis les derniers temps surtout, ne manque pas d'avoir le maintien le plus soumis vis-à-vis du Roi.

A vue de pays, les choses resteront encore longtemps dans cette position ; mais, malgré les soins du comte de Maurepas de les conserver ainsi, deux causes pourraient les changer à ce qu'il me semble, La première, *que S. M. T. C. se fit faire l'opération*, qui pourrait devenir avantageuse ou contraire à la Reine, selon que d'autres femmes ou non feraient effet sur ce monarque.

Sur la nature de l'*opération* [1], nous avons donné,

[1] « Après l'inoculation, les chirurgiens feront au Roi, dit-on, l'opération de couper un filet qu'il a.., et qui lui empêcherait de faire des enfans qu'avec beaucoup de peine et de douleur. » *Chronique indiscrète sur le règne de Louis XVI*, publiée par l'abbé Baudeau (*Revue rétrospective*, tome III, 1re série, p. 270).

«... *Jeudi, 14 juillet.* — On se préparait à faire au Roi une

dans le chapitre qui précède, les détails les plus circonstanciés ; nous n'y insisterons pas.

Pour en revenir à notre diplomate, le 20 mars 1777, Frédéric II écrivait au baron de Goltz :

... Si le ministère pouvait donner quelque goût au Roi pour des maîtresses [1], ce serait un sûr moyen de tenir la Reine à l'écart et de lui barrer pour toujours le chemin de s'emparer des rênes du gouvernement. Je m'étonne même qu'on n'ait pas déjà pensé à cette voie dans un royaume où le goût des maîtresses a été de tout temps dominant dans les souverains. Peut-être la délicatesse de la constitution du Roi d'à présent ne permet-elle pas d'avoir recours à un tel moyen ; mais des personnes nouvellement arrivées de France ne lui attribuent pas une constitution aussi faible. Bien au contraire, elles lui donnent tant d'embonpoint, qu'on ne saurait soupçonner qu'il ne fût assez robuste pour imiter ses ancêtres à cet égard.

Il faut rendre cette justice au baron de Goltz,

petite opération d'où résulterait l'impossibilité physique d'avoir des enfans. *La nature elle-même a fait cette opération.* Peut-être en résultera-t-il quelque bon effet. » *Revue rétrospective,* loc. cit., p. 284. Nous appelons l'attention sur la phrase que nous avons soulignée. L'opération n'aurait donc pas été pratiquée ? Au moins le bruit en courut-il, puisque les contemporains en mentionnent l'écho. La lettre publiée dans le chapitre précédent et où il est dit que la nature opéra elle-même donnerait créance à ces bruits.

[1] « On médite le projet d'induire le roi au libertinage, écrit Mercy à l'impératrice, le 16 avril 1777 ; ces horribles tentatives n'ont produit aucun effet. »

qu'il ne se laisse pas aller à calomnier la Reine, pour donner satisfaction à son souverain. Il rend, au contraire, hommage à l'honnêteté de Marie-Antoinette, qu'il ne trouve à reprendre que sur « sa vive passion pour les plaisirs et leur diversité ». Quant à la frigidité de Louis XVI, il l'explique par la raison que nous avons dite : à savoir qu'elle n'était imputable qu'à un défaut d'organisation physique.

... Le peu d'intérêt que prend jusqu'à présent S. M. T. C. soit pour son épouse soit pour toutes les femmes en général, est sans doute l'effet *d'un défaut d'organe intérieur*, très aisé à corriger de l'aveu des médecins, mais à quoi ce prince s'est refusé, soit par crainte des fâcheuses suites de l'opération, soit parce que son tempérament ne l'excite pas. Quant à sa constitution, elle est très forte ; il prend de l'embonpoint, mais surtout supporte les fatigues à pied et à cheval mieux que personne. Si ce prince prenait le goût des femmes, peut-être serait-ce une question assez difficile à décider pour le ministère, s'il conviendrait ou non de lui donner des maîtresses.

Sur ces entrefaites, le frère de Marie-Antoinette, l'empereur Joseph II, venait à Paris, avec l'intention d'y faire un séjour de quelque durée. On prétend qu'il exprima à Louis XVI toute sa surprise qu'il n'eut pas encore donné un héritier au trône : le cas n'était pas au-dessus des ressources

de l'art, et l'Empereur engageait son beau-frère à subir l'opération que la Faculté reconnaissait nécessaire. Nous avons écrit, dans notre première version, que le roi s'était rendu aux instances de Joseph II, et que l'opération avait réusssi à merveille. S'il faut s'en rapporter au baron de Goltz, les choses ne se seraient pas passées tout à fait de la sorte.

... Il ne serait pas impossible, écrivait le diplomate à Frédéric II, dans une dépêche en date du 7 septembre 1777, il ne serait pas impossible que la Reine devînt grosse. La petite difficulté, qui s'y opposait dans le Roi, *est levée d'elle-même, sans aucune opération*...

Le baron de Goltz tenait vraisemblablement de son collègue, l'ambassadeur d'Espagne, cette information, sur la modification survenue dans le « régime matrimonial » de Louis XVI et Marie-Antoinette ; car l'ambassadeur d'Espagne, ainsi que nous l'allons voir, communiquait, dans le même temps, à son souverain, aux termes près, le même renseignement [1].

[1] Cf. *Cabinet secret*, 1re série (Premiers tirages).

III

Le comte d'Aranda, le « Choiseul espagnol » comme on l'a nommé, dès son arrivée dans la capitale, le 8 septembre 1773, avait mené grand train, éblouissant les Parisiens par son luxe fastueux. Altier comme un grand d'Espagne, il se montra toujours froid et réservé à l'égard de ses collègues du corps diplomatique, à l'exception du baron de Goltz, avec qui il s'était lié d'une étroite amitié [1].

Il recevait chez lui bonne et nombreuse compagnie, et sa maison, montée sur le plus grand pied, était très hospitalière. Régulièrement il allait, au moins une fois par jour, aux nouvelles, soit au Jardin des Tuileries, soit à la terrasse des Feuillants, où avaient coutume de se réunir les « reporters » de l'époque, pour lesquels notre ambassadeur se montrait plein de prévenances. Le comte d'Aranda fut ainsi à même de connaître bien des secrets, de pénétrer bien des mystères.

C'est notamment sur les relations conjugales de Louis XVI et de Marie-Antoinette que ce diplomate paraît avoir reçu des confidences. Les détails qu'il transmet à son gouvernement sur ce point déli-

[1] Flammermont, *op. cit.*, p. 470.

cat sont d'une telle précision, qu'on les croirait émaner d'un des médecins ou chirurgiens appelés à examiner le « cas physiologique » du roi.

Dans l'instruction qui avait été remise au comte d'Aranda à son départ d'Espagne, un paragraphe était spécialement consacré à ce que, dans les chancelleries, on désignait sous cet euphémisme très... diplomatique : *l'état matrimonial du Dauphin et de la Dauphine*. La famille royale de France, pensait-on dans les chancelleries, était menacée d'un malheur qui, s'il arrivait, pouvait avoir les plus graves conséquences. Le Dauphin et le comte de Provence devaient être atteints d'une certaine faiblesse ou empêchement, pour n'avoir pu remplir le devoir conjugal, bien qu'ils fussent mariés depuis deux ou trois ans. Encore pouvait-on espérer qu'en avançant en âge leur constitution s'affermirait. Quant au comte d'Artois, dont le mariage avec une comtesse de Piémont allait se célébrer, on exprimait le vœu qu'il se montrerait plus robuste et plus heureux que ses aînés.

Mais si ces espérances ne se réalisaient pas, il en pouvait résulter, pour la France, une situation critique, digne de toute l'attention de l'Espagne, en raison du voisinage, de la parenté et des intérêts politiques. Aussi était-il de toute importance que l'ambassadeur fût toujours bien instruit, pour en informer son maître, de tout ce qui concernait

l'accomplissement du devoir conjugal, chez les princes de la Maison de France.

Dès le mois de novembre 1773, le comte d'Aranda, dans une longue dépêche adressée à son souverain, commençait à s'acquitter de sa mission. Il annonçait au Roi d'Espagne que le comte d'Artois s'était, les trois premières nuits qui avaient suivi son mariage, vaillamment comporté; quant au Dauphin et à la Dauphine, on doutait de la consommation du mariage.

Ceux qui étaient d'un avis opposé, s'appuyaient sur ce que, depuis quelque temps, le Dauphin semblait manifester plus de tendresse pour la Dauphine. Mais aurait-on négligé de publier un acte aussi important, s'il s'était réalisé [1] ?

[1] Le texte est autrement... suggestif. Il a été publié, pour la première fois, en espagnol, dans l'ouvrage de Flammermont, devenu rare. Nous le reproduisons ci-après :

« La consumacion de su matrimonio aun se duda... Suponese que en la ropa de ambos principes hai manchas que manifiestan el acto, pero no falta quienes las atribuyen a expulsion exterior del Delphin, sin acabar de penetrar, no por debilidad, sino por mortificarle algun dolorcillo en la punta al insistir su introduccion. Apoyase la completa operacion, en que de tiempo a esta parte manifiesta mas apego a la Delphina ; pero el astar en duda un asunto tan interessante que se huviera publicado con aplauso, puede inclinar mas bien a que no se ha conseguido aun el fin principal. » Ce texte a été traduit ainsi par un Espagnol de nos amis, M. Arturo Vinardell :

« On doute de la consommation du mariage... On suppose que dans le linge des deux princes il y a des taches qui sont la

Dans une autre lettre, du 5 août 1774, le comte d'Aranda constatait que la taille du roi devenait de plus en plus régulière, qu'il se tenait mieux, que sa santé était bonne et que son corps était bien formé et musclé, comme on pouvait le voir à son lever, lorsqu'on lui passait sa chemise.

Cependant il n'y avait rien de changé dans son « état matrimonial ». Et les hypothèses d'aller leur train ! l'ambassadeur espagnol ne recule point devant l'expression hardie, voire même inconvenante [1].

preuve manifeste de l'acte ; mais il ne manque pas de gens pour les attribuer à l'émission extérieure (éjaculation ?) du Dauphin, sans qu'il ait achevé de pénétrer, non par faiblesse, mais parce qu'il a éprouvé une légère douleur quand il a insisté pour l'introduction. On se base, pour assurer que l'acte complet a été réalisé, sur ce que, depuis quelque temps, il (le dauphin) manifeste plus de tendresse pour la Dauphine. Mais on conserve des doutes sur ce point intéressant, parce que, si l'acte eût été réalisé, on l'aurait publié avec joie ; (c'est parce qu'on ne l'a pas fait) qu'on incline plutôt à penser que le but principal n'a pas été atteint. »

[1] Voici le texte de la dépêche du comte d'Aranda (ID., *ibid.*, p. 476, n. 2) :

« Quien dice que el frenillo sujeta tanto el prepucio que no cede a la introduccion y causa un dolor vivo en el, por el qual se retrahe S. M. del impulso que conviniera. Quien supone que el dicho prepucio esta tan cerrado que no puede explayarse para la dilatacion de la punta o cabeza de la parte, en virtud de lo que no llegua la ereccion al punto de elasticidad necessaria.

« Si fuera lo primero, a muchos ha sucedido lo mismo y aun acaece regularmente en los primeros ensayos ; pero como suelen

Ce n'est que dans une dépêche du 27 septembre 1777 que le comte d'Aranda annonçait, avec une satisfaction non contenue, que le roi avait con-

estar con mejores ganas de las que tendra S. M. por su temperamento o inocencia, con el acaloramiento, un quejido y una buena resolucion se rasga el frenillo del todo o lo que basta para la continuacion del uso, que insensiblemente despues deja corriente el acto ; pero quando son timidos, entra el cirujano con una pequeña incision y liberta del inconveniente.

« Si fuera lo segundo, seria operacion mas dolorosa y grave en su edad, por que exige una especie de circuncision, pues sino se redondease el corte de los labios, quedarind imposibilitando el uso. » Nous donnons ci-après la traduction :

« Les uns disent que le frein comprime tellement le prépuce qu'il ne se relâche pas au moment de l'introduction et lui cause une douleur vive qui oblige S. M. à modérer l'impulsion nécessaire pour l'accomplissement de l'acte. D'autres supposent que ledit prépuce est si adhérent, qu'il ne peut se relâcher assez pour permettre la sortie de l'extrémité pénienne, ce qui empêche l'érection complète de se produire.

« S'il s'agit du premier cas, pareille chose est arrivé à beaucoup de personnes et arrive encore régulièrement au moment des premiers essais ; mais comme ces personnes-là ont un meilleur appétit charnel que S. M., à cause de son tempérament ou de son inexpérience, avec l'entraînement de la passion, un gémissement (*quejido*) et de la bonne volonté, le frein se rompt en entier, du moins suffisamment pour continuer à s'en servir ; ce qui, peu à peu, régularise complètement l'acte. Mais quand les sujets sont timides, le chirurgien intervient par une petite incision et vous délivre de l'obstacle.

« Si on avait affaire au second cas, on aurait recours à une opération plus douloureuse et plus grave à son âge, puisqu'elle exige une sorte de circoncision ; car si on n'arrondissait pas les lèvres de l'incision, l'acte resterait impossible. »

sommé enfin son mariage [1], le 25 août précédent. La Reine était alors en état de grossesse, d'après des signes physiologiques évidents, et l'ambassadeur ajoutait en propres termes :

Un tel événement étant intéressant et public, j'ai eu occasion d'en parler avec MM. Maurepas et Vergennes, séparément avec chacun d'eux, et tous deux m'ont confirmé les mêmes circonstances. De plus, il est certain que le Roi l'a raconté à l'une de ses tantes, lui disant avec beaucoup de franchise qu'il aimait beaucoup le plaisir, et qu'il regrettait de l'avoir ignoré pendant tant de temps. S. M. est beaucoup plus gaie qu'auparavant et la Reine a souvent les yeux plus battus que jamais on ne l'avait encore observé...

[1] V. Flammermont, *op. cit.*, p. 477, n. 2, pour le texte espagnol, dont voici la traduction :

« Dans le n° 1118 (29 août 1777) et en chiffre, j'ai dit à V. Excellence qu'on supposait la reine en état de grossesse ; cette opinion a eu cours parmi les personnes qui approchent du plus près les souverains et elle ne laisse pas d'être fondée, parce que, en vérité, il y a eu un retard de huit jours ; mais maintenant je vais expliquer avec plus de clarté ce que j'ai su ultérieurement et qui passe pour constant. « C'est que, quelques jours avant le retard mentionné, le roi avait consommé entièrement son mariage, ce dont, pendant sept ans, le roi lui-même, avait fortement douté ; car bien qu'on tînt pour certain que la voie était ouverte, on attribuait l'imperfection de l'accomplissement de l'acte à une sensation ou à une douleur au moment de la meilleure disposition du Roi, qui l'obligeait à se retirer, et par conséquent à ne jamais obtenir l'émission du liquide fécondant dans l'endroit où il devait se rendre. »

IV

Un fait digne de remarque, c'est que l'ambassadeur espagnol se garde d'accueillir sans contrôle les médisances dont ses collègues, les agents de la Prusse et du Piémont, se font les échos complaisants.

L'ambassadeur du Piémont se nommait le comte Viry. Il avait été accueilli par la société de Versailles et de Paris avec une faveur marquée. On lui accordait généralement de l'esprit et du talent. On rendait justice à sa prudence et à sa modestie. On trouvait surtout qu'il joignait à un extérieur poli et réservé beaucoup de douceur et d'aménité dans le caractère et de fort aimables qualités. Avec tout ce bagage il devait plaire et il plut aux femmes, dont le jugement a toujours été dans notre pays, et plus encore au siècle galant qu'au nôtre, un jugement souverain et sans appel.

Tandis que Mme de Viry fréquentait chez la Du Barry, l'ambassadeur allait s'approvisionner de nouvelles chez la comtesse de Provence, qui lui fournissait des renseignements de première main. Ce n'est pas à dire que ces renseignements ne

fussent suspects : la comtesse de Provence n'aimait guère sa belle-sœur, et elle ne se faisait pas faute de gloser sur son compte. Le comte de Viry, qui ne traduisait pas toujours sa pensée sans la travestir, ne craignait pas d'accuser l'inconséquence et la légèreté de la Reine, qui, disait-il, prenait toujours plus de goût pour la société des jeunes gens et menait une vie de dissipation et de plaisir [1].

Le comte de Viry ne pouvait manquer de parler, à son tour, « de la détermination qu'avait prise le Roi de subir la fameuse opération, que l'on assure qui lui est nécessaire pour qu'il puisse cohabiter avec la Reine » [2]. L'on prétend, ajoutait-il, que « cette opération aura lieu la semaine prochaine ou, tout au plus tard, après le retour de la Cour à Versailles », qui devait s'effectuer le 16 novembre.

Mais dans l'espace de deux à trois semaines les dispositions sont complètement changées : il n'est plus question d'opération et l'on assure que le Roi pourra s'en passer (c'est l'opinion qu'exprimait, à la même date, l'envoyé du roi de Prusse, le colonel baron de Goltz.)

Le comte de Viry écrit dès lors à son habituel correspondant, le marquis d'Aigueblanche, le 13 novembre (1775) :

[1] Lettre au marquis d'Aigueblanche, du 23 octobre 1775.
[2] Lettre au même, du 30 octobre 1775.

J'ai été assuré par deux personnes, qui peuvent être bien instruites et qui m'ont souvent donné de bonnes notions que la fameuse opération dont il avait été question pour la personne du Roi, et que la Reine et ses partisans ont si fort à cœur qu'Il subisse, n'aura pas lieu, soit par répugnance que ce prince continue à témoigner de s'y soumettre, soit par la crainte qu'ont les médecins de la Cour, qui ne sont pas d'accord entre eux, que cette opération soit dangereuse par elle-même.

Une semaine plus tard, la situation n'avait pas sensiblement changé.

Le parti de Mme de Guéménée fait courir de nouveau des bruits sur la résolution qu'aurait pris le Roi de subir dans le courant de l'hiver la fameuse opération en question. Les personnes les plus sages de la Cour démêlent d'autant plus faiblement leurs vues en cela relativement à la Reine, que l'on assure de bonne part que ce prince courrait du danger en s'exposant à la subir et que c'est cette idée qui l'en empêche [1].

Toujours attentif à ce qui se passe autour de lui, le comte de Viry note avec soin tout ce qu'il peut recueillir sur les relations de la Reine, sur les faveurs dont jouissent auprès d'elle le baron de Besenval et le duc de Coigny, qui ont leurs entrées à

[1] Lettre au marquis d'Aigueblanche, du 20 novembre 1775.

certaines heures dans l'appartement de cette princesse : ce qui fait jaser la Cour autant que la Ville.

Le comte de Viry avait montré trop de franchise, pour ne pas en être tôt ou tard la victime. Par une lettre en date du 14 juin 1777, le roi de Sardaigne rappelait brusquement et sèchement son ambassadeur, désignant en même temps son successeur, le comte de Scarnafis.

V

Le nouvel ambassadeur était, selon les uns, un homme dangereux et intrigant, sans religion et sans mœurs ; d'autres le tenaient pour un homme du monde, sachant se rendre agréable en société, mais que les scrupules ne gênaient pas.

A l'exemple du comte de Viry, Scarnafis se tient au courant de tout ce qui touche à « l'état matrimonial » du Roi et de la Reine de France.

A ce moment, on ne parle plus de l'opération, reconnue désormais inutile, et le bruit commence à courir que Marie-Antoinette pourrait bien être enceinte.

Comme de pareils bruits ont couru autrefois, l'ambassadeur se montre défiant et réserve son

appréciation. Il semble toutefois persuadé que Louis XVI a surmonté tous les obstacles que la nature avait paru mettre à la consommation de son mariage, car ses valets de chambre disent que, depuis quelque temps, lorsqu'Il se met au lit avec la Reine, l'empressement qu'il a pour Elle les oblige à se retirer plus promptement qu'ils ne faisaient [1].

Rien n'est encore certain, cependant, ainsi que l'atteste cette lettre, écrite par Scarnafis au roi de Sardaigne, le 3 novembre (1777) :

Au commencement de mon arrivée ici, j'ai mis M. le comte du Perron en état d'informer V. M. du bruit qui courait sur la nouvelle manière d'être du Roi T. C. avec la Reine, son épouse, dont, selon que V. M. l'aura appris d'ailleurs, cette princesse s'était empressée de faire part à sa famille.

Cependant il me paraît que, si cela était aussi réel qu'on l'a prétendu d'abord, on aurait dû remarquer entre eux, vu surtout l'âge où ils sont, un empressement ou démonstration de tendresse plus marqué que par le passé, ou bien qu'à l'exception de quelques rapports des valets de chambre du Roi, qui sont bien aises de soutenir ce bruit, il n'est pas possible de s'apercevoir du moindre changement ; et même quoique le Roi se couche régulièrement un peu après les onze heures, la Reine va trois, quatre

[1] Lecomte de Scarnafis au comte du Perron, 21 octobre 1777

fois la semaine, jouer dans les maisons particulière jusqu'à deux heures ou deux heures et demie après minuit...

Quelques jours après, Louis XVI et Marie-Antoinette vont à Fontainebleau. Aussitôt l'ambassadeur mande à son souverain :

J'aurai l'honneur de dire à V, M. avec certitude que le roi, pendant tout le voyage de Fontainebleau, n'a pas couché plus de trois fois avec la Reine et qu'un soir qu'Il était allé à son appartement pour coucher avec elle, en ayant trouvé la porte fermée, il n'a pas insisté pour la faire ouvrir et s'en est retourné dans sa chambre sans qu'on ait remarqué que cela Lui ait causé la moindre humeur.

Je sais en outre que, par des détails dans lesquels ce prince est entré avec Mme Victoire, en qui Il a beaucoup de confiance, on peut juger qu'Il est encore neuf sur la manière d'être d'un homme avec sa femme [1].

La Reine toutefois se croit grosse et en fait part à toute la famille royale, mais le public n'y ajoute pas encore beaucoup de foi [2].

Quant au Roi, sa véritable « manière d'être » avec la Reine est encore une énigme, même pour

[1] Lettre au Roi, le 20 décembre 1777.
[2] Lettre au comte du Perron, le 18 avril 1778.

les personnes qui ont le plus grand intérêt à savoir à quoi s'en tenir [1].

L'ambassadeur était, sur ce point, moins bien informé : la reine Marie-Antoinette avait enfin, après bien des émotions et des péripéties, l'espoir d'un héritier au trône de France.

[1] Lettre au Roi, 27 avril 1779.

LA PREMIÈRE GROSSESSE DE MARIE-ANTOINETTE

I

En venant au monde, Marie-Antoinette présentait tous les attributs de la souveraine : la distinction, la grâce, la beauté, toutes les qualités natives, elle les possédait à un degré de perfection tel qu'il semblait qu'une fée avait dû veiller sur son berceau. En grandissant, ses charmes se développaient, son air de majesté s'affirmait. On pouvait pressentir qu'un manteau royal serait seul digne de voiler ces épaules triomphantes.

Par quelle ironie cruelle cette créature radieuse de beauté [1] allait-elle être accouplée au mari le plus

[1] Plusieurs contemporains nous ont décrit l'ensemble de sa personne. La Reine n'était pas très grande, mais elle était très bien faite ; ses bras, ses mains, ses pieds, étaient potelés et bien tournés ; avec l'âge, sa poitrine devint plus forte ; son teint était éblouissant ; elle avait des yeux bleus, charmants et pleins d'expression ; son front était haut et rappelait celui de son père.

D'après Mme Lebrun, elle était la femme de France qui mar-

étranger à toutes les délicatesses, le plus prompt à toutes les gaucheries? N'était-ce pas l'alliance la plus disparate qui se pût rêver : la jeunesse frivole, débordante, unie à l'entêtement froid, obstiné, calculateur. Que pouvait-on augurer de ce règne qui s'annonçait sous de si fâcheux auspices?

Encore si l'amour eût été de la partie! C'était, hélas! le sport le moins favori de ce roi, pour qui tous les sports étaient jouissance. Nous venons de voir que, pendant les huit premières années de son mariage, Louis XVI ne fut pour sa femme rien de plus qu'un camarade importun. Nous avons conté dans tous ses détails, et sans les sous-entendus qui, dans la plupart des récits, la défigurent, l'histoire des infortunes conjugales du plus débonnaire de nos rois. Ce sera presque une réhabilitation de faire le portrait du père, après avoir esquissé celui de l'époux.

Aurait-on voulu plaider les circonstances atténuantes en faveur de Marie-Antoinette, on n'eût pas trouvé de plus solide argument que son infécondité. Cette femme, parée de toutes les séductions, à qui allaient tous les hommages, ne se consolait pas de ne pouvoir épancher au dehors

chait le mieux ; on l'admirait quelquefois s'en allant seule de Versailles à Trianon, une baguette à la main, n'ayant pour suite qu'une dame et un valet de pied (*Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset, t. I, p. 3.)

les trésors d'affectuosité qu'elle recélait. La reine espérait un Dauphin, la mère appelait un fils. Et c'était dans le silence qu'elle devait dévorer le chagrin qui la minait, elle, la seule à la Cour qui n'eût pas la douce satisfaction de presser un fils sur son sein. Comment ne pas voir dans cet incessant tourment le mobile de tant d'imprudences, de tant de légèretés ? Son désespoir n'est-il pas tout entier dans ce cri, qu'elle laisse échapper dans une de ses lettres, au moment où vient d'accoucher une princesse de sang royal : « J'ai caché mes larmes pour ne pas troubler leur joie ? »

Elle le désirait de tous ses vœux ce rejeton, qui s'obstinait à ne pas naître. Déjà, en 1776, à la fin de juin, le bruit courait que la reine était grosse. Fausse alerte, que la réalité ne tardait point à dissiper ! Trois jours plus tard, la nouvelle était démentie. En réalité, elle avait été grosse et elle s'était blessée en levant un store de sa voiture ; mais cette fausse couche, puisqu'il faut l'appeler par son nom, avait été tenue rigoureusement secrète.

Vers l'automne de l'année suivante, les espérances de grossesse se sont évanouies ; les Esculapes du jeune monarque viennent de déclarer que rien ne s'oppose désormais à la consommation d'un acte si longtemps retardé. Le roi est devenu homme ! Le 7 octobre, Sa Majesté annonce à ses

courtisans qu'elle se rend à Fontainebleau et qu'elle a bon espoir que la grossesse de la reine se confirmera.

D'autre part, le 17 janvier 1778, Mercy-Argenteau écrit à Marie-Thérèse : « La reine continue à se conduire très bien avec le roi, qui, de son côté, *persiste à vivre maritalement, dans le sens le plus exact et le plus réel.* [1] »

II

Dès le 15 avril, on dit ouvertement à la Cour que la reine est positivement enceinte. La nouvelle ne tarde pas à s'en répandre au dehors. Le roi ne se tient pas d'aise et son épouse dit plaisamment : « J'ai tant de désir que cela soit, que je prends pour des maux de cœur jusqu'aux idées qui me passent par la tête. » Elle est tout de même convaincue de son état de grossesse, car elle fait part à sa mère « qu'elle a vomi, ce qui augmente ses espérances ».

Les médecins ne s'y sont pas trompés. On les voit, dès le mois de mars, exiger que la princesse se soumette aux plus menues précautions,

[1] *Correspondance de Mercy-Argenteau et de Marie-Thérèse.*

qu'elle ne sorte plus en voiture, la moindre imprudence pouvant tout compromettre. Comme Marie-Antoinette parle de dépêcher un courrier à Vienne, pour annoncer l'heureuse nouvelle, Lassone conseille d'attendre quelques jours encore, au moins vingt jours ; à cette époque, il se prononcera en toute connaissance de cause.

Au reste, la reine s'est trompée dans un premier calcul. Le retard ne devait être compté que depuis le 1er ou le 2 ou même le 3 de ce mois, la révolution précédente ayant eu lieu le 3 du mois de mars. « Jusqu'à ce que le terme de la seconde révolution soit passé, on ne pourra que rester entre la crainte et l'espérance [1] ». On ne saurait, d'ailleurs, être trop circonspect. « Il faut treize semaines complètes, surtout à une première grossesse, pour être sûre », écrit à sa fille Marie-Thérèse, toujours en éveil.

On se montre plus confiant dans l'entourage de la reine. M. de Lassone, son premier médecin, offre de parier 1.000 louis, que la souveraine est véritablement enceinte : il n'est personne d'assez indiscret pour tenter de gagner le pari.

Le 5 mai, Mercy envoie un exprès à Marie-Thérèse. Adieu les escapades, les nuits au bal et les équipées folles ! La jeune mère a conscience de son

[1] *Correspondance de Marie-Thérèse et de Mercy-Argenteau.*

nouveau rôle. Son temps se passe à causer, à écouter un peu de musique, à faire de courtes promenades ; à peine lui permet-on, pendant de courts instants, de s'asseoir, comme jadis, à une table de jeu. Mercy en marque tout son contentement dans sa correspondance confidentielle.

Marie-Thérèse envoie à son ambassadeur ce billet pour être communiqué à Lassone :

Ayant plus d'une preuve des sentiments et du zèle du sieur Lassone, il est juste que je témoigne toute la confiance que j'ai en lui dans l'état actuel où se trouve ma fille. Je me repose sur ses soins et je m'en promets le meilleur effet, dont je lui aurai bien du gré.

Elle joint au billet une magnifique boîte émaillée en vert, toute garnie de diamants [1].

Sur la demande de Mercy, elle fait envoyer en même temps à Lassone un beau lot de minéraux de Hongrie, que le premier médecin avait manifesté le désir d'avoir, pour enrichir sa collection d'histoire naturelle.

[1] L'accoucheur Vermond reçut une bague de diamants et une boîte émaillée achetée à Paris 600 florins.

III

Marie-Antoinette écrit à sa mère, qu'elle se porte à merveille, à part quelques étouffements. Lassone l'a autorisée à se promener en voiture, pourvu que le carrosse marche lentement et sans secousses. Elle arrive au troisième mois, et se désespère de grossir démesurément des hanches.

Elle a pris pour accoucheur Vermond, un frère de son lecteur, l'abbé de Vermond. Elle a été si longtemps sans se flatter du bonheur de jamais être grosse, qu'il y a des moments encore où elle croit que tout cela n'est qu'un songe ; mais ce songe se prolonge et elle croit bien qu'il n'y a plus de doute à conserver.

On remarque un heureux effet du nouvel état de la reine. Elle « paraît se plaire avec son époux, le rechercher, s'amuser avec lui, et lui fait des caresses auxquelles ce prince répond de manière à exciter encore plus cette tendre intelligence [1] ».

Le 18 mai, Sa Majesté se promène une heure à pied ; le reste du temps, elle est assise dans son cabinet, où elle s'occupe à quelques petits ouvrages à l'aiguille.

[1] *Correspondance*, loc. cit., t. I, p. 166.

Trois jours plus tard, sur l'ordre de la reine, on fait sortir des prisons de Paris nombre de pauvres pères, détenus faute de paiement des mois de nourrice de leurs enfants. A cette occasion, Marie-Antoinette laisse entendre ces belles paroles : « Si le Ciel me fait la grâce d'accoucher heureusement, je ferai en sorte qu'il n'y ait plus de ces malheureux. »

Quelques jours plus tard, la reine dit à son premier médecin : « Puisque Dieu, à ce qu'il paraît, m'accorde la grâce que j'ai tant désirée, je veux désormais vivre tout autrement que je n'ai fait. Je veux vivre en mère, nourrir mon enfant et me consacrer à son éducation. »

Le roi consent à ce que la reine nourrisse, si elle accouche d'un Dauphin, mais se réserve, s'il survient une fille.

Le choix de Vermond comme accoucheur, de préférence aux Levret, Andouillet et Milot, accoucheurs de Paris et de la Cour, n'est pas sans soulever des oppositions. Le roi a désapprouvé ce choix, mais il s'est borné à dire : « Je ne veux pas voir cet homme-là ». La reine soutient son accoucheur envers et contre tous. On avait d'abord songé à prendre Levret pour accoucheur, « l'homme de la plus grande et de la meilleure réputation de ce genre ». Le roi l'avait en particulière estime et n'avait pas caché pour lui ses préférences. Mais l'en-

tourage de la reine est hostile au célèbre accoucheur. On représente que Levret étant déjà l'accoucheur de la comtesse d'Artois, les deux princesses pourraient avoir besoin de ses offices à la même époque, ce qui ne manquerait pas de causer un grave embarras. Il faudrait le remplacer au pied levé par un inconnu, ce dont tout le monde se plaindrait. On ajoutait que la raison d'Etat s'opposait à ce que « la même main travaillât aux deux opérations. » Enfin, motif capital, la reine, jeune encore, était destinée à mettre au monde une foule d'héritiers et serait, tôt ou tard, forcée de se passer des services de Levret, trop vieux pour pouvoir exercer longtemps. Pour toutes ces raisons, on choisit Vermond, accoucheur brillant, dont on ne contestait pas le mérite, mais qui n'était rien moins que beau et qui surtout n'avait, à en juger par les propos qu'on lui prêtait, ni la tenue, ni le langage des Cours.

La reine s'était obstinée, malgré tout, à le désigner, encouragée dans sa résistance par sa mère, qui ne cessait de lui faire toutes sortes de recommandations utiles pour sa santé. Elle saisissait tous les prétextes pour rendre hommage à Lassone, engageant sa fille à « se soumettre aveuglément à ses prescriptions », une malade devant « suivre, avant tout, les ordonnances de son médecin ».

Puis, c'étaient des conseils, que lui suggéraient son expérience et sa maternelle sollicitude, sur les soins à donner à l'enfant qui allait naître : la première année, il ne faut pas « serrer les enfants dans leurs langes, ne pas les tenir trop chauds, ne pas les surcharger de bouillies ou de mangeailles, leur donner une bonne et saine nourriture, ce qui est sujet à caution à Paris... Les gens de campagne, c'est à peu près la même chose, vu la corruption des mœurs. »

IV

Le 4 août, la grossesse avait été officiellement déclarée à la Cour. La reine était au quatrième mois et demi. L'enfant avait donné le premier mouvement le vendredi 31 juillet, à 10 heures 1/2 du soir. « Depuis ce moment, écrivait Marie-Antoinette à sa mère, il remue fréquemment, ce qui me donne une grande joie ».

Quand s'était produit ce *premier mouvement*, Marie-Antoinette s'en était ouverte au roi d'une façon aussi spirituelle que voilée : « Sire, lui avait-elle dit avec un grand sérieux, j'ai à vous demander justice contre un de vos sujets qui m'a violemment insultée. » Et comme le visage du roi se rembru-

nissait : « Oui, poursuivait la reine, il s'en est trouvé un assez audacieux, le dirai-je, pour me donner des coups de pied dans le ventre. » La chronique, toujours médisante, prétendait que le comte d'Artois, présent à l'entretien, aurait ajouté : « Et à mon frère des coups de pied dans le c... »

On était arrivé au cinquième mois. Ainsi que le veut l'étiquette des cours, on chanta dans les églises de nombreux *Te Deum* d'actions de grâces et le Parlement envoya féliciter Leurs Majestés par quatre présidents. Le 26 août, le roi réclamait de l'archevêque de Paris un mandement, pour faire dire des prières publiques, afin de conduire à bonne fin la grossesse de la reine.

Le 5 septembre, on parle de la saigner ; elle avait été saignée une première fois à la fin de juin.

Un rhume de cerveau retarde l'opération. Quatre jours plus tard, celle-ci a lieu[1].

La reine se trouve mal, son chirurgien lui fait respirer de l'eau de Luce. Elle lui exprime sa reconnaissance en lui donnant, outre le présent ordinaire de 30 louis, son flacon d'or : « Tenez, Monsieur, lui dit-elle, il m'a fait revenir ; il rendra par vos mains le même service à beaucoup d'autres ».

Dans le courant de ce même mois, elle est fré-

[1] On ne lui avait retiré que deux très petites palettes de sang, à cause de la petitesse de ses veines.

quemment incommodée de coliques, mais supporte les douleurs avec courage. Elle ne tarde pas à se rétablir et se porte à merveille en octobre.

Plusieurs dames de qualité font des pèlerinages et des neuvaines, pour obtenir du ciel l'heureuse délivrance de la reine. Il y en a, comme la duchesse de Noailles, qui vont jusqu'à Lorette et à Rome ; d'autres s'arrêtent à Notre-Dame de Liesse, en France.

On choisit trois nourrices et on congédie la foule des prétendantes à cet emploi : deux sont de simples paysannes, la troisième est l'épouse d'un brasseur de Paris.

Toutes les affaires sont suspendues, personne ne bouge plus de la Cour jusqu'à l'événement, qu'on espère proche.

La reine continue de se porter de mieux en mieux ; elle marche tous les jours dans les appartements ou dans la galerie, et avec tant d'aisance et de vivacité qu'on a peine à la suivre.

Il y a beau temps qu'elle ne met plus de rouge et ne se coiffe qu'en grand bonnet, sans en paraître moins jolie.

V

Pendant ce temps, que faisait la Faculté ?

En tant que corps constitué, elle participait à

l'allégresse générale. Le 10 novembre, elle faisait chanter un *Te Deum*. Le décret qu'elle rendit à cette occasion, en latin, était, au dire des journaux de l'époque, un des plus agréables morceaux qu'on pût lire. « Il est écrit, dit un chroniqueur, avec des grâces et une latinité pure, qui embellissent l'éloquence aimable de l'auteur, les idées riantes, naturelles, les images vives et brillantes, les tournures poétiques et pittoresques dont il est rempli. Dans sa brièveté, c'est un petit chef-d'œuvre. »

Une phrase, glissée maladroitement dans cet élégant discours, occasionna une grande rumeur. Nous la reproduisons ci-dessous [1] en latin, laissant à nos lecteurs le plaisir de la traduction : c'était une allusion assez maladroite à l'impuissance de Louis XVI. Celui-ci eut le bon esprit de ne pas s'en apercevoir. La joie d'être bientôt père le rendait indulgent.

Le 1er décembre, le roi avait fait porter 100.000 livres chez le grand aumônier, pour être distribuées aux pauvres après la délivrance de la reine.

Cette princesse en fit remettre autant au lieute-

[1] Voici cette phrase : *Primum miraculum puellam dedit (cœlum) in cujus ortu, tam ardenter quam diu expectato, gestire eo opportunius fuit, quod naturæ tarditas, jam calumniis lacessita, injiciebat quamdam dissidentiam furtivo lapsus annis irrepentem.*

nant de police de Paris, pour de pauvres pères et mères, afin de payer les mois de nourrice de leurs enfants, distribuer des layettes et autres secours.

Dans la nuit du 3, la reine fut atteinte d'étouffements, qui firent croire un instant que l'accouchement était imminent. Elle prétendait sentir remuer distinctement deux enfants, ce qui fut contredit par les « gens de l'art ».

On la saigne, pour la quatrième fois, le 8 décembre.

On attendait sa délivrance pour le 15 du mois. Tout le monde était anxieux, surtout l'accoucheur, qui, de droit, devait toucher 40.000 livres de pension, si c'était un prince, et n'en aurait que 8 ou 10, une fois données, si c'était une fille.

Le roi va dix fois par jour de son appartement à celui de la reine, ne cessant d'interroger les médecins et l'accoucheur. Et la reine n'accouche pas! La Faculté présume qu'elle peut encore aller quelques jours. En attendant, elle jouit d'une bonne santé et elle est très gaie.

VI

Cependant le dénouement est proche.

Marie-Thérèse est de jour en jour plus inquiète.

Elle écrit, le 9 décembre, à Mercy :

« Vous me marquerez toutes les circonstances et particularités, comme la reine s'est comportée et se porte, comme on lui fait passer les journées, ce qu'on lui donne à manger, quel monde elle voit... »

Et Mercy ne manque pas de la renseigner.

La veille de l'événement, il transcrit à la hâte ses impressions qui sont, d'ailleurs, favorables :

Depuis quinze jours, le premier médecin et l'accoucheur logent à côté des appartements de la reine ; tout est prévu avec le plus grand ordre pour le service. Il y a, selon l'usage, quatre nourrices retenues pour l'enfant royal ; mais ce ne sera qu'au moment, que l'on décidera laquelle des quatre commencera la nourriture ; les trois autres restent en réserve pour suppléer aux accidents possibles.

Le cérémonial est minutieusement observé. La famille royale, les princes du sang et les grandes charges passent la nuit dans les pièces attenantes à la chambre de la reine. Enfin, le 19 décembre, vers minuit et demie, la reine ressent les premières douleurs.

A 3 heures, on prévient le roi. Peu à peu, les autres membres de la famille pénétraient dans la chambre. Puis on laissa entrer indistinctement tous ceux qui se présentaient, à tel point qu'à l'instant où l'accoucheur Vermond dit à haute voix :

« *La reine va accoucher* », les flots des curieux qui se précipitèrent dans la chambre furent si nombreux et si tumultueux que ce mouvement pensa faire périr la reine.

Le roi avait eu, dans la nuit, la précaution de faire attacher avec des cordes les immenses paravents de tapisserie qui environnaient le lit de Sa Majesté ; sans cette précaution, ils auraient, à coup sûr, été renversés sur elle. Il ne fut plus possible de remuer dans la chambre ; elle se trouva si remplie d'une foule si mélangée, qu'on pouvait se croire sur une place publique.

Deux Savoyards montèrent sur des meubles pour voir, plus à leur aise, la reine placée en face de la cheminée, sur un lit dressé pour le moment de ses couches. Le bruit, le sexe de l'enfant, que la reine avait eu le temps de connaître par un signe convenu, dit-on, avec la princesse de Lamballe, ou une faute de l'accoucheur, supprimèrent à l'instant les suites naturelles de l'accouchement : le sang se porta à la tête, la bouche se tourna, l'accoucheur cria : *De l'air, de l'eau chaude, il faut une saignée au pied !*

Les fenêtres avaient été calfeutrées ; le roi les ouvrit avec une force que sa tendresse pour la reine pouvait seule lui donner. Ces fenêtres étaient d'une très grande hauteur et collées avec des bandes de papier dans toute leur étendue.

Le bassin d'eau chaude n'arrivant pas assez vite, l'accoucheur dit au premier chirurgien de la reine de la piquer à sec ; il obéit, le sang jaillit avec force, la reine ouvrit les yeux.

On eut peine à retenir la joie qui succéda si rapidement aux plus vives alarmes [1].

Quand la reine revint à elle, elle demanda, après avoir été replacée dans son lit, pourquoi elle avait une bande de linge à la jambe : elle ne s'était pas sentie saigner pendant sa syncope.

Un service très nombreux fut attaché à la nouvelle accouchée pendant les premiers jours qui suivirent l'accouchement. Outre un certain nombre de femmes, pour lesquelles elle commanda d'énormes fauteuils, dont les dos se renversaient au moyen de ressorts et qui pouvaient aisément se transformer en lits de repos, le premier médecin Lassone, le premier chirurgien, le premier apothicaire, les chefs du gobelet, etc., restèrent neuf nuits sans se coucher.

VII

Quand la reine avait éprouvé les premières douleurs, le gouverneur de Paris avait, suivant l'u-

[1] Mme Campan, *Mémoires*.

sage, envoyé un de ses pages au corps de ville, qui s'était assemblé à l'Hôtel de Ville, pour attendre l'événement. Il avait ensuite dépêché son capitaine des gardes, pour annoncer que la reine était accouchée d'une fille. Pendant ce temps, le roi chargeait un officier de ses gardes du corps du même message. On suivit les mêmes prescriptions que si c'eût été un Dauphin. Les présents [1] eurent lieu pour ce qu'on appelait *l'ouverture du ventre,* ainsi que l'étiquette le commandait.

La reine avait hâte de connaître le sexe de son enfant. Elle s'attendait, à dire vrai, à un garçon. Un charlatan, du nom de Printems, soldat devenu médecin et qui se faisait fort de découvrir dans les urines des femmes enceintes le sexe de leur enfant, lui avait formellement prédit qu'elle ac-

[1] Il se passa un fait assez étrange peu de jours après la naissance de ce premier enfant du roi et de Marie-Antoinette ; le curé de la Madeleine de la Cité, à Paris, envoya à la reine une petite boîte contenant son anneau nuptial, avec ces mots : « J'ai reçu, sous le secret de la confession, l'anneau que je remets à Votre Majesté, avec l'aveu qu'il lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir des enfants. »

La reine, en retrouvant son anneau, dit qu'en effet elle l'avait perdu en se lavant les mains, et qu'elle s'interdisait de chercher à découvrir la superstitieuse qui lui avait fait une pareille méchanceté (*Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France*, publiées et annotées par le comte de Reiset [Paris, Didot, 1876], p. 67).

coucherait d'un garçon. Ce fut une déception cruelle pour la reine, quand on lui annonça que c'était une fille. Elle en fut toute remuée.

L'accoucheur Vermond avait fait, à cette occasion, preuve d'une grande présence d'esprit ; sur-le-champ, il avait pratiqué une saignée au pied, qui eut pour résultat immédiat de faire cesser les convulsions ; car c'étaient, à n'en pas douter, des convulsions éclamptiques qui venaient de se manifester [1].

Mercy ne manqua pas de signaler l'incident à Marie-Thérèse. Dans son ignorance, l'ambassadeur, qui s'ingérait de médecine, où il n'entendait goutte, attribuait les mouvements convulsifs à plusieurs causes :

1° Le remuement d'un trop grand nombre de personnes présentes ;

2° Les efforts que la reine fit pour ne pas se plaindre (!) ;

3° Le saisissement de ce que, dans le premier instant, son enfant ne criait pas, ce qui lui fit craindre que l'enfant ne fût mort ;

4° Quand l'enfant eut crié, le contraste entre la douleur et la joie, qui avait produit une révolution (!!).

[1] Le professeur Pajot citait dans ses cours le facies de Marie-Antoinette et la forme de son cou, dit *en colonne*, comme offrant le type des femmes prédisposées à l'éclampsie.

Dès que l'accouchement avait été terminé, Mercy avait mandé la nouvelle à l'Impératrice en ces termes compassés :

MERCY A MARIE-THÉRÈSE

De la secrétairerie du ministre à Versailles.

20 décembre, à midi 3/4.

Sacrée Majesté, je profite du courrier dépêché au baron de Breteuil pour annoncer très respectueusement à Votre Majesté que la reine vient de mettre au monde une princesse, ce matin, à 11 h. 1/2. Les douleurs ont commencé à minuit et demie ; elles ont d'abord été peu considérables et avec de longs intervalles même de repos et d'instants de sommeil. Les grandes douleurs suivies n'ont commencé que vers 8 heures et les eaux ont percé dans ce moment. La reine a soutenu le mal avec un grand courage ; j'ai vu cette auguste princesse dans les derniers moments de l'accouchement, et encore quelques instants après. La violence qu'elle s'était faite pour ne pas se plaindre lui causa un léger mouvement convulsif dans les nerfs ; on jugea convenable de la saigner, et l'accident se calma sur le champ. La reine est autant bien (*sic*) qu'il est possible de l'être dans ces premiers instants de son état et son auguste enfant, qui est grand et fort, se porte à merveille.

Dans la précipitation du moment, je ne puis rien ajouter à ce très humble rapport ; vingt-quatre heures après l'expédition de ce courrier, celui de Votre Majesté partira.

L'instant du délivre n'est pas encore arrivé ; mais, d'après toutes les apparences qui sont sous mes yeux, je crois que Votre Majesté a tout sujet d'être hors d'inquiétude. La reine ne sait pas encore le sexe de son enfant royal [1].

Nous savons déjà qu'il s'agissait d'une fille, ce qui avait vivement désappointé la reine. Elle s'en consolait par les prévenances et les amabilités du roi. Elle ne cessait de répéter que, sans la présence d'esprit de son accoucheur Vermond, qui l'avait saignée, elle aurait pu succomber.

Les bonnets carrés de la Faculté n'étaient rien moins que flattés du succès remporté par cet intrus. Pour s'en venger, ils publiaient partout que l'accoucheur n'était qu'un empirique grossier et maladroit, et que c'était miracle s'il n'avait pas estropié la reine. En attendant, Vermond était l'homme du jour. C'était à qui vanterait son habileté et son sang-froid. Les jaloux continuaient bien à insinuer qu'il était aussi lourdaud qu'ignare, mais sa réputation n'en était pas entamée.

[1] *Correspondance*, loc. cit., t. III, p. 277.

On allait jusqu'à citer de lui ce trait : La reine, avançant dans sa grossesse, s'était plainte un jour à Vermond d'être plus grosse que de raison : — « Songez, Madame, lui aurait répondu le balourd, que vous êtes ventrue ! »

Une autre fois, il avait été plus libre encore dans ses propos. Comme la princesse se trouvait la gorge trop volumineuse : « C'est que, avait-il répliqué, vous êtes naturellement tétonnière. »

Cela n'empêcha pas le roi de prendre avis de lui, pour savoir quand il pourrait reprendre le lit conjugal. Le prince, qui avait tant à se faire pardonner, réclamait avec insistance de coucher avec la reine. Celle-ci s'y refusait. Elle finit par y consentir, mais, sur le conseil de Vermond, les deux époux durent prendre des « précautions de salubrité ».

L'accoucheur était définitivement rentré en grâce auprès de Louis XVI. Le 16 janvier 1779, il recevait une pension de 12.000 livres et la perspective de l'ordre de Saint-Michel : « Comme je vous dois la conservation de la reine, lui dit le monarque, vous pouvez penser que je n'en resterai pas là ! »

Quant à Marie-Antoinette, elle observa scrupuleusement un repos à la chambre de six semaines. Au bout de ce temps, elle effectua sa première sortie.

On la vit reparaître « plus belle que jamais, parée des plus riches dentelles et de rubans de deux couleurs sur chaque revers, inventés pour elle et qu'elle fut seule à porter, puisque le fabricant se refusait à en vendre, malgré les offres les plus séduisantes. »

Elle n'allait pas tarder à se mettre en besogne pour donner le jour à un Dauphin.

VIII

Nous donnons ci-après, à titre de curiosité, le bulletin du premier accouchement de Marie-Antoinette, rédigé par le roi lui-même. On ne croirait jamais lire la relation d'un père, écrivant sous l'impression d'une des plus grosses émotions de sa vie.

Ce document éclaire, mieux que tout commentaire, la physionomie de ce roi, insouciant et faux bonhomme, plus occupé à courre le cerf et à forger les serrures, qu'à prendre souci des affaires de l'Etat.

COUCHES DE LA REINE

Le 19 décembre 1778.

La reine s'était couchée la veille à onze heures sans rien souffrir. A minuit et demie, elle a commencé à souffrir ; à une heure et demie elle a sonné ; on a été chercher Mme de Lamballe et les honneurs ; à trois heures, Mme de Chimay est venue me chercher. La reine était encore dans son grand lit ; une demi-heure après, elle a passé sur un lit de travail. Mme de Lamballe a envoyé chercher la famille royale et les princes et princesses qui étaient à Versailles, et a envoyé des pages à M. le duc d'Orléans, Mme la duchesse de Bourbon et Mme la princesse de Conti qui étaient à Saint-Cloud ; M. le duc de Chartres, M. le duc de Bourbon et M. le prince de Conti étaient à Paris.

Les douleurs de la Reine se ralentissant, elle s'est promenée dans la chambre jusqu'à près de huit heures qu'elle s'est remise sur le lit de travail. Il y avait dans la chambre la famille royale, les princes et princesse du sang, les honneurs, et Mme de Polignac ; dans le grand cabinet, ma maison, celle de la reine et les grandes entrées ; dans le salon de jeu et la galerie, tout le reste du monde. On est entré lorsque l'accoucheur a averti. La reine est accouchée, à onze heures et demie, d'une fille. J'ai passé tout de suite dans le grand cabinet pour la voir emmailloter et la remettre entre les mains de Mme de Guéménée, gouvernante.

Le sous-lieutenant des gardes de service chez la Reine est parti tout de suite pour faire part de la naissance au corps de Ville qui était assemblé depuis la nouvelle du travail, et un autre sous-lieutenant a reconduit ma fille chez elle.

On n'avait pas pu saigner la reine pendant le travail ; quelques minutes après être accouchée, le sang lui a remonté à la tête et elle est tombée sans connaissance ; on l'a saignée copieusement du pied et, depuis, elle a toujours bien été.

Je suis rentré chez moi à deux heures et demie où j'ai signé des lettres de ma main pour l'Empereur, l'Impératrice et le roi d'Espagne ; les autres avaient été signées quelques jours avant.

J'ai été de là à la messe en haut ; après je suis descendu en bas pour le baptême. Ma fille a été tenue par Monsieur et Madame représentant le roi d'Espagne et l'Impératrice. Elle a été nommée *Marie-Thérèse-Charlotte*. Toute la famille royale et les princes et princesses du sang ont signé l'acte de baptême. Après, j'ai entendu en bas le *Te Deum* chanté en musique, et je suis rentré chez moi.

Le soir, les premiers présidents des cours sont venus me complimenter. Le lendemain, j'ai vu les ambassadeurs, et le soir deux cent-vingt dames ont fait leurs révérences. Mes sœurs et les princesses restèrent dans le cabinet.

Il y a eu des *Te Deum* partout, entr'autres un de la Musique à la chapelle, le 30, où je n'ai pas été.

La Reine a vu ses dames le 26, les princes et prin-

cesses le 27, les grandes entrées le 30, s'est levée sur sa chaise longue le 31 ; elle a vu ma maison le 1er de janvier, et le reste de suite.

Le *Te Deum* à Notre-Dame à Paris le 26 ; je n'y ai pas été [1].

[1] La *Revue rétrospective*, d'où nous tirons cette curieuse pièce (t. V, 1834, p. 121) a également publié, dans le même numéro (p. 123), l'accouchement de la Reine, le 22 octobre 1781 : il en résulta, comme on sait, le premier dauphin, qui succomba le 4 juin 1789 (Cf. nos *Morts mystérieuses de l'Histoire*, p. 409).

Le portrait que nous donnons ici est bien celui du premier fils de Marie-Antoinette et non celui de Louis XVII, dont on verra l'image reproduite plus loin (Sur la confusion qui a été faite parfois à ce sujet, cf. *Les Morts mystérieuses*, p. 414-415).

Mardy — 7 Pr. a cheval a 7h 1/2 par Grenelle Sevres et St Cloud.
Mercredy — 8 Rien — le [illegible] le garçon
Jeudy — 9 Rien
Vendredy — 10 Rien
Samedy — 11 Pr. a ch. a 9h 1/2 par le Mesnil montant et Noisy le sec. l'autour la Grenelle
Dimanche — 12 + il n'y a pas eu de ceremonie de l'ordre. faute d'ordre il n'y a pas eu de 1ers Vespres. Gde Messe Vespres et Salut en haut. Gd Couvert.
Lundy — 13 + Vespres
Mardy — 14 + Vespres.
Mercredy — 15 Pr. a cheval a 9h 1/2 autour de toute la nouvelle enceinte la Menagerie de Libertin
Jeudy — 16 Rien.
Vendredy — 17 Rien.
Samedy — 18 Pr. a cheval a 9h 1/2 au bois de Boulogne.
Dimanche — 19 + Vespres et Salut.
Lundy — 20 Rien.
Mardy — 21 depart a minuit arrivé et arrêté a Varennes a 11h du soir
Mercredy — 22 dep. de Varennes a 5 ou 6h dej. a St Menehould arrivé a 10h a Chalons y soupé et couché.
Jeudy — 23 ~~[illegible]~~ 1/2 on a interrompu la Messe pour presser le depart dej. a Chalons dîné a Epernay, trouvé les commissaires de l'Assemblée auprès du Port a Binson soupé a Dormans donné trois heures dans un fauteuil arrivé a 11h.
Vendredy — 24 depart de Dormans a 7h 1/2 dîné a la Ferté sous Jouarre arrivé a Meaux a 10h y soupé et couché. a l'Evêché.
Samedy — 25 depart de Meaux a 6h 1/2 arrivé a Paris sans arrêt a 8h.
26, 27, 28, 29 et 30, rien la Messe dans la Gallerie.

JOURNAL AUTOGRAPHE DE LOUIS XVI (FRAGMENT), JUIN 1791

Mardy — 7 Pr. a cheval a 7 h 1/2 par Grenelle Sevres et St Cloud.
le [illegible] le garçon
Mercredy — 8 Rien.
Jeudy — 9 Rien
Vendredy — 10 Rien
Samedy — 11 Pr. a ch. a 9 h 1/2 par le Mesnil [illegible] et Noisy le sec
l'autour la Grenelle
Dimanche — 12 + il n'y a pas eu de ceremonie de l'ordre. il n'y a pas eu de 1ers Vespres.
Lundy — 13 + Vespres
G. de Mesne Vespres et Salut
au haut. G. Couvert.
Mardy — 14 + Vespres.
Mercredy — 15 Pr. a cheval a 9 h 1/2 autour de toute la nouvelle enceinte
la Menagerie de Livrion
Jeudy — 16 Rien.
Vendredy — 17 Rien.
Samedy — 18 Pr. a cheval a 9 h 1/2 au bois de Boulogne.
Dimanche — 19 + Vespres et Salut.
Lundy — 20 Rien.
Mardy — 21 départ a minuit arrivé et arrêté a Varennes a 11 h
Mercredy — 22 dep. de Varennes a 5 ou 6 h déj. a St Menehould arrivé a
10 h a Chalons y soupé et couché.
Jeudy — 23 [illegible] 1/2 on a interrompu la Messe pour presser le départ
déj. a Chalons dîné a Epernay, trouvé les commissaires
de l'Assemblée auprès du Port a Binson soupé a Dormans
dormi trois heures dans un fauteuil arrivé a 11 h.
Vendredy — 24 départ de Dormans a 7 h 1/2 dîné a la Ferté sous Jouarre
arrivé a Meaux a 10 h y soupé et couché. à l'Evêché
Samedy — 25 départ de Meaux a 6 h 1/2 arrivé a Paris sans arrêt a 8 h
26, 27, 28, 29 et 30, rien la Messe dans la Gallerie.

JOURNAL AUTOGRAPHE DE LOUIS XVI (FRAGMENT), JUIN 1791

I

Nous oserons dire, sans plus attendre, que si Louis XVI subit l'expiation suprême, c'est qu'il fut très mal défendu.

Alors, nous dira-t-on, vous viendriez plaider non coupable? Assurément, et nous ne tiendrons pas plus longtemps cachée une opinion qu'il nous reste maintenant à justifier; il va sans dire que nous nous cantonnerons, comme il convient, sur un terrain exclusivement médical : ceci pour bien établir que notre thèse ne confine, ni de près ni de loin, au domaine politique.

Comme s'il avait eu la prévision du sort qui l'attendait, Louis XVI avait — oh! bien à son insu — préparé lui-même sa défense. Si ses avocats, Malesherbes, De Sèze et Tronchet, avaient mis sous les yeux de ses juges le journal autobiographique, rédigé par le roi pendant près de trente

années de sa vie, il est à croire que la Convention aurait rendu une tout autre sentence. Quel est donc le document auquel il est fait allusion?

Dès le 1er janvier 1766, Louis-Auguste, Dauphin de France, âgé seulement de 12 ans et 4 mois, commence à écrire son journal : il y consigne jour par jour ses impressions, signale les faits qui lui paraissent saillants, tient registre des distractions qui comblent le vide de son existence ennuyée.

Les cahiers [1] du Dauphin s'arrêtent au 30 juillet

[1] L'original, écrit M. de Beauchamp (v. la note suivante) se compose de cinq cahiers petit in-quarto, retenus par une faveur bleue, qui forment un total de 344 pages. Le premier, folioté de 1 à 20, va du 1er janvier 1766 au 12 mai 1770 ; le verso de son feuillet 20 est intitulé : *Voyages que j'ai faits avant mon mariage* (1756-1769). Le second cahier, folioté de 21 à 40, se compose également de vingt feuillets et s'étend du 13 mai 1770 au 31 juillet 1774. Le feuillet 40 est intitulé : *Nottes* (sic) *des voyages du Roi depuis mon mariage jusqu'à sa mort* (24 may 1770-28 avril 1774). Le troisième cahier est plus gros : il contient 76 feuillets et comprend à peu près dix années, du 1er août 1774 au 31 décembre 1784. Il contient différents morceaux accessoires qu'il convient de signaler ici. Le verso du feuillet 41 est intitulé : *Nuits que j'ai couché dehors de Versailles depuis mon mariage jusqu'à la mort du Roy* (1770-1773), et la seconde colonne du même feuillet, porte le titre : *Voyages en 1774*. A partir de l'année suivante, 1775, on trouve une *Récapitulation de l'année* et les *Voyages* au bout de chacune d'elles. Enfin, le feuillet 72 est intitulé : *Couches de la Reine, le 19 décembre 1775*, pour la naissance de la future duchesse d'Angoulême (c'est celui que nous

1774 ; le journal du roi commence le 1er août de cette même année, pour ne s'arrêter qu'au 31 juillet 1792, dix jours avant le 10 août, date fatale qui marque sa déchéance, premier acte du drame qui devait avoir son épilogue sur la place de la Révolution.

Dans ce journal [1], aujourd'hui conservé aux Archives nationales, nous ne retiendrons que ce qui nous permettra de brosser un portrait moral, une esquisse psycho-physiologique de l'homme à qui son inconscience aurait pu valoir quelque indulgence, à défaut d'absolution complète.

avons reproduit plus haut) et le feuillet 93 contient une note sur l'*Accouchement de la Reine* (22 octobre 1781). Le quatrième cahier du journal de Louis XVI contient 50 feuillets et le cinquième 6 seulement. Ils s'étendent, l'un du 1er janvier 1785 au 31 décembre 1791, l'autre du 1er janvier au 31 juillet 1792. C'est la date extrême des cahiers du roi.

M. de Beauchamp a donné, en outre, dans sa publication, les mentions du mois d'août 1792, qui se retrouvent dans des minutes de Louis XVI jointes à son journal et qui forment, avec diverses autres pièces, plus ou moins personnelles, un sixième et un septième cahiers.

[1] Il en a été publié des fragments, d'abord dans la *Revue rétrospective* de Taschereau (1834) ; plus tard, Nicolardot en a fait de copieuses citations, qu'il a accompagnées d'un long commentaire (*Journal de Louis XVI* ; Paris, Dentu, 1873, 1 vol. in-12 de 236 pages). Enfin, plus récemment, vers 1898, ou 1899, M. le comte de Beauchamp l'a reproduit *in extenso*, avec une Introduction et des notes, dans la revue *Souvenirs et Mémoires*, éditée par la librairie Gougy ; un peu plus tard, il en a été fait un tirage à part.

Ce journal, entièrement écrit de la main de Louis XVI, présente, hâtons-nous de le dire, un cachet absolu d'authenticité. Il a été trouvé, avec d'autres papiers, dans l'armoire de fer [1] et aucun historien n'a prouvé, à notre connaissance, qu'il fût apocryphe.

Ces observations faites, qu'allons-nous trouver dans ces papiers jaunis ? Un état très minutieux des chasses royales, le nombre de cerfs et de chevreuils pris ou manqués ; quelques détails relatifs à la santé, des notes sur le service de bouche, chapitre d'une importance capitale pour un Bourbon ; les moindres événements de famille, les morts, maladies et naissances.

La piété du roi s'y révèle par la notation de ses devoirs religieux, des vêpres et saluts auxquels il a assisté, des grandes cérémonies où il a figuré.

Enfin, Louis XVI n'a oublié ni les revues, au

[1] Ces manuscrits sont renfermés actuellement dans un portefeuille de maroquin rouge et conservés aux Archives nationales, dans l'armoire de fer, c'est-à-dire dans l'Armoire qui, depuis l'Assemblée législative et la Convention, sert de dépôt aux pièces dont la conservation semble la plus importante. D'ordinaire, on place à côté d'eux le registre des dépenses particulières de Louis XVI, six cahiers formés de 127 feuillets, écrits encore de la main du prince et contenant, de juin 1772 à décembre 1784 et de janvier à juin 1791, le relevé de tous les déboursés faits pour l'entretien des petits appartements de Trianon, de la Guinguette, et pour dons, cadeaux, aumônes, quêtes et autres menus frais (De Beauchamp).

nombre de vingt-cinq, qu'il a passées ; ni la danse, ni les promenades à cheval, ni la comédie et autres futilités.

Quant aux événements politiques, il en est à peine fait mention. Comme l'a observé un de ses biographes, « ce qu'il y a de singulier, c'est que des milliers de pages qu'on va analyser il sera impossible de déterrer une pensée. » Ce fatras accuse une sécheresse de cœur, une indifférence et surtout une pauvreté d'esprit qui sont pour désarmer les moins prévenus.

II

Tout ce qu'on sait de la timidité naturelle, de la gaucherie du dauphin, se trouve confirmé dans ces feuilles volantes. Dès son plus jeune âge, il a manifesté ce sentiment de crainte de la foule et du bruit, que rien ne pouvait surmonter. Marie-Adélaïde, qui l'aimait beaucoup, lui disait parfois : « Parle donc à ton aise, Berry, crie, gronde, fais du tintamarre comme ton frère d'Artois, casse et brise mes porcelaines ; fais parler de toi... » Mais Berry restait modestement dans son coin, osant à peine lever les yeux sur les personnes qui l'entouraient. Il

préférait se livrer aux exercices physiques violents, passer son temps à exécuter quelques travaux manuels, s'occuper à composer et à laver des cartes de géographie, ou bien à limer du fer et fabriquer des clefs. La Dauphine avait beau le plaisanter, l'appeler son « Dieu Vulcain », il n'en continuait pas moins à vivre loin de la Cour et de ses séductions [1], ne se sentant aucun goût pour les plaisirs bruyants, se complaisant dans la société des ouvriers dont il partageait les travaux. C'est du moins ce que semblerait indiquer l'anecdote suivante rapportée par Eugène de Mirecourt.

La semaine dernière, en revenant de sa promenade quotidienne, le roi voulut monter sur les charpentes établies autour de la salle des Menus, à Versailles. Depuis quinze jours, une foule d'ouvriers s'occupent à agrandir ce corps de bâtiment, qu'on destine à recevoir les membres de l'Assemblée. Sa Majesté, parvenue au sommet de l'écha-

[1] La marquise de Pracontal fut présentée à la cour le 5 mai 1776. Le jeune roi Louis XVI, à cette cérémonie, en embrassant la marquise, qui était fort jolie, très dévote et très timide, appuya de si bon cœur, que la pauvre dame en resta dans un vif embarras. Il allait recommencer sur l'autre joue, lorsque le duc d'Aumont, qui était de service, se précipita entre le monarque et la jeune marquise, en s'écriant qu'elle n'était pas duchesse et qu'elle n'avait pas droit à tant d'honneur; ce qui fit rire tout le monde, à commencer par le bon roi (Reiset, *Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*, t. I, p. 251.

faudage, se penchait pour examiner les travaux. Tout à coup, la planche sur laquelle Louis XVI venait de mettre le pied fléchit sous le poids de son corps et se brisa.

Un cri terrible se fit entendre, car les ouvriers avaient les yeux sur le roi et tous le crurent perdu. Mais, avec une présence d'esprit merveilleuse, sentant la chute imminente, Louis XVI venait de se cramponner à un boulin qui se trouvait à côté de lui. Un garçon charpentier s'empressa de venir à son secours et parvint à le tirer, non sans peine, sur la planche voisine de celle qui venait de se rompre. Le roi serra vivement la main de son libérateur et descendit en lui ordonnant de le suivre [1].

Ce que le conteur de l'historiette ne dit pas, c'est le mobile qui avait poussé le roi à se risquer ainsi sur les toits. Les mémorialistes contemporains sont plus expansifs et, grâce à leurs indiscrètes révélations, nous pouvons compléter le récit rapporté succinctement par Mirecourt.

Il n'était pas de meilleur passe-temps pour ce roi faux débonnaire, de donner la chasse aux chats, les jours où il n'avait pas le loisir de courre le cerf ou le chevreuil. Il n'est pas douteux que c'est en se livrant à son sport favori qu'il avait failli tomber du toit de Versailles dans la cour de marbre ; et, s'il donna une pension au maçon qui

[1] *Avant, pendant et après la Terreur*, p. 259.

l'avait préservé [1], il n'accomplit qu'un acte de justice.

Il avait à ce point de l'aversion pour la race féline, qu'il s'avisa un jour de tuer d'un coup de marteau un chat favori que possédait le comte de Maurepas [2]; peut-être est-ce cette infortunée victime de la fureur sanguinaire du roi qui fut le héros de l'aventure si agréablement narrée par le comte d'Hézecques [3].

Le roi, conte ce dernier, s'assit un jour sur le trône, non pas sur ce trône du haut duquel il recevait une so-

[1] *Lettres inédites de Mme de Créqui à Senac de Meilhan*, 1782-89, p. 235, et *Mémoires de Mme Bertin*, p. 218.

[2] C'est un écrivain royaliste qui signale le fait; nous avons donc tout lieu de le tenir pour vrai. « Une des parentes de la comtesse de Luxembourg était la maréchale de Luxembourg, née de Villeroy, qui avait épousé en premières noces le duc de Boufflers. — Elle avait une grande affection... *pour une chatte* qu'elle appelait *Mme Brillant* et qu'on servait sur un plat d'argent. Tout le monde parlait de cette chatte fameuse et le Roi (Louis XV) daignait lui envoyer quelquefois quelque gibier de sa chasse. Lorsqu'elle mourut, elle fut pleurée en vers et en prose.

« La comtesse de Villeneuve partageait le goût de la maréchale pour les chats, et le fameux le Kain, pour ajouter, disait-il, à l'élégance de ses manières, avait toujours des chats autour de lui comme modèles. La comtesse de Maurepas possédait également un chat favori, que Louis XVI tua d'un coup de marteau » De Reiset, *Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*, t. I, p. 326.)

[3] *Souvenirs d'un Page*, p. 213.

lennelle ambassade ou tançait un parlement rebelle, mais sur ce trône dont le porte-chaise avait la direction. Dans sa précipitation, il ne s'était point aperçu qu'un énorme angora s'était enroulé dans la conque de faïence pour y goûter en paix l'isolement et la fraîcheur. Pendant un certain temps, tout alla bien du côté de l'animal, la privation d'air n'avait point interrompu ses ronrons. Mais, à un moment donné, qu'il n'est point facile de désigner et que l'on devine, le matou se fâcha bel et bien et témoigna son mécontentement par des efforts extraordinaires pour sortir de sa malencontreuse position. Le roi, aussi effrayé que surpris à cette véritable attaque à main armée, prit aussitôt la fuite, le haut-de-chausse à la main, et courut se pendre à toutes les sonnettes, tandis que, de son côté, le captif, dans un piteux accoutrement, brisait porcelaines et vases, cherchant partout une issue qu'on se hâta de lui offrir.

Hézecques, qui tenait l'aventure du garçon du château accouru au secours du roi, en affirme l'authenticité absolue. Nous avons d'autant plus lieu de ne point suspecter son témoignage, qu'il était un des familiers de la Cour.

D'ailleurs, à ceux qui mettraient en doute la véracité de cette historiette, nous pourrions dédier la suivante, rapportée par le général Thiébault dans ses attachants *Mémoires* :

Le roi sortait de la petite porte du château (les Tuileries) près le pavillon de Flore... Nous le suivîmes à cin-

quante ou soixante pas de distance... Comme il arrivait à la petite porte du passage qui, à travers le couvent des Feuillants, communiquait de la place Vendôme aux Tuileries et de ces deux endroits à la salle de l'Assemblée constituante, une jeune dame débouchait de cette porte ; elle était précédée par un joli petit épagneul, qui se trouvait déjà tout près du roi ; dès qu'elle reconnut celui-ci, elle se hâta de rappeler son chien en s'inclinant profondément ; de suite le chien se retourna pour accourir vers sa maîtresse, mais Louis XVI, qui tenait en main un jonc énorme, lui cassa les reins d'un coup de ce gourdin [1]. Et pendant que des cris échappaient à la pauvre dame, pendant qu'elle fondait en larmes et que la pauvre bête expirait, le roi continuait sa promenade, enchanté de ce qu'il venait de faire, se dandinant un peu plus que de coutume et riant comme le plus gros paysan aurait pu le faire [2].

Après ce qu'on vient de lire, on sera édifié sur la prétendue bonhomie de Louis XVI.

[1] Louis XV eut, lui aussi, des instincts cruels, témoin cette anecdote, rapportée par Barbier, à la date d'avril 1722 :

« Le roi avait une biche blanche qu'il avait nourrie et élevée, laquelle ne mangeait que de sa main et qui aimait fort le roi ; il l'a fait mener à la Muette, et il a dit qu'il voulait tuer sa biche. Il l'a fait éloigner et il l'a tirée et blessée. La biche est accourue sur le roi et l'a caressé, il l'a fait remettre au loin et l'a tirée une seconde fois et tuée. On a trouvé cela bien dur. On conte de lui quelques histoires pareilles sur des oiseaux qu'il a à Passy. »

[2] *Mémoires de Thiébault*, p. 265-266.

III

Il faut pourtant rendre au roi cette justice, qu'il était très dur pour lui-même, ne prenant que médiocrement souci de sa santé. Il était d'ailleurs rarement incommodé, et à part quelques indigestions, nous verrons qu'il n'eut pas de maladies graves. Le journal ne mentionne que trois indigestions : l'une, le 31 mai 1770, l'autre le 10 juin 1771, et une plus forte, le 19 juillet 1773.

Mais les historiens se sont montrés moins discrets que l'intéressé lui-même. L'un d'eux raconte que le Dauphin s'est donné une indigestion en mangeant trop de pâtisseries ; au souper qui a suivi, la Dauphine a dû faire enlever les plats de cette espèce qui se trouvaient sur la table et défendre qu'on n'en servît plus jusqu'à nouvel ordre.

D'autre part, le conventionnel Barère, dans ses *Mémoires*, a relevé la gourmandise immodérée du roi, l'accusant même de cultiver la dive bouteille. On avait déjà, de son temps, composé une comédie sur l'ivresse du monarque. La vérité est qu'une seule fois le roi avait été pris sérieusement de vin, au retour de la chasse : il titubait à ce point qu'on dut le hisser dans son carrosse et le ramener à

Versailles. Durant tout le trajet il dormit à poings fermés.

La boulimie du roi mérite de nous arrêter plus longtemps, d'autant qu'on en retrouve les manifestations aux journées les plus sanglantes de la Révolution.

Ce n'est pas un des traits les moins singuliers qui caractérisent Louis XVI. « Il ne se contenait pas plus qu'un enfant[1] ; il ne connut aucune circonstance qui valût la peine de différer un repas ou d'en modifier le service. » Quand il s'enfuit des Tuileries, le 21 juin 1791, il avait bien recommandé qu'on mît dans sa voiture[2] toutes sortes de provi-

[1] Nicolardot, *Histoire de la table*, p. 402.

[2] « Jamais voiture aussi commode n'avait été construite, nous dit une feuille du temps (l'*Orateur du peuple*, n° 52). Pour n'être point retardé en route, en cas de besoins naturels, il y avait une chaise percée, et, sur le devant, une sorte de réchaud pour faire chauffer du bouillon par le moyen de l'esprit-de-vin. »

D'après la déposition faite devant la haute cour d'Orléans par Jean-Louis, sellier carrossier, à Paris, successeur de Warin, le mémoire de la voiture qui lui avait été commandée par Mme de Korf, dès le 22 décembre 1790, s'élevait à la somme de 5.944 livres. Le filet de l'impériale était décoré de tresses et de torsades en soie ; des poches portatives étaient attachées aux portières ; des matelas couverts de taffetas et de maroquin appuyaient de chaque côté les voyageurs ; les coussins sur lesquels ils étaient assis couvraient des coffres d'aisances et des vases de nuit en cuir verni ; on avait pratiqué deux *cuisinières* garnies de larges ferrures, des lanternes à réverbères brillaient à l'avant-train ; deux fortes vaches couvraient l'impériale. On avait attaché à

sions de bouche. « Il y avait jusqu'à une écuelle d'argent et deux petites cuisines de tôle. »

Alors qu'il se croyait à l'abri des poursuites des commissaires de l'Assemblée, son imprudence ne connut plus de bornes. En dépit des supplications de la reine, il résolut de demander à Etoges l'hospitalité à M. de Chamilly, son premier valet de chambre. On dut improviser un déjeuner copieux et la station se prolongea près de trois heures,

cette voiture une enrayeuse, une courroie de lissoire et deux fourches ferrées pour la maintenir dans les montagnes.

Au train de derrière était adaptée une cantine en cuir, pouvant contenir huit bouteilles de vin. Le siège du cocher, garni d'un couvre-genoux et de poches en cuir, était placé sur une ferrière contenant tous les ustensiles dont on pouvait avoir besoin en cas d'accident. Cette voiture était doublée en velours d'Utrecht blanc, les trois stores en taffetas vert d'Angleterre. Les petits matelas de côté en maroquin vert avec des poches bordées d'un galon de soie.

Le fond de la caisse de la voiture était peint en gros vert, rechampi de moulures en noir. Le train et les roues étaient couleur citron, les ressorts et les ferrures en couleur acier et vernis.

La berline était très large, faite pour six personnes, et montée à ressorts.

Le comte de Reiset, à qui nous empruntons cette description, qu'on croirait écrite par un greffier ou un expert, a voulu s'assurer si la célèbre berline existait encore ; il s'est adressé, en conséquence, à M. de Klinckowström, neveu du comte de Fersen, qui lui a répondu qu'elle avait été, après le départ de M. de Fersen de Paris, vendue avec son mobilier, et que M. de Staël, ambassadeur de Suède, l'époux de Mlle Necker, l'avait rachetée. Néanmoins, dans la famille de M. le duc de Broglie, on a prétendu n'avoir retrouvé aucune trace de cette berline historique.

Louis XVI ne voulait remonter en voiture que l'estomac bien garni. Cet arrêt lui fut fatal. Quand il entra à Varennes [1], les troupes venues au-devant

[1] L'épisode de Varennes est mentionné en ces termes dans le journal :

Mardi 21 juin 1791. — Départ à minuit de Paris. Arrivé et arrêté à Varennes-en-Argonne, à 11 heures du soir.

Mercredi 22. — Départ de Varennes à 5 ou 6 heures du matin. Déjeuné à Sainte-Menehould. Arrivé à 10 heures à Châlons, y soupé et couché à l'ancienne Intendance.

Jeudi 23. — A 11 heures 1/2, on a interrompu la messe pour presser le départ. Déjeuné à Châlons. Dîné à Epernay. Trouvé les commissaires de l'Assemblée auprès de Port-à-Binson. Arrivé à 11 heures à Dormans ; y soupé. Dormi trois heures dans un fauteuil.

Vendredi 24. — Départ de Dormans à 7 heures 1/2. Dîné à La Ferté-sous-Jouarre. Arrivé à 10 heures à Meaux. Soupé et couché à l'Evêché.

Samedi 25. — Départ de Meaux à 6 heures 1/2. Arrivé à Paris à 8 heures sans s'arrêter.

Dimanche 26. — Rien du tout. La messe dans la galerie. Conférence des commissaires de l'Assemblée.

La fuite de Paris et le retour de Varennes sont, dans un tableau récapitulatif, dressé par le roi lui-même, marqués par « cinq nuits dehors de Paris en 1791. »

Le feuillet de journal que nous reproduisons en fac-simile nous a été communiqué par M. Noël Charavay. Bien qu'il présente quelques très légères variantes avec le texte ci-dessus, qui est celui de la *Revue rétrospective*, nous avons tout lieu de le tenir pour authentique. Il est à présumer que le roi faisait des brouillons avant de mettre ses impressions au net, et c'est peut-être un de ces brouillons qui se trouve entre les mains de l'honorable expert en autographes, dont tous les amateurs connaissent la compétence et la parfaite loyauté.

de lui étaient reparties et le roi, reconnu, fut arrêté et gardé à vue, ô ironie du sort, chez le citoyen *Sauce*, un nom prédestiné !

Sa première parole fut pour demander à boire un coup ; on lui présenta du fromage et du vin de Bourgogne ; il prit de l'un et de l'autre, et engagea son hôte à lui faire raison. Ramené à Paris, il montra dans tout le voyage le même appétit, dîna fort bien à Claye et s'arrêta à Pantin pour se rafraîchir. A peine aux Tuileries, il soupa et dévora un poulet comme à l'ordinaire [1].

Le dix août, on l'enferma dans la loge du Logographe, à l'Assemblée nationale ; il mange et boit, comme si rien n'était, en présence d'une foule ameutée, qui crie les plus grossières injures à ce roi par trop insouciant.

A la sortie de la séance de la Convention où il vient de comparaître, on lui demande s'il a besoin de quelque chose. Il refuse d'abord, mais, apercevant quelqu'un qui tenait du pain, il témoigne immédiatement le désir d'en avoir un morceau, dont il casse la croûte en voiture. Une fois rendu au Temple, il se mit à table et dévora six côtelettes, une portion de volaille assez considérable, des œufs arrosés de deux verres de vin blanc et d'un verre d'alicante [2].

[1] Nicolardot, *op. cit.*, p. 403.
[2] Nicolardot, *op. cit.*

Quand on eut prononcé la sentence de mort et qu'il eut fait ses derniers adieux à sa famille, au souper qui suivit, il se montra, au dire de son valet de chambre Cléry, de fort bon appétit.

La Convention avait satisfait jusqu'au bout aux exigences de cet estomac d'une capacité véritablement peu commune. Il n'y avait pas moins de treize officiers de bouche, chargés de servir le roi à la prison du Temple [1]. Cette voracité était un sujet de scandale pour tous ceux qui en étaient les témoins. Nous rapporterons, à cet égard, une anecdote typique. Quand la Convention mit au concours la *Journée du 10 août 1792*, comme sujet de tableau, ce fut le peintre Gérard qui remporta le prix. Or, sait-on ce que l'artiste avait trouvé pour frapper l'imagination du jury ? Il avait représenté le moment où Louis XVI mange, sous les yeux des Conventionnels délibérant sur son sort, aux applaudissements frénétiques des sans-culottes. Il l'avait figuré tenant un poulet des deux mains et le rongeant comme un affamé.

Détail amusant à noter : quand Gérard devint plus tard baron et premier peintre du roi, il supprima le poulet ! [2]

[1] *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 10 juillet 1891, p. 498.

[2] Nicolardot, p. 405.

IV

Après la bouche, la santé était la préoccupation, sinon le souci [1] constant de Louis XVI. Chaque éphéméride révolutionnaire, pourrait-on dire, est marquée par une purgation ou une indigestion.

En juillet 1791, au moment où la loi martiale vient d'être proclamée au Champ-de-Mars, où Paris est ensanglanté, on ne trouve, pour tout le mois, que ces courtes mentions :

Jeudi, 14 juillet 1791. — J'avais dû prendre médecine.
Dimanche 17. — Affaire du Champ-de-Mars.
Jéudi 21. — Médecine à 6 heures et pris du petit-lait.

Peu de jours après le retour de Varennes, il avait encore pris du petit-lait. Le petit-lait semble

[1] Si nous nous en rapportons à son Journal, le Dauphin n'eut que des indispositions légères. Il se dit un peu incommodé le 10 juillet 1769, le 27 septembre 1770, le 1er octobre 1773, le 3 décembre 1774, le 4 septembre 1784, le 3 janvier 1785 et le 13 décembre 1787. Il se déclare malade le 23 août 1767, le 20 novembre 1768 et le 16 juillet 1770. — Le 21 décembre 1766, il se dit infirme.

Généralement il se plaint de rhumes, de fièvres, de fluxions ; il a les oreillons le 4 avril 1774 et souffre d'hémorrhoïdes, le 22 octobre 1791.

avoir été un de ses remèdes habituels. La cure durait quelques jours : en 1791, il note qu'il a pris du petit-lait le 28 juin et qu'il l'a fini le 21 juillet; il en a repris le 22 octobre et fini le 11 novembre.

Entre temps, il boit de l'eau de Walz (*sic*) et de Vichy, et se purge de temps en temps. De 1771 à février 1792, il a pris en tout vingt médecines.

D'autres jours, il écrit : « Je devais me purger », ou « j'avais dû prendre médecine », ce qui laisse croire qu'il s'y dérobait, quand il le pouvait. Les bains ne figurent que pour le chiffre de quarante-trois pendant une période de huit années [1].

Le 10 juin 1774, il s'est fait inoculer. Il a eu, à la suite de l'inoculation, de la fièvre pendant trois jours. « Il n'aura pas beaucoup de boutons, écrit un annaliste, il en a au nez de fort remarquables; au poignet et à la poitrine ils commencent déjà à blanchir. On lui avait fait quatre petites incisions, mais ces petites plaies suppurent bien. » On le

[1] Les bains paraissent avoir été plutôt ordonnés comme mesure de santé, que recherchés comme agrément et moyen de propreté. Ils figurent les 15 et 17 juin, les 7 et 8 septembre 1782 ; les 16, 17, 18 avril, les 16 et 18 juillet, les 24 et 25 août 1783 ; le 10 mars, les 14 et 15 août, les 9 et 19 octobre 84 ; les 30 et 31 janvier, les 14, 15, 17 avril, les 19, 22, 24 juillet 85 ; les 12 et 15 janvier, les 7, 9 et 10 mai, les 2 et 4 juillet 86 ; les 9, 10, 11 février, les 6, 7 et 8 juillet 87 ; les 15, 16 et 30 avril 89 ; les 29, 30 juin, et le 2 juillet 90 : en tout 43 bains en huit ans (Nicolardot, *Journal de Louis XVI*, p. 28).

purge le lendemain et on le saigne quelques jours plus tard.

L'inoculation produit ce résultat inattendu chez le roi, qu'il ne ressent plus les faiblesses d'estomac auxquelles il était sujet et qui, à la moindre intempérance, lui causaient de violents dérangements d'entrailles.

Toutes ces incommodités [1] n'arrêtent pas son ardeur pour la chasse [2]. Comme c'est sa passion dominante, il en marque les plus infimes péripéties. Chasse au cerf, chasse au sanglier, chasse à la biche et au chevreuil, rien n'est oublié ! Il ne manque pas de dire si on a pris la grande ou la petite meute, si l'on a déjeuné ou soupé, à quelle heure et dans quel endroit. Le journal est, avant tout, un état des chasses.

Outre les relevés journaliers, Louis XVI additionne, à la fin du mois, ce qu'il a tué pendant le mois, et totalise, à la fin de l'année, les douze mois réunis.

[1] Sa plus grosse maladie fut un érysipèle à la tête, qui se déclara le 15 décembre 1787.

[2] Il s'est blessé à la chasse seulement une fois, le 9 juin 1777. Il a fait plusieurs chutes : le 8 mars 70, le 7 octobre 72, le 8 janvier 74, le 5 mai 83 et le 27 février 87.

V

L'esprit d'ordre, poussé jusqu'à la minutie, se trahit à tout instant dans cette autobiographie [1]. Dans des cahiers manuscrits, intitulés *Comptes* (pour les années 1772, 1773 et 1774), nous voyons mentionnées les moindres dépenses. Ainsi le roi a écrit de sa main : « Pour un verre de montre, 12 sous ; à Bastard, pour un port de lettre, 9 sous ; pour un cahier de papier, 4 sous ; pour du coton, 10 sous ; à l'Epinay, pour dépenses, 4 sous, 3 deniers..... »

Les erreurs de compte font son désespoir ; on peut lire dans un des cahiers qui portent pour titre : *Dépenses particulières*, et qui ne sont que la continuation des *Comptes* : « Je ne sais quelle erreur s'est fourrée dans mon compte depuis quelque temps, mais le 9 de ce mois, pas retrouvé, dans le fond de ma cassette, de l'argent qu'il y avait plusieurs années que j'avais oublié, et, par conséquent, je recommence l'état général..... »

[1] On a prétendu qu'il indiquait par un signe particulier les jours ou plutôt les nuits où il avait des rapports avec la reine. (V. l'Introduction au *Journal de Louis XVI*, par M. de Beauchamp, p. 4.)

Dans les *Dépenses particulières*, il récapitule, à la fin de chaque mois, les gains et les pertes qu'il a faites au jeu ou à la loterie. Il y perd le plus souvent, mais ce n'était pas encore là que passait le plus clair de ses revenus : Marie-Antoinette lui coûtait autrement cher, avec les mille et une fantaisies que son caprice lui imposait.

On chercherait vainement, dans le Journal, les circonstances dans lesquelles son cœur a tressailli. Le 14 mai 1770, il marque son « entrevue avec Mme la Dauphine ». Son mariage n'est indiqué que par ces mots : « 16 mai 1770, mercredi, mon mariage, appartement dans la galerie, festin royal à la salle d'Opéra. » Et c'est tout ! Le 17, il assiste à la représentation de *Persée* à l'Opéra, et, le 18, il va courre le cerf avec la « grande meute ».

Une fois seulement il se montre plus prolixe : c'est à l'occasion de l'accouchement de la reine. Mais il retombe vite dans son indifférence habituelle.

Le jour où Louis XVI ne va ni à la chasse, ni aux offices divins, qui tenaient une si large place dans son existence, il marque sur le journal le mot *Rien*. Ce *Rien* est parfois accompagné d'événements de la plus haute importance et ce rapprochement n'est pas sans être singulièrement choquant.

Rien reparaît à côté des affaires d'Etat les plus sérieuses. *Rien*, remontrances du Parlement. *Rien*,

audience de la grande députation du Parlement de Paris. *Rien*, retraite de M. Necker. *Rien*, la mort de M. de Maurepas. *Rien*, la mort de Marie-Thérèse, sa belle-mère. *Rien*, la mort de l'empereur, son beau-frère.

En juin 1791, les *Rien* alternent avec les vêpres et les chasses.

En juillet de la même année, alors que se déroulent les épisodes les plus tragiques de la Révolution, pendant vingt-trois jours, le carnet porte la mention : *Rien*.

N'est-ce pas, en fin d'analyse, le mot qui peint le mieux ce souverain dépourvu d'énergie et d'intelligence, à qui les hasards de l'hérédité avaient légué le sceptre, si lourd à porter pour ses mains débiles, du grand aïeul dont il fut une si pâle copie ?

L'ACCUSATION D'HÉBERT

I

Il est des sujets qu'on n'aborde pas sans appréhension, non point qu'on rougisse de les traiter, la fausse pudeur étant le plus souvent le masque de l'hypocrisie, mais parce qu'on a toujours à redouter les interprétations de la malveillance.

Nous nous bornerons à dire, pour notre justification, que les textes qui ont servi de base à l'étude qu'on va lire sont d'une authenticité indiscutable ; qu'ils ont été produits avant nous par des historiens dont la passion n'égare pas d'ordinaire le jugement ; et nous ne réclamons d'autre mérite, si c'en est un, que de les présenter sous un jour où on n'a pas coutume de les envisager.

Certains détails, bien que connus, sont indispensables à rappeler, avec la sobriété qu'en telles matières nous nous efforçons d'observer.

Un décret de la Convention avait renvoyé Marie-Antoinette devant le Tribunal révolutionnaire, en

même temps qu'ordonné son transfert immédiat à la Conciergerie. Le lendemain (2 août 1793) la Reine couchait dans sa nouvelle prison.

Avant son départ du Temple, on avait vidé ses poches, qui contenaient, entre autres objets, un portefeuille où était l'adresse du médecin de ses enfants; on ne lui avait laissé qu'un mouchoir et un flacon, pour les cas où elle se trouverait mal [1].

Le premier jour, elle avait obtenu de passer la nuit dans le logement du concierge Richard ; puis on lui avait concédé une pièce assez vaste, l'an-

[1] Goncourt (Edm. et J. de), *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 433 et suiv. Voici au surplus l'

Extrait du procès-verbal dressé par les commissaires nommés a l'effet de faire une perquisition exacte chez les prisonniers détenus a la tour du temple.

« Aujourd'hui 20 avril 1793, à dix heures trois quarts du soir, en exécution de l'arrêté du conseil général, nous soussignés, nous sommes transportés à la Tour du Temple, où, à l'heure susdite, sommes montés à l'appartement, tant de Marie-Antoinette, veuve Capet, que de ses enfans, pour commencer la visite des meubles, et la perquisition sur les personnes comme il suit...

« Dans les poches de Marie-Antoinette, étoit un portefeuille en maroquin rouge, où nous n'avons reconnu digne de description, qu'un des feuillets en peau anglaise, sur lequel étoit écrit au crayon ce qui suit : Brugnier (Bruhier), quai de l'Horloge, n° 65 (et autres noms et demeures de différentes personnes, dont les prisonniers pouvoient avoir besoin). Plus dans les mêmes poches, un nécessaire roulé, et dans lequel étoit un porte-crayon d'acier, non garni de crayon...» *Procès des Bourbons*, t. II, p. 188 (Hambourg, 1798).

cienne salle du conseil, où les magistrats des cours souveraines venaient, avant la Révolution, recevoir, certains jours de l'année, les réclamations des prisonniers [1].

Le 3 septembre, la Reine subissait un premier interrogatoire, par devant les membres du Comité de sûreté générale. On venait de découvrir la fameuse Conspiration de l'œillet. Après l'avoir interrogée sur « le particulier » qui lui avait remis la fleur subversive, voyant que Marie-Antoinette se renfermait dans un système absolu de dénégation, l'un des membres du Comité, Amar, essaya, en adressant des questions plus ou moins insidieuses à l'auguste captive, de recueillir les éléments d'un acte d'accusation [2]. Mais ses efforts se brisèrent contre la fermeté de la reine qui, pas un instant, ne se départit de sa fière attitude.

Ramenée, quelques jours plus tard, devant les commissaires du Comité, Marie-Antoinette, revenant sur ses première déclarations, entrait dans la voie des aveux et disait, en terminant, que si elle

[1] MONTJOIE, *Hist. de Marie-Antoinette*, t. II, p. 156 ; cité par VATEL, *Histoire de Mme Du Barry*, t. III, p. 249.

D'après LENOTRE (*Captivité et mort de Marie-Antoinette*, p. 228, note), cette salle du Conseil serait remplacée aujourd'hui par la cantine de la prison. La Reine y resta jusqu'au 13 septembre, c'est-à-dire pendant quarante jours.

[2] *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, par CAMPARDON (1862), t. I, p. 109.

n'avait pas dit tout d'abord la vérité, c'est qu'elle avait préféré se nuire à elle-même, plutôt que de compromettre qui s'était dévoué pour elle; voyant la chose découverte, elle n'avait plus balancé à déclarer ce qu'elle savait [1].

II

Le 11 septembre, les administrateurs de la police prenaient l'arrêté suivant :

Un nouveau local servira ce jour même à la détention de la veuve Capet. Elle sera placée dans une chambre basse faisant partie de la pharmacie de la prison ; le pharmacien Antoine Lacour enlèvera de ce local les boiseries et les vitres qui en dépendent. La veuve Capet restera dans ce local jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné [2].

[1] Campardon, *op. cit.*, p. 114.

[2] « Cejourd'hui, 11 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible, nous, administrateurs de police, en vertu de notre arrêté de ce jour, nous sommes transportés ès prison de la Conciergerie, à l'effet d'y choisir un local pour la détention de la veuve Capet autre *que celui où elle est maintenant détenue.* Y étant arrivés et après avoir vu toutes les chambres qui en dépendent, nous nous sommes arrêtés à celle où est déposée la pharmacie du citoyen Guillaume-Jacques-Antoine Lacour, pharmacien de la dite prison ; en conséquence, avons choisi ce local pour servir à la détention de ladite veuve Capet. Au moyen de quoi,

L'humidité du nouveau cachot était telle que la robe noire de la Reine ne tarda pas à tomber en lambeaux [1]. On l'avait enfermée dans une véritable glacière : l'élévation de la chaussée qui séparait la Conciergerie [2] de la Seine, au-dessus du ni-

arrêtons que ledit Lacour débarrassera dans le jour ledit local de tout ce qui peut lui appartenir et faire partie de ladite pharmacie, même de la boiserie et vitres qui en dépendent. Arrêtons, en outre, que la grande croisée qui donne sur la cour des femmes sera bouchée jusqu'au cinquième barreau de traverse... et que, quant à la seconde croisée ayant vüe sur l'infirmerie, elle sera condamnée en totalité ; que, quant à la petite croisée ayant vüe sur le corridor, elle sera bouchée entièrement en maçonnerie ; seuil de cinq pouces d'épaisseur et en bois sera mis entre les deux poteaux d'assise et de leur épaisseur, pose d'une seconde porte de forte épaisseur, laquelle ouvrira en dedans et sera fermée avec forte serrure de sûreté, deux verrous de sûreté extérieure à la deuxième porte. De tous lesquels nous chargeons notre confrère Godard. »

Signé : FROIDURE, SOULÈS, GAGNANT, FIGUET, CAILLEUX ET GODARD.

(Extrait de CH. VATEL, *Histoire de Mme Du Barry*, t. III, p. 248-249).

[1] IMBERT DE SAINT-AMAND, *La dernière année de Marie-Antoinette*, p. 238.

[2] Pendant le séjour de Marie-Antoinette à la Conciergerie, les journaux jacobins fournirent les particularités suivantes sur sa manière de vivre dans sa prison :

« Antoinette se lève tous les jours à sept heures et se couche à dix ; elle appelle ses deux gendarmes *Messieurs*, sa femme de ménage *Mme Harel* ; les administrateurs de police et ceux qui l'approchent officiellement, lui disent *Madame*. Elle mange avec beaucoup d'appétit : le matin, du chocolat et un petit pain ; à dîner, de la soupe et beaucoup de viande, poulets, côtelettes de

veau des cachots et des cours, et le suintement de la terre, imbibée par les eaux, répandait sur les

veau et de mouton : elle ne boit que de l'eau, ainsi que sa mère, dit-elle, qui ne but jamais de vin...» CAMPARDON, *op. cit.*, p. 115.

Parmi les feuilles de mouvement des prisons de Paris, établies par les concierges et envoyées à l'accusateur public Fouquier-Tinville (Arch. nat., W 121), M. A. TUETEY a trouvé le curieux document que voici, qu'il a publié dans le journal *La Révolution française*, n° du 14 février 1905, p. 169.

Mémoires des dépenses de la veuve Capet à la Conciergerie.

Soixante-quatorze jours de nourriture, café pour déjeuner, pour dîner, soupe, bouilli, un plat de légumes, poulet et dessert ; dans d'autres jours, canard et pâté, pour lesdits soixante-quatorze jours à raison de 15 livres chaque jour fait	1.110 l.	»
Plus quarante et un jours de nourriture à la femme qui était auprès de ladite Capet, à raison de 3 livres chaque jour fait	123 l.	»
Plus deux matelas, dont un de crin, l'autre de laine, un lit de sangle, un traversin, une couverture, un fauteuil en canne servant de garde-robe, le tout ensemble et en loyer suivant les quittances	54 l.	»
Pour un bidet en basane rouge garni de sa seringue, le tout neuf, pour servir à ladite veuve Capet	60 l.	»
Pour loyer de livres	16 l.	»
Pour deux bonnets, 7 livres chaque . . .	14 l.	»
Ruban et soie pour garniture d'un jupon .	3 l.	16 s.
Ruban pour ses souliers et ses cheveux . .	«	18 s.
Une bouteille d'eau pour ses dents . . .	3 l.	42 s.
Pour blanchissage.	22 l.	
Total.	1.407 l.	6 s

dalles, sur les murs, une humidité sépulcrale, qui ébréchait le ciment et tachait de plaques de mousse verdâtre les pierres de l'édifice [1]. La Reine, qui avait eu de tout temps la vue très basse et très délicate, semble, d'après des dépositions authentiques, avoir perdu un œil par suite de cette humidité [2].

[1] IMBERT DE SAINT-AMAND, *op. cit.*, p. 240.

« La Reine, lisons-nous dans le Diurnal de Beaulieu, publié par DAUBAN (*La Démagogie, en 1793, à Paris*, p 463), la Reine avait été enfermée à la Conciergerie, dans une grotte sépulcrale, appelée Chambre du Conseil, la plus humide et la plus malsaine de cette prison, la plus fétide et la plus affreuse de toutes celles de Paris ».

[2] C'est du moins ce que prétendent les GONCOURT (*Histoire de Marie-Antoinette,* p. 486, note) et leur supposition paraît assez vraisemblable. Elle est appuyée, du reste, par des témoignages contemporains. « Pendant son procès, dit, dans son exposé, de Busne, lieutenant de gendarmerie près les tribunaux, la veuve Capet *dérivait le corridor* pour descendre l'escalier intérieur de la Conciergerie ; elle me dit : *Je vois à peine à me conduire.* Je lui présentai mon avant-bras droit, et elle descendit dans cette attitude l'escalier ; elle le reprit pour descendre les trois marches glissantes du préau. C'est pour lui éviter une chute que je pris cette mesure. »

La preuve, au surplus, que la Conciergerie était très humide, c'est que Mme Caron, la femme du concierge, y devint aveugle et qu'elle dut à cet accident d'échapper à la guillotine (Cf. *Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*, par le comte de REISET, t. II, p. 408.)

Ajoutons enfin que Jules Lecomte, l'ancien chroniqueur du *Monde illustré,* possédait une lettre autographe du commissaire de la Commune Matthieu, affirmant, *de visu*, que la reine Marie-

III

Cependant le procès ne s'entamait pas. Fouquier-Tinville, l'accusateur public, n'arrivait pas à recueillir les éléments d'un réquisitoire. C'est alors que fut projetée l'odieuse machination [1] qui, dans l'esprit de ceux à qui en revenait l'idée, devait perdre à tout jamais Marie-Antoinette, et avilir la reine avant de la livrer au bourreau.

Les 6 et 7 octobre 1793, le maire Pache, le Procureur de la Commune Chaumette et son substitut Hébert ; le député David ; l'instituteur du fils de Louis XVI, le cordonnier Simon, se présentaient au Temple, pour soumettre les deux enfants qui y étaient enfermés à un interrogatoire en règle.

Voici un extrait du procès-verbal des interrogatoires subis par le Dauphin, la Dauphine et Mme Elisabeth (les trois pièces sont conservées aux Archives nationales ; nous n'en reproduisons que les passages essentiels [2]).

Antoinette avait perdu l'usage de ses yeux, par suite de l'humidité du cachot où elle avait été enfermée (Cf. notre question, signée des initiales A. C., dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1888.)

[1] V. aux Pièces annexes la note A.

[2] Nous les donnons *in-extenso* aux Pièces annexes (Note B.)

Le Dauphin est soumis le premier à la question : jamais expression ne fut plus de circonstance.

Le quinzième jour du premier mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

Nous, Maire, Procureur Syndic, et Membres de la Commune de Paris, nommés par le Conseil général de la dite Commune pour prendre des renseignements sur différents faits qui se sont passés au Temple, et recevoir les déclarations à cet égard ; nous sommes rendus au Temple, et arrivés dans la dite Tour et nous étant présentés au Conseil du Temple, sommes montés à l'appartement du premier occupé par Louis-Charles Capet pour entendre ses déclarations au sujet des propos et des événements dont il peut avoir connaissance, il nous a déclaré que...

Ayant été surpris plusieurs fois dans son lit par Simon et sa femme, chargés de veiller sur lui par la Commune, à commettre sur lui des indécences nuisibles à sa santé, il leur assura qu'il avait été instruit dans ses habitudes pernicieuses *par sa mère et sa tante* et que différentes fois elles s'étaient amusées à lui voir répéter ses pratiques devant elles et que bien souvent cela avait lieu lorsqu'elles le faisaient coucher entre elles ; que de la manière que l'enfant s'est expliqué, il nous a fait entendre qu'une fois sa mère le fit approcher d'elle, qu'il en résulta une copulation et que il en résulta un gonflement à un de ses testicules connu de la citoyenne Simon pour lequel il porte encore un bandage et que sa mère lui a recommandé de n'en jamais parler, que cet acte a été répété plusieurs fois depuis ; il a ajouté que cinq autres particuliers nommés Moelle,

Lebœuf, Beugnot, Michonis et Jobert conversaient avec plus de familiarité que les autres commissaires du Conseil avec sa mère et sa tante... Le citoyen et la citoyenne Simon nous déclarent avoir appris ces faits de la bouche de l'enfant, qui les leur a répétés plusieurs fois, et qu'il les pressait souvent de le mettre à la portée de nous en faire la déclaration. Après avoir reçu la présente déclaration, y avons posé notre signature conjointement avec le citoyen Hébert, substitut du Procureur Syndic de la Commune qui est survenu.

A Paris, dans la Tour du Temple le jour et an que dessus.

On passe ensuite à l'interrogatoire de « Thérèse Capet » [1], et, entre autres questions, lui sont posées les suivantes :

[1] «...L'enfant sortait de la salle où David avait demandé à revoir le fils de son ancien bienfaiteur et à entendre de sa bouche qu'il reconnaissait pour exact et vrai ce qu'on lui avait fait signer la veille. L'enfant inquiet avait fait un signe affirmatif, et sur l'injonction de son maître, avait répondu : « Oui. » Sa sœur fut introduite. Pache, le premier, l'interrogea sur les prétendues intelligences de ses parents avec les princes étrangers, intelligences qu'il l'accusait d'avoir connues. Les réponses de la jeune fille furent si nettes et si fermes, que les commissaires ne poussèrent pas plus loin ces banales imputations, et que Chaumette en vint sur le champ aux questions qui étaient l'objet sérieux de l'interrogatoire. Marie-Thérèse écouta d'abord sans rien comprendre, puis la rougeur tout à coup lui monta au visage, et les paroles de Chaumette, devenues plus horriblement claires et plus clairement horribles, soulevèrent d'indignation tout ce qu'il y avait de sang filial et de sang chrétien dans cette

D. — Si lorsqu'elle jouait avec son frère il ne la touchait pas où il ne fallait pas qu'elle fût touchée ; si on ne faisait pas sauter son frère sur une couverture et si ses mère et tante ne le faisaient pas coucher entr'elles.

R. — Répond que non.

Et de suite avons fait venir Charles Capet. — Et l'avons invité à nous déclarer si ce qu'il a dit hier relativement aux attouchements sur sa personne était vrai.

R. — A persisté dans ses dires, les a répétés et soutenus devant sa sœur et a persisté à dire que c'était la vérité.

D. — Interpellé une seconde fois de déclarer si cela était bien vrai, a répondu : *Oui, cela est vrai*, sa sœur a dit ne l'avoir pas vu.

A elle observé que son frère nous a paru avoir déclaré la vérité ; qu'étant presque toujours ensemble il était impossible qu'elle ne se fût pas aperçue de tout ce qu'avait déclaré son frère.

R. — Qu'il peut se faire que son frère ait vu des choses qu'elle n'a pas vues, attendu qu'elle était occupée pour son instruction...

Signé : Thérèse Capét, Louis-Charles Capét, Chaumette, Laurent, Paché, Heussée, David, Daujon.

Vient le tour « d'Elisabeth Capet », la sainte

angélique enfant. Elle ne répondit d'abord que par des larmes, puis par la dénégation la plus absolue ; mais Chaumette, insistant avec une cynique persévérance, le mot infamie sortit de la bouche indignée de Mme Royale pour caractériser ces insinuations. » De Beauchesne, *Louis XVII*, t. II, 1894, p. 132-133.

femme dont jamais un soupçon n'a terni l'irréprochable vie. On lui lit les déclarations de son frère ; elle répond

Qu'une pareille infamie est trop au-dessous et trop loin d'elle pour pouvoir y répondre, que d'ailleurs l'enfant avait cette habitude de longtemps auparavant et qu'il doit se rappeler qu'elle et sa mère l'en ont grondé plusieurs fois.

Charles, interpellé de s'expliquer à ce sujet, atteste qu'il a dit la vérité.

A elle lu le reste de la déclaration de Charles sur le même sujet, et dans laquelle il persiste, ajoutant qu'il ne se rappelle pas les époques, mais que cela arrivait fréquemment.

Répond que comme cela ne regarde qu'elle, elle n'y répondra pas plus qu'au reste, et qu'elle croit devoir être, par sa conduite, à l'abri du soupçon.

Charles, interpellé de déclarer qui l'avait instruit le premier dans cette pratique.

R. — Les deux ensemble.

Et sur l'observation à lui faite par sa tante qu'il avait commencé une autre phrase, répond *toutes deux ensemble.*

D. — De déclarer si cela arrivait le jour ou la nuit.

R. — Qu'il ne s'en souvient pas mais qu'il croit que c'était le matin...

Procès-verbal signé : Elisabeth Capet, Louis-Charles Capet, Séguy, David, Paché, Chaumette, Daujon, Heussey, D. E. Laurent.

Ainsi il s'est trouvé des hommes, pour avoir eu le triste courage de faire signer par un enfant cette épouvantable déclaration, dans laquelle il accusait sa mère et sa tante de lui avoir donné des habitudes vicieuses et de l'avoir provoqué à consommer un inceste.

IV

Malgré ce qu'avait d'invraisemblable une telle déposition, Hébert n'hésita pas à s'en emparer. Appelé à témoigner devant le tribunal révolutionnaire, le mercredi 15 octobre 1793, Jacque-René Hébert, quatrième témoin, substitut du procureur de la Commune, dépose qu'en sa qualité de membre de la Commune du 10 août, il fut chargé de différentes missions importantes, qui lui ont prouvé la conspiration d'Antoinette, et il ajoute :

... Le jeune Capet, dont la constitution physique dépérissait chaque jour, fut surpris par Simon dans des pollutions indécentes, et funestes pour son tempérament : celui-ci ayant demandé qui lui avait appris ce manège criminel, il répondit que c'était à sa mère et à sa tante qu'il était redevable de la connaissance de cette habitude funeste.

De la déclaration, observe le déposant, que le jeune

Capet a faite en présence du maire de Paris et du procureur de la Commune, il résulte que ces deux femmes le faisaient souvent coucher entre elles deux ; que là, il se commettait des traits de la débauche la plus effrénée ; qu'il n'y avait même pas à douter, par ce qu'a dit le fils de Capet, qu'il n'y ait eu un acte incestueux entre la mère et le fils.

Il y a lieu de croire, poursuit le témoin avec une stupéfiante inconscience :

Que cette criminelle jouissance n'était point dictée par le plaisir, mais bien par l'espoir politique d'énerver le physique de cet enfant, que l'on se plaisait encore à croire destiné à occuper un trône, et sur lequel on voulait, par cette manœuvre, s'assurer le droit de régner alors sur son moral. Que, par les efforts qu'on lui fit faire, il est demeuré attaqué d'une descente, pour laquelle il lui a fallu mettre un bandage : et depuis que cet enfant n'est plus avec sa mère, il reprend un tempérament robuste et vigoureux.

Un juré, prenant alors la parole, interpelle l'accusée en ces termes :

Citoyen président, je vous invite à vouloir bien observer à l'accusée qu'elle n'a pas répondu sur le fait dont a parlé le citoyen Hébert, à l'égard de ce qui s'est passé entre elle et son fils.

Le président transmet l'observation, et, c'est alors

que, bondissant sous l'outrage, Marie-Antoinette lance l'exclamation fameuse, que la légende a légèrement embellie :

Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère (ici l'accusée paraît vivement émue). J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici [1].

On sait comment Robespierre accueillit la nouvelle, quand on vint lui rapporter la déposition d'Hébert : « Cet imbécile d'Hébert, s'écria-t-il en fureur, ce n'est pas assez que Marie-Antoinette soit réellement une Messaline, il faut qu'il en fasse une Agrippine et qu'il lui fournisse à son dernier moment ce triomphe d'intérêt public ! [2] »

Cela n'empêcha point Fouquier-Tinville de reproduire, dans son *Acte d'accusation*, la monstrueuse déclaration qu'Hébert avait fait signer au fils de Louis XVI :

... La veuve Capet, immorale sous tous les rapports et nouvelle Agrippine, est si perverse et si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par la nature, elle n'a pas craint de se

[1] Le compte-rendu *in-extenso* du procès, auquel nous nous sommes référé, se trouve dans un ouvrage intitulé : *Procès des Bourbons* (Hambourg, 1798), t. II, p. 278 et suivantes.

[2] CAMPARDON, *op. cit.*, p 144 (note).

livrer avec Louis-Charles Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée et le nom seuls font frémir d'horreur.

V

Il est probable, a-t-on écrit[1], que lorsque Hébert conçut le dessein d'amener le jeune Dauphin à diffamer sa mère, le cordonnier Simon lui prêta son concours le plus effectif, en troublant l'esprit de l'enfant par un excès de boisson[2], et en le pervertissant de toutes manières[3].

[1] Henri PROVINS, *Le dernier Roi légitime de France*, t. I, p. 51 (note).

[2] «...Quoique le jeune Roi eût le vin en horreur, Simon le forçait d'en boire quand il voulait l'enivrer. C'est ce qui lui arriva le jour où il lui fit dire, devant Mme Royale et Mme Elisabeth, les horreurs dont il fut question dans le procès de notre malheureuse Reine. A la fin de cette scène atroce, le malheureux petit Prince, commençant à se désenivrer, s'approcha de sa sœur et lui prit la main pour la baiser. L'affreux Simon, qui s'en aperçut, lui envia cette légère consolation, et l'emporta sur-le-champ, laissant les Princesses dans la consternation de ce dont elles venaient d'être témoins...» *Récit des événements arrivés au Temple*, par la duchesse d'Angoulême.

[3] V. aux PIÈCES ANNEXES la note C.

Ce rôle de Simon [1] n'est pas, à l'heure actuelle, nettement éclairci [2].

[1] « Nous l'entendions tous les jours chanter avec Simon la Carmagnole, l'air des Marseillais, et mille autres horreurs. Simon lui mit le bonnet rouge et une carmagnole sur le corps ; il le faisait chanter à une fenêtre pour être entendu par la garde, et lui apprenait à prononcer des jurements affreux contre Dieu, sa famille et les aristocrates. » *Récit des événements arrivés au Temple*, par la Duchesse d'Angoulême, p. 51.

[2] « Cet homme était membre du Conseil général de la Commune qui l'avait envoyé à poste fixe au Temple, pour y remplir en quelque sorte les fonctions de factotum ; c'était un malheureux cordonnier sans éducation ni instruction, mais qui ne paraissait pas d'un caractère aussi méchant que des historiens ont voulu le peindre. Les princesses le faisaient appeler assez souvent pour avoir ce dont elles pouvaient avoir besoin ; il paraissait devant elles d'un air délibéré : « Que désirez-vous, Mesdames ? », leur disait-il ; et aussitôt il cherchait à les satisfaire. Si ce qu'elles demandaient ne se trouvait pas dans les magasins du Temple, il courait chez les marchands. J'ai entendu la Reine dire : « Nous sommes fort heureuses de ce bon M. Simon qui nous procure tout ce que nous demandons. »

« Un jour, comme il avait dit que sa femme était malade à l'Hôtel-Dieu, la Reine lui en demanda des nouvelles : « Dieu merci, elle va mieux, répondit-il, en ajoutant : c'est un plaisir de voir actuellement les dames de l'Hôtel-Dieu, elles ont bien soin des malades ; je voudrais que vous les vissiez, elles sont aujourd'hui habillées comme ma femme, comme vous, Mesdames, ni plus ni moins. »

« Les princesses paraissaient s'amuser de la naïveté de cet homme, auquel, par la suite, Robespierre, après s'être emparé du Temple, fit, dit-on, jouer un rôle affreux auprès du jeune Prince, ce dont je n'ai rien vu, n'étant même plus membre du Conseil général à cette époque depuis un certain temps. » *Rela-*

Des historiens, se prétendant informés, ont accrédité la légende de Simon, « perpétuellement furieux, toujours ivre, cruel par plaisir et sanguinaire par dévouement pour la République [1] ». La vérité est que la plupart des scènes qui se sont passées au Temple n'ont pas eu de témoin et que l'on a pu imaginer les fables les plus invraisemblables, sans craindre de les voir démentir.

Ainsi l'un de ces brodeurs fantaisistes, le premier biographe en date de Louis XVII, ce qui ne signifie pas le mieux renseigné, Simien Despréaux, invente, à cette occasion, une mise en scène ridicule. D'après lui, Simon aurait soumis d'abord le prince à un jeûne rigoureux. Puis il serait entré tout à coup dans sa prison, et aurait déposé sur la table « des gâteaux, de beaux fruits, des liqueurs douces et des spiritueux ». L'enfant se mit à boire et s'enivra.

Qui a pu raconter cet épisode à Simien Despréaux? Louis XVII? Il ne le vit jamais. Simon? Il était mort depuis vingt ans [2]! La chose est jugée, n'est-ce pas?

tion du municipal Goret, reproduite par LENOTRE, *Marie-Antoinette* (La captivité et la mort), p. 149-150.

[1] Henri PROVINS, *op. cit.*, t. I, p. 46.

[2] *Le dernier Roi Légitime de France*, auct. cit. t. I, p. 51 (note).

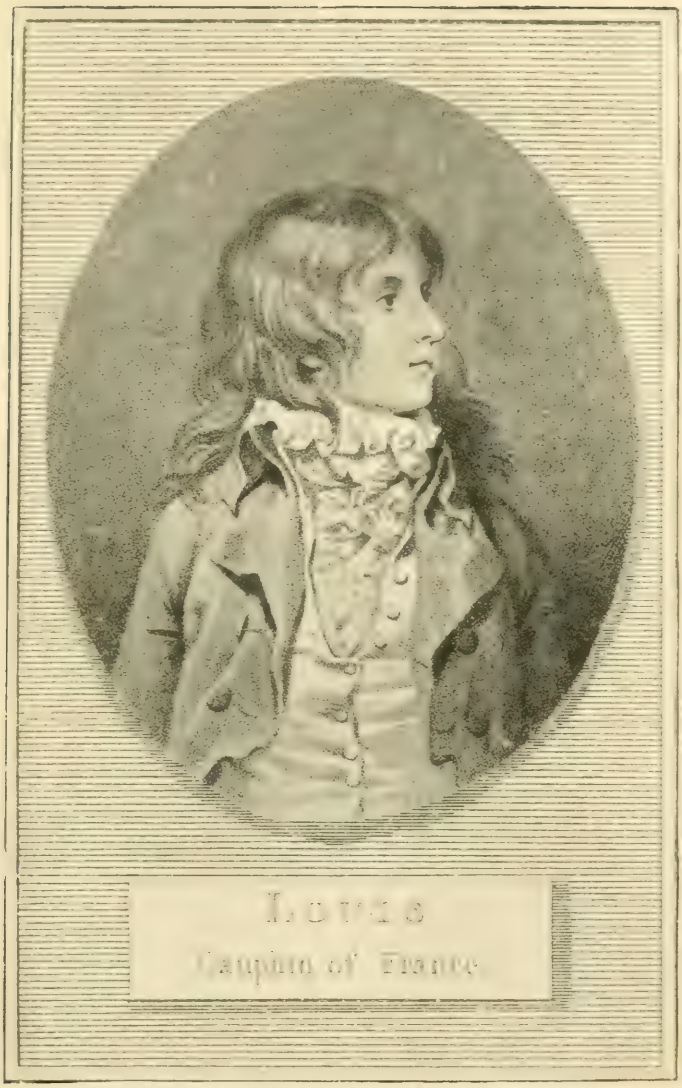

Publish'd June 1 1793 by G G J and J Robinson Paternoster Row

LOUIS XVII

Published June 1 1793 by G G J and J Robinson Paternoster Row

LOUIS XVII

VI

Pour donner corps aux accusations portées par le Dauphin contre sa mère (accusations dont son jeune âge suffirait à démontrer l'invraisemblance, si l'écriture tremblée de sa signature ne révélait déjà un trouble évident [1]), on a tiré prétexte des confidences de Simon lui-même à un espion au service de l'Angleterre, qui séjourna à Paris dans les premiers mois de l'année 1794 [2].

[1] Voir aux PIÈCES ANNEXES la note C.

[2] C'est M. le Marquis de Nadaillac qui, dans le *Correspondant* des 10 et 25 juillet 1896, a signalé, le premier dans la presse française, ce curieux ouvrage. Après lui, M. Emmanuel des Essarts en a parlé dans le journal *La Révolution Française*, du 14 octobre 1896, et M. Aulard, dans cette même revue, n° du 14 février 1897.

Il nous a paru que M. Aulard se montrait bien sévère pour les documents renfermés dans le volume anglais, qu'il juge « indignes de l'attention de l'historien », mais auxquels il consacre néanmoins une étude critique des plus étendues. Tout en étant de l'avis de l'honorable professeur de la Sorbonne, qu'il faut user de la plus grande circonspection quand on veut utiliser les renseignements fournis par des bulletins de police, nous ne pensons pas néanmoins devoir rejeter *de plano* cette source de documentation. M. Aulard ne parle, du reste, pas, dans son travail si consciencieux, de la lettre que nous reproduisons plus loin et qui a trait au rapport de Simon sur le Dauphin.

Ces confidences ont été rapportées dans un volume d'une assez grande rareté, publié par les soins de la Commission anglaise des manuscrits historiques. Les *Dropmore papers* [1] comprennent, entre autres documents, des dépêches confidentielles, qui constituent la partie la plus importante de la correspondance diplomatique adressée à lord Grenville, ministre des affaires étrangères de l'Angleterre, de 1791 à 1801. Après avoir résigné ses fonctions, lord Grenville s'était retiré au château de Dropmore, où il classa ses papiers avec le plus grand soin.

Les bulletins, transmis de Paris au plus fort de la Terreur (du 2 septembre 1793 au 22 juin 1794), étaient inspirés ou écrits par un secrétaire du *Comité des neuf* (sans doute le Comité de Salut public), et par des agents royalistes. Avant d'arriver à lord Grenville, ces lettres passaient sous les yeux de Sir Francis Drake, résident à Gênes, à qui elles étaient adressées afin de détourner les soupçons.

Devons-nous conclure, de ce que M. Aulard ne souffle mot des propos de Simon, qu'il attribue une certaine vraisemblance à ces racontars? nous n'irons pas jusqu'à le prétendre. Mais d'autres que M. Aulard, M. G. Lenotre, pour n'en citer qu'un, d'ordinaire si minutieusement informé, en a tenu compte et, à son exemple, nous n'avons pas cru devoir les passer sous silence.

[1] Le titre exact du volume est le suivant : *The manuscripts of J. B. Fortescue, preserved at Dropmore,* tome II (Bibliothèque nationale, Ng 563).

Entre autres questions dont s'était occupé le Comité, on avait agité celle de la « mort d'Antoinette. » Il paraît prouvé que ce fut le 3 septembre 1793 que fut résolue la mort de la Reine, d'après la date de la lettre de l'espion. Hébert aurait prononcé à cette date ces paroles de sinistre augure :

J'ai promis la tête d'Antoinette, j'irai la couper moi-même si on tarde à me la donner. Je l'ai promis de votre part aux sans-culottes qui la demandent, et sans qui vous cessez d'être...

Fouquier-Tinville, introduit au sein du Comité, aurait ajouté qu'il fallait renouveler les jurés, car cinq étaient résolus à la servir (Marie-Antoinette) ; que lui résoudrait (*sic*) avec le Comité l'acte d'accusation comme on voudrait [1].

Voilà donc un premier point à peu près fixé, mais les suivants nous importent davantage à préciser.

Dans une lettre du 13 novembre, écrite par le correspondant de lord Grenville, nous relevons ce détail : « Après avoir appris au Roi toutes les impuretés imaginables, Hébert lui apprend maintenant toutes sortes de blasphèmes. Sa santé cependant s'affaiblit chaque jour et il a presque un dévoiement continuel [2] ... » Et le 28 décembre :

[1] *The manuscripts*, etc., t. II, p. 460.
[2] *Op. cit.*, p. 466.

« ... Le roi est toujours malade d'un espèce de dévoiement... [1] »

Ce qui va suivre est plus explicite.

Le 14 mars 1794, Sir Drake envoie deux lettres, qui lui ont été expédiées de Paris, à lord Grenville : l'une, portant les dates des 8, 10, 12 et 14 février ; l'autre, datée du 12 février seule. C'est celle-ci que nous reproduisons, d'après l'édition originale de l'ouvrage anglais ;

1794, le 12 février, Paris. — Depuis à peu près un mois, on ne cessait de demander quelques détails, quelques nouvelles sur la situation des prisonniers de la famille royale qui sont au Temple. On répond enfin, dans une lettre du 8, que l'on a pu donner des détails de ce qui se passoit au Temple, parce que depuis longtemps avant sa retraite, le nommé Simon qui d'abord avoit été utile, avoit été si effrayé par le danger qu'il couroit, qu'il se prêtoit à tout ce que vouloient les scélérats, ne rendoit plus compte de rien, et ne travailloit qu'à sortir de cette place. Depuis qu'il en est sorti, on a eu le moyen d'avoir deux conférences avec lui, et le 6 et le 7, on est venu à bout de faire monter la garde au Temple par deux gardes nationaux qui sont entièrement dévoués à la bonne cause, qui nous ont donné des détails sur la position actuelle. Il (résulte) de ce que Simon a dit qu'il est impossible de traiter avec plus de dureté qu'on traite Mlle (*sic*) Elisabeth et Mme Royale.

[1] *Op. cit.*, p. 488.

On leur a refusé constamment, pendant plus de deux mois, des femmes pour les servir. Pendant le courant de janvier, Mme Elisabeth présenta une espèce de requête à la municipalité de Paris pour lui demander une femme pour la servir ainsi que sa nièce. La réponse qui lui fut faite, signée par Pache et Hébert, fut que la requête ne pouvoit être admise, que si elles avaient besoin de quelque service, elles pouvoient s'adresser au geôlier.

Depuis la mort de la Reine, elles sont très mal nourries. On leur a refusé des vêtements de deuil. Souvent on les laisse manquer de linge. Hébert, à qui Simon lui-même faisoit des représentations à cet égard, répondit qu'il en agissoit ainsi pour forcer ces deux (femmes) à présenter des requêtes à la municipalité. Le Roi, à ce que dit Simon, était un peu mieux tenu et soigné, grâces à lui, à ce qu'il dit. Il convient, cependant, qu'on lui a donné l'usage de boire des liqueurs fortes, et qu'il n'a aucune espèce d'éducation ; que Hébert et les soldats dont on l'entoure, ne lui apprennent que des ordures et des impiétés. Il prétend avoir voulu plusieurs fois lui donner des leçons contraires, et avoir couru par l'indiscrétion de cet enfant les plus grands dangers. Ceux qui me donnent cette nouvelle m'ajoutent qu'ils ne croient pas un seul mot de ce fait-là. *Simon ne doute pas, quant à lui, que le Roi ne soit infecté du mal vénérien*, quoique depuis la mort de la Reine on ne lui ait plus présenté de prostituées ; mais il croit que ce qu'on fit à cette époque pour le faire déposer contre sa mère, et prouver, par l'état de sa santé, la vérité des dépositions, a suffi pour le corrompre et le gangrener. Il prétend donc très décidément qu'il a du mal, et qu'on ne fait rien pour

l'en guérir. On ne lui donne pour l'amuser que les livres les plus infâmes, et, enfin, depuis la mort du Roi, il n'est rien qu'on ne fasse pour le corrompre. Il prétend que, de temps en temps, il sent sa position, pleure et se désespère ; alors les commissaires l'étourdissent avec de l'eau-de-vie, et en le faisant jouer au billard. Il prétend aussi que plusieurs fois Hébert l'a menacé de le faire guillotiner et que cette menace l'effraye si horriblement qu'il a vu souvent cet enfant s'évanouir à cette menace. Les deux gardes nationaux ont appris à peu près des détails semblables, mais ils ont ajouté que l'un d'eux ayant été de garde au vestibule de la prison de Mme Elisabeth et de Mlle Royale, il avait vu que les commissionnaires forçoient ces princesses à laisser toujours leur porte ouverte, que tous ceux qui vouloient les voir entraient dans leur appartement jusqu'à 4 heures du soir, que les commissaires fermaient sous clef, qu'ils avoient vu et entendu qu'on tenoit à ces princesses les propos les plus exécrables, et que lorsque leur porte était close, on chantoit des chansons infâmes sans égard pour leur sommeil, et que nommément, eux ayant témoigné improuver ces cruautés, le nommé Carpentier, commissaire du jour, les avoit inscrit pour qu'on ne les envoyât plus monter la garde au Temple. Tels sont les détails effroyables qu'on a de ce qui se passe dans ces prisons [1].

Si on a lu avec attention l'important document que nous avons reproduit dans son intégralité [2],

[1] *The manuscripts*, etc., t. II, p. 528-529.

[2] Lenotre, dans son intéressant ouvrage (*Captivité et mort de*

on a pu voir que Simon a essayé de séparer sa cause de celle d'Hébert, qu'il charge de son mieux, pour la bonne raison que le *Père Duchesne* ne pouvait plus lui répondre : Hébert avait été en effet, arrêté peu de jours après la date présumée de l'interview de Simon, et guillotiné.

Il n'y a donc plus aucun doute à conserver : c'est Hébert qui a eu l'idée de faire accuser la Reine par son fils ; c'est Hébert qui, par ses terribles menaces, a hypnotisé le jeune Prince, au point de lui faire soutenir ses affirmations devant Mme Royale et Mme Elisabeth. C'est lui encore, ou du moins lui surtout, qui a expliqué à l'enfant tous les mystères du mal, les paroles obscènes et les chansons libertines. Mais, dans ce rôle-là, Simon a été son complice [1] : Hébert a été le bras, Simon a été l'instrument [2].

Marie-Antoinette), n'en a reproduit qu'un fragment et a traduit certain passage en latin, le latin dans les mots bravant, etc. Nous ne nous sommes pas cru tenu aux mêmes réserves ; d'autant que le livre anglais donne *en français* la lettre qu'on vient de lire dans son entier.

[1] Cf. *La Légitimité*, 1897, p. 513.

[2] Voici la lettre que Simon écrivait tout aussitôt à Hébert :

LE RÉPUBLICAIN SIMON ET BOUGREMENT PATRIOTE, LE PÈRE DUCHESNE

« Du Temple, le 30 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible. Salut. — Viens vite, mon ami, j'ai des choses à te dire et j'aurai beaucoup de plaisir à te voir. Tâche

Instrument inconscient, peut-être ; et cependant savait-il qu'il mentait, quand il racontait à l'espion anglais que « *l'enfant était atteint d'une maladie vénérienne* » ?

Il mentait, a-t-on écrit, parce que le petit garçon n'avait que huit ans et quelques mois ; que la copulation n'était pas possible ; et que les médecins ont fait au dauphin à cette époque plus de cent visites, et n'ont jamais constaté ni soupçonné rien de semblable ; l'un d'eux, Pipelet, médecin herniaire, aurait même déclaré que l'enfant

de venir aujourd'hui, tu me trouveras toujours franc et brave républicain ».

Puis Simon avait ajouté de sa main :

« Je te coitte bien le bonjour moi est mon est pousse Jean Brasse tas cher est pousse est mas petiste bon amis la petiste fils cent ou blier ta cher sœur que jan Brasse. Je tan prie de nes pas manquer a mas demande pour te voir ce las presse pour mois.

« SIMON, ton amis pour la vis ».

M. Dauban, qui a publié cette lettre (*La Démagogie en 1793*, p. 429) l'a fait précéder de ces mots :

« L'interrogatoire du Prince eut lieu le 6 octobre 1793 ; mais, dès le 30 septembre, le cordonnier se crut assuré du triomphe. Ce jour-là, il fait entendre un rugissement de joie et de rage satisfaite. Il appelle le père Duchesne à la curée ; la victime est prête, son intelligence est obscurcie, ses sens sont égarés, le sang (ah ! bien pis que le sang, bien pis que le blasphème), le crime va s'échapper de ses lèvres. Hâte-toi, Hébert, Simon t'attend ! La Révolution française, dans ses annales, ne compte pas une page plus hideuse que celle-ci ».

« n'avait aucune apparence de vice du sang, et qu'il était parfaitement sain ».

VII

Avant de nous expliquer sur ce point, commençons par déclarer que nous ne croyons, en aucune façon, à la réalité de l'accusation odieuse portée par Hébert et exploitée par Fouquier-Tinville. Nous avons donné une de nos raisons : le tremblement de l'écriture, sur laquelle nous avons appelé l'attention des graphologues [1] ; mais il est d'autres arguments à produire.

Comme M. Campardon [2], qui a eu, avant nous, sous les yeux, la pièce originale conservée aux Archives, nous avons fait cette remarque : que l'accusation d'inceste n'existe *qu'en renvoi non signé* dans le document autographe et *non pas dans*

[1] L'étude graphologique que nous avons demandée à un expert des plus autorisés, M. Depoin, se trouve reproduite un peu plus loin (PIÈCES ANNEXES, C'.)

[2] CAMPARDON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 112, édition de 1866.

le texte même de l'acte : la remarque a son importance [1].

Il y a, en outre, le témoignage de Daujon [2] ; puis la réalité bien avérée de la machination ; enfin, l'invraisemblance de cette accusation d'un en-

[1] Ne l'exagérons pas toutefois : les accusations énoncées dans le texte sont déjà, par elles-mêmes, suffisamment claires.

[2] C'est Daujon qui remplissait les fonctions de secrétaire, lorsqu'on fit subir l'interrogatoire au jeune prince. Voici comment Daujon le rapporte :

« Le jeune prince était assis sur un fauteuil, il balançait ses petites jambes dont les pieds ne posaient pas à terre. Interrogé sur les propos en question, on lui demanda s'ils étaient vrais ; il répondit par l'affirmative. Aussitôt Mme Elisabeth, qui était présente, s'écria : « Ah ! le monstre ! »

— Pour moi, ajoute Daujon, je n'ai pu regarder cette réponse de l'enfant comme venant de lui-même, je ne l'ai regardée, ainsi que tout l'annonçait, dans son air inquiet et son maintien, *que comme lui ayant été suggérée*, et le résultat de la crainte des châtiments ou mauvais traitements, dont on avait pu le menacer, s'il ne la faisait pas. J'ai pensé que Mme Elisabeth n'avait pu s'y tromper non plus, mais que la surprise de cette réponse de l'enfant lui avait fait jeter son exclamation. » LENOTRE, *Captivité et mort de Marie-Antoinette*, p. 48.

Ce même Daujon conte ailleurs : «...Je jouais un jour avec lui à un petit jeu de boules (c'était après la mort de sa mère et sa tante par ordre du Comité du salut public). La salle où nous étions était au-dessous d'un des appartements de sa famille et l'on entendait sauter et comme traîner des chaises, ce qui faisait assez de bruit au-dessus de nos têtes. Cet enfant dit avec un mouvement d'impatience : « Est-ce que ces sacrées p...s là ne sont pas encore guillotinées ? » Je ne voulus pas entendre le reste, je quittai le jeu et la place. » LENOTRE, *op. cit.*, p. 66-67.

fant contre sa propre mère, contre sa propre sœur !

Personne n'y a ajouté foi, du reste, parmi les contemporains, pas même Robespierre, qui ne le pardonna pas à Hébert.

Ceci dit, comment expliquer les propos du cordonnier Simon ?

Nous n'avons pas à démontrer que les rapports sont possibles chez les enfants de l'âge du dauphin [1] ; nous sommes convaincu qu'il serait aisé de trouver, dans les annales de la médecine légale, des exemples de copulation pratiquée par des sujets qui n'ont pas atteint la dixième année [2].

Quant au phénomène physiologique de l'érection, il a été constaté dès la première enfance [3].

[1] V. la consultation médico-légale du Dr Descouts (Pièces annexes, I).

[2] Voici une observation peu banale, que M. C. Jarvis analyse en ces termes dans la *Presse médicale* (1904) :

« Une petite fille de neuf ans, présentant des lésions vulvaires, fut amenée à un médecin qui diagnostiqua une syphilis : les parents se récrièrent et refusèrent d'agir en conséquence. Peu après, cette jeune fille persuada à un garçonnet de dix ans de pratiquer le coït avec elle. Le résultat ne se fit pas attendre, et, quand l'auteur vit l'enfant, il présentait les lésions suivantes : chancre du prépuce, syphilides papulo-érythémateuses généralisées, adénites généralisées, plaques muqueuses sur les deux amygdales. »

[3] A en croire Héroard, dès son plus jeune âge, Louis XIII promettait plus qu'il n'a tenu. « Le 29, *dimanche (juin)*. — En tétant, il gratte sa marchandise droite et dure comme du bois. Il

Mais Simon parle expressément de « mal vénérien » [1]. Il est bien vrai que les médecins qui ont soigné le dauphin n'en font pas mention, et cependant il en est parmi eux qui pouvaient tout dire. Peut-être leur attention n'a-t-elle pas été attirée de ce côté ; peut-être n'ont-ils pas jugé utile de signaler ce symptôme ? Les faits qui nous restent à relater vont permettre de préciser la valeur de ces hypothèses.

VIII

Dans les premiers jours de mai (1793), le Dauphin avait commencé à se plaindre d'un point de côté : il ne pouvait rester couché parce qu'il étouffait aussitôt. La Reine, inquiète, réclama un médecin à la municipalité [2] ; on lui répondit

se plaisait ordinairement fort à la manier et à y jouer du bout des doigts ». *Journal de Jean Héroard*, t. I, p. 30.

[1] A la rigueur, on pourrait admettre que l'enfant avait un écoulement de nature gonococcienne. Nous discutons plus loin le diagnostic différentiel.

[2] MUNICIPALITÉ DE PARIS DU 9 MAI 1793, IIe DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Ire DE LA MORT DU TYRAN.

Extrait du registre des délibérations du Conseil général.

Le Conseil général, délibérant sur la maladie annoncée du fils

que sa tendresse maternelle s'alarmait à tort.

Sur l'insistance de Marie-Antoinette, les municipaux demandèrent, de sa part, au Conseil, qu'on fit appeler auprès de l'enfant le médecin Brunier. Mais Hébert, ayant prétendu avoir vu l'enfant sans fièvre le même jour à cinq heures, la demande fut rejetée.

Cependant la fièvre devint très forte. On éloigna la sœur du petit malade, pour qu'elle ne couchât pas « dans l'air de la fièvre ». Celle-ci continua plusieurs jours; les accès étaient plus forts le soir [1]. On fut encore quelques jours à faire droit à la requête de la Reine.

Enfin, un dimanche, arriva Thiéry, médecin des prisons, nommé par la Commune [2] pour soi-

de défunt Capet, et sur la demande de Marie-Antoinette d'un médecin pour la soigner.

Arrête que demain il entendra à ce sujet les commissaires qui sont aujourd'hui de service au Temple.

PACHE, Maire.

DORAT-CUBIÈRES, Secrétaire-greffier, adjoint.

(*Revue rétrospective*, 2e série, t. IX, p. 256.)

[1] *Récit des événements arrivés au Temple*, p. 38-39.

[2] LIBERTÉ EGALITÉ

La Commission des Secours Publics.

Les administrateurs au Département de Police adressent au citoyen Thiéry, médecin ordinaire des Prisons, l'extrait de l'ar-

gner le Dauphin. Comme il vint le matin, il trouva peu de fièvre à l'enfant ; mais la Reine lui ayant dit de revenir après le dîner, il constata beaucoup plus de fièvre et désabusa les municipaux de l'idée qu'ils avaient que Marie-Antoinette s'inquiétait

rêté du Conseil général de la Commune, et l'invitent à vouloir s'y conformer.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil général du 10 mars 1793, 2e de la République.

Après avoir entendu la lecture d'une lettre des Commissaires qui sont de service au Temple, et qui annonce que le petit Capet est malade, le Conseil arrête que le médecin ordinaire des prisons ira soigner le petit Capet, attendu que ce serait blesser l'égalité, que de lui en envoyer un autre.

Signé : Pache, Maire,

Dorat-Cubières, Secrétaire-greffier.

Les administrateurs au Département de la Police. Signé : Soulès
D. E. C. Laurent.

Pour copie conforme.

(*Revue rétrospective*, loc. cit.)

Convention Nationale.

Le Comité de Sûreté générale.

Du 17 floréal l'an trois de la République française une et indivisible.

Le Comité de Sûreté générale instruit par les rapports des gardiens de l'enfant Capet, qu'il éprouve une indisposition et des infirmités qui paraissent prendre un caractère grave, arrête que le premier officier de santé de l'Hospice d'Humanité, se transportera auprès du Malade pour le visiter et lui administrer les remèdes nécessaires ; il ne pourra faire ses visites qu'en présence de ses gardiens.

pour rien ; il leur dit, au contraire, que c'était plus sérieux qu'elle ne le pensait. Il eut l'honnêteté d'aller consulter Brunier sur la maladie de l'enfant et sur les remèdes qu'il fallait lui donner, parce que Brunier connaissait son tempérament [1]. Il lui donna quelques médicaments, qui lui firent du bien. Le mercredi, il lui fit prendre médecine.

La Reine avait beaucoup d'inquiétude à cause de cette médecine, parce que la dernière fois que l'enfant avait été purgé, il avait eu des convulsions

Les Représentants du Peuple composant le Comité de Sûreté générale.

Signé : PEMARTIN, AUGUIS, MATHIEU, MONMAYOU, KERVELEGAN, GUYOMAR, SEVESTRE, PERRIN ET CALES.

Pour copie conforme, certifiée par le Représentant du peuple, Secrétaire du Comité,

C. Alexandre YSABEAU, Secrétaire.

[1] « On fit venir au Tribunal le médecin Brunier. On lui demanda s'il connaissait ma mère. — Oui. — Depuis quand ? Depuis 1788, que la Reine m'a confié la santé de ses enfants.

— « Quand vous alliez au Temple, avez-vous procuré aux détenus des correspondances du dehors ? — *Le médecin Brunier, comme vous le savez, n'est jamais venu au Temple qu'accompagné d'un municipal, et ne nous a parlé qu'en sa présence.* » Cf. *Récit des événements arrivés au Temple*, par la duchesse d'Angoulême, p. 61-62.

Lors du procès de Marie-Antoinette, on reprocha à Brunier de ne s'être approché des enfants de l'accusée qu'avec toutes les bassesses de l'ancien régime. « C'était bienséance et non « bassesse », répondit courageusement Brunier (V. aux PIÈCES ANNEXES, la note D.)

affreuses ; elle craignait qu'il n'en eût encore. Elle ne dormit pas de la nuit. Le petit Dauphin prit cependant sa médecine, et elle lui fit du bien, sans provoquer aucun accident.

Quelques jours après, il en prit une seconde, qui lui fit le même bien, excepté qui (*sic*) se trouva mal, mais c'était l'effet de la chaleur. Il n'eut plus que quelques accès de fièvre de temps en temps, et souvent son point de côté [1].

L'enfant eut « une fièvre continue avec redoublement tous les soirs » ; cette fièvre dura vingt et un jours [2].

IX

Le 11 juin, on s'aperçut que le jeune prince s'était blessé en jouant avec un bâton [3] ; il en était résulté « un relâchement au témoin gauche », qui s'accompagna « de mauvaises digestions » [4]. C'est alors

[1] *Récit des événements*, etc., p. 39-40.

[2] V. aux Pièces annexes la note E.

[3] Rapport au duc Decazes, cité par Chantelauze, *Louis XVII*, p. 171.

[4] Ce n'était pas surprenant avec le régime qu'il suivait :

« Le petit prince portait au Temple un habit à la matelot d'un drap couleur ardoise ; il avait la tête nue. Son dîner se com-

qu'il fut fait appel à un bandagiste-herniaire [1], du

posait d'un *potage noir* dans une écuelle de terre rouge, couvert de quelques lentilles ; dans une assiette de la même espèce était un petit morceau de bouilli noir, de mauvaise qualité ; une seconde assiette était remplie de lentilles, une troisième contenait six châtaignes brûlées ; sur la table on voyait un couvert d'étain ; point de couteau, point de vin. » Extrait d'une brochure de J.-P. Harmand, de la Meuse, 1820.

[1] COMMUNE DE PARIS

Le 11 juin 1793, l'an II de la République française.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Général.

Le Conseil Général arrête que le bandagiste des prisons visitera le fils de Marie-Antoinette.

Arrête en outre qu'il sera écrit à cet effet au bandagiste des prisons, pour qu'il se rende au Temple dans le plus court délai.

DESTOURNELLES, vice-président.

DORAT-CUBIÈRES, secrétaire-greffier-adjoint.

(*Revue rétrospective*, loc. cit., p. 257.)

LIBERTÉ EGALITÉ

La Commission des Secours Publics.

Un arrêté du Conseil Général, citoyen, nous charge de faire donner au fils d'Antoinette, attaqué d'une hernie, les soins qui lui sont nécessaires par le Bandagiste des Prisons. Comme nous croyons qu'aucun de ces artistes n'est attaché particulièrement au Service des Prisons nous vous prions de vous charger de ce soin, ou de commettre quelqu'un à cet effet.

Les administrateurs du Département de Police,

Signé : SOULÈS et MUZEL.

Pour copie conforme,

11 juin 1793, an 2e de la République.

nom de Pipelet [1], demeurant rue Neuve-des-Bons-Enfants.

Pipelet se rendit donc au Temple, où il devait s'adjoindre à Thiéry, médecin de la prison, et à Soupé, chirurgien. Les consultants déclarèrent que l'enfant avait un « engorgement » [2] au testicule gauche, pour lequel il fut décidé qu'il serait fait usage de « bandages-suspensoirs », dont l'exécution fut confiée au sieur Pipelet [3].

[1] V. aux Pièces annexes la note E.

[2] Le médecin Soupé, sans doute plus éclairé que le bandagiste Pipelet, avait diagnostiqué une « maladie du cordon du testicule gauche ».

Liberté Egalité

La Commission des Secours Publics.

D'après les arrêtés ci-joints du mois de juin 1793, je me suis transporté à la Tour du Temple avec le citoyen Thiéry, médecin, pour donner des soins au fils du cy-devant Roi à l'occasion d'une maladie du cordon du testicule gauche, que dans le cours du traitement nous avons requis le citoyen Pipelet pour lui faire des suspensoirs, lesquels soins ont consisté environ cinquante visites y compris celles faites pour la citoyenne Tison.

Vu le laps du temps que nous étions obligés de passer, tant pour attendre que l'on vint nous prendre à la porte du Temple que pour nous conduire à la Tour et nous ramener, j'estime qu'il m'est légitimement dû une somme de

Pour copie conforme.

Signé : Soupé.

[3] Le plus ancien des Pipelets était membre de l'Académie de chirurgie et chevalier de l'ordre de Saint-Michel ; le dernier, Jean Baptiste, mort en 1823, a passé sur cette terre sans bruit et

Thiéry ne rendit pas moins de *cent sept* visites, tant au fils qu'à la fille du feu roi et de Marie-Antoinette, et à la femme Tison [1].

sans éclat. Mais sa femme, Mme Constance Pipelet, fut une des muses les plus choyées du premier Empire, bas-bleu émérite, membre de nombreuses Académies départementales, etc.

L'union des Pipelets ne fut pas heureuse : un divorce s'en suivit. Mme Pipelet devint, en secondes noces, la princesse de Salm-Kyrbourg, tandis que le Dr Pipelet s'éteignait tristement.

Eugène Sue, fils et petit-fils de médecins, chirurgien lui-même, aura-t-il, dans son enfance, entendu prononcer le nom de Pipelet ? C'est plus que probable, et voilà, croyons-nous, la véritable origine du sobriquet qui met en fureur nos modernes Cerbères.

[1] LIBERTÉ EGALITÉ

La Commission des Secours Publics.

Citoyen,

Le Conseil Général nous a fait connaître ses intentions relativement à la citoyenne Tison de service auprès des détenus, en conséquence vous êtes invité à vous rendre au Temple pour ordonner ce que vous croirez convenable à son état.

Salut et fraternité, Vos concitoyens,

Signé : LESCUWRE, LELIÈVRE et MERCIER.

Du Conseil du Temple, ce 30 juin 1793, L'an 2 de la République une et indivisible.

Sur l'adresse.

au citoyen Soupé, chirurgien, place du Pont-Neuf.

«...Tison ne fut point sourd à ses plaintes. Placé comme espion auprès des Princesses, il avait à la longue été séduit par la grandeur de leur caractère et par leur résignation. Leur ennemi au début, peu s'en fallut qu'il ne devint leur complice. Sa femme, désavouant plus que lui encore, et plus tôt que lui, tout

Quant au chirurgien, il réclama le paiement de 50 visites pour le même objet. Le bandagiste voulut bien se contenter d'une somme de 600 livres [1] — qu'on réduisit de moitié — pour la fourniture de douze suspensoirs ; sans préjudice des honoraires dus pour ses visites.

Le jeune Louis XVII avait été atteint d'une « fièvre vermineuse » [2], pour laquelle il prit force

son passé, s'était un jour précipitée aux pieds de la Reine, en s'écriant devant les municipaux et sans faire attention à leur présence : « Madame, je demande pardon à Votre Majesté, je suis cause de votre mort et de celle de Mme Elisabeth. » Les Princesses la relevèrent avec bonté et tâchèrent de la calmer ; mais la crise nerveuse à laquelle elle était en proie se prolongea. Dès lors, ce n'était plus seulement un pardon, c'était des soins que les Princesses lui prodiguaient. « Oui, je les plains, disait un jour la malade à Meunier ; c'est une famille généreuse que les pauvres ne remplaceront pas. Si vous pouviez comme moi les voir de près, vous diriez qu'il n'y a rien d'aussi grand sur la terre. Qui les a vues comme vous aux Tuileries n'a rien vu ; il faut les avoir vues comme moi au Temple. »

« Les remords de cette pauvre femme l'avaient rendue folle. Elle tomba dans d'affreuses convulsions ; on la transporta dans une chambre du palais. Il fallait plusieurs hommes pour la contenir. Six jours après on la conduisit à l'Hôtel-Dieu. Elle ne reparut plus au Temple. On mit auprès d'elle une femme de la police pour recueillir tout ce que, dans son délire, elle pourrait laisser échapper sur la famille royale. » De Beauchesne, *Louis XVII*, tome II (1894), p. 89-91.

[1] V. aux Pièces annexes, la note G.

[2] Il devait être assez sujet aux vers, et l'on trouverait peut-être, dans le prurit causé par ces parasites incommodes, l'expli-

remèdes [1] : c'est ce qui donne l'explication des visites nombreuses que lui firent les médecins, car l'engorgement du testicule avait disparu après trois ou quatre semaines de traitement.

X

De ce que l'enfant avait été soigné par un « bandagiste herniaire », on en a inféré qu'il avait une

cation de certaines habitudes vicieuses, sur lesquelles nous revenons plus loin.

Dans un ouvrage contemporain du dauphin, il est dit :

« La docilité du Prince subit peu de jours après une assez rude épreuve. Lorsqu'il n'avoit encore que cinq ans, son déjeuner étoit très frugal, et ne se composoit que d'un morceau de pain et d'un verre d'eau : il venoit de faire, aux Tuileries, son petit repas, lorsque le médecin entra pour lui faire prendre de la *poudre contre les vers*. L'auguste enfant opposa de la résistance, refusa d'abord ; mais se souvenant de la promesse qu'il avoit faite, enfin il avala le remède qu'on enveloppa dans de la conserve de confiture ; et quoiqu'il eût été contrarié par sa femme de chambre autant que par le médecin, cependant il ne fit point difficulté de céder à leurs instances. « Allons, Monseigneur, un peu de complaisance, et chantez pour M. le médecin. » Le Dauphin, sans se faire prier, chanta fort joliment une petite romance en s'accompagnant sur le forte-piano...» *Louis XVII*, par Simien Despréaux, p. 39-40 ; Paris, 1817.

[1] V. aux Pièces annexes, la note H.

hernie ; et certains d'entre les partisans de la survivance, relevant qu'il n'était pas fait mention de cette « hernie » dans le procès-verbal d'autopsie de « l'enfant mort au Temple », en ont voulu tirer argument contre l'identité du cadavre avec le dauphin.

Ceux qui plaident pour l'évasion, — et nous en sommes, — ont heureusement d'autres preuves à faire valoir.

Le procès-verbal *post mortem* ne pouvait constater l'existence d'une hernie, puisque ce n'était qu'une orchite traumatique, ou une orchite ourlienne [1] ; ou une hernie congénitale, à la rigueur, mais qui aurait disparu au bout de quelque temps sans laisser de trace [2].

[1] N'oublions pas que l'enfant avait eu de la fièvre, coexistant avec son engorgement testiculaire.

[2] Pour démontrer que, lors de l'examen du corps de Louis XVII, il ne pouvait exister aucune trace de hernie, il suffira de rappeler cette observation de Pipelet, contenue dans une lettre du comte Anglés, préfet de police, adressée le 10 mai 1817 au ministère de la police générale :

« Par l'examen qu'il a fait des parties malades, il (Pipelet) a reconnu que le jeune prince avait joué sur un bâton, comme font les jeunes enfants et qu'il s'était blessé ; qu'il avait suivi pendant un mois le traitement de cette incommodité, *qui avait disparu au bout de ce temps.* » Archives nationales, carton F. 6808 (Cité par Bégis, *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 20 septembre 1894 et 10 juillet 1896). Cf. aux Pièces annexes, la note I (Consultation du Dr Descoust).

Mais qu'importe la hernie ? A-t-on relevé, sur le cadavre soumis à l'examen des médecins, les dispositions naturelles qui se trouvaient sur le corps du Dauphin, tels que : à la cuisse, le signe du Saint-Esprit, formé par le jeu des veinules et représenté par une espèce de pigeon, les ailes ployées et la tête en bas ; les deux dents incisives à la mâchoire inférieure, affectant la disposition connue sous le nom de « dents de lapin », que Mme Royale possédait à la mâchoire supérieure ; certains plis du cou, qui avaient à ce point frappé la berceuse du dauphin, Mme de Rambaud, qu'elle a toujours déclaré que ces plis étaient à ses yeux un témoignage infaillible ? Et encore, les signes provenant d'opérations pratiquées ou d'accidents : les trois marques d'inoculation, disposées en triangle et la base tournée en bas, opération pratiquée au bras gauche, sous les yeux de la reine, par le sieur Jouberthou, inoculateur des enfants de France, aidé des Drs Brunier et Loustonneau ; la cicatrice à la lèvre supérieure, en forme de chevron brisé, provenant de la morsure d'un petit lapin blanc ; sous le menton, la cicatrice correspondant au coin de la chaise sur laquelle, repoussé par Simon, l'enfant s'était buté, etc., etc. [1] ?

Il est certain que le procès-verbal d'autopsie

[1] *Intermédiaire*, 20 mai 1896.

de l'enfant du Temple ne révèle aucun de ces signes, et c'est ce qui nous a toujours fait douter de la mort du véritable Louis XVII dans cette prison [1].

[1] Pour les détails, v. nos *Morts mystérieuses de l'Histoire*, chapitre sur Louis XVII.

Pièces Annexes

A

HORRIBLE PROJET CONTRE L'HONNEUR DE LA REINE [1]

Le lecteur attentif n'a point retrouvé, parmi les griefs annoncés contre Mme Elisabeth, au tribunal révolutionnaire, l'affreuse accusation *d'avoir corrompu et perverti son neveu.* Cette accusation, qu'Hébert dirigea, le 15 octobre, sur les princesses, devenues solidaires, avait été foudroyée par l'éloquence de la Reine, en présence du public. Hébert venait de mourir sur l'échafaud ; le gouvernement, toujours versatile et inconséquent dans ses moyens, parut avoir mis cette accusation au rang des armes affaiblies ; il la laissa, comme dit le peuple, pour ce qu'elle était.

[1] Nous donnons, seulement à titre de document curieux, le récit ci-dessus, extrait des *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la Reine de France*, par LAFONT d'AUSSONNE, p. 393-394.

Je me garderai bien de terminer cet ouvrage sans révéler à mes contemporains, et par conséquent aux races futures, l'épouvantable dessein qu'avaient formé les Comités de Gouvernement pour avilir la Reine sans ressource, et la tuer dans l'esprit de la multitude, avant son exécution.

Ces pervers, expérimentés dans les ressources du crime, se procurèrent un jeune homme, d'une taille accomplie et de la plus rare beauté. S'adressant à son ambition, ils lui promirent, pour récompense, les grades rapides de lieutenant, de capitaine et de colonel dans la gendarmerie, et puis les dignités d'apparat, avec une brillante fortune, proportionnée à son élévation.

Simple gendarme, pendant quelques jours, il allait être promu au grade de brigadier ; et, alors, on devait l'installer, comme gardien militaire, chez la Reine. Il s'engageait à feindre dans ses conversations un dévouement des plus extraordinaires, des plus passionnés, pour l'auguste Captive, afin de l'amener à quelque confidence essentielle, ou tout au moins à quelque lettre ou billet pour l'extérieur. Tout à coup, il devait se précipiter à ses pieds, baiser ses mains avec transport, imiter les emportements d'un cœur tombé en délire, et attirer, par cette agitation romanesque, et nécessairement combattue, les regards de la sentinelle placée en dehors. La sentinelle, à ce signal, aurait frappé dans le vitrage, pour constater que ses yeux voyaient tout.

Le brigadier aurait été saisi sur l'heure, mis entre les mains de la justice militaire ; il se serait déclaré coupable d'un violent amour pour une femme belle encore, qu'il aurait déshonorée par d'impudiques récits, transformés en aveux formels.

On lui aurait fait grâce, en faveur de son ingénuité, de sa beauté, de sa jeunesse ; et s'il avait consenti, plus tard, à soutenir ces mêmes déclarations devant la Reine, mise en jugement, il aurait gagné l'avancement promis, et le trésor dont on éblouissait sa crédule scélératesse.

Le beau gendarme, au moment d'entrer chez la Reine, comme son gardien, et de commencer le rôle effronté qu'avait accepté son imprudence, fit, apparemment, de graves réflexions, ou se laissa donner d'utiles conseils ; tout à coup, son ambition rétrograda. Il fit comme ces acteurs consciencieux, qui se décomposent en mettant pour la première fois le pied sur la scène. Loin de songer à perdre une Reine captive, il se perdit lui-même, en refusant son emploi.

Les hautes confidences sont terribles. Le gouvernement *fit disparaître* un homme qui se montrait plus scrupuleux que ses maîtres, et qui pourrait un jour maudire et répandre le plus important des secrets.

Il serait beau que le président du Comité de sûreté générale, Vadier, voulût ne point mourir sans donner à l'univers ses Mémoires sincères : si de tels Mémoires étaient jamais publiés sans lacunes, le fait qu'on vient de lire s'y trouverait amplement rapporté.

Le gouvernement se voyant abandonné par le timide gendarme, tourna ses vues d'un autre côté : Chaumette et son substitut Hébert, dressèrent (par son ordre), une déclaration du jeune Dauphin contre sa Mère et contre sa Tante. Les deux malfaiteurs lui lurent un modèle de requête ou de pétition, par laquelle ce jeune Captif demanpait à être remis à sa famille. L'aimable enfant crut si-

gner cet acte.., et il signa l'arrêt de mort de deux personnes, que son cœur et sa voix demandaient nuit et jour.

L'épouse d'Hébert, plongée dans les cachots par la trahison et le despotisme de Robespierre, mêlait à ses fureurs les révélations les plus effrayantes. On assure que Chaumette et son camarade Hébert observaient un profond silence, et qu'abattus par le coup de foudre, ils écoutaient les imprécations des prisonniers royalistes, sans lever les yeux, sans répliquer un mot.

B

PROCÈS-VERBAL [1] DES INTERROGATOIRES SUBIS AU TEMPLE PAR LE DAUPHIN, LA DAUPHINE ET Mme ELISABETH 6 ET 7 OCTOBRE 1793 (N° 1381 du Musée des Archives).

Le Quinzième Jour du Premier mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

Nous, Maire, Procureur-Syndic et membres de la Commune de Paris, nommés par le Conseil Général de la dite Commune pour prendre des renseignements sur différens faits qui se sont passés au Temple, et recevoir les déclarations à cet égard ; nous sommes rendus au Temple et arrivés dans la dite Tour et nous étant présentés au Conseil du Temple, sommes montés à l'appartement

[1] Reproduit dans le *Procès des Bourbons*, t. II, p. 236-244.

occupé par *Louis-Charles Capet* [1] pour entendre ses déclarations au sujet des propos et des événements dont il peut avoir connaissance : *Il nous a déclaré que l'yver dernier pendant qu'il habitait l'appartement de ses mère, tante et sœur, un particulier nommé Dangé étant de garde auprès d'eux en qualité de Commissaire du Conseil, un jour qu'il l'accompagnait à la promenade sur la plate-forme de la Tour, il le prit dans ses bras, l'embrassa, et lui dit je voudrais bien vous voir à la place de votre Père.*

Nous a *déclaré pareillement qu'un autre* nommé *Toulan étant aussi de garde à la Tour à la même époque, les dites femmes l'enfermèrent, lui déclarant, avec sa sœur dans une des Tourrelles pendant une heure et demie un peu avant que l'on allumât la chandelle, et que pendant ce tems il s'est entretenu avec les dites femmes, et qu'il n'entendit pas le sujet de leur conversation ; que dans une autre circonstance il entendit dire par le dit Toulan à* sa Mère et sa Tante *que tous les soirs il enverrait aux environs du Temple un colporteur à dix heures et demie du soir pour lui faire crier toutes les nouvelles qui pourraient les intéresser ; que par suite de cette promesse pour preuve de ce fait, il s'aperçut que les dites femmes, un soir, ne se couchèrent qu'à onze heures passées et montrèrent de l'humeur de n'avoir point entendu les cris accoutumés du dit* colporteur ; il a déclaré encore *que quatre particuliers nommés Lepître, Bruneau, Toulan et Vincent pendant la durée de leur service dans les appartemens*, avaient coutume *d'approcher des dites femmes et de tenir des conversations avec elles*, à voix basse ; et déclare *en outre*

[1] Tous les passages mis ici en italique sont soulignés dans le texte manuscrit.

qu'ayant été surpris plusieurs fois dans son lit par Simon et sa femme chargés de veiller *sur lui par la Commune à commettre sur lui des indécences nuisibles à sa santé,* il leur avoua *qu'il avait été instruit dans ses habitudes pernicieuses par sa Mère et sa Tante,* et que *différentes fois elles s'étaient amusées* à lui *voir répéter ces pratiques* devant elles et que *bien souvent cela avait lieu lorsqu'elles le faisaient coucher entr'elles ;* que de la manière que l'enfant s'en explique, il nous a fait entendre qu'une fois sa mère le fit approcher d'elle qu'il en résulta une copulation et que il en résulta un gonflement à un de ses testicules connu de la citoyenne Simon pour lequel il porte encore un bandage et que sa mère lui a recommandé de ne jamais en parler, que cet acte a été répété plusieurs fois depuis, *il a ajouté que* cinq autres *particuliers nommés Moëlle, Lebeuf, Beugnot, Michonis* et *Jobert conversaient avec plus de familiarité que les autres commissaires du conseil avec sa mère et sa tante* ; que *Pétion, Manuel, Bailly et La Fayette s'étant comportés très mystérieusement aux Thuilleries* avec les *femmes il estimait qu'il existait une correspondance directe avec ces quatre hommes et les commissaires du Temple, que dans l'intervalle de ces conférences on l'éloignait;* il nous a déclaré *qu'il n'avait rien de plus à nous faire connaître. Le citoyen et la citoyenne Simon nous déclarent avoir appris ces faits de la bouche de l'enfant, qu'il les leur a répétés plusieurs fois, et qu'il les pressait souvent de le mettre à portée de nous en faire la déclaration.* Après *avoir reçu la présente déclaration* y avons *posé notre signature conjointement* avec le *Citoyen Hébert, substitut du Procureur Syndic de la Commune qui est survenu.*

A Paris dans la Tour du Temple les jour et an que dessus. Treize mots rayés comme nuls.

LOUIS CHARLES CAPET.

PACHE
HÉBERT
substitut

CHAUMETTE
FRÉRY
commissaire du Conseil G[1].

SÉGUY
commissaire de service au Temple

HEUSSÉE
SIMON

D. E. LAURENT
commissaire du Conseil général

***

Et le seizième jour du premier mois une heure de relevée, l'an second de la république française une et indivisible, nous sômes transportés comme dessus, avec le citoyen David député à la Convention nationale et membre du comité de sûreté générale : avons appelé Thérèse Capet, laquelle nous avons interpellé de dire vérité, ce qu'elle a promis.

D. — Si elle connaît le citoyen Dangé, *officier municipal.*

R. — *Qu'elle a entendu prononcer son nom par ses collègues, mais qu'elle ne le connaît pas.*

D. — Si elle ne l'a pas vu embrasser son frère vers la fin de l'année dernière.

R. — *Qu'elle ne l'a pas vu.*

D. — Si elle a vu et connaît Jobert, membre du conseil et si elle se rappelle lui avoir vu tenir une boîte remplie de petites figures de cire ;

R. — Que oui, et que Simon même était présent.

D. — Si Jobert lui parlait souvent en particulier.

R. — Que non.

D. — Si elle se rappelle d'une soirée où il faisait fort froid où on les enferma elle et son frère tandis que les membres du conseil ci-dessus désignés s'entretenaient avec la fâme Capet et sa belle-sœur dans une tourelle.

R. — *Que c'était pour les accoutumer* au froid et qu'ils s'occupaient à y jouer.

D. — Si elle se rappelle avoir entendu un colporteur qui criait les nouvelles à dix heures et demie du soir aux environs du Temple.

R. — Qu'elle a bien entendu des colporteurs mais qu'à dix heures environ elle était toujours couchée.

D. — Si elle se rappelle avoir entendu Toulan promettre à sa mère et à sa tante de leur envoyer un colporteur tous les soirs à dix heures et demie pour crier les nouvelles qui pourraient les intéresser.

R. — Qu'elle *ne s'en est pas aperçue.*

R. — Si lorsqu'elle jouait avec son frère il ne la touchait pas où il ne fallait pas qu'elle fût touchée ; si on ne faisait pas sauter son frère sur une couverture et si ses mère et tante ne le faisaient pas coucher entr'elles.

R. — *Répond que non.*

Et de suite nous avons fait venir Charles Capet et l'avons invité à nous déclarer si ce qu'il a dit hier relativement aux attouchemens sur sa personne était vrai.

R. — *A persisté dans ses dires, les a répétés et soutenus devant sa sœur et a persisté à dire que c'était la vérité.*

D. — Interpellé une seconde fois de déclarer si cela était bien vrai ; a répondu *oui, cela est vrai,* sa sœur a dit ne pas l'avoir vu.

— A elle observé que son frère nous a paru avoir déclaré la vérité ; qu'étant presque toujours ensemble il était impossible qu'elle ne se fût pas aperçue de tout ce qu'avait déclaré son frère.

R. — Qu'il *peut se faire que son frère ait vu* des choses *qu'elle n'a pas vues* attendu qu'elle était occupée *pour son instruction.*

D. — Si elle était constamment avec sa mère et sa tante.

R. — *Presque toujours.*

D. — Si les deux femmes ci-dessus ne *s'enfermaient pas très souvent avec des officiers municipaux.*

R. — Qu'elle *ne se souvient que de la* fois qu'on les enferma *dans la tourelle pour jouer.*

D. — Combien elle a resté dans cette tourelle.

R. — Qu'elle *ne s'en souvient plus,* et Charles interpellé répond *à peu près une heure.*

D. — A quel jeu elle jouait dans cette tourelle.

R. — Qu'ils *causaient des effets du froid dans* les pays *du Nord et de la mort qui pourrait s'ensuivre si l'on s'endormait au froid.*

D. — Si elle se rappelle comment elle est sortie du château le jour qu'ils sont partis pour aller à Varennes et si elle a vu La Fayette.

B. — Cette question a trait à une déclaration verbale

faite hier par Charles en notre présence et qui se trouve ici développée. Qu'elle a *vu la voiture de Lafayette* ou du moins qu'elle a cru que c'était lui parce qu'il y avait deux gendarmes devant ; sur ce Charles lui a observé qu'il y *avait des flambeaux et qu'il a eu peur.*

R. — A *quelle heure ils sont sortis du château*, répondent l'un et l'autre vers dix et onze heures du soir, que *lui était couché et qu'on l'avait habillé en fille presqu'endormi* observent *tous les deux que tout cela s'est passé dans le silence, qu'ils sont descendus par un escalier d'une femme de garde robbe de sa mère nommée Rochereüil, et elle Thérèse reprend la parole pour dire que la femme Rochereüil ne l'a pas su.*

D. — Comment étaient habillés ses père, mère et tante.

R. — *Tout simplement, qu'elle ne se souvient plus des noms qu'ils portaient l'un et l'autre, mais que sa mère avait pris le titre de femme de chambre de Mme de Tourzel et qu'eux enfans* passaient pour les enfans *de la dite dame* de Tourzel, laquelle se faisait appeler *baronne de Corf* ou à peu près. A eux observé que l'un des deux veut cacher la vérité vu qu'ils ne s'accordent pas ; répondent tous les deux ensemble : ce n'est pas moi.

Charles observe *à sa sœur qu'elle a vu* les *officiers municipaux causer à sa tante et à sa mère et qu'il peut se faire qu'elle l'ait oublié ;* Thérèse répond qu'elle *peut l'avoir oublié,* car elle ne s'en souvient pas. *Charles reprend, lui rappelle* l'anecdote des *tourelles où on les avait enfermés, ce dont elle se souvient très bien, mais elle observe que son frère ayant plus d'esprit qu'elle, et observant mieux,* elle *peut avoir échappé ce qu'il a saisi.* Charles *observe que même lorsqu'ils*

furent sortis de la Tourelle, Toulan et Lepitre désigné par Charles côme boiteux causaient encore avec *leur mère et leur tante* ; sur ce Thérèse répond qu'elle prit un livre, mais *elle se rappelle avoir* entendu Toulan causer de son pays avec ses collègues un jour durant le souper.

A elle observé qu'elle nous a dit de ne pas connaître Toulan et que, cependant, elle prouve actuellement le connaître. Répond *qu'elle se le rappelle en ce moment. Interpellés l'un et l'autre* de dire s'ils connaissent Renard, architecte, *Thérèse* répond qu'elle ne le connaît pas. *Charles* répond *en la regardant qu'il le* connaît et Thérèse *reprend qu'elle se souvient de lui*, à eux demandé si Renard allait souvent au château, *répondent qu'il y allait quand on avait* quelque chose *à faire faire dans les appartemens.*

Lecture à eux faite du présent interrogatoire ont déclaré, qu'il contenait vérité y persistent et ont signé et paraphé avec nous.

Le présent clos à deux heures le jour que dessus.

THÉRÈSE CAPET

LOUIS CHARLES CAPET

CHAUMETTE PACHE DAUJON

DAVID *Off. Municipal*

D. R. LAURENT HÉUSSÉE

⁂

Et de suite avons fait descendre Elisabeth Capet et lui avons demandé si elle connaît les citoyens *Dangé, Toulan,*

Lepitre, Brunot, Vincent, Lebœuf, Beugnot, Michonis et *Jobert.*

R. — Répond qu'elle les connaît de vue et de nom comme *Laurent, Seguy, Simon, Heussée* ci-présents.

D. — Demandé si elle se rappelle avoir vu Dangé prendre Charles dans ses bras, l'embrasser en lui disant je voudrais vous voir à la place de votre père.

R. — *Qu'elle ne s'en est pas aperçue.*

D. — Si elle se rappelle une soirée où il faisait froid et que l'on avait enfermé les deux enfants dans une des tourelles, tandis qu'elles s'entretenaient avec Toulan et Lepitre.

R. — Qu'elle ne s'en rappelle pas.

D. — A quelle époque, à peu près, Toulan avait promis de faire venir un colporteur aux environs de la tour, à l'effet d'y crier les nouvelles qui pourraient les intéresser.

R. — Que jamais Toulan, ni aucun autre ne leur a fait une pareille promesse.

D. — Sur ce Charles Capet amené et interpellé de déclarer les faits, a dit persister dans ses dires. Alors il s'élève une discussion entre les deux et l'enfant soutient qu'il a dit la vérité.

A elle lue la déclaration de Charles au sujet des indécences mentionnées en la pièce en date du quinze présent mois.

R. — *Qu'une pareille infamie est* trop au-dessous et *trop loin d'elle pour pouvoir* y répondre, que d'ailleurs *l'enfant avait cette habitude longtemps auparavant et qu'il doit se rappeler qu'elle et sa mère l'en ont grondé plusieurs fois.*

Charles *interpellé de s'expliquer* à ce sujet atteste *qu'il a dit la vérité.*

A elle lu le reste de la déclaration de Charles sur le même sujet, *et dans laquelle* il persiste, *ajoutant qu'il ne se rappelle pas* les époques, *mais que cela arrivait fréquemment.*

Répond que *comme cela ne regarde qu'elle*, elle n'y répondra *pas plus qu'au reste*, et qu'elle croit devoir être, *par sa conduite*, à l'abri du soupçon.

Charles interpellé de déclarer qui l'avait instruit le premier dans cette pratique.

R. — *Les deux ensemble.*

Et sur l'observation à lui faite par sa tante, qu'il avait commencé une autre phrase, répond *toutes deux ensemble.*

D. — De déclarer si cela arrivait le jour ou la nuit.

R. — Qu'*il ne s'en souvient pas* mais qu'il croit que *c'était le matin.*

A elle demandé si c'était Renard architecte qui conduisait la marche à travers le corridor lors de la fuite pour Varennes.

Répond *qu'elle est descendue par l'escalier* de son appartement ; *qu'elle n'a point traversé* de corridor et que Renard n'était pas avec elle, à elle demandé si elle a vu la voiture de Lafayette, Charles *dit qu'elle ne peut l'avoir vué parce qu'elle* n'était pas *encore dans la voiture ;* elle répond qu'elle l'a *vue en passant à pié, au moment* où elle sortait *de la petite cour appellée* des princes, *pour gagner sa voiture.*

A elle demandé si elle se rappelle avoir vu entre les mains de Jobert, officier municipal, une petite boîte remplie de figures de cire qu'il disait être l'ouvrage de sa fille.

Répond *qu'elle s'en souvient.*

Lecture à elle faite du présent interrogatoire, a déclaré contenir vérité ; y a persisté et signé et paraphé avec nous le présent clos le jour et an que dessus trois heures et demie de relevée, avec trois ratures approuvées.

ELISABETH CAPET

LOUIS CHARLES CAPET

DAVID PACHE CHAUMETTE

SÉGUY DAUJON

HEUSSÉE D. E. LAURENT

C

Parmi les livres qui furent accordés au Dauphin, était *Manon Lescaut*, le roman de l'abbé Prévost.

« Ce volume, qui a été longtemps en la possession du prince et qui fut annoté de sa main au Temple, est aujourd'hui conservé par M. le baron Pichon, écrivait il y a quelques années M. de Reiset. Il lui fut cédé en 1874 par M. Coinchon, statuaire, qui l'avait découvert par hasard au milieu des livres de toutes sortes mis en vente sur les quais de Paris. Nous étant adressé à l'obligeance si connue du savant bibliophile, M. le baron Jérôme Pichon, pour savoir ce qu'il y avait d'exact dans cette découverte, nous avons reçu de lui les renseignements suivants:

J'ai bien l'exemplaire de *Manon Lescaut* dont vous me parlez ; il est sans titre, et en fort mauvais état ; il y a deux notes écrites d'une main d'enfant, toutes deux dans le premier volume, page 36 et au verso de la page 186 :

Moi Capet Louis est (sic) *jeté les yeux sur ce livre dans ma prison du Temple, Louis-Capet roi des Français.*

Je pardonne à mes ennemis que Dieu
leurs face grace.

Louis roi des Fra.....

Page 187 :

Le roi de France.

« Comme plusieurs personnes ont élevé des doutes sur ce livre, je ne sais trop qu'en penser, mais il paraît difficile qu'on ait l'idée d'écrire de pareilles choses sur un livre si mal conditionné ; il n'y a rien dans le Tome II. Ainsi le pauvre petit Roi-Martyr n'aurait bien fait que *jeter les yeux* sur ce livre.

« On dit qu'on lui donna de mauvais livres à lire : celui-là aurait été un acheminement pour l'habituer à lire des livres plus légers, car si *Manon Lescaut* n'est pas un livre édifiant, ce n'est pas non plus ce qu'on appelle un mauvais livre.

« Je vous montrerai ce volume avec plaisir... ; j'ai aussi un magnifique livre de la Reine, et plusieurs autres intéressants venant également de sa bibliothèque. » Cf. Reiset, *Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*, t. II, p. 493 et suiv.

Désireux d'être fixé sur le sort de cet exemplaire, nous avons écrit à M. G. Vicaire, le lettré de distinction que M. le baron Pichon honorait de sa confiance, et qui avait été chargé de rédiger la préface du catalogue de vente d'ouvrages provenant de la bibliothèque du riche bibliophile.

Voici les deux lettres que M. Vicaire a bien voulu nous adresser. Elles ne nous apprennent malheureusement pas grand'chose sur l'objet de nos sollicitations.

Paris, le 10 mars 1898.

Monsieur,

Avant de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, j'ai voulu voir M. Leclerc, successeur de Techener.

J'ai vainement cherché dans les catalogues de vente du Baron Pichon la *Manon Lescaut*, annotée par le Dauphin, au sujet de laquelle vous désireriez avoir quelques renseignements ; j'ai revu le catalogue de la vente de 1869, celui de la vente de l'année dernière, et enfin celui de la vente qui vient d'avoir lieu. Il y a bien des *Manon Lescaut*, mais aucune annotée. M. Leclerc n'en a pas connaissance non plus.

Quant à moi, je puis vous dire que je n'ai jamais vu ce livre chez le baron Pichon et qu'il ne m'en a jamais parlé. Il y avait, dans sa chambre, certaine bibliothèque où il renfermait tous les exemplaires précieux qu'il possédait, précieux soit par leur provenance, soit par leur rareté,

soit par leur reliure. La *Manon Lescaut* en question aurait certainement été dans cette bibliothèque.

Je n'ai pas sous les yeux l'ouvrage de M. le comte de Reiset ; je vais voir tout à l'heure, en allant prendre mon service à la Mazarine, si j'y trouve ce livre et peut-être le passage que vous m'indiquez me fournira-t-il un renseignement utile ?

Je n'ai connu le baron Pichon qu'en 1889 ; peut-être, s'il a possédé le livre dont vous voulez bien me parler, s'en est-il défait à l'amiable avant le début de nos relations ? Une date me permettrait néanmoins de faire une recherche à ce sujet, puisque le Baron Pichon m'a légué le journal sur lequel, depuis 1870, il notait, au jour le jour, ses achats et ses échanges.

J'aurais, Monsieur, le vif désir de pouvoir vous être agréable ; si donc vous pouviez me fournir un renseignement complémentaire (m'envoyer, par exemple, la copie du passage du livre de M. de Reiset, pour le cas où je ne le trouverai pas à la Mazarine), je serais peut-être en mesure de faire une recherche utile.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, avec mes regrets de ne pouvoir satisfaire votre désir, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Georges Vicaire.

51, rue Scheffer.

Les *Modes et Usages*, de M. le comte de Reiset, ayant paru en 1885, le baron Pichon aurait donc possédé la *Manon Lescaut* en question antérieurement à cette date et depuis 1869, puisqu'il n'a pas figuré à la première vente de mon regretté ami.

Deux jours après, nous recevions cette nouvelle lettre de M. Vicaire.

Paris, le 12 mars 1898.

Monsieur,

La date de 1874 que donne M. le Comte de Reiset comme celle de la cession de la fameuse *Manon Lescaut* au baron Pichon, par M. Coinchon, doit être erronée. J'ai lu, page par page, le journal du baron Pichon et n'y ai rencontré aucune trace de l'acquisition du livre. Or, étant donné les habitudes de mon savant ami, il aurait, *sans aucun doute*, consigné quelques notes sur cette *Manon Lescaut*. J'ai vu aussi l'année 1873 ; rien non plus.

Je n'ai pu retrouver, dans d'autres documents, la lettre par laquelle M. de Reiset demande les renseignements ; cette lettre a été reçue par le baron Pichon, le 1er juin 1884 ; il y a répondu le jour même, ainsi que j'en trouve la mention sur son journal, au 1er juin 1884. Mais il y a simplement : *Ecrit à M. de Reiset.*

De lettres de M. Coinchon, je n'en possède pas une seule ; de même je n'ai que cette seule et unique lettre de M. le comte de Reiset.

Le livre a donc certainement appartenu au baron Pichon ; il ne peut y avoir de doute à ce sujet. Quand l'a-t-il acheté ? je l'ignore. S'en est-il défait par échange ? c'est possible.

Ce qui est certain, c'est qu'il n'a figuré dans aucune vente. Il est possible que ce volume que vous m'apprenez être incomplet du titre et dépareillé soit encore à la librairie Techener. Tous les volumes incomplets seront

vendus à la fin de la vente qui se fait actuellement, c'est-à-dire le 24 mars. L'attention des libraires a été appelée par moi sur cette *Manon Lescaut* qui serait bien précieuse, si les notes étaient bien du pauvre Louis XVII. La semaine prochaine, on procédera à l'examen minutieux de ces incomplets et si le volume que vous me signalez s'y trouve, vous en seriez aussitôt informé, soit par les libraires, soit par moi. S'il ne s'y trouve pas, c'est que le baron Pichon l'aura cédé de son vivant.

Combien je regrette, Monsieur, de ne pouvoir vous renseigner ; mais vous pouvez avoir *la certitude* qu'il n'existe aucune mention sur cette *Manon Lescaut* dans le journal du baron Pichon, ni en 1873, ni en 1874. N'ayant pas une date approximative, il m'est impossible de continuer mes recherches ; la collection comprend 43 volumes (de 1870 à 1896) ; et je vous avoue que, malgré tout mon désir, le temps me manque pour relire ces 43 volumes en ce moment. Toutefois, croyez bien, Monsieur, que si vous pouviez me mettre sur une nouvelle piste, je m'efforcerais de vous être agréable.

Connaissez-vous l'ouvrage suivant, ainsi annoncé au catalogue de la vente du baron Pichon (N° 214), faite l'année dernière :

L'art de former l'esprit et le cœur d'un prince. Seconde édition (par le P. de Foix, jésuite). Paris, Vve Cl. Thiboust, 1688, in-8, pap. réglé, 2 belles vign. de Sévin, grav. par Boudon, mar. rouge, fil, dos orné, tr. dor. (anc. rel.) Aux armes du duc de Saint-Aignan.

Au verso du titre sont tracés, de la main d'un enfant,

des caractères informes qu'une note de M. le baron J. Pichon attribue à l'infortuné Louis XVII.

Vendu 11 fr., acheté par Lemallier, libraire, rue de Châteaudun.

Pour la *Manon Lescaut*, je vais suivre la chose de près et si l'ouvrage se trouve dans les incomplets restants, vous serez avisé.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, avec mes biens vifs regrets, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

GEORGES VICAIRE.

C'

CONSULTATION GRAPHOLOGIQUE SUR L'ÉCRITURE DE LOUIS XVII

PAR M. DEPOIN, *Vice-président de la Société de Graphologie.*

Nous avons soumis à M. Depoin, un graphologue dont les avis font autorité, deux spécimens de l'écriture du Dauphin : l'un est la signature de « Louis-Charles Capet », apposée au bas du procès-verbal de l'interrogatoire de l'enfant, et dont nous avons reproduit ailleurs [1] un fac-simile photographique ; l'autre, un devoir d'écriture de Louis XVII, signé Louis Dauphin, provenant de M. Jourdan-Dumesnil, qui fut le propre maître d'écriture du Dauphin. Ce précieux document figure à la page 13 des *Lettres autographes composant la collection de M. Alfred*

[1] Cf. *Chronique médicale*, 15 mars 1898.

Bovet, ouvrage paru chez MM. Charavay frères, rue de Furstenberg, 4, en 1887.

C'est grâce à l'obligeance de M. Bovet et de MM. Charavay, que nous avons pu reproduire la gravure de cet autographe, qui, rapproché du précédent [1], a permis à M. Depoin de composer l'étude qui suit :

OBSERVATIONS GRAPHOLOGIQUES SUR L'ÉCRITURE DE LOUIS XVII

Comme pièce de comparaison avec la signature du procès-verbal de 1793, nous avons examiné le fragment de devoir écrit par le jeune prince et signé *Louis Dauphin*, reproduit dans le catalogue Bovet (t. I, p. 13), d'après l'autographe provenant de M. Jourdan-Dumesnil, maître d'écriture de Louis XVII. La signature du devoir prouve qu'il a été fait avant le 22 septembre 1792, date où la royauté fut abolie, ainsi que le titre de Dauphin. Il est donc antérieur de plus d'un an à la signature donnée au Temple. Des réserves seraient à faire en raison du caractère appliqué de cette écriture, mais dans l'espèce, à un an d'intervalle et par comparaison avec une signature également appliquée, ces réserves ne sauraient porter préjudice aux observations qui vont suivre.

Les ressemblances entre l'écriture du devoir et la signature du procès-verbal sont assez concluantes pour permettre de les identifier. Le devoir montre que le prince avait adopté une écriture verticale, qui suppose l'emploi d'une

[1] Cf. *Chronique*, n° cité.

plume d'oie taillée pour écrire en ronde. Or, bien que la plume qui a servi à la rédaction du procès-verbal et à l'apposition des signatures fût taillée, au contraire, pour écrire en anglaise (le texte et toutes les signatures autres que celles du prince sont tracées ainsi), le dauphin conserve dans sa signature l'allure verticale et les habitudes graphiques résultant de l'usage d'une plume taillée pour la ronde. Elles sont très visibles dans la position, tout à fait anormale, du délié de l'*o* du mot *Louis*, que le prince, écrivant alors avec une plume fine, a pourtant réussi à faire à l'endroit où la plume de ronde l'eût placé.

La forme des *s*, des *h*, se repliant au moyen d'une petite boucle ou d'un crochet, et surtout la forme spéciale de l'*r*, — un idiotisme bien caractéristique — sont à relever. Le *t* final de *Capet*, avec sa hampe très basse, sa barre courte aux 2/3 de la hampe, se retrouve, médial ou initial, dans le devoir. Dans les deux écritures, les *r*, les *o*, les *a* sont toujours détachés, l'*s* lié au contraire à la lettre précédente Les *a* et les *o* sont soigneusement refermés.

L'écriture du devoir est empreinte d'une fermeté remarquable chez un enfant de sept ans à peine. La sobriété des tracés, l'égalité des lettres, la simplicité élégante des *c*, la tournure gracieuse du *v*, dans le mot *vie*, indiquent une nature noble, loyale, esthétique, sans affectation. Aucune trace d'orgueil ; sauf un *G* du début, tracé avec une véritable contrainte, pour obéir à un modèle ou aux leçons du maître, toutes les phrases du devoir, et les mots *louis dauphin* qui le terminent, commencent par des minuscules.

Dans la signature donnée au Temple, cette absence de

majuscules constitue une nouvelle similitude avec le document de comparaison.

A côté de tous ces rapprochements, la pièce du Temple présente un phénomène qui forme un contraste saisissant : cette écriture, la même que la précédente dans toute son essence, est frappée d'un déséquilibre absolu ; elle est tremblée, déchiquetée, cabriolante : les lettres titubent sur leur base ou semblent atteintes de claudication. De prime abord, on dirait la signature chevrotante et rustaude d'un paysan presque illettré, arrivé aux dernières limites de la vieillesse. Mais si l'on y regarde de près, on remarque que les lettres sobres, aux finales écourtées dans l'écriture du devoir, qui donnent chez un enfant une impression grave et plutôt sévère, prennent comme l'*a* et l'*e* de *Charles*, des déliés ascendants développés, empreints d'une gaîté insconsciente et folle ; l'*s* final de *Charles* perd tout aplomb, presque toute forme : il s'étale en zigzaguant avec des heurts et des soubresauts, sur une surface double de celle qu'occupe l'*s* de *Louis* qui précède.

Ce graphisme incohérent n'est pas causé par l'inhabileté du sujet. Nous avons vu qu'un an plus tôt, il possédait déjà une excellente main pour son âge. Traduirait-il un état pathologique physique ou moral, un trouble artificiel de la raison, ou les secousses de révolte de la main sous l'effort d'une contrainte brutale ?

Si le graphisme se ressentait d'un état pathologique physique, sa gravité serait extrême. Ce ne serait plus un peu de faiblesse ou de nervosité, comme dans le *G* du devoir ; il donnerait l'idée de la dernière décrépitude. Cette supposition est contredite par la rigidité de l'*r* qui con-

traste avec tout ce qui l'entoure. La souffrance physique se serait manifestée dans cette lettre comme dans toutes les autres.

Une affection cérébrale n'est pas plus admissible. Outre qu'elle est contredite par l'histoire, elle aurait dû revêtir un caractère effrayant : l'omission d'une lettre essentielle dans le tracé primitif du mot *Charles* et la forme extravagante de certaines lettres feraient entrevoir l'amnésie et la folie.

Mais il n'en est rien ; et la singulière étourderie qui a failli faire orthographier *Carles* le second prénom, est en même temps une preuve que la main du jeune écrivain n'a pas été tenue pour lui faire tracer une signature involontaire. On ne s'expliquerait pas alors, en effet, l'omission primitive de l'*h*.

Tout dans le tracé de cette signature du Temple révèle une dissociation d'idées, résultant d'une perturbation passagère des fonctions du cerveau. *L'ivresse, avec ses caprices, ses inconséquences, ses fuites dans la mémoire, apparaît visiblement.*

J. Depoin.

D

(*Inédit*)

Toulon, le 9 février 1818.

Monseigneur

Un tapissier de cette ville nommé *Desmolins* entendant souvent parler du prétendu Dauphin est allé trouver

M. *Desperon*, président du tribunal civil de Toulon, pour lui donner quelques renseignements qui pourraient être utiles. M. Desperon en les transmettant à Monseigneur le garde des sceaux, est venu m'en faire part : quoique je pense qu'ils sont désormais fort inutiles, je dois à votre Excellence de lui en rendre compte, j'ai fait appeler M. Desmolins qui m'a répété ce qu'il avoit dit à M. Desperon ; le voici.

M. Desmolins a beaucoup connu un médecin du Roi nommé *Brunyer*, mort à Versailles, il y a dix ou onze ans. Peu de tems avant sa mort il lui a souvent parlé du Dauphin. Il lui dit qu'il étoit médecin à Versailles, qu'il venoit souvent jouer chez lui ; que lorsque le Dauphin fut au Temple, c'est lui qui le voyoit et qu'il l'avoit traité pour un abcès à la cuisse, que le linge qu'on fournissoit au jeune prince pour le pansement, étant d'une nature trop grossière, M. *Brunyer* en cachoit de plus fin sous ses habits quand il entroit au Temple et s'en servoit pour le pansement. Il ajoutoit que ce n'étoit pas lui qui l'avoit soigné dans sa dernière maladie.

M. Desmolins croit qu'en questionnant le prétendu Dauphin sur M. Brunyer, les juges auroient un moyen de plus pour le convaincre de ses absurdes prétentions et M. Desperon écrit en ce sens à Monseigneur le garde des sceaux.

M. Desmolins m'ajouta que M. Brunyer lui avoit donné une boite de bois recouverte en cuir et ornée de fleurs de lys avec le nom de M. Brunyer, ainsi qu'une vingtaine de petites colonnes de cristal qui étoient les débris d'un petit château en cristal, qui appartenoit au jeune prince, qui jouoit souvent avec cette boite et avec ce château, il les avoit

toujours gardés par respect et par attachement pour cet auguste enfant à qui il étoit extrêmement attaché.

M. Desmolins est venu me les offrir en me disant que si Mme de *Tourzel*, ou quelqu'une des Dames qui étoient auprès du Dauphin se rappeloient ce petit château et qu'on le désirât, il s'empresseroit de l'offrir, que ces objets n'auroient d'autre valeur que d'avoir appartenu au jeune Prince et que malgré qu'ils lui eussent servi quand il n'avoit que cinq ans, il seroit possible qu'on eût quelque souvenir, en les revoyant.

Quelques insignifians sous tout autre rapport que soient ces objets, j'ai cru devoir accepter son offre, au cas que Votre Excellence le désire et qu'elle me fasse un mot de réponse à cet égard.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,
de Votre Excellence
le très humble et très obéissant serviteur,

Le Commissaire Général de Police.

La Boissière.

A son Excellence le Ministre de la Police Générale.

(Archives Nationales).

E

(*Inédit*)

Médecins, chirurgiens et autres individus qui ont donné des soins aux Rois Louis XVI et Louis XVII et aux autres membres de la famille Royale détenus au Temple. (archives nationales, F 6808).

PRÉFECTURE DE POLICE

Paris, le 10 mai 1817.

Monsieur le Comte,

Votre Excellence, par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, le 4 avril dernier, m'invitait à faire prendre des informations à l'égard des particuliers qui se sont signalés avantageusement par leur conduite, à l'époque de la captivité du fils de Louis XVI. Votre Excellence désignait nommément les sieurs Gomin, ancien gardien du Temple, Dumangin, médecin de la Charité, retiré, Thierry, médecin des prisons, les sieurs Soupé et Supalès chirurgiens, le sieur Pipelet, bandagiste, et enfin les sieurs Gomier, Laurent et Lemoine qui ont successivement gardé le Dauphin.

Je m'empresse de communiquer à Votre Excellence le résultat des recherches qui ont eu lieu à ce sujet :

M. *Dumangin*, médecin de la Charité, vit retiré dans une propriété qu'il a acquise à Saint-Prix, petit village de la vallée de Montmorency. Il est âgé de 74 ans et jouit d'une très bonne réputation acquise par une conduite pure et des travaux longs et honorables. Conjointement avec M. Pelletan, il a eu le douloureux avantage de donner des soins au fils de Louis XVI, à une époque où il n'y avait plus aucun espoir de lui conserver la vie. Il a prouvé du moins par ses égards et par son ton respectueux envers son malade combien il était éloigné de partager les principes de ceux qui l'avaient réduit à un pareil état de dépérissement. Il a concouru avec M. Pelletan à l'ouver-

ture du corps de ce prince et il se rappelle que son confrère, à la fin de l'opération, mit dans sa poche quelque chose qu'il avait soigneusement enveloppé. Quoique M. Dumangin n'ait pas remarqué alors ce que ce pouvait être, il pense qu'on doit ajouter foi à la déclaration qui en a été faite depuis par M. Pelletan. M. Dumangin n'a jamais reçu aucune faveur du dernier gouvernement. Les sentiments dont il est animé ne permettent pas de douter qu'il ne soit très sensible aux récompenses honorifiques qu'il pourrait plaire à S. M. de lui accorder.

M. *Pipelet*, aujourd'hui existant, est âgé de 58 ans; depuis 7 années, il a cédé son établissement à Paris et *s'est retiré à Tours* où il exerce également la chirurgie. Son grand-père et son père ont été chirurgiens herniaires de l'école royale militaire de Paris depuis sa formation jusqu'à sa suppression. Le Docteur était en outre attaché à la maison du Roi et à celle des princes du sang. En 1792, il se retira dans son pays, à Coucy-le-Château près de Soissons, où il est mort en octobre 1809.

S. M. la reine, lors de sa captivité au Temple, croyant M. Pipelet père à Paris, l'avait fait appeler parce que le jeune Prince souffrait d'un engorgement dans les testicules. En l'absence de ce chirurgien, son fils s'empressa de se rendre à la municipalité de Paris, afin d'obtenir la permission d'entrer dans la tour du Temple. Renvoyé devant l'assemblée de la Commune, il y exposa l'objet de sa demande. Pendant qu'il était à la tribune, une foule de voix le menacèrent de la lanterne, lui reprochant d'avoir été le chirurgien herniaire de la famille Royale; mais ces cris ne l'épouvantèrent pas, il défendit sa cause avec cha-

leur et il obtint enfin ce qu'il désirait sous la seule condition qu'il ne serait payé que comme un simple prisonnier.

Arrivé au Temple, ses manières respectueuses envers ces augustes prisonniers ne plaisant point aux officiers municipaux qui se trouvaient présents, l'un d'eux lui ordonna aussitôt de remplir son ministère et de constater que l'enfant avait un vice dans le sang et qu'il en périrait, mais M. Pipelet, n'écoutant que sa conscience, déclara dans son procès-verbal que le Prince n'avait aucune apparence de vice dans le sang et qu'il était parfaitement sain.

Il s'occupa ensuite de l'engorgement et tant par les renseignements qu'il se procura, que par l'examen des parties malades, il reconnut que le jeune prince avait joué sur un bâton, comme font les enfants, et qu'il s'était blessé. Il suivit pendant un mois le traitement de cette incommodité qui disparut au bout de ce temps.

Les officiers municipaux lui reprochaient souvent le ton de respect avec lequel il se présentait devant la famille Royale. Un jour ils voulurent le contraindre à garder son chapeau, mais il se dispensa d'obéir, en faisant observer qu'il lui était plus commode d'avoir la tête découverte. Depuis ce moment, pour éviter de nouvelles discussions, il eut soin, chaque fois qu'il venait au Temple, de laisser son chapeau au bas de la Tour.

La reine eut, dit-on, la bonté, en la présence de M. Pipelet, d'instruire *Madame* qu'il était connu de la famille Royale et que son père avait eu l'honneur de donner des soins à Mme Louise de France, ainsi qu'à LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berri.

Cet homme a traversé la révolution en conservant ce

puretés de principes et une réputation intacte ; son plus grand désir serait, assure-t-on, d'être rappelé à Paris, en qualité de chirurgien herniaire de S. M. et des Princes du sang. En 1814, il sollicita cette grâce de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Angoulême qui accueillit son mémoire avec bienveillance, cette démarche toutefois ne fut suivie d'aucun succès.

MM. Thierry et Soupé, attachés au service des prisons, le 1er comme médecin, le second comme chirurgien, ont donné, en même temps que M. Pipelet, les soins les plus empressés au fils de Louis XVI. Tous deux sont morts : M. Thierry était célibataire ; M. Soupé a laissé une fille, aujourd'hui veuve de M. Dubos, décédé sous-préfet de Saint-Denis. Elle réside à Mouchi près Compiègne et paraît être dans l'aisance.

*
* *

MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI

Paris, le 22 avril 1818.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu avec la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire la réclamation du sieur Pipelet, chirurgien herniaire qui sollicite les bienfaits du Roi. J'aurai l'honneur de mettre cette demande sous les yeux de Sa Majesté.

Agréez, je vous prie, monsieur le Comte, avec mes remerciements, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur Général ayant le Portefeuille.

Comte de Pradel.

*
* *

POLICE GÉNÉRALE

Secrétariat, n° 4347.

Paris, le mars 1818.

Monsieur,

Le Sieur Pipelet, Docteur en Médecine, demeurant à Tours, rue de l'Ecouerie, n° 8, sollicite une récompense pour les soins qu'il dit avoir été appelé à donner à Louis XVII, après la mort de son père. Ce fut, dit-il, à la demande de la feue Reine qu'il se rendit auprès du jeune Prince ; et ce ne put être, à ce qu'il ajoute, qu'au péril de sa propre vie. Sa belle-mère (Julie-Alexandre Joran, veuve Blain Descormiers), est, dit-il encore, veuve d'un officier de Marine ; il désire, si c'est une pension qui doit lui être accordée, que le tiers en soit assigné sur la tête de cette dernière, et les deux tiers sur celle de sa femme (Perrine Marie-Thérèse Blain Descormiers). Je vous invite à prendre des informations sur le Sieur Pipelet, sur sa conduite et sur les titres qu'il peut avoir à la bienveillance du Gouvernement. J'attendrai le résultat de ces informations, avec votre opinion particulière.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la Police Générale.

A M. le Préfet d'Indre-et-Loire.

NOTE POUR SON EXCELLENCE

Au mois d'avril 1817 le Roi parut désirer obtenir des renseignements sur les personnes qui avaient rendu des soins à la famille royale au Temple et qui n'avaient pas encore reçu des preuves de la reconnaissance de sa Majesté.

Parmi les personnes sur le compte desquelles son Excellence chargea M. le Préfet de Police de prendre des informations se trouvait M. Pipelet, chirurgien-herniaire, aujourd'hui retiré à Tours, et qui, dans cette ville, écrit à son Excellence pour exprimer ses désirs sur la manière dont serait établie la pension dont il suppose que le Roi aurait intention de le gratifier. Cette lettre parlant d'un rapport fait à son Excellence ne laisse aucun doute sur les informations prises à Tours par M. le Préfet de Police. Elles sont, au surplus, toutes en sa faveur ; elles prouvent son dévouement constant à la famille Royale, les soins empressés et respectueux qu'il rendit, au péril de sa vie, au Dauphin, au Temple, et rappellent les expressions obligeantes que daigna, dans des circonstances aussi cruelles, lui adresser sa Majesté la Reine. M. Pipelet a épousé la fille d'un officier de Marine dont la mère, âgée de 64 ans, avait une pension accordée par Louis XVI et que la Révolution lui a fait perdre.

On a l'honneur de prendre les ordres de son Excellence relativement à M. Pipelet.

*
* *

M. le comte de Pradel, Directeur général au Département de la Maison du Roi.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous transmettre ;

1° Une réclamation qui m'a été adressée par le Sieur Pipelet, Chirurgien herniaire, domicilié à Tours.

2° Le résultat des informations prises au mois de mai dernier sur les anciens services du Sieur Pipelet, par M. le Ministre d'Etat, Préfet de Police.

Cet objet m'a paru concerner uniquement vos attributions.

E

LIBERTÉ EGALITÉ

La Commission des Secours Publics.

Le citoyen Thiéry, médecin, à commencer du 11 mai 1793, a fait deux visites par jour au fils du ci-devant Roi qui a une fièvre continue avec un redoublement tous les soirs, fièvre qui a duré 21 jours. . . . . 42 visites.

Pendant la convalescence . . . . . 15 »

Pendant le temps qu'il a éprouvé un relâchement au témoin gauche accompagné de mauvaises digestions. . . . . 8 »

Pendant la maladie vermineuse à la suite de laquelle il a rendu une prodigieuse quantité de vers . . . . . 15 »

Après la séparation. . . . . 16 »

A la fille du feu Capet. . . . . 8 »

A la citoyenne Tison . . . . . 6 »

II 14

Na. La chèreté des voitures, moindre, il est vrai, qu'à présent, la distance, tout le temps qu'il fallait mettre pour arriver à l'appartement, pour rentrer et pour sortir du Temple, tous les rendez-vous avec le citoyen Soupé, cinq à six avec le citoyen Pipelet et cent douze marches, plus ou moins à monter, d'où il résulte qu'une seule visite nous prenait près de deux heures. Mes dernières visites datent des premiers jours de janvier 1794.

Total 107 visites (*Archives nationales*).

F

LIBERTÉ EGALITÉ

Secours Publics. Rapport au Comité de sûreté générale, section de la police de Paris.

Sur la réclamation de trois officiers de santé qui ont donné leurs soins au fils du feu Louis Capet.

Les citoyens *Thiéry* médecin, *Soupé* chirurgien et *Pipelet* bandagiste, réclament de la Commission des Secours le payement des honoraires à eux dus pour les soins qu'ils ont donnés au fils du feu Louis Capet pendant les neuf derniers mois de 1793 vieux stile.

Ces citoyens furent requis par l'administration de Police d'alors, par suite d'un arrêté du ci-devant conseil général de la commune de Paris du 10 mai 1793.

Le médecin réclame le payement de 107 visites, par lui faites tant au fils qu'à la fille du feu Louis Capet et à la femme Tison, dans les différentes maladies qu'ils ont eu.

Le chirurgien réclame le payement de 50 visites pour le même objet.

Et le bandagiste six visites par lui faites au petit Capet, pour lui appliquer les bandages jugés nécessaires d'après les citoyens Thiéry et Soupé.

Ce citoyen réclame en outre une somme de 600 francs pour la fourniture de douze suspensoirs.

Examen fait des pièces que produit chacun des réclamants la commission se serait empressée de faire droit à leur demande si

les soins donnés par ces officiers de santé l'eussent été depuis le temps qu'elle se trouve chargée de l'administration du Temple ; mais comme ils sont bien antérieurs et qu'ils ont été requis par suite d'un arrêté du ci-devant conseil général de la Commune, la Commission sollicite du Comité de sûreté générale, une autorisation pour faire acquitter à chacun d'eux ce qui leur revient.

Elle estime que le quantum des honoraires à allouer au citoyen Thiéry, médecin, peut être portée à une somme de 1.000 francs, en évaluant ses visites sur le pied de 10 francs.

Celui du citoyen Soupé, chirurgien, à la somme de 500 francs, en évaluant ses visites au même prix.

Et au citoyen Pipelet, bandagiste, pour la fourniture de douze suspensoirs, ainsi que pour les différentes visites qu'il a faites pour les poser et en suivre l'effet, une somme de 300 francs.

La commission des secours invite le Comité à lui faire connaître la décision qu'elle prendra sur cette réclamation. Elle joint au présent rapport les copies des différents titres et mémoires des réclamants.

DENISEAU.

G

LIBERTÉ EGALITÉ

La Commission des Secours publics.

Le citoyen Pipelet, chirurgien-herniaire, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 1604 et 1.

Requis en vertu des ordres aux citoyens Thiéry et Soupé, s'est transporté avec eux au Temple, dans le courant de juin 1793, pour y visiter le fils du ci-devant Roi et consulter avec les citoyens Thiéry et Soupé sur les moyens à employer relativement à un engorgement qu'il avait au testicule gauche, ils convinrent d'employer entr'autres moyens l'usage des Bandages suspensoirs que le citoyen Pipelet fut chargé d'exécuter, ce qu'il fit, et les appliquât; en conséquence, il demande pour ses visites qui lui emploient chacune une matinée, tant à cause de l'éloignement

qu'à cause des formalités à remplir pour arriver jusqu'au prisonnier une somme de...

Et pour douze suspensoirs la somme de six cents livres.

Paris, ce fructidor, an 3.

H

Robert, pharmacien du Temple, fournit les médicaments, « bouillons faits au bain-marie, composés avec du veau, cuisses et reins de grenouilles, sucs de plantes, lavements et sirops vermifuges, etc. » Archives nationales, F 7.439, d'après Provins et E 629, d'après M. de la Rocheterie (V. *Louis XVII*, de Beauchesne, t. II, p. 492-495 ; édition de 1894.)

Mémoire des médicaments fournis au Temple pendant le mois de may, pour Marie-Antoinette, ses enfants et sa sœur, par le citoyen Robert, apothicaire authorisé par la Commune et par les ordonnances du citoyen docteur Thierry.

Pour Marie-Antoinette : 1793, Mai, 1er.	
Un bouillon médicinal fait au bain-marie composé de veau, poulet et plantes diverses.	5 liv.
2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Chaque jour, le même bouillon réitéré.	45 »
Plus une boëtte de gomme pectorale. .	3 »
11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20 Chaque jour le bouillon cy dessus réitéré	50 »
A reporter.	103 »

Report.	103	»	
Pour le fils de Marie-Antoinette : Mai, 12. Douze onces de miel de Narbonne. .	3	»	12 s.
13. Deux bouteilles de petit lait clarifié.	2	»	
14. Deux bouteilles idem.	2	»	
15. 16. Bouteilles idem	4	»	
17. Une médecine composée de follicules manne choisis, coriandre et sel de Glauber	3	»	
La même médecine de précaution. . .	3	»	
Une bouteille de petit lait	1	»	
Quatre onces de bayes de genièvre . .	1	»	
Une bouteille de petit lait	1	»	4 »
Une livre de miel de Narbonne. . . .	4	»	16 »
Pour le fils de Marie-Antoinette :			
May, 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. Chaque jour une bouteille de petit lait	10 liv.		
29. La médecine du 17 réitérée . . .	3	»	
Idem la même médecine de précaution .	3	»	
30. 31. Le petit lait réitéré	2	»	
Un cornet de bayes de genièvre . . .	1	»	4 »
Une boëtte de parfums	2	»	
Pour Marie-Thérèse Charlotte, fille de Marie-Antoinette :			
Mai, 1er. Un bouillon médicinal fait au sel de Glauber, avec sucs de plantes, bain-marie, composé, etc.	4	»	
A reporter.	153	»	16 »

Report.	153	» 16 s.
2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. Chaque jour le même bouillon réitéré . . .	40	»
12, 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. . Chaque jour le bouillon idem. . . .	40	»
22, 23. 24. 25. Le bouillon réitéré. . .	16	»
Plus douze onces d'eau de rose.	3	»
26. 27. 28. 29. 30. 31. Chaque jour le bouillon idem	24	»
Pour Elisabeth, sœur de Marie-Antoinette :		
May 25. Quatre grands rouleaux de sparadrap de diapalme	20	»
	296	» 16 s.

Mémoire des médicaments fournis au Temple pendant le courant du mois de juin pour Marie-Antoinette, ses enfants et sa sœur, par le citoyen Robert, apothicaire authorisé par la Commune et par ordonnance du citoyen docteur Thierry.

Pour le fils de Marie-Antoinette : 1793.	
Juin 1er. Une bouteille de petit lait clarifié.	1 liv.
2. 3. 4. 5. Chaque jour le petit lait réitéré	4 »
Plus fourni un thermomètre pour les bains.	4 »
6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. Chaque jour une bouteille de petit lait	7 »
A reporter.	16 »

Report	16	»
13. Un bouillon médicinal fait au bain-marie, composé avec cuisses et reins de grenouilles, avec addition de sucs de plantes, et terre foliée minérale. .	5	»
14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. Chaque jour le bouillon réitéré	35	»
21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. Chaque jour le bouillon idem . . .	50	»
Pour Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Marie-Antoinette :		
Juin 1er. Un bouillon médicinal fait au bain-marie composé avec sucs de plantes, de sel Glauber, etc. . . .	4	»
2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. Chaque jour le bouillon réitéré.	28	»
Plus douze onces d'eau de roses . . .	3	»
9. 10. 11. 12. 13. Chaque jour le bouillon	20	»
14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. Chaque jour le bouillon réitéré	28	»
	189	»

Mémoire des médicaments fournis au Temple pendant le mois de Juillet pour Marie-Antoinette, ses enfants et sa sœur par le citoyen Robert apothicaire, authorisé par la Commune et par ordonnances du citoyen docteur Thierry.

Pour Marie-Antoinette, sa fille, et Elisabeth :

1793, l'an IIe de la République . . .

Juillet 12. Une chopine d'eau de fleurs d'oranges double distillée au bain-marie.	12 liv.		
Trois flacons de sel volatil de vinaigre camphré.	18	»	
Un cornet de genièvre	0	»	12 s.
Pour le fils de Marie-Antoinette :			
Juillet 1. Un bouillon médicinal fait au bain-marie avec veau, cuisses et reins de grenouilles, suc de plantes et terre foliée	5	»	
2. Le bouillon réitéré	5	»	
Douze onces de miel de Narbonne. . .	4	»	16 »
3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. Chaque jour le bouillon ci-dessus réitéré . .	50	»	
23. 24, 25. Le bouillon idem	15	»	
26. Un lavement composé avec coralline de Corse, suc de citron et huile d'olive	1	»	10 »
Plus fourni une seringue, avec son canon d'yvoir	14	»	
27. Un lavement	1	»	10 »
28. Le lavement idem	1	»	10 »
Plus 4 onces de sirop vermifuge . . .	1	»	04 »
29. 30. 31. Chaque jour le lavement. .	4	»	10 »
Plus 5 onces de sirop vermifuge . . .	1	»	4 »
Pour la citoyenne Tison :			
Juillet 4. Une potion calmante . . .	2	»	
5. La potion idem	2	»	
Plus deux pintes de petit lait avec le sirop de violettes	4	»	
A reporter	143	»	16 s.

Report.	143	»	16 s.
6. Un rouleau d'orgeat	2	»	10 »
Deux pintes de petit lait réitéré . . .	4	»	
La potion double réitérée	4	»	
7. Une pinte de petit lait	2	»	
La potion double réitérée . . , . .	4	»	
8 et 9. Chaque jour le petit lait . . .	4	»	
Plus deux potions	4	»	
	168		6 s.

(Archives nationales, série E, n° 6207.)

I

LE CAS DU DAUPHIN AU POINT DE VUE MÉDICO-LÉGAL

(*Opinion de M. le docteur* Descoust.)

Vu la nature et l'importance du sujet que nous traitons, nous avons pensé qu'il ne serait pas superflu de demander à un des maîtres de la médecine légale ce qu'il pensait, non pas du cas du Dauphin en particulier, mais de cas similaires. Nous avons donc soumis à M. le Dr Descoust, dont tous nos lecteurs savent l'indiscutable compétence, quelques questions dont la solution importait au plus haut point, pour éclairer et au besoin fortifier notre conviction.

Et d'abord, avons-nous demandé à M. Descoust, la copulation est-elle *possible* chez l'enfant ?

« Le plus souvent, nous dit notre interlocuteur, l'enfant est provoqué à l'acte. Il est beaucoup plus rare que celui-ci soit spontané ; cela dépend à la fois et de l'éducation, entendez perversion de l'enfant, et du milieu, de la promiscuité, des exemples qu'il a sous les yeux, etc.

« Mais ce qui vous intéresse surtout, c'est de savoir quelle affection ou inflammation des organes génito-urinaires peut provoquer un écoulement simulant un écoulement vénérien ? Vous me citez les excès d'onanisme : c'est, en effet, une des causes habituelles, surtout chez l'enfant. Mais il en est d'autres : l'accumulation des urines ou du smegma entre le prépuce et le gland peut aussi faire naître une balanite, et le pus peut cheminer très aisément jusqu'au canal uréthral : d'où suintement, et même écoulement, qui donne le change pour un mal vénérien [1].

« Vous savez comme moi que, dans le peuple, dès qu'on aperçoit des taches sur la chemise d'un enfant, on ne songe pas à autre chose qu'à une contamination. Et alors, c'est le voisin, ou le monsieur d'en face, que les commères accusent d'avoir eu des rapports avec l'enfant ; les parents s'emparent de l'accusation, la justice est mise en mouvement... C'est l'histoire de tous les jours ! Bien souvent cependant, il ne s'agit que d'une balanite ou d'une vulvo-vaginite, dont une hygiène moins défectueuse, de simples soins de propreté auraient préservé l'enfant [2].

[1] La blennorrhagie est très rare chez les enfants du premier âge. On en a pourtant cité des cas (V. notamment dans la *Gazette des Hôpitaux*, 1899, p. 271, une très curieuse observation rapportée par M. le Dr Louis Rouher (d'Artonne.)

[2] L'état de malpropreté dans lequel était tenu le Dauphin nous

« C'est surtout chez les enfants strumeux que les accidents se produisent de préférence. Je n'ai pas besoin de vous en donner le motif : c'est un fait d'observation journalière.

« Ainsi donc, pour me résumer, l'enfant peut avoir, simulant un écoulement gonococcien, un état inflammatoire, le plus souvent localisé à la muqueuse préputiale et provenant ou de tentatives faites pour découvrir le gland (masturbation pratiquée par l'enfant ou par une personne étrangère), ou de malpropreté, ou d'un état général scrofuleux.

« Vous me demandez encore quels accidents peuvent résulter d'un coup porté sur un testicule, chez un enfant ? Il faut penser tout d'abord soit à une *orchite*, soit à une *hématocèle*, soit à une *hydrocèle*, traumatiques. Mais l'enfant peut avoir une de ces hydrocèles en bissac qu'a si bien décrites le Dr Bazy (*hydrocèle congénitale*), ou une hydrocèle de la tunique vaginale, qui se révèle à l'occasion d'un traumatisme et non consécutivement à lui.

« Mais, outre ces hydrocèles congénitales, il peut exister une hernie congénitale, encore une hypothèse à discuter [1]. Si la poche est transparente, il y a des chances

ferait assez pencher vers cette hypothèse, bien plus que vers celle, tout à fait invraisemblable, d'un mal communiqué à la suite de rapports.

[1] On avait, disons-nous plus haut, appliqué à l'enfant des bandages-suspensoirs. Peut-être, en effet, s'agissait-il d'une hernie ; cela n'infirme en rien nos arguments, puisque la hernie congénitale tend à disparaître et disparaît d'ordinaire spontanément.

pour qu'on ait affaire à une hydrocèle ; si elle n'est pas translucide, on songera plutôt à la possibilité d'une hématocèle ou d'une hernie. Il y a bien d'autres caractères, mais il me paraît inutile de vous les développer plus longuement...

« Il est un autre point sur lequel vous avez appelé mon attention : « Une mère, ou une femme d'un certain âge, couchant avec son enfant, et affectée de leucorrhée, ne peut-elle, sans qu'il y ait de sa part la moindre tentative de corruption, contaminer son enfant ? Assurément : il suffit qu'il y ait contact, même involontaire, pour que la contagion se produise ; encore, dans ce cas, l'écoulement ressemblera-t-il à un écoulement blennorrhagique et il n'y aura que l'examen microscopique, la constatation du gonocoque de Neisser, qui permettra de trancher la difficulté, et encore il faut être singulièrement prudent dans ces questions délicates... »

Nous en savions assez pour nous faire une opinion, que nos lecteurs pourront, du reste, maintenant se faire comme nous : *la preuve scientifique nous semble établie que la Reine Marie-Antoinette est innocente du crime contre nature dont elle a été accusée.*

LES DERNIERS JOURS D'UNE REINE DE FRANCE

I

Dans les dernières semaines qui précédèrent son exécution, la santé de Marie-Antoinette s'était profondément altérée. Jusqu'alors elle n'avait guère été sujette qu'à des malaises passagers [1].

Sa plus grande maladie était une bronchite, qui l'incommodait assez fréquemment. La reine s'enrhumait facilement, mais elle se délivrait de son rhume par des moyens anodins [2]. Rarement on

[1] Dans le Livre de comptes de Mme Eloffe, on trouve, inscrits à maintes reprises, des « doigtiers de taffetas noir, pour la Reine. » Ces nombreux doigtiers de taffetas noir étaient faits pour envelopper, chaque jour, la blessure ou le mal blanc que la Reine avait alors à la main et qui dura plusieurs semaines (Cf. l'ouvrage du comte de Reiset, *Modes et usages*, etc., t. II, p. 171-173.)

[2] Elle se traitait généralement par le lait d'ânesse et absorbait des boules de gomme, qu'elle conseillait, à l'occasion, à ses amies ; au mois de juin 1780, elle écrivait à la princesse Charlotte de Hesse-Darmstadt, alors à Paris, rue Jacob, Hôtel de Bourbon :

« J'ai tant souffert de mon rhume et je vois tant d'enrhumés,

avait recours à la saignée, à laquelle l'auguste malade se soumettait, d'ailleurs, sans trop de résistance.

Son médecin, Lassone, prétendait qu'elle était « d'une complexion sanguine »; il lui prescrivait, à cet effet, l'usage du petit-lait, mêlé à une décoction de laitue. La reine prenait également des eaux de Vals, pour dissiper les embarras d'entrailles dont elle se plaignait parfois.

Lassone [1] lui avait conseillé, une année, un voyage aux eaux de Forges, rendues célèbres par le séjour que firent dans cette station Anne d'Au-

que je ne suis occupée que de cela ; pour prévenir ou guérir votre rhume, je vous envoie, ma chère princesse, une petite provision de gomme ; j'espère qu'elle vous réussira aussi bien qu'à moi, qui me porte beaucoup mieux ; je commence à avoir une très belle voix (*Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France*, par le comte de Reiset, p. 49.)

[1] Lassone faisait partie de la *maison de la reine*, qui était ainsi constituée : un perruquier-baigneur-étuviste, Léonard François, premier coiffeur ; deux coiffeurs par commission : Léonard aîné et Villanoué ; une baigneuse ; une femme de garde-robe d'atours ; un garçon de garde-robe ; un tailleur ordinaire pour les habits d'amazone ; deux portefaix de la chambre ; deux feutriers ; un lavandier du linge de corps ; une porte-chaise d'affaire, Mlle Ronchereuil ; deux frotteurs et un aide ; un bibliothécaire, M. Moreau ; un lecteur, M. l'abbé de Vermond ; une lectrice, Mme la comtesse de Neuilly ; une lectrice-adjointe, Mlle de Laborde ; un médecin ordinaire, M. de Lassone fils ; un premier chirurgien, M. Chavignat ; un chirurgien ordinaire ; deux du commun ; un chirurgien-accoucheur, M. de Vermond ; un apothicaire ; un garde-malade (Reiset, t. II, p. 442.)

triche et Louis XIII, accompagnés du grand Cardinal.

Une autre année, on voit Marie-Antoinette se livrer à un nouvel exercice, ordonné sans doute par son médecin : elle se met à jouer à la paume. Dès lors, on trouve, tous les ans, dans les comptes, pour le quartier de juillet, cette mention : « *Masson, paumier du Roi :* 720 livres [1] ».

Le 8 janvier 1790, la Reine se donna une entorse, qui la retint chez elle pendant près de trois semaines .

II

A la Conciergerie, soit le manque d'air, soit le défaut d'exercice vinrent rapidement à bout de ses forces. Bientôt se produisirent des pertes de sang, de véritables hémorrhagies, qu'elle essaya d'arrêter du mieux qu'elle put, avec les chemises et les linges qu'avait coupés à son intention la fille dévouée préposée à sa garde [3]. On comprend quel état d'anémie profonde devait en résulter, d'autant que l'infortunée captive ne prenait, depuis quelques

[1] G. Desjardins, *Le Petit-Trianon, histoire et description*, p. 320.

[2] Comte de Reiset, *Modes et Usages*, etc., t. II, p. 66.

[3] Rosalie Lamorlière, dont le récit est si émouvant.

semaines, que de l'eau [1] comme boisson et de *l'eau de poulet* pour tout remède.

[1] La Reine ne buvait que de l'eau et son estomac ne pouvait supporter que de l'eau de Ville-d'Avray. Pendant sa captivité au Temple, on n'avait pas cessé de lui porter chaque jour une provision d'eau venant de cette source. La femme du concierge Richard était autorisée à venir de la Conciergerie, où était alors la Reine, chercher au Temple des bouteilles de cette eau.

Voici deux pièces qui se rapportent à cet objet :

Département de la Police.
Commune de Paris.

« Le 5 août 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

« Nous, administrateurs au département de la police, après en « avoir conféré avec le citoyen Fouquier-Tinville, accusateur pu- « blic du Tribunal révolutionnaire, invitons nos collègues les « membres du Conseil général de la Commune, formant le Con- « seil du Temple, à faire porter chaque jour deux bouteilles d'eau « de Ville-d'Avray à la veuve Capet, détenue à la maison de jus- « tice de la Conciergerie, et sur la provision qui vient tous les « jours de cette eau au Temple.

« Nous les invitons également à envoyer à la veuve Capet trois « fichus de linon pris dans la garde-robe qu'elle a au Temple, « ainsi que tout ce qu'elle fera demander par la citoyenne Ri- « chard, concierge de la Conciergerie, et à faire cacheter chaque « bouteille d'eau du cachet du Conseil du Temple.

« Signé : Baudrais et Marino ».

(Archives nationales, Cart. E, n° 6206).

En lisant la réponse qui va suivre, on verra de quelle subtilité se sont avisés les gardiens du Temple, pour se donner le plaisir de priver la captive d'un objet de première nécessité.

Municipalité de Paris.
Conseil du Temple.

Le médecin des prisons, Souberbielle, touché de compassion à la vue des souffrances de la Reine [1], avait fait ses efforts pour que l'administration accordât à Marie-Antoinette un séjour moins humide [2] et plus sain. Ne pouvant y réussir, il

Du cinq août 1793, 2e de la République une et indivisible.

Un arrêté pris par le Conseil, le trois du présent et communiqué sûrement à nos frères les administrateurs de police, les a sans doute déterminés à nous envoyer aujourd'hui une invitation relative à l'envoi de deux bouteilles d'eau de Ville-d'Avray à la veuve Capet détenue à la Conciergerie.

Mais nous observons à nos frères que, sur l'observation d'un membre du Conseil que la veuve Capet n'était plus sous la surveillance du Conseil du Temple, le dit Conseil avait rapporté un précédent arrêté relatif à l'envoi des dites eaux, que, de plus, ce matin, le Conseil avait présenté le même objet au Maire et au procureur de la Commune présents, que le Conseil ainsi composé avait de nouveau maintenu le dernier arrêté.

Quant au surplus le Conseil du Temple envoie les trois mouchoirs de linon demandés dans la lettre à nous remise.

En conséquence, les dits mouchoirs enfermés dans du papier et cachetés du sceau du Conseil ont été remis à la femme Richard ainsi qu'il était requis.

Les Commissaires du Conseil du Temple.

DUFOUR FORESTIER.

[1] Au moindre changement de température, elle souffrait de douleurs rhumatismales, qui ne pouvaient que s'aggraver sous l'influence de l'humidité.

[2] L'insalubrité de la chambre de la Reine était telle, à la Conciergerie, que la robe noire de cette princesse, la seule qu'elle mettait alternativement avec une robe blanche apportée du Temple, tombait en lambeaux. La fille aînée de Mme Bault,

avait ordonné, pour rafraîchir son sang, l'eau de poulet : tous les matins le vieil apothicaire Lacour, logé à deux pas de la Conciergerie, exécutait avec soin ce breuvage et l'envoyait exactement à neuf heures, dans un flacon cacheté, que son premier garçon remettait au concierge.

Le 15 octobre, jour du fatal jugement, M. Lacour, guidé par ses pressentiments et son bon cœur, eut la présence d'esprit d'envoyer le flacon quelques minutes avant huit heures. La Reine, entraînée par les huissiers et la gendarmerie, était déjà sortie de son cachot, et allait monter à jeun vers la salle des audiences, lorsque l'apothicaire se présenta. Ce jeune homme supplia les satellites d'accorder quelques minutes à la Princesse, qui suspendit sa course pour boire, à la hâte, cette dernière prise d'eau de poulet [1].

Pendant son procès, Marie-Antoinette ne cessa de perdre ; une soif ardente la saisit ; elle demanda un verre d'eau à plusieurs reprises. Les huissiers l'entendaient et ne bougeaient pas. Un officier,

femme du concierge de la prison, y mit une bordure neuve. Sa mère en recueillit les vieux morceaux et les distribua à plusieurs personnes qui les demandaient avec instance. La jeune fille Bault était sans cesse occupée à raccommoder le linge, les vêtements, les bas, les souliers de la Reine, qui s'usaient complètement (Reiset, *op. cit.*, t. II, p. 398.)

[1] Extrait des *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la Reine de France*, par M. Lafont d'Aussonne, p. 302.

nommé de Bûne [1], touché de commisération, alla se procurer un verre d'eau limpide, et le lui servit avec politesse et respect [2].

III

A quatre heures quelques minutes, le 16 octobre au matin, la Reine de France entendait l'arrêt qui la condamnait à la peine capitale. On lui apporta un bouillon, dont elle avala à peine quelques cuillerées.

Elle continuait à perdre son sang.

Lorsque le jour fut venu, c'est-à-dire à peu près vers les huit heures du matin, l'infortunée prisonnière passa dans la petite ruelle qu'on avait pratiquée entre son lit de sangle et la muraille. Elle déploya elle-même une chemise qu'on lui avait apportée, et pour ôter la vue de son corps au gendarme chargé de surveiller ses moindres gestes,

[1] C'est lui qui, en sa qualité de lieutenant de la gendarmerie des tribunaux, accompagna la Reine à l'audience et la reconduisit au cachot (V. Lenotre, *Captivité et Mort de Marie-Antoinette*, p. 365.)

[2] Le capitaine de Bûne pour ce verre d'eau présenté à la Reine, avait été destitué sur le champ : Marie-Antoinette n'eut pas la consolation de le retrouver dans son cachot funèbre (Lafont d'Aussonne, *op. cit.*

elle se baissa dans la ruelle et abattit sa robe, afin de changer de linge pour la dernière fois. L'officier de gendarmerie s'approcha à l'instant, et, se tenant auprès du traversin, regarda changer la princesse. Dans un geste de pudeur bien naturelle, la reine aussitôt remit son fichu sur ses épaules, et, avec une grande douceur, dit à ce surveillant indiscret : « Au nom de l'honnêteté, Monsieur, permettez que je change de linge sans témoin.

« — Je ne saurais y consentir, répondit brusquement le militaire, mes ordres portent que je dois avoir l'œil sur tous vos mouvements. »

La Reine soupira, passa sa dernière chemise avec toutes les précautions et toute la modestie possibles, prit pour vêtement non pas sa longue robe de deuil qu'elle avait encore devant ses juges, mais le déshabillé blanc qui lui servait ordinairement de robe du matin, et, déployant son grand fichu de mousseline, elle le croisa sous le menton.

Elle roula soigneusement sa pauvre chemise ensanglantée ; elle la renferma dans une de ses manches comme dans un fourreau, puis elle serra ce linge dans un espace qu'elle aperçut entre l'ancienne toile à papier et la muraille [1].

[1] Récit de Rosalie Lamorlière.

III

Il était un peu plus de 10 heures quand les juges entrèrent dans le cachot, avec le greffier Fabricius. Quand celui-ci eut fini la lecture de l'acte d'accusation, l'exécuteur pénètra à son tour dans la cellule. Il s'approcha de la Reine, lui demanda ses mains et se mit en devoir de les lier. Les mains liées, le bourreau enleva la coiffe de la Reine et lui coupa les cheveux [1].

[1] Les auteurs contemporains s'accordent à dire que les cheveux de la reine ont blanchi en une nuit : ce serait là un exemple de ce que les physiologistes ont appelé la *canitie émotionnelle*.

On a souvent discuté la question de savoir si les cheveux sont sujets à changer subitement de couleur. Le docteur Davy a répondu négativement, dans un travail lu à Manchester, au sein de la *Bristol Association*. L'opinion générale des médecins se prononce cependant pour l'affirmative ; plusieurs naturalistes concluent dans le même sens ; ils citent des exemples de personnes dont les cheveux sont devenus blancs ou gris sous l'influence d'émotions violentes, telles que la douleur, la terreur, etc. Le Dr Davy ne croit pas que le cas de Marie-Antoinette rentre dans cette catégorie. A l'entendre, pendant l'emprisonnement que lui firent subir les Jacobins, la reine avait été privée de l'usage des cosmétiques, avec lesquels elle avait l'habitude de teindre en noir ses cheveux naturellement cendrés, et les historiens, en racontant son exécution, ont répété que sa chevelure passa d'un noir de jais au gris par suite des tortures morales que la malheureuse reine avait éprouvées. S'il avait été possible

Ses mains lui avaient été déjà attachées derrière le dos, lorsque la Reine se plaignit d'un besoin pressant, qui obligea de les lui délier, et qu'elle satisfit dans un réduit obscur, nommé la *Souricière,* dont l'entrée se trouvait à l'angle gauche du greffe. Après quoi ses poignets furent de nouveau liés.

La Reine ne sortit du lieu fatal que pour monter sur la charrette qui l'attendait à la porte de la Conciergerie, et qui la conduisit à la place où devaient se terminer ses douleurs. Il était à ce moment précis 11 heures et 15 minutes.

La figure de la reine était pâle et abattue, par suite des métrorrhagies qui l'épuisaient.

La voiture marcha lentement au travers d'une multitude qui se précipitait sur son passage, sans cris, ni insultes. Ce n'est qu'à l'entrée de la rue Saint-Honoré que les clameurs se firent entendre.

qu'une émotion morale, terreur ou chagrin, rendit tout à coup ses cheveux gris, assurément le changement aurait été remarqué avant l'époque où la famille royale fut arrêtée en cherchant à sortir de France. Si une métamorphose semblable était admissible, ne devrait-on pas la voir se produire chez les militaires engagés dans de terribles expéditions, au milieu des dangers et des horreurs de la guerre ? Or, le docteur Davy a lui-même examiné des milliers de soldats, prématurément épuisés par des climats divers, ayant assisté à de sanglantes batailles et dont beaucoup avaient reçu de terribles blessures, et il déclare n'avoir jamais rencontré un cas de cette espèce.

Arrivée sur la place de la Révolution, ses yeux se fixèrent un moment sur le château des Tuileries, puis, tournant sa tête avec dignité, elle dirigea son regard vers les chevaux de la Renommée, et l'échafaud s'offrit à ses yeux.

« A la vue de l'échafaud, écrit Lafont d'Aussonne, les yeux de Marie-Antoinette se fermèrent, la pâleur de la mort couvrit son visage, sa tête tomba sur sa poitrine. Elle avait cessé d'exister. Une *apoplexie foudroyante* termina les jours de la reine et ce fut son triste cadavre et non pas elle-même que les républicains portèrent sur l'échafaud. »

Aucun des témoins du premier acte de cette tragédie ne relate le fait ; nul des contemporains, à quelque opinion qu'il appartienne, ne l'a signalé [1]. Tout au contraire, le *Moniteur, les Révolutions de Paris,* Mercier, Vibert, Guffroy, les indifférents et les ennemis, ont témoigné du sang-froid de Marie-Antoinette.

On publia des estampes, des *canards* coloriés : aucun ne la montre chancelante et abattue ; partout elle est droite et ferme, aussi bien dans le croquis que David saisit au passage, que dans l'estampe en couleur où on la voit debout sur

[1] La légende semble avoir pris naissance sous la Restauration (Cf. *Intermédiaire des Chercheurs,* 25 août 1889, p. 483.)

l'échafaud entre le prêtre priant et l'exécuteur [1].

Que la reine ait eu une syncope avant la décapitation, la chose est pourtant vraisemblable, sinon certaine. Il a pu très bien se produire, à la vue de la guillotine, une commotion cérébrale, qui lui aura fait perdre momentanément la sensation de ce qui se passait autour d'elle. En tout cas, c'est là un phénomène purement physique et qui n'a rien à voir avec le courage de la personne chez qui on l'observe.

Nous avons, du reste, un témoignage formel de la fermeté que montra Marie-Antoinette dans ces circonstances tragiques. Le citoyen La Pierre, du comité révolutionnaire d'Argentan, était venu à Paris pour assister au supplice de la reine. Dans une lettre de quatre pages in-folio, le citoyen rend compte à son comité des mesures qui assurent le triomphe de la liberté ; puis il arrive à la partie de son rapport qui doit intéresser le plus les vrais sans-culottes, l'exécution de la reine :

« La garce, écrit-t-il, a fait une aussi belle fin que « le cochon à Godille, le charcuitier de chez nous ; « elle a été à Le chafau avec une fermeté in Croya- « bles tuot le lon De la rue De St-Honoré ; en fin « ellea traversé presque tout paris en Regardant le

[1] Cf. *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1890, p. 203-204.

MARIE-ANTOINETTE

MARIE-ANTOINETTE

« monde avec mépris et Dédain; mais partout où
« elle a passé Les vrais sans-culottes ne Desesais
« De crier vive la republique et a bas la tiranique ;
« La coquine a eue la fermeté jusqu'à Le Chafau
« sans Broncher, mais quand elle a vue la mede-
« cines a lepreuves devant cest yeux, elle a tombé
« sans forces mais cest égal on lui a donné des
« vallais de chambres et des garçons perruquiers
« pour lui faire sa toilette et quoiquel n'ut pas de
« barbes on lui a pas moins faitte ; et quoique les
« fames nen aye pas cela nenpeche pas quon les
« rase toujours [1]. »

L'exécution et ce qui en formait l'affreux prélude avait duré environ quatre minutes. A midi un quart précis, la tête de Marie-Antoinette « tombait sous le fer vengeur des lois. »

IV

Un fidèle royaliste, M. Desclozeaux, avait acheté le cimetière de la Madeleine, afin de pouvoir y conserver les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'aucuns igne extérieur ne faisait dis

[1] De Lescure, *Les Autographes en France et à l'étranger* ; Paris, Jules Gay, éditeur, 1865.

tinguer. Point de croix, point de pierres tumulaires. Ce cimetière n'en était plus un, c'était un simple jardin, le jardin de la maison que M. Desclozeaux occupait rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48. Ce fut là que, le 18 janvier 1815, M. Dambray, chancelier de France, présida à des recherches qui durèrent deux jours [1].

Dans la première journée, on découvrit la bière de Marie-Antoinette : elle contenait, outre divers ossements, la tête entière, quelques débris de vêtements et deux jarretières élastiques assez bien conservées.

Dernier détail, généralement inconnu : La reine avait une jambe dont elle se plaignait à tout changement de temps ; elle souffrait surtout beaucoup du froid à la Conciergerie, et mettait son oreiller sur ses pieds, pour les réchauffer. Les sœurs de la Charité Saint-Roch lui procurèrent des bas plus chauds, et c'est aux fragments de ces bas, qui étaient doublés et d'une épaisseur considérable, que l'on dut de retrouver plus tard les restes de la malheureuse Marie-Antoinette au cimetière de la Madeleine [2].

[1] *Le Correspondant* (1880), article d'Imbert de Saint-Amand.

[2] Comte de Reiset, *Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France*, p. 174.

LES SUPERSTITIONS DE NAPOLÉON

I

« C'est une croyance assez généralement adoptée, écrit le baron Meneval dans ses *Souvenirs sur Napoléon*, que les grands hommes ont été ou doivent être superstitieux. Le vulgaire qui, en cela, est plus réellement possédé de l'esprit de superstition qu'il leur reproche, pense qu'ils ne peuvent accomplir de grandes choses que par des moyens surnaturels, et qui ne sont point accordés au reste des hommes ; d'autres ne leur pardonnent leur supériorité qu'en les rattachant par quelques points aux faiblesses de l'humanité. »

Quelque sens que l'on prête au terme de « superstition » ; qu'on entende désigner sous ce nom la foi dans une puissance ou dans des moyens surnaturels, dans des forces occultes que notre esprit conçoit, mais que nos sens ne perçoivent point ; qu'on appelle le pouvoir mystérieux qui inspire nos actions, sans qu'intervienne notre ju-

gement, *Fatalité* ou *Providence*, il n'en semble pas moins que la foi dans les pratiques des nécromans ou des tireurs d'horoscopes est un symptôme, au moins passager, d'abdication de la raison.

« Cette aberration de l'esprit humain — et ici nous reprenons le texte de Meneval, — ne peut s'appliquer au sentiment intérieur qui portait, par exemple, Napoléon à se considérer comme un instrument de la Divinité, comme chargé d'une mission sur la terre, et à marcher sans crainte et avec l'assurance du succès, sous cette puissante égide. » Nous n'y contredirions pas, si Napoléon, qui avait la conscience d'une mission providentielle à remplir, ainsi que s'accordent à le reconnaître tous ses biographes, s'en était tenu à ces manifestations extérieures de son pouvoir, qui n'étaient appelées, dans son esprit, qu'à faire impression sur les masses. Nous reconnaîtrons même qu'il faisait preuve d'une habileté politique consommée, quand il recommandait à son armée d'Egypte le respect pour la religion des Mahométans [1] ; quand lui-même se faisait un devoir d'as-

[1] On lit dans les *Mémoires de Bourrienne* : « Comment a-t-on eu la pensée de représenter Bonaparte comme disposé au mahométisme ? Cela ne mérite même pas d'être sérieusement discuté. Non, jamais, il n'est entré autrement que par curiosité dans une mosquée... De quoi était-il question ? d'entrer en Egypte. La politique, le simple bon sens commandait de parler avec beaucoup de ménagement de la religion des habitants. »

sister à leurs cérémonies du culte ; toutes les fois enfin qu'il exploitait, pour la réussite de ses plans, la crédulité populaire, crédulité qu'il faisait naître d'autant mieux qu'il n'était pas très éloigné de la partager, mais qu'il était d'autant plus disposé à railler chez autrui, qu'il mettait plus d'artifice à la dissimuler pour son propre compte.

On a paru confondre, peut-être non sans dessein, ce que l'on pourrait nommer la *religiosité* de Napoléon avec ses préjugés. L'Empereur avait, à n'en pas douter, quelque bonne opinion qu'il eut de ses facultés géniales, la conscience qu'il existait au-dessus de lui un Etre suprême dont il se reconnaissait le sujet. Son attente d'un secours d'en haut dans les situations désespérées ; ses appels réitérés, dans ses proclamations, dans ses allocutions, « *au seul arbitre qui tient dans sa main les combinaisons de tous les événements* » ; l'émotion particulière qu'il éprouvait au son des cloches [1],

[1] « J'ai toujours aimé le son des cloches, disait-il à Sainte-Hélène. Il y a deux choses dans cette île hérétique, inhospitalière, qui me manquent, et dont la privation m'est spécialement insupportable : pas de cloches et du pain moisi ! » De Beauterne, *Sentiment de Napoléon sur le Christianisme*, p. 45.

« Le son des cloches, a écrit Bourrienne, produisait sur Bonaparte un effet singulier que je n'ai jamais pu m'expliquer ; il l'entendait avec délices. Lorsque nous étions à la Malmaison, et que nous nous promenions dans l'allée qui conduit à la plaine de Rueil, combien de fois le son de la cloche de ce village n'a-t-il

qui le plongeait dans des rêveries et des extases sans fin ; ses signes de croix [1] à l'approche du danger pouvaient bien, comme on l'a dit, n'être que des réminiscences de sa première éducation, dont la religion [2] avait, comme on sait, constitué le fond.

L'avenir est dans la main de Dieu était une des maximes qu'il se plaisait le plus à répéter. Il reconnaissait qu'après avoir pris ses dispositions les plus calculées un jour de bataille, après qu'il avait tout prévu, il y avait un moment où le succès ne dépendait plus de lui [3]. C'est à ce moment que la

pas interrompu les conversations les plus sérieuses. Il s'arrêtait pour que le mouvement de nos pas ne lui fît rien perdre d'un retentissement qui le charmait. Il se fâchait presque contre moi de ce que je n'éprouvais pas les mêmes impressions que lui. L'action produite sur ses sens était telle, qu'il avait la voix émue et qu'il me disait alors : « Cela me rappelle les premières années que j'ai passées à Brienne, j'étais heureux alors ! » J'ai été vingt fois témoin du singulier effet que produisait le son de la cloche sur Napoléon. »

[1] « ...Et quand, dans les moments critiques, — et il en vit de plus d'une sorte, — ou même seulement en lisant une assertion imprudente ou cynique, Napoléon faisait, peut-être sans s'en douter, un signe de croix furtif, rapide, il faisait ce que ses compatriotes font encore à l'approche subite d'un danger, à l'annonce d'un malheur ou d'un grave événement...» Extrait d'un article de M. Joseph Turquan (*Revue bleue*, 19 septembre 1896, p. 370.)

[2] Sur ses sentiments religieux, on peut consulter l'ouvrage cité du chevalier de Beauterne.

[3] Baron Meneval, *op. cit.*

fatalité faisait son entrée en scène, et si, dans les circonstances critiques, il ne désespéra jamais, c'est qu'il gardait, malgré tout, une confiance invincible dans sa destinée,

Cette confiance, Napoléon l'affirma en toute occasion. Annonçant au Directoire le désastre d'Aboukir, il écrit : « Les *destins* ont voulu, dans cette circonstance comme dans tant d'autres, prouver que s'ils nous accordent une grande prépondérance sur le continent, ils ont donné l'empire des mers à nos rivaux. Mais si grand que soit ce revers, il ne peut pas être attribué à l'inconstance de la Fortune... »

Il écrivait, déjà en 1795, à son frère Joseph : « Si mes espérances sont secondées par *ce bonheur qui ne m'abandonne jamais dans mes entreprises*, je pourrai vous rendre heureux et remplir vos désirs ; » comme il écrira plus tard à Joséphine, en 1807 : « Pourquoi des larmes, du chagrin ? N'as-tu donc plus de courage.. ? *Je serais humilié de savoir que ma femme puisse se méfier de nos destinées*[1]... »

Et ce passage du *Mémorial* de Sainte-Hélène n'est-il pas encore plus significatif : « Tous ceux qui me connaissent savent le peu de soins que je prenais de ma conservation. Accoutumé dès l'âge de dix-huit ans aux boulets, aux balles, et sachant

[1] Guillois, *Napoléon, l'homme, le politique, l'orateur*, ch I.

toute l'inutilité de vouloir s'en préserver, *je m'abandonnais à ma destinée*... Depuis, j'ai continué de m'abandonner à mon *étoile*, laissant à la police le soin des précautions [1]. »

1 Il est bien vrai que Napoléon ne prenait pour lui-même aucune précaution et qu'il montra toujours une bravoure incontestable. Il fut blessé trois fois, mais il risqua plus de vingt fois la mort, à Toulon, à Montereau, au combat d'Arcis-sur-Aube, à Waterloo, et dans bien d'autres batailles.

S'entretenant avec M. de Bausset à Fontainebleau, Napoléon lui dit, à la fin de la conversation : « Voyez ce que c'est que la destinée ! Au combat d'Arcis-sur-Aube, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour trouver une mort glorieuse, en disputant pied à pied le sol de la patrie. Je me suis exposé sans ménagement ; les balles pleuvaient autour de moi ; mes habits en ont été criblés et aucune n'a pu m'atteindre. » *Bonapartiana*, p. 125.

Aux yeux de ses soldats, Napoléon passait pour invulnérable. Lecœur a entendu raconter dans son enfance, en Normandie, que Napoléon « charmait les balles » *Esquisses du Bocage*, t. II, p. 369.

Ce passage des Mémoires du médecin O'Méara est encore une preuve que Napoléon ne redoutait pas la mort. « Comme je disais (c'est O'Méara qui parle) à Napoléon qu'il ne devait pas hâter sa mort en refusant de prendre des remèdes nécessaires, il a répondu : « Ce qui est écrit là-haut est écrit », et, jetant les regards vers le ciel, il disait : « Nos journées sont comptées ». Cité par Beauterne, *Sentiment de Napoléon sur le Christianisme*, p. 55. Comme il prophétisait sa mort, voilà qu'une comète parut au-dessus de Sainte-Hélène. Napoléon songea d'abord à celle de Jules César et sembla croire que le ciel lui confirmait l'arrêt irrévocable de sa propre mort dans un délai très prochain.

II

On pourra inférer de ces citations que Napoléon était fataliste, et ce n'est pas nous qui nous inscrirons en faux contre cette opinion qui, à notre sens, n'est nullement contestable [1].

Napoléon se défendit pourtant toujours énergiquement de cette imputation ; mais pouvait-il être bon juge dans sa propre cause? Il avait le légitime orgueil de croire qu'aucun capitaine ne s'était plus servi à la guerre de son esprit et de sa volonté ; il n'en laissait pas moins échapper l'aveu « qu'on s'agitait vainement à la guerre », et que « le mieux est évidemment de se résigner aux chances de son état ». Concédons que Napoléon avait le fatalisme [2]

[1] Dans le Ve volume du *Mémorial de Sainte-Hélène* se trouve implicitement l'aveu même de l'Empereur :

« Il faut convenir, dit Napoléon, que des fatalités se sont accumulées contre moi sur la fin de ma carrière. Mon malheureux mariage, les perfidies qui en ont été les suites ; le chancre de l'Espagne, sur lequel il n'y avait pas à revenir ; cette funeste guerre de Russie qui m'est arrivée par malentendu ; cette effroyable rigueur des éléments qui a dévoré toute une armée... Et puis l'univers entier contre moi !...»

[2] « En Egypte, Napoléon courut le danger d'être pris ou massacré par un parti de mamelloucks. Il marchait à une assez grande distance des corps d'armée, accompagné seulement de

du soldat, il n'en restera pas moins qu'il faisait une large part, dans ses combinaisons militaires, au *hasard* et à l'*imprévu*.

Du hasard au merveilleux il n'y qu'un pas : une imagination ardente, comme celle de Napoléon, eut tôt fait de le franchir. On a prétendu, pour fournir la preuve que Napoléon n'avait pas sacrifié au merveilleux, qu'il avait toujours stigmatisé les charlatans et les imposteurs ; qu'il avait accablé de son dédain Mesmer, Lavater et Gall, en un mot tous les gens à systèmes ou à idées nébuleuses, dont les utopies répugnaient à son esprit positif. Cela est exact, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que, — et à l'appui de notre thèse vont abonder les faits démonstratifs, — Napoléon était imbu de préjugés ; qu'il était superstitieux à l'excès, ce qui n'a pas trop lieu de surprendre chez un Corse dans les veines duquel coulait du sang italien.

quelques gardes et de plusieurs officiers de son état-major. Le hasard voulut qu'il ne fût point aperçu des mameloucks, dont il n'était cependant séparé que par une élévation de terrain. Napoléon qui, toute sa vie, crut, dit-on, au fatalisme, plaisanta de ce péril en disant : « Il n'est point écrit là-haut que je doive être pris par les Arabes. » *Bonapartiana*, 1854, p. 116-117.

III

Comment, du reste, n'aurait-il pas été superstitieux, l'homme dont la légende entourait déjà le berceau ? Ne rapportait-on pas que la naissance de Napoléon, comme toute celle des héros, s'était accompagnée des plus surprenants prodiges ; que dans la nuit du 14 au 15 août 1769, l'abbé Martenot avait remarqué une nouvelle étoile [1] dans la constellation de la Vierge, cette étoile qui se représen-

[1] Avant lui, Constantin et Charlemagne avaient eu foi dans leur étoile. De même, après la prise de Damiette, le pieux Saint Louis remercia Dieu d'avoir fait luire à ses yeux l'étoile *Antaris*.

Voici les réflexions qui ont été inspirées au célèbre aliéniste Brierre de Boismont, par les *Etoiles des grands hommes* :

« La foi du génie est rare. Les hommes célèbres qui ont la foi croient au surnaturel. Ils se persuadent souvent que leur destinée est liée à un signe sensible qu'ils aperçoivent dans l'air ; aussi beaucoup d'entre eux ont-ils cru à l'existence d'une *étoile*, d'un génie protecteur, et ces apparitions merveilleuses ne les ont-elles pas toujours trouvés incrédules. L'explication de ce phénomène nous paraît toute simple ; l'esprit, sans cesse concentré vers son but, arrive à son plus haut degré d'enthousiasme, à cet état qu'on peut appeler *extase*, *illuminisme*, mais qui n'en est pas pas moins une faculté intime de notre être, d'où jaillissent les créations animées du génie, et dans lequel la pensée, pour se faire comprendre, revêt les attributs du corps. » *Union médicale*, 1853, p. 213.

tera à Napoléon dans les circonstances les plus mémorables de sa vie [1], et qu'il cherchera des yeux dans les heures d'anxiété ?

Coïncidence étrange : dans la nuit du 15 au 16 août 1769, Frédéric-le-Grand, étant à Breslau, eut un rêve qu'il raconta en ces termes, le matin du 16 août, en se réveillant, à un de ses aides de camp :

« Sauriez-vous, lui dit-il, expliquer un rêve dont je suis préoccupé ? Je voyais l'étoile de mon royaume et de mon génie briller au ciel, lumineuse et resplendissante. J'admirais son éclat, sa hauteur, lorsqu'il parut au-dessus de la mienne une autre étoile qui l'éclipsa en s'abaissant sur elle. Il y eut une lutte, je les vis un instant confondre leurs rayons, et mon étoile, obscurcie, enveloppée par

[1] « Napoléon, étant à Bayonne, avait chargé le capitaine d'une corvette de dépêches fort importantes, en lui recommandant de mettre la voile à la suite. Cependant, le lendemain, l'empereur apprit que ce capitaine était encore en ville. Irrité de sa désobéissance, il le fait venir, et lui demande du ton le plus sévère la cause de son retard : « Sire, répond le capitaine, extrêmement troublé par cette réception, les Anglais bloquent le port, et je craignais de mettre en mer, non à cause de mon bâtiment, ni pour moi ou pour mon équipage, mais pour la sûreté des dépêches que vous avez daigné me confier. » Napoléon, adouci par cette explication, répondit : « Ne craignez rien, capitaine, partez ; mon étoile vous guidera. » Cette prophétie se vérifia, car l'officier échappa à la vigilance des croiseurs anglais. » *Bonapartiana*, p. 41-42.

l'orbite de l'autre, descendit jusqu'à terre, comme opprimée sous une force qui semblait devoir l'éteindre et l'anéantir. La lutte fut longue et opiniâtre ; enfin mon étoile s'est dégagée, mais avec beaucoup de peine. Elle a repris sa place et elle a continué de briller dans le firmament, tandis que l'autre s'est évanouie. » Et le chevalier de Beauterne, qui rapporte l'anecdote, ajoute ce commentaire : « L'incrédulité pourra nier le rapport mystérieux de ce songe [1] avec l'existence de Napoléon ; mais elle ne pourra contester la vérité du fait en lui-même [2], ni

[1] Le songe de Charles Bonaparte, père de Napoléon, n'est pas moins curieux. Quelques jours avant sa mort, Charles Bonaparte eut comme une espèce de révélation surnaturelle, car, dans un moment de délire, il s'écria que tout secours étranger ne pourrait le sauver, puisque ce *Napoléon, dont l'épée devait un jour triompher de toute l'Europe*, tenterait vainement de délivrer son père du dragon de la mort qui l'obsédait (fait rapporté par M. Du Casse, dans son *Histoire anecdotique de l'empereur Napoléon Ier* ; Paris, Paul Dupont, 1869).

[2] Après la bataille d'Iéna, Napoléon, deux fois vainqueur de la Prusse, dit à Wieland, qui avait sollicité de lui une audience particulière :

— Vous connaissez le rêve de Frédéric ? — Oui, Sire. — Eh bien, reprit l'Empereur, croyez-vous aux constellations ? — Le rêve est vrai, Sire, c'est tout ce que je puis dire. — Menace étrange, Monsieur, que le rêve ! il y a là du sinistre pour nous. — Comment cela, Sire, dit le poète. — Oui, du sinistre, car l'*étoile de celui qui est mort doit triompher de celui qui est vivant*, dit, en prenant un accent particulier, Napoléon, qui se souvenait du rêve de Frédéric.

Cette étoile se représenta à lui dans deux autres circonstances.

la coïncidence des dates, puisque tout se trouve écrit dans plusieurs biographies et dans les histoires de Frédéric II, imprimées en Allemagne avant et depuis la mort de ce souverain, quand Napoléon n'était alors qu'à peine élève de Brienne, ou officier d'artillerie. » C'est en effet pendant son séjour à l'école de Brienne, par conséquent tout au début de sa carrière, que Bonaparte avait eu l'intuition de son extraordinaire fortune.

Quand il fut premier consul, Bonaparte fit dire à

En 1806, le général Rapp, de retour du siège de Dantzig, ayant un besoin urgent de parler à l'Empereur, était entré dans son cabinet sans se faire annoncer. Il le trouva si absorbé qu'il n'osait lui adresser la parole. Le voyant toujours immobile, Rapp crut qu'il était indisposé et fit du bruit à dessein. Aussitôt Napoléon, se retournant, saisit le général Rapp par le bras et lui dit : « Ne l'apercevez-vous pas ?... *C'est mon étoile !...* Elle est là... devant vous... brillante » ; et s'animant, par degrés, il s'écria : « Elle ne m'a jamais abandonné, je la vois dans toutes les grandes occasions ; elle m'ordonne d'aller en avant, et c'est pour moi un signe constant de bonheur. »

Vers la fin de 1811, le cardinal Fesch conjurait l'Empereur de cesser de faire la guerre à la religion, aux peuples et aux éléments : « Voyez-vous là-haut cette étoile », lui dit brusquement Napoléon en le conduisant près d'une fenêtre ouverte ?

— Non, Sire. — Regardez bien ! — Sire, je ne vois pas. — Eh ! bien moi, je la vois, répliqua vivement Napoléon qui ne tolérait pas facilement la contradiction.

L'anecdote a été contée un peu différemment par M. Passy, qui la fit connaître à Augustin Thierry, à la suite de sa communication à l'Institut sur la vision de Constantin (V. *Union médicale*, 1853, *loc. cit.*, p. 314.)

Mme de Montesson de se rendre aux Tuileries. Dès qu'il la vit, il alla au devant d'elle et la pria de demander tout ce qui pourrait lui plaire.

— Mais, général, je n'ai aucun droit à tout ce que vous voulez m'offrir.

— Vous ne savez donc pas, Madame, lui dit-il, que j'ai reçu de vous ma première couronne? Vous vîntes à Brienne distribuer les prix, et en posant sur ma tête le laurier précurseur de quelques autres, vous me dites : « Puisse-t-il vous porter bonheur ! »

Mme de Montesson allait répondre. Bonaparte l'interrompit aussitôt : « Je suis, dit-on, *fataliste*. Aussi il est tout simple que je n'aie pas oublié ce dont vous ne vous souvenez plus. »

Napoléon combla plus tard Mme de Montesson de biens et d'honneurs et lui fit rendre sa pension, qui était de 60.000 fr.

Au sortir de l'Ecole de Brienne, en 1785, Napoléon, à la suite de brillants examens, avait été nommé sous-lieutenant en second au régiment de la Fère, alors en garnison dans le Dauphiné. Après être resté quelque temps à Grenoble, il était venu habiter Valence. Une fois installé, il manda auprès de lui son frère Louis, qui était de neuf ans plus jeune que lui. Tous deux logeaient chez une demoiselle Bon. Au-dessus de la chambre à coucher que s'était réservée Bonaparte, Louis occupait une

modeste mansarde. Napoléon avait coutume de réveiller son frère en frappant le plancher d'un bâton. Un jour, le jeune Louis tardait à descendre, Napoléon allait pour la deuxième fois frapper le plancher, quand son jeune frère parut :

— Qu'y a-t-il donc ce matin ? il me semble que nous sommes bien paresseux ? dit Napoléon.

— Oh ! frère, je faisais un si beau rêve !

— Et que rêvais-tu donc ?

— Je rêvais que j'étais roi.

— Et qu'étais-je donc alors, moi ?... Empereur ? dit, en haussant les épaules, le jeune sous-lieutenant... Allons ! à la besogne. Et la leçon journalière de mathématiques fut, comme d'habitude, prise par le futur roi, et donnée par le futur empereur [1].

Bonaparte avait sans doute oublié cet incident quand, neuf ans plus tard, au moins de janvier 1794, étant de passage à Marseille, il recourut, pour la première fois, à une diseuse de bonne aventure.

Cette femme avait été souvent consultée par la sœur de Napoléon, la veuve du général Leclerc, la belle Paulette, plus curieuse sans doute de connaître l'issue de ses intrigues amoureuses [2] que

[1] *Bonapartiana*, p. 151. Cette scène se passa devant M. Parmentier, médecin du régiment où Napoléon était sous-lieutenant en second.

[2] Cf. Général de Ricard, *Autour de Bonaparte* (Paris, 1891), p. 143-145.

d'être renseignée sur son avenir ; Bonaparte, lui, se souciait davantage de sa future élévation. La bohémienne lui dit en propres termes : « Vous passerez les mers : vous reviendrez et vous serez plus grand que jamais. »

C'est cette même devineresse qui, donnant un soir une représentation en plein vent à la Tourette, distingua, dans le cercle qui s'était formé autour d'elle, les sœurs de Napoléon, Pauline et Elisa, accompagnées d'un riche républicain marseillais, qui avait recueilli la famille Bonaparte : « Vous serez reine un jour, ma belle enfant, dit la devineresse à Pauline. » Plus tard, celle-ci, qui en était à son deuxième mari (elle était devenue la princesse Borghèse, après avoir été la femme du général Leclerc), vint séjourner au château de Saint-Joseph, à une heure de Marseille. Le républicain qui se trouvait avec elle plusieurs années auparavant et qui avait été un instant son fiancé, lui rappela l'aventure de la bohémienne : « Elle n'a pas dit tout à fait vrai, répliqua Pauline, car je ne suis que princesse. »

Il faut croire que la Fortune est femme et qu'elle a ses caprices, car si Pauline ne vit se vérifier qu'en partie les prophéties qui lui avaient été faites, son frère devait voir se réaliser et au delà tout ce qu'on lui avait annoncé.

IV

Une des prédictions qui produisirent sur l'esprit de Napoléon le plus d'impression lui fut faite pour la première fois en Egypte[1] dans des circonstances qui ont été souvent, sinon très exactement, rapportées.

Bonaparte se promenait un jour au Caire avec ses officiers, quand une vieille femme, à la mise

[1] A bord du bâtiment qui le conduisait en Egypte, « que de fois (écrit M. Turquan), entouré de Monge, de Berthollet et autres savants, il posa la question de la vérité ou de la fausseté des pressentiments et de l'interprétation des rêves ! Il ne voulut jamais, quoi que fissent ou disent ces savants, se résoudre à croire que les pressentiments n'avaient aucune signification réelle pour l'avenir. Ainsi, un peu plus tard, en Egypte, en apprenant que la plus belle chaloupe de sa flottille du Nil, l'*Italie*, venait d'être prise par les Turcs et détruite après une défense héroïque de son équipage, il fut très frappé de cet événement et s'écria : « L'Italie est perdue pour la France ! C'en est fait, mes pressentiments ne me trompent jamais. » Son secrétaire, Bourrienne, lui faisant observer qu'il ne pouvait y avoir aucun rapport entre l'Italie et un petit bâtiment auquel il avait donné le nom de ce pays, rien ne put faire revenir Bonaparte de son idée. Mais le plus curieux de l'affaire, c'est que ce pressentiment devait se réaliser sous peu. L'Italie fut, en effet, évacuée par les armées françaises après une série de revers, auxquels mit fin, en 1800, le coup de tonnerre de Marengo. »

négligée et sordide, vint lui barrer le passage, et, sans autre préambule, s'offrit à lui révéler l'avenir. Sans attendre la réponse, la sorcière forma une pyramide de coquillages aux nuances variées, et de l'arrangement et de la teinte des coquilles elle tira cet horoscope :

« Tu auras, dit-elle à Bonaparte, deux femmes ; tu en répudieras une *à grand tort* ; ce sera la première. La seconde ne lui sera point inférieure par ses grandes qualités. Elle te donnera un fils. Peu après, commenceront contre toi de sourdes intrigues. Tu cesseras d'être heureux et puissant. Tu seras renversé dans toutes tes espérances. Tu seras chassé par la force et relégué sur une terre volcanisée, entourée de mer et d'écueils. Garde-toi de compter sur la fidélité de tes proches ; ton propre sang doit s'élever contre ta domination. »

Bonaparte eut l'esprit d'autant plus frappé par cette prédiction, que la pythonisse ignorait la qualité du personnage à qui elle venait de s'adresser. Se tournant vers un des officiers de sa suite, il fit donner à la vieille vingt-sept sequins, tout ce que cet officier avait sur lui, et se retira tout troublé.

V

De retour en France, il dut être hanté — si tant est que l'histoire de l'Egyptienne ne soit pas apocryphe — par le souvenir de cette aventure, le jour où il signa, devant le notaire Raguideau, le contrat de mariage [1] avec la veuve du général de Beauharnais, qui devait tirer si habilement parti des croyances superstitieuses de son époux [2].

[1] Le mariage eut lieu le 9 mars (1796) ; Bonaparte avait donné à sa femme pour cadeau de noces une bague en émail noir avec cette légende : « Au destin » (Bondois, *Napoléon*, p. 54.)

Le 25 octobre 1836, le prince Louis, fils de la reine Hortense quittait Arenenberg, sous le prétexte d'une partie de chasse lointaine et depuis longtemps arrangée ; au moment où il prenait congé de sa mère, la reine Hortense, sans savoir positivement à quel rendez-vous son fils courait ainsi, mais cédant à quelque pressentiment secret, lui passa au doigt l'anneau de mariage de Napoléon et de l'impératrice Joséphine, en lui disant : « Si quelque danger te menaçait, tiens, voilà un talisman. » Le talisman maternel ne donna pas la victoire, mais, du moins, la vie devait être sauve (de Beaumont-Vassy, *Mémoires secrets du* XIXe *siècle*, p. 325.)

[2] Constant dit, dans ses *Mémoires*, que Joséphine se plaisait à répéter à Napoléon : « On parle de ton étoile, mais c'est la mienne qui t'influence ; c'est à moi qu'il a été prédit de hautes destinées. » Et l'Empereur ne demandait qu'à se laisser convaincre.

On sait dans quelles circonstances, toute fortuites, s'établirent les premières relations entre Bonaparte et Joséphine. Après Vendémiaire, Eugène Beauharnais, alors tout enfant, était allé demander l'épée de son père au général en chef de l'armée de l'intérieur (le général Bonaparte). L'aide de camp Lemarrois introduisit l'enfant qui, en revoyant l'épée de son père, se mit à pleurer. Le général en chef, touché par ces larmes, le combla de caresses.

Sur le récit qu'Eugène fit à sa mère de l'accueil qu'il avait reçu du jeune général, elle accourut lui rendre visite et le remercier. « On sait, disait l'Empereur à ce propos, qu'elle croyait aux pressentiments, aux sorciers ; on lui avait prédit dans son enfance qu'elle ferait une grande fortune, qu'elle serait souveraine. On connaît d'ailleurs toute sa finesse ; aussi me répétait-elle souvent depuis, qu'aux premiers récits d'Eugène le cœur lui avait battu, et qu'elle avait entrevu, dès cet instant, une lueur de sa destinée [1]. »

Tous les historiens se sont plu à répéter que Joséphine, dans les premiers temps de son mariage avec Bonaparte, avait entendu de la bouche d'une bohémienne cette prédiction « qu'elle serait plus grande qu'une reine, et que cependant elle

[1] Cf. *Souvenirs de l'Empereur Napoléon Ier*, p. 175.

mourrait à l'hôpital » [1]. Son union avec Napoléon avait réalisé la première partie de la prédiction. Quant à la seconde, elle s'était également vérifiée, puisqu'elle mourut à la Malmaison, qui était, dit-on, à l'origine, un asile pour les malades [2].

Quand on connaît l'ascendant qu'a exercé Joséphine sur Napoléon, on s'explique comment elle a pu l'amener, sans trop d'efforts, à partager ses croyances aux pratiques divinatoires [3].

[1] D'après Constant (*Mémoires*, t. I, p. 310), la prédiction aurait été faite à Joséphine au moment de son départ de la Martinique. Une espèce de bohémienne lui dit : « Vous allez en France pour vous marier : votre mariage ne sera point heureux ; votre mari mourra d'une manière tragique ; vous-même, à cette époque, vous courrez de grands dangers ; mais vous en sortirez triomphante ; vous êtes destinée au sort le plus glorieux et, sans être reine, vous serez plus que reine. »

Elle a ajouté qu'étant fort jeune, elle fit peu d'attention à cette prédiction ; qu'elle ne s'en souvint qu'au moment où M. de Beauharnais fut guillotiné ; qu'elle en parla alors à plusieurs des dames qui étaient enfermées avec elle, dans le temps de la Terreur, mais qu'à présent elle la voit accomplie dans tous ses points.

[2] Lord Holland rapporte, dans ses *Souvenirs diplomatiques*, (p. 174), qu'il avait entendu souvent raconter cette prédiction en 1802, « par conséquent avant la mort de Joséphine, avant son élévation à la dignité d'impératrice et lorsqu'on pouvait encore mettre en doute si la femme du premier consul avait littéralement accompli la première partie de l'oracle ».

[3] Le baron Meneval, qui prétend que Napoléon ue recourut jamais « aux ridicules pratiques de la nécromancie », n'en reconnaît pas moins qu' « il est possible que, dans la plus grande fer-

A force de fréquenter chez Joséphine, Napoléon en était arrivé à se croire lui-même doué d'un certain talent prophétique [1], et un jour il eut la

veur de son amour pour Joséphine, il se soit laissé entraîner à assister à une consultation chez une devineresse, et qu'il ait fait ce sacrifice à l'erreur de l'esprit impressionnable d'une femme tendrement aimée. » Ce que nous allons ajouter n'est pas pour infirmer cette très plausible opinion. Mlle Lenormand a prétendu qu'elle n'avait été appelée à la Malmaison pour la première fois qu'en 1801 (le 2 mai), mais qu'à cette entrevue, Joséphine lui avait dit qu'en 1795, Bonaparte avait consulté sur ses destinées *une personne du faubourg Saint-Germain* ; c'était au moment où il demandait à quitter la France et à passer à Constantinople. « Vous n'obtiendrez ni l'un ni l'autre, lui aurait répondu la devineresse, mais vous épouserez une femme brune, mère de deux enfants, dont l'époux aura rempli honorablement sa carrière militaire. » Elle venait à peine de dire ces mots — c'est toujours Mlle Lenormand qui parle — que Bonaparte entra et reconnut la sibylle dans sa devineresse de 1795. Et Mlle Lenormand ajoute, en rapportant cette anecdote, que Joséphine lui aurait instamment recommandé de n'en rien révéler, car, lui aurait-elle dit, « les grands n'aiment point à révéler au public qu'ils sont sujets aux mêmes faiblesses que la foule du vulgaire. »

[1] Il avait aussi des prétentions à la médecine, traitait facilement tous les médecins de son temps de charlatans, d'ignares, etc. Corvisart lui-même ne trouvait pas toujours grâce devant lui. Il voulait donner des conseils quand même ; ce qu'il conseillait, c'était naturellement... *des remèdes de bonne femme.* Ainsi écrivait-il au prince Eugène, le 30 août 1806 : « Ménagez-vous bien dans votre état actuel et tâchez de ne pas nous donner une fille. Je vous dirai la recette pour cela, mais vous n'y croirez pas : c'est de boire tous les jours un peu de vin pur. » *Mémoires de Mme de Rémusat*, t. III, p. 177.

fantaisie de vouloir lui-même prédire la bonne aventure. C'était à une soirée chez Joséphine, qui n'était pas encore sa femme, et dont le cœur balançait entre trois soupirants : Hoche, Caulaincourt et Bonaparte. Ce dernier, qui s'était déguisé, résolut de se faire passer pour un étudiant en chiromancie ; seule, la maîtresse de la maison était dans la confidence. Après avoir révélé à chacun son avenir, il en vint au tour de Hoche. Regardant la main du futur général, il lui prédit « que sa maîtresse lui serait enlevée par un rival et qu'il ne mourrait pas dans son lit ». Les esprits malveillants ne manquèrent pas de rappeler cette prédiction, quand se répandit le bruit que Hoche venait de succomber prématurément au poison. Hâtons-nous d'ajouter que c'était une calomnie à l'adresse de Bonaparte, que réfutent suffisamment et le procès-verbal de la maladie et la relation des derniers moments de Hoche [1].

VI

En dépouillant Napoléon de son auréole de dieu, pour le faire descendre au rang plus humble des

[1] Nous exposerons tout au long les vraies causes de la mort de Hoche, dans notre ouvrage, dont la publication est prochaine, sur les *Morts mystérieuses de l'Histoire* (2e série).

mortels; en lui prêtant quelques-unes des faiblesses auxquelles notre pauvre humanité est sujette, nous n'avons point eu dessein de rabaisser systématiquement sa gloire; ceux-là interprêteraient mal notre pensée qui l'entendraient ainsi. Mais la vérité historique nous oblige à reconnaître que ce génie eut, comme tant d'autres, ses infirmités.

Un des secrétaires de Napoléon, un de ceux qui l'ont défendu avec le zèle le plus passionné, a tenté de nous persuader que non seulement il ne partageait pas les croyances superstitieuses de Joséphine, mais qu'il ne laissait passer aucune occasion de les tourner en ridicule [1]. Il avait été, disait-il, témoin de la défense qu'intima Napoléon à sa femme d'aller consulter Mlle Lenormand, qu'il fit

[1] A cette affirmation nous opposerons d'abord ce passage des *Mémoires* de Mme de Rémusat (t. I, p. 102) : « Lorsqu'en quittant son cabinet, Bonaparte rentrait le soir dans le salon de Mme Bonaparte, il lui arrivait quelquefois de faire couvrir les bougies d'une gaze blanche ; il nous prescrivait un profond silence et se plaisait à nous faire ou à nous entendre conter des histoires de revenants. »

Et, en second lieu, ce passage des *Mémoires de Constant* (I, p. 309) : « Elle (Joséphine) dit qu'il est superstitieux ; qu'un jour, étant à l'armée d'Italie, il brisa dans sa poche la glace qui était sur son portrait, et qu'il fut au désespoir, persuadé que c'était un avertissement qu'elle était morte ; il n'eut pas de repos avant le retour du courrier qu'il fit partir pour s'en assurer. » Il est vrai qu'il est ajouté en note : « A cette époque, l'empereur était encore amoureux de Joséphine. »

même plus tard arrêter et soumettre à un interrogatoire en règle. Joséphine, ajoute-t-il, enveloppait du plus profond mystère ses rapports avec cette aventurière, et jamais l'intendant de ses dépenses ne connut les sommes dont elle payait ses prédictions [1].

Nous allons, en dépouillant les mémoires des contemporains, juger de la valeur de ces assertions.

Mlle Avrillon, première femme de chambre de l'impératrice Joséphine, prétend que les prophéties de Mlle Lenormand n'étaient qu'un tissu de mensonges [2] ; que Joséphine la connaissait fort peu,

[1] Baron Meneval, *loc. cit.* Sous le Consulat, le 2 mai 1801, la sibylle fut mandée à la Malmaison par Joséphine. Elle lui annonça, entre autre choses, que le premier Consul échouerait dans sa descente en Angleterre. Bonaparte, l'ayant appris, la fit arrêter et conduire à la prison des Madelonettes, où on la garda du 16 décembre 1803 au 1er janvier 1804. Elle envoya ce jour-là à Fouché ce billet versifié :

Si le préfet veut bien en ce moment
Par un bienfait commencer cette année ;
S'il m'ouvre enfin ce triste appartement,
Je lui prédis heureuse destinée.

La requête fut entendue et Fouché relâcha sa prisonnière.

[2] Les « mensonges » de Mlle Lenormand trouvaient cependant crédit auprès des plus grands personnages, car il semble avéré que la « sibylle » a été consultée par Barras, Talleyrand, Tallien, David, le général Moreau, Denon, le duc de Berry, l'acteur Talma, le chanteur Garat et bien d'autres encore.

Pour ce qui est de Napoléon, voici ce que nous pouvons ré-

et, quant à Napoléon, qu'il ne la consulta jamais. Elle raconte comment elle eut la curiosité de se rendre un jour chez la pythonisse de la rue de Tournon, qu'elle nous décrit, très pittoresquement, « vêtue d'une amazone de drap de couleur foncée », dont les formes étaient très prononcées, et qu'elle eut bien de la peine à ne pas prendre « pour un homme travesti en femme ». Elle se contenta ce jour-là du *petit jeu* et se retira en déposant sur la table un petit écu.

A son retour, Joséphine la pressa de questions,

pliquer au témoignage de Mlle Avrillon : Napoléon aurait dit, pendant qu'il était à Sainte-Hélène, à un Anglais, du nom de W. Killian, qui le rapporte dans son livre, les *Prophéties de Napoléon*, ce qui suit. Le livre en question étant d'une authenticité douteuse, nous citons ces lignes avec la réserve habituelle en pareille circonstance :

« Mlle Lenormand m'a montré Sainte-Hélène et m'a fait le dessin de cette île sur la boiserie d'un appartement qui existe encore dans la rue de Tournon. Elle m'avait écrit en différents lieux : « Plantation-House, Hut'sgate, Long-Wood, Marchand, Bertrand, The Tower and Hudson Lowe. »

Sont-ce des prophéties après coup ? C'est, après tout, bien possible, l'ouvrage n'ayant été livré à la publicité qu'en 1830.

Ajoutera-t-on plus de foi aux assertions de Mlle Lenormand elle-même, qui a publié, dans ses *Souvenirs d'une Sybille*, la consultation qu'elle donna, dit-elle, à une émissaire de l'Empereur, « une fille de campagne.., qui tenait cette commission d'un inconnu. » Nous renvoyons ceux qui seraient curieux de connaître les suites de cette aventure à l'ouvrage dont nous venons de donner le titre ; ou, à son défaut, au *Cabinet secret de l'Histoire*, 2e série de l'édition originale, p. 255 et suivantes.

sur son entrevue avec Mlle Lenormand ; et Mlle Avrillon en conclut, qu'à moins de supposer l'impératrice douée d'une forte dose de simulation, il lui parut évident que jusqu'alors Joséphine n'avait jamais été en relations avec la Sibylle.

Joséphine ne se serait, pour la première fois, ajoute la narratrice, déterminée à consulter Mlle Lenormand, que peu de temps avant le divorce, mais ce fut par correspondance et par l'intermédiaire d'une des dames du palais, « qui croyait à ses prédictions plus qu'à un article de foi ». La réponse en fut rapportée à Joséphine par cette dame. Mlle Avrillon reconnaît qu'après le divorce, Joséphine fit appeler Mlle Lenormand à la Malmaison, et qu'elle fut chargée par l'impératrice du soin de l'y conduire. Mlle Lenormand offrit à Mlle Avrillon avec une extrême obligeance de lui faire, gratuitement cette fois, *le grand jeu*. Elle crut devoir refuser cette offre gracieuse.

De ce récit il n'y a qu'une chose à retenir, c'est que Joséphine avait été réellement en relations avec Mlle Lenormand. Mlle Avrillon nous assure que Joséphine n'avait pas rendu de visite à la devineresse ; encore sur ce point, nous allons la mettre en désaccord avec une parente de Joséphine, qui l'avait, comme la narratrice, approchée de près et qui était, par suite, bien placée pour être au courant de ses faits et gestes.

Joséphine, a écrit la princesse de Canino (veuve de Lucien, le frère de Bonaparte) vivait en ce temps-là dans la crainte presque continuelle [1] que le Premier Consul, désirant avoir des enfants, qu'elle n'était plus en état de lui donner, n'en vînt à un divorce ; il en avait été question en rentrant d'Egypte, sous prétexte, non de stérilité, mais de légèreté de conduite. C'est à ce moment qu'arriva l'épisode de la tabatière brisée, qui engagea Joséphine à consulter Mlle Lenormand sur son avenir.

Le premier Consul, dans un mouvement d'humeur contre son frère Lucien, qui lui adressait des reproches, se laissa aller à lui dire : « Je te briserai, vois-tu, comme je brise cette boîte ! » Et en même temps il jetait à terre une tabatière d'or, sur le couvercle de laquelle était le portrait de Joséphine peint par Isabey. La boîte ne se brisa pas, parce qu'il y avait un tapis sur le parquet,

[1] Au moment de son intrigue amoureuse avec la belle Polonaise (la comtesse Walewska), la pauvre Joséphine était tourmentée par les affres de la jalousie. Elle qui, jadis, avait mis tant de résistance à rejoindre Bonaparte en Italie, écrivait lettres sur lettres à Napoléon pour qu'il la fît venir en Pologne. Avec une impatience fébrile, elle attendait un mot du maître lui donnant rendez-vous dans une ville. « Chaque soir, dit la duchesse d'Abrantès, *elle faisait ses réussites*, qui devaient lui apprendre si enfin elle recevrait l'ordre du départ tant désiré ». *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, t. VII, cité par Arthur Lévy, *Napoléon intime*, p. 178.

mais le portrait se détacha du couvercle. Lucien ramassa boîte et portrait et les présenta à son frère, en disant d'un ton frondeur : « C'est dommage, c'est le portrait de votre femme que vous avez brisé, en attendant que vous brisiez mon original. »

Mme Bonaparte, qui sut cet incident, se montra fort inquiète, en apprenant que son portrait s'était détaché de la boîte : « Oh ! dit-elle, c'en est fait ! c'est signe de divorce. Bonaparte se séparera de moi, comme la tabatière s'est séparée du portrait ! »

A la suite de cet incident, Joséphine, pleine de confiance en Mlle Lenormand, déjà fameuse tireuse de cartes, mais qu'elle contribua beaucoup à mettre à la mode, l'alla consulter.

Elle proposa de couvrir le portrait qui avait couru le risque d'être brisé, d'un autre absolument pareil et peint également par Isabey.

Et la princesse de Canino ajoute :

« En 1819 et 1820, la reine Hortense racontait encore, chez Mme Letizia, sa belle-mère, à Rome, combien Mme Bonaparte avait été alarmée de cet incident si insignifiant en lui-même. »

VII

Déjà quelques jours avant le sacre [1], Joséphine avait eu le pressentiment qu'un malheur lui arriverait. Elle était tombée tout à coup dans une mélancolie que rien ne pouvait dissiper [2]. Elle s'était

[1] A la cérémonie même du sacre, un incident, qui n'eut pas de suites, ne passa toutefois pas inaperçu de tous. Comme nous n'avons retrouvé dans les mémoires du temps aucune mention de l'anecdote, nous la reproduisons telle qu'elle a été racontée par Isabey (*Isabey, sa vie et ses œuvres*, par TAIGNY, p. 30).

Il paraît qu'au moment de descendre du trône pour se rendre au maître-autel, Joséphine s'aperçut qu'elle avait perdu son anneau. Sur un signe de détresse qu'elle fit à Eugène de Beauharnais, celui-ci accourut. Avec l'aide d'Isabey, il parvint à retrouver l'alliance sous les coussins du trône, et put la remettre à l'Impératrice avant son arrivée à l'autel. L'empereur aurait toujours ignoré cette particularité, qui fit une assez grande impression sur l'esprit superstitieux de Joséphine.

[2] Elle versa, dit-on, des larmes pendant toute la cérémonie qui eut lieu à Notre-Dame (*Souvenirs d'une Sibylle*, p. 280). Bausset a écrit, dans ses *Mémoires*, que le jour du couronnement, lorsque LL. MM. montèrent dans le carrosse qui devait les conduire, elles se trompèrent de côté et se placèrent sur le devant. « Cette observation est sans doute minutieuse, ajoute-t-il, mais je ne sais pourquoi, je n'ai jamais pu en perdre le souvenir. Quelqu'un de plus superstitieux y aurait encore attaché plus d'importance. » BAUSSET, t. I, p. 29, cité par Alb. LUMBROSO.

flattée pendant un temps que Napoléon l'aimait trop pour l'abandonner jamais [1]. L'événement devait lui donner un cruel démenti.

Quand le divorce fut prononcé, et que la triste cérémonie fut terminée, on reconduisit l'Empereur dans ses appartements intérieurs, où il demeura le reste de la soirée sans recevoir personne; cette nuit-là, le palais sembla silencieux comme tombe. Les gens qui observent tout remarquèrent que, tandis que la cérémonie s'accomplissait, et malgré la saison, une horrible tempête éclata sur Paris. Des torrents de pluie, d'effroyables coups de vent portèrent l'épouvante dans les esprits; on eût dit que le ciel voulait manifester sa réprobation de l'acte qui détruisait le bonheur de Joséphine; et, chose non moins extraordinaire, le même phénomène se reproduisit à Milan le même jour et à la même heure [2].

Arrive le 1er janvier 1813. Le matin de ce jour, Joséphine était en proie à une véritable terreur.

[1] Elle était convaincue que non seulement Napoléon, mais même ses soldats, la considéraient comme le porte-bonheur de l'Empereur. Parquin écrit à ce sujet, dans ses *Mémoires* (1892, p. 204) : « Le nom de Joséphine est souvent revenu sur leurs lèvres lors de nos désastres. En parlant de l'Empereur, on les entendait dire : « Il ne fallait pas qu'il quittât la vieille; elle lui portait bonheur et à nous aussi. »

[2] *Anecdotes du temps de Napoléon Ier*, p. 141-142.

« Avez-vous remarqué, dit-elle, que l'année commence un vendredi [1] et que c'est l'année mil huit cent treize ? Cela annonce de grands malheurs. » On eut beau lui représenter que ces signes, s'ils annonçaient véritablement quelque malheur, le pronostiquaient également à tout le monde, tant en France qu'à l'étranger ; on eut beau lui expliquer qu'elle n'avait pas plus qu'une autre sujet de s'en effrayer : rien ne put la faire revenir de sa singulière prévention. Toute la journée elle fut sous le coup de cette superstition et elle ne pouvait s'em-

[1] Joséphine, dont l'esprit était resté frappé depuis le vendredi, premier jour d'une année qui portait le chiffre 13, ressentit un grand trouble à la nouvelle de la mort de Bessières et ses terreurs se réveillèrent. Pour Duroc, comme elle ne l'aimait pas, elle ne fit pas grande attention à sa perte (Turquan, l'*Impératrice Joséphine*). Elle fut plus sensible à la perte de Lannes, dont elle avait pour ainsi dire prévu la fin. Mlle Avrillon a conté, qu'au moment de partir pour la campagne d'Autriche, où il devait trouver la mort dans des circonstances si tragiques, le maréchal, soit pressentiment, soit tout autre motif, ne se sépara qu'avec une peine extrême de sa famille, retardant le plus possible son départ. Quand il rendit visite à Joséphine, l'Impératrice, voyant son abattement, ne put s'empêcher de lui en faire la remarque :

« Cela est vrai, lui répondit-il ; j'éprouve pour la première fois un sentiment pénible dont je ne puis me rendre compte, mais jamais il ne m'en a autant coûté pour me séparer de ma famille. » Quand on apprit la nouvelle de sa mort, Mlle Avrillon rappela à Joséphine l'entretien qu'elle avait eu quelque temps auparavant avec le maréchal. Celle-ci ne manqua pas d'y voir un avertissement prophétique.

pêcher de faire part de ses craintes à tout le monde.

Sa fille Hortense, à qui elle avait donné pour étrenne une ravissante parure en pierres de couleurs, qui lui avait coûté cinquante mille francs, partageait ses terreurs superstitieuses [1]. Les malheurs arrivèrent et Joséphine ne manqua pas de les attribuer à l'influence néfaste du vendredi et du chiffre treize; elle ne pensa pas qu'ils étaient bien plutôt la conséquence fatale de l'obstination de l'empereur à ne pas avoir voulu faire la paix, quand il était encore possible de la faire honorablement, et aussi à la mauvaise direction qu'il donna à cette campagne d'Allemagne. Mais, cela, elle ne pouvait pas le savoir.

[1] La reine Hortense resta, toute sa vie, superstitieuse comme sa mère. Elle était allée passer l'été de 1816 avec sa lectrice, dans les montagnes d'Appenzell. « Toutes nos distractions, raconte la lectrice de la reine Hortense, se bornaient à chercher des trèfles à quatre feuilles, en y attachant telle ou telle idée : « Si d'ici là « je trouve *un trèfle à quatre feuilles*, ce sera signe que nous « rentrerons en France bientôt ; ou bien je recevrai une lettre « de mon fils demain, etc. » Les enfants du pays se mirent à nous aider dans nos recherches. Ils nous apportaient des bouquets énormes de trèfles à quatre feuilles, ce qui ne remplissait pas du tout notre but et diminuait d'autant nos chances de réussite. » *Les Débats*, 11 mars 1898.

VIII

Il faut rendre cette justice à Napoléon que, soit calcul, soit prévision, il possédait une faculté de divination bien supérieure à celle que s'attribuait Joséphine. Il semblait avoir la prescience de ce qui allait lui arriver, et les hésitations qu'on lui a parfois reprochées ne reconnaissaient pas d'autre cause que les avertissements intérieurs, qui tant de fois le préservèrent providentiellement d'un péril auquel il paraissait ne point vouloir se soustraire.

L'explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise, dans la soirée du 24 octobre 1800, fut, on le sait, l'un des plus grands dangers qui aient menacé, au début de sa carrière, la vie de Bonaparte. On jouait un oratorio. Joséphine et quelques intimes voulaient absolument l'y faire aller ; il montrait une extrême répugnance pour sortir. Il était tout endormi sur un canapé ; il fallut qu'on l'en arrachât, que l'un lui apportât son épée, l'autre son chapeau, qu'en un mot on lui fît violence. Cette répugnance n'était-elle pas le pressentiment de la catastrophe, bien plus qu'un effet du hasard ?

A Burgos, en 1808, la première nouvelle qu'il reçut, à son arrivée dans cette ville, fut une mauvaise nouvelle ; il n'en fallut pas plus pour que Napoléon eût l'esprit assailli par les plus sombres réflexions [1].

Lors de son mariage avec Marie-Louise [2], en 1810, il avait été péniblement affecté par l'incendie de l'hôtel Schwartzenberg ; pour lui, c'était un présage, et le cri qu'il laissa échapper le jour de la bataille de Dresde, à la vue du désordre qu'un de ses boulets avait produit dans l'état-major autrichien, prouve que cette idée avait pris dans son esprit le caractère d'une véritable obsession : « Schwartzenberg, dit-il avec un air de soulagement sensible, *a purgé la fatalité.* » C'est à lui bien évidemment que s'adressait le présage [3]. Tout l'état-major qui

[1] Cf. Marco de Saint-Hilaire, *Histoire de la garde impériale* ; Bruxelles, 1846, t. I, p. 35, citée par Alberto Lumbroso dans sa *Bibliographie de l'époque napoléonienne.*

[2] Il ne cachait pas, du reste, à Marie-Louise elle-même qu'elle était la cause de tous ses malheurs. Une après-midi qu'il revenait à cheval de Saint-Cloud, et que l'archiduchesse le précédait en voiture, son cachemire, couleur de feu, vint à flotter hors de la portière. Le coursier de l'Empereur s'en effraie et renverse son cavalier. On s'arrête ; Napoléon se relève promptement, ne s'étant fait aucun mal. Aussitôt l'Impératrice lui témoigne le plus vif intérêt ; mais il lui fit cette réponse bien pénible : « Je ne sais, Madame, mais depuis que vous êtes avec moi il ne m'arrive que des malheurs ». L'Impératrice fondit en larmes (*Bonapartiana*, p. 98-99.)

[3] Guillois, *op. cit.*, p. 190.

accompagnait Napoléon, le 27 août 1813, entendit cette parole [1].

Dans cette même année 1813, Napoléon avait fait une remarque, qui montre encore les dispositions particulières de son esprit : « Ce qu'il y a de remarquable, a-t-il écrit, est que Saint-Priest a été blessé à mort par le même pointeur qui a tué le général Moreau. C'est le cas de dire : O Providence ! O Providence ! » Par contre, la coïncidence de la mort de Desaix avec celle de Kléber ne le frappa pas autrement [2].

Parlant du général Laharpe, qu'il caractérisait

[1] Cf. de Ségur et le *Manuscrit de 1813*, du baron Fain.

[2] La mort de Lassalle, le héros de Wagram, et celle de Cervoni, firent sur lui plus d'impression. Le général Montholon, dans l'*Histoire de la Captivité de Sainte-Hélène*, prête à l'Empereur ce propos : « Paul Ier avait de l'âme, mais toutes ses facultés morales étaient comprimées par les préoccupations inquiètes de cet instinct de fatalité que j'ai souvent remarqué dans mes soldats : Lasalle, par exemple, qui, au milieu de la nuit, m'écrivit du bivouac sur le champ de bataille de Wagram, pour me demander de signer sur l'heure le décret de son titre et de son majorat de Comte au fils de sa femme, parce qu'il sentait sa mort dans la bataille du lendemain, et le malheureux avait raison. De même Cervoni, qui se trouvait à Eckmühl au moment où il se trouvait pour la première fois exposé aux coups de canon, près de moi, depuis l'Italie : « Sire, vous m'avez forcé de quitter Marseille que j'aimais en m'écrivant que pour les militaires les grades de la Légion d'Honneur ne s'acquéraient que devant l'ennemi : me voilà, c'est mon dernier jour » ; et un quart d'heure après, un boulet lui enlevait la tête...»

par ce trait : « Grenadier par la taille et par le cœur », Napoléon disait que, toute la soirée qui avait précédé la mort de ce brave, on avait remarqué son inquiétude, son abattement. « Il ne donnait point d'ordres, privé de ses facultés ordinaires, tout à fait dominé par un pressentiment funeste [1] ».

Mais c'est surtout en 1812, à l'époque de la fatale campagne de Russie [2], que Napoléon eut véritablement la vision prophétique [3] des malheurs qui l'attendaient. La veille du passage du Niémen, le 23 juin, avant le jour, Napoléon arrive à la lisière de la forêt prussienne de Polwiski. L'Empereur, qui est venu jusque-là en voiture, monte à cheval et part au galop avec le général Haxo et quelques

[1] Guillois, *op. cit.*, p. 191.

[2] « Un Polonais, parfaitement instruit de l'histoire de Russie, dit un jour à Bonaparte qu'il existait parmi les Russes un *dictum*, « qu'aussi longtemps que la croix serait sur le clocher de *Jean-Veliki*, les Français ne viendraient pas à Moscou ». Bonaparte fit enlever cette croix pour justifier l'arrivée des Français, voulant par là faire entendre à la nation russe que *ses destins s'accomplissaient.* » *Anti-Napoléon*, par un Corse, p. 12.

[3] Napoléon, à trois reprises différentes, a pu s'échapper de Sainte-Hélène, lisons-nous dans le livre intitulé : *Les Prophéties de Napoléon*, p. 11 ; il n'a pas voulu quitter Sainte-Hélène : « ce n'est pas ma destinée, dit-il, le soir de la bataille d'Austerlitz, j'ai su que je mourrai ainsi, dans cette île affreuse de Sainte-Hélène, dont un chien qui se respecterait un peu (*an honorable dog*) ne voudrait pas être roi. »

hommes pour reconnaître lui-même le fleuve [1]. A son ordinaire, Napoléon marchait à bride abattue : tout à coup le cheval fait un brusque écart, et tombe dans un fossé, entraînant le cavalier dans sa chute. On se précipite, mais l'Empereur était déjà debout, ne se plaignant que d'une légère contusion à la hanche.

Dans de pareilles circonstances, il s'emportait, s'en prenait à tous les gens de son entourage de sa propre maladresse. Ce jour-là, il ne proféra pas une parole, agité qu'il était sans doute de funestes pressentiments, « car on est superstitieux malgré soi, dans de si grandes circonstances, à la veille de grands événements », disait à ce propos l'un des compagnons de l'Empereur. Au bout de quelques instants, Caulaincourt se sentit prendre la main par Berthier, qui galopait près de lui et qui lui dit : « Nous ferions bien mieux de ne pas passer le Niémen ; cette chute est d'un mauvais augure [2] ». L'Empereur s'en montra préoccupé toute la journée, et il était certes plus tourmenté par son accident que par la courbature qui en était résultée.

Faisant de son côté un récit de cette campagne, le baron Denniée [3] écrivait : « Quelques bourgeois

[1] Alex. Dumas, *Le Maître d'Armes* (Paris, 1866), p. 6.

[2] *Revue des Deux-Mondes*, 1894, p. 271, article de M Alb. Vandal.

[3] Denniée, *Itinéraire de la campagne de 1812* (Paris, 1842), p. 17.

de Kowno avaient été conduits devant Napoléon... Il apprit que l'Empereur Alexandre assistait dans la nuit à un bal où, par une singulière coïncidence, le plancher de la salle principale s'écroula vers minuit, heure à laquelle les ponts (sur le Niémen) avaient précisément été jetés. On comprendra sans peine qu'on ne manqua pas de tirer toutes sortes de conjectures de cet événement, et surtout de l'interpréter comme un pronostic heureux[1] ! »

A en juger par les événements qui suivirent[2],

[1] Une seule fois peut-être Napoléon eut un pressentiment heureux. C'était quelques jours avant son entrée à Berlin : Napoléon fut surpris par un orage, sur la route de Postdam. Il était si violent et la pluie si abondante que l'Empereur fut obligé de s réfugier dans une maison. Enveloppé dans sa capote grise, il fut bien étonné de voir une jeune femme que sa présence faisait tressaillir ; c'était une Egyptienne, qui avait conservé pour lui cette vénération religieuse que lui portaient les Arabes. Veuve d'un officier de l'armée d'Orient, la destinée l'avait conduite en Saxe, dans cette même maison où elle avait été accueillie. L'empereur lui donna une pension de 1.200 francs, et se chargea de l'éducation d'un fils, seul héritage que lui eût laissé son mari. « C'est la première fois, dit Napoléon aux officiers de sa suite, que je mets pieds à terre pour éviter un orage ; j'avais le pressentiment qu'une bonne action m'attendait là. » *Bonapartiana*, p. 29.

[2] Le Dr Foissac a rapporté cette anecdote, qui peint bien le pressentiment de l'Empereur sur l'issue funeste de la campagne de 1815.

En compagnie du général Corbineau, longeant de grand matin les bords de la Sambre, il s'approche du feu d'un bivouac. Une marmite bouillait, remplie de pommes de terre ; il en de-

on se prend à penser que Napoléon avait décidément épuisé le crédit des jours heureux que la Providence lui avait si généreusement départis.

IX

Notre travail sur les superstitions de Napoléon resterait incomplet, si nous n'ajoutions que l'Empereur avait l'effroi de certaines dates [1], de certains jours et même de certaines lettres.

manda une, la mangea, tout en paraissant méditer, et prononça, non sans quelque tristesse, ces mots entrecoupés : « Après tout, c'est bon, c'est supportable... Avec cela on pourrait vivre partout... L'instant n'est peut-être pas éloigné... Thémistocle... » Et il se remit en route. Le nom de Thémistocle se trouva encore dans sa lettre au prince régent, et il est impossible de voir, dans le souvenir du nom de l'illustre proscrit athénien, un simple jeu de l'imagination ; mais son âme trouvait dans cette infortune antique une ressemblance avec la sienne, un pressentiment de celle que lui réservait le destin (*La Chance et la Destinée*, p. 654-655).

[1] M. Guillois cite cette lettre caractéristique, que Napoléon écrivait, le 25 décembre 1805, à Talleyrand, à propos de la paix avec l'Autriche : « S'il n'y a pas moyen de signer sur-le-champ, attendez et signez au nouvel an : car j'ai un peu de préjugés et je suis bien aise que la paix date du renouvellement du calendrier grégorien, qui présage, j'espère, autant de bonheur à mon règne que l'ancien. »

Il y a dans la carrière de Napoléon une rencontre de dates au moins singulière : le petit Napoléon, fils aîné d'Hortense, que

Ainsi il rappelait à Sainte-Hélène, qu'il était entré un vendredi [1] à l'école de Brienne et qu'en voyant son père s'éloigner, il versa un torrent de larmes. « Né, disait-il, avec de fortes propensions à être superstitieux, je n'entrepris jamais rien qu'avec crainte un vendredi ; d'ailleurs, je ne sais si c'est un

l'Empereur aimait tant et dont il aurait peut-être fait son héritier, ce qui eût empêché le divorce, mourut du croup le 5 mai 1805, quatorze ans jour pour jour avant l'Empereur. Par contre, il est d'autres dates, comme le 15 août, par exemple, qui lui portèrent plutôt bonheur, à preuve ce que rapporte Las Cases, sur une faveur bizarre dont la fortune gratifia Napoléon pendant la traversée de Sainte-Hélène : le soir, on jouait constamment au vingt-et-un ; l'amiral Cockburn et quelques Anglais étaient parfois de la partie. L'Empereur se retirait après avoir perdu, comme d'habitude, ses 10 ou 12 napoléons ; cela lui était arrivé tous les jours, parce qu'il ne jouait qu'à la martingale. Un soir, son napoléon en avait produit une centaine : il gagnait à tout coup, et voulait continuer ; mais il s'aperçut que l'amiral qui tenait la main, désirait cesser la partie. On s'extasiait sur cette faveur extraordinaire du sort, quand un Anglais fit observer qu'on était au 15 août, jour de la naissance et de la fête de l'Empereur.

Napoléon aimait à rappeler les dates heureuses de sa carrière : Austerlitz, l'anniversaire du sacre ; Friedland, celui de Marengo. A la veille de Friedland, il interpellait ainsi Marbot (V. *Mémoires de Marbot*, I, p. 364) : — As-tu bonne mémoire ? — Passable, Sire. — Eh ! bien, quel anniversaire est-ce, aujourd'hui 14 juin ? — Celui de Marengo. — Oui, oui, celui de Marengo, et je vais battre les Russes comme je battis les Autrichiens.

[1] Il se serait bien gardé de livrer bataille ou de conclure un traité un vendredi (Pitré, cité par Sébillot, dans la *Revue des traditions populaires*, 1891, p. 389).

pur hasard ou une suite nécessaire de la mauvaise disposition d'esprit où le vendredi me mettait, mais j'ai toujours mal réussi dans les entreprises commencées ce jour-là. Ainsi, entre autres choses, je me souviens que la nuit où je partis de Saint-Cloud pour la campagne de Russie, c'était la nuit d'un vendredi. »

Ce fut par une superstition de dates qu'en 1815, au retour de l'île d'Elbe, il voulut rentrer à Paris le 20 mars [1], jour anniversaire de la naissance du roi de Rome. Et cependant, c'est dans la nuit du 19 au 20 mars (1814), qu'étant à Fontainebleau, il avait aperçu devant lui une glace brisée : peu de temps après, il était battu à Waterloo [2]. Le souvenir de la

[1] Aucune date ne lui rappelait autant de souvenirs que le 20 mars. Les éphémérides du 20 mars dans la vie de Napoléon sont, en effet, particulièrement remarquables.

C'est le 20 mars 1779 que Charles Bonaparte, le père de Napoléon, vient à Paris avec son fils pour le faire entrer à l'Ecole de Brienne. Le 20 mars 1785, Napoléon apprend la mort de son père. Le 20 mars 1794, Napoléon arrive à Nice comme commandant en chef de l'armée d'Italie. Le 20 mars 1800, bataille d'Héliopolis. Le 20 mars 1804, le duc d'Enghien est fusillé pendant la nuit à Vincennes. Le 20 mars 1808, abdication de Charles IV d'Espagne. Le 20 mars 1809, bataille d'Abensberg. Le 20 mars 1811, naissance du roi de Rome. Le 20 mars 1814, prise de Toul. Le 20 mars 1815, retour de Napoléon à Paris. Le 20 mars 1821, Napoléon écrit à Sainte-Hélène son dernier codicille.

[2] Pendant qu'il était à Sainte-Hélène, M. de Montholon eut une fille : il avait demandé à l'Empereur s'il consentait à en être

glace lui revint en mémoire après la bataille ; tout à coup il interrompit le silence accablé de son entourage par cette exclamation : « F....e glace ! je l'avais bien prévu [1] ! »

Le nombre *treize* lui causait aussi une appréhension dont il avait peine à se défendre [2]. M. d'Hédouville rapporte combien il écouta avec une attention soutenue le récit qu'il lui fit de la mort d'Esménard, l'auteur du *Poème de la navigation*. Exilé pour la forme en Italie, Esménard se disposait à rentrer en France. La veille de son départ, étant à Naples, il prit part à un banquet, donné en son honneur par quelques Français, au nombre desquels était M. d'Hédouville. Tout à coup il remarqua qu'on était treize à table et devint très soucieux. D'abord, on se moqua de lui, puis on chercha à le raisonner ; rien ne put le distraire, ni chasser ses tristes pressentiments. Il partit le len-

le parrain. Napoléon y consentit. Quand M. de Montholon fut sorti : « Hélas ! je n'ai pas osé lui dire, s'écria Napoléon, que sa fille naissait dans un jour néfaste : c'est aujourd'hui l'anniversaire de Waterloo. » *Prophéties de Napoléon*, p. 88.

[1] V. la *France nouvelle*, 10 septembre 1889.

[2] Le lendemain de la bataille de Magenta, Napoléon III, aussi superstitieux que son oncle, donna un banquet pour célébrer cette journée. La liste officielle des invités a été conservée. Les invités étaient exactement au nombre de quinze et cependant le dernier de la liste porte le numéro 16. La raison en est des plus simples : par ordre supérieur, on avait laissé le numéro 13 en

demain, et la voiture où il se trouvait ayant été renversée dans les environs de Fondi, il tomba et périt dans un précipice : on douta s'il n'avait pas été assassiné par des brigands [1].

X

Napoléon n'attribuait pas seulement qu'aux jours et aux dates une influence cabalistique. Par une bizarrerie qui semble inexplicable, il avait toujours considéré la lettre M comme fatidique [2].

[1] Cité par le Dr Foissac, dans *La Chance et la Destinée*.

[2] On assure que Napoléon III attachait à l'influence mystique de la lettre M une importance au moins aussi grande que son oncle. L'impératrice était une comtesse de *Montijo* ; son plus grand ami fut *Morny*. Dans la guerre de Crimée, la prise du *Mamelon-Vert* et de la tour de *Malakoff* furent des exploits particulièrement français. Il traça le plan de sa première bataille en Italie, à *Marengo*. *Mac-Mahon* fut nommé duc de *Magenta*, de même que Pélissier, pour des services analogues, avait été nommé duc de *Malakoff*. Napoléon III fit son entrée à *Milan* et battit les Autrichiens à *Marignan* ; après la terrible bataille sur le *Mincio*, de Solférino, il tourna ses armes du côté des murailles de *Mantoue*. Depuis 1859, cette lettre semble lui avoir été fatale. Laissant de côté *Mexico* et *Maximilien*, nous voyons combien ont été vaines les espérances fondées sur les trois M de la guerre de 1870 : le maréchal *Mac-Mahon*, *Montauban* et les *Mitrailleuses*. *Mayence* devait être l'objectif des opérations de l'armée française,

Cette prévention n'était pas aussi injustifiée qu'elle pouvait de prime abord le paraître.

Mortier avait été un de ses meilleurs généraux.

Trois de ses ministres s'étaient appelés *Maret, Mollien, Montalivet.*

Son premier chambellan se nommait *Montesquiou.*

Le duc de Bassano, *Maret,* était son conseiller le plus écouté.

Six maréchaux portaient des noms commençant par la lettre M : *Masséna, Marmont, Macdonald, Mortier, Moncey* et *Murat.*

Marbeuf avait été le premier à reconnaître ses capacités à l'Ecole militaire.

Mais *Moreau* [1] le trahit, *Mallet* conspira contre lui, *Murat* l'abandonna, puis *Marmont.*

Metternich l'avait battu sur le terrain de la diplomatie. Il s'était rendu au capitaine *Maitland,* à bord du *Bellérophon.*

qui, repoussée d'abord sur la *Moselle,* vit sa perte consommée sur la *Meuse* à Sedan. La chute de *Metz* et les autres désastres furent dus à un ennemi dont le nom commence par un M, de *Moltke* (*Revue des Traditions populaires,* t. IX, p. 532.)

[1] Une autre fois, en 1814, la résistance de Soissons aurait sauvé l'Empereur, en lui assurant les fruits de sa marche de flanc sur l'armée coalisée ; le général qui commandait cette ville s'appelait *Moreau* ; il en ouvrit trop tôt les portes et Napoléon, voyant échouer son plan, s'écria : « Ce nom de Moreau m'a toujours porté malheur ». Guillois, *op. cit.*, p. 190.

Marengo avait été, il est vrai, la première victoire qu'il avait remportée sur le général *Mélas*, un nom prédestiné. Puis il avait gagné les batailles de *Montenotte*, *Millesimo*, *Mondovi*, *Montmirail*, *Montereau*. Il avait été, par contre, complètement écrasé à *Mont-Saint-Jean* (Waterloo).

Milan fut la première capitale où il entra en vainqueur ; *Moscou* la dernière. Il avait perdu l'Egypte avec *Menou*, et c'est *Miollis* qui, sous ses ordres, fit le Pape prisonnier.

A Sainte-Hélène, deux de ses fidèles étaient le valet de chambre *Marchand* et le général *Montholon*.

Enfin, n'est-ce pas à la *Malmaison* qu'il passé les rares heures de calme et de bonheur dont son existence si heurtée lui ait laissé le loisir ?

XI

C'est aussi à la Malmaison que lui serait arrivée l'aventure dont le récit terminera cette étude.

C'était quelque temps après le sacre. L'Empereur tenait dans ses mains un livre, fort ancien, qui venait de lui être remis. L'ouvrage portait ce titre : *Livre de Prophéties*, par Maître Noël Olivarius, docteur en médecine.

— Tiens, dit Napoléon, en tendant à l'impératrice le bouquin à couverture de parchemin jauni par le temps, regarde et lis. Et Joséphine lut à haute voix :

Prédiction de Maistre Noël Olivarius.

— Eh bien ? demanda Joséphine.

— On dit qu'il est ici question de moi, répondit l'Empereur.

— Comment ? dans un livre publié en 1542 ?

— Lis donc.

L'impératrice essaya ; mais comme le langage était en vieux français et les caractères mal formés, elle resta quelques instants à parcourir des yeux les trois pages de ce chapitre, puis d'une voix assurée elle commença ainsi :

La Gaule Itale verra naître non loin de son sein un être surnaturel : cet homme sortira tout jeune de la mer, viendra prendre langue et mœurs chez les Celtes-Gaulois, s'ouvrira, encore jeune, à travers mille obstacles, chez les soldats un chemin, et deviendra leur premier chef. Ce chemin sinueux lui baillera force peine, s'en viendra guerroyer près de son natal pays par un lustre et plus...

Outre mer sera un guerroyant, avec grande gloire et guerroyant de nouveau le monde romain..,

Donnera lois aux Germains, pacifiera trouble et terreur aux Gaulois-Celtes et sera ainsi nommé mon roy,

mais par après appelé *imperator* par grand enthousiasme populaire.

Bataillera partout dans l'empire, déchassera princes, seigneurs, rois, par deux lustres et plus...

S'en viendra dans la ville, ordonnant force grandes choses : édifices, ports de mer, aqueducs, canaux ; fera à lui tout seul par grandes richesses, autant que tous Romains, et tout dans la domination des Gaules. Aura femme par deux..... Et fils un seul.

S'en ira guerroyant jusqu'où se croisent les lignes longitude et latitude cinquante-cinq mois. Là ses ennemis brûleront par le feu la grande ville et lui y entrera et sortira avec siens de dessous cendres, force ruines, et les siens n'ayant plus ni pain ni eau, par grande et décime froidure, qui seront si malencontre que les deux tierces parties de son armée périront et en plus par demie et autres, là n'étant plus sous sa domination.

Loin le grand homme abandonné, trahi par ses siens amis, pourchassé à son tour, à grande perte dans sa propre ville par grande population européenne : à la sienne place sera mis le vieil roi de la cape.

Lui contraint à l'exil dans la mer dont est devenu si jeune et proche de son sol natal, y demeurant par onze lunes avec quelques-uns des siens, vrais amis et soldats, qui n'étant plus sept fois deux fois de nombre, aussitôt les onze lunes parachevées que lui et les siens prendre navire et venir mettre pied sur terre Celte-Gauloise.

Déchassé de nouveau par trinité européenne, après trois lunes et tiers de lune, est remis à la sienne place le vieil roi de la cape, et lui cru mort par ses peuples sol-

dats, qui dans ce temps garderont pénates contre leur cœur...

Et lui, sauvant les anciens restes du vieil sang de la cape, règle les destinées du monde, dictant, conseil souverain de toute nation et de tout peuple, pose base de fruits sans fin et meurt...

Joséphine, surprise de ce qu'elle venait de lire, s'arrêta, ferma le livre et interrogea Napoléon sur cette étrange prédiction. Mais l'empereur ne voulant pas paraître donner de l'importance à ces prophéties de Maître Olivarius en les commentant, se contenta de répondre : « Les prophéties disent toujours ce qu'on veut leur faire dire ; cependant j'avoue que celle-ci m'a beaucoup frappé. » Puis il changea de conversation.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'histoire de cette prophétie n'a pas été écrite après coup, ainsi qu'on le pourrait supposer. Le premier qui mit au jour le livre d'Olivarius fut François de Metz, cousin de François de Neufchâteau et secrétaire général de la commune de Paris. Un jour du mois de juin 1793, on avait pillé bon nombre de bibliothèques ; la grande salle dans laquelle on déposait ces papiers était pleine. François de Metz et plusieurs employés procédaient au dépouillement des manuscrits, car il y avait ce jour-là peu de livres imprimés. Ces livres provenaient, pour

la plus grande part, des bibliothèques des maisons royales et des monastères. Les démagogues les avaient apportés en tas ; on conservait les uns, et on brûlait les autres. Les employés de la Commune n'avaient jusque-là catalogué que des livres d'une médiocre importance, quand un petit in-12 attira leur attention. C'était le *Livre des Prophéties*, composé par Philippe-Noël Olivarius, « docteur en médecine, chirurgien et astrologue ». Ce livre contenait plusieurs prédictions, sans nom d'auteur, mais celle-ci était signée. A la dernière page, on lisait en gothique : *Finis*, et plus bas : 1542, en chiffres du XVIe siècle.

François de Metz la lut en entier, mais n'en comprit pas le sens, ainsi qu'il l'avoua lui-même à sa fille, Mme de M. Cependant, rien que pour la singularité de l'opuscule, il le copia et réunit cette copie à plusieurs autres, qui furent retrouvées plus tard dans ses papiers. La copie textuelle de la prophétie d'Olivarius, écrite de la main même de François de Metz, est datée de l'an 1793 ; il ne peut y avoir aucun doute à cet égard [1].

[1] Le *Mémorial de Rouen* de 1840 ayant inséré la prophétie d'Olivarius dans un de ses numéros, une dame demeurant à Rouen, rue Beauvoisine, se présenta dans les bureaux et demanda le numéro en question, pour le confronter avec la copie prise par elle-même sur le livret d'Olivarius, au commencement de la Révolution et bien avant qu'il fût question de Bonaparte.

Bonaparte avait souri quand il avait lu en 1800 cette prophétie, mais en 1806, il ne pouvait la lire de nouveau sans pâlir. Il fit, dit-on [1], appeler à cette époque un théologien de Saint-Sulpice et lui demanda si la religion obligeait de croire aux prophéties. L'abbé lui répondit par ces mots du Symbole, qui ne le compromettaient guère : « L'Esprit de Dieu a parlé par les prophètes. »

La prophétie fut imprimée en 1815, puis insérée dans les *Mémoires de Joséphine* (éditions de 1820 et 1827). Enfin elle aurait été publiée dans un volume que nous n'avons pu retrouver : le *Recueil de prophéties*, du libraire Bricon. A examiner avec quelque attention cette prophétie, on voit que tout ce qui a trait au règne de Napoléon et au retour des Bourbons s'est exactement réalisé. En torturant les textes, on arriverait à y découvrir les troubles de 1827, les conspirations des libéraux et... même la Révolution de 1830 [2] !

A part deux mots, les deux copies étaient d'une parfaite ressemblance. (V. le *Mémorial*, du 1er octobre 1840.)

[1] *Almanach astrologique*, 1849, p. 104-109.

[2] Depuis la publication de notre première édition, nous avons reçu la lettre suivante, qui nous révèle une curieuse particularité :

10 Avril 1900.

Monsieur,

Un jeune médecin de mes amis m'ayant prêté votre *Cabinet Secret de l'Histoire*, j'y lis, au t. IIe, un extrait des prophéties

XII

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à ces rêveries mélangées d'extravagances, mais nous avons jugé que nous devions éviter au moins le

de Maître Noël Olivarius. Il serait intéressant, peut-être, de comparer ce passage avec une autre prédiction de la même époque, qu'il vous sera, sans doute, facile de retrouver à la Bibliothèque Nationale.

Il s'agit (d'après le Catalogue de la Bibliothèque Taschereau, que j'ai vu vendre, en 1875) du *Livre de l'Estat et mutation des temps, prouvant par authoritez de l'Escripture saincte et par raisons astrologales, la fin du monde estre prochaine* [par Richard Rousseau, Chanoine de Langres]. *A Lyon, chez Guillaume Rouillé*, 1550, 8° fig. astr. L'ouvrage, dit le *Catalogue* (p. 175), n'est pas absolument rarissime, puisqu'un exemplaire aurait été vendu 225 fr. à la vente Yemeniz; et un autre, 240 fr. à la vente L. Potier, en 1872.

Or, à la p. 162, se trouve le passage suivant : « Venons à parler de la grande et merveilleuse conjonction que les astrologues disent estre à venir environ les ans de Nostre-Seigneur mil sept cens octante et neuf (1789)... ; et oultre, environ vingt-cinq ans après (1814), sera la quatrième et dernière station de l'altitudinaire firmament. Toutes ces choses imaginées et calculées, concluent les susdits Astrologues que, si le monde jusques à ce et tel temps dure, de très grandes, merveilleuses et espouventables mutations et altérations seront en cestuy universel monde, mesmement quant aux sectes et loix. »

C'est la Révolution prédite à heure fixe, tout simplement.

reproche de ne nous être point armé d'une documentation suffisante pour établir que Napoléon avait une propension marquée au surnaturel.

Malgré tout, arrivé au terme de ce travail, nous avouerons avec embarras que nous avons quelque hésitation à formuler des conclusions.

Napoléon, c'est à la fois l'intuitif et l'homme d'action : admettons que cette faculté d'intuition soit poussée assez loin pour lui faire deviner l'au-delà, pour lui donner cette vue « à *longue portée* », qui parfois lui révèlera par avance les événements dans les brumes indécises d'un lointain avenir, et nous nous expliquerons ces pressentiments, ces prophéties que nous aurions été, à un examen superficiel, enclin à assimiler à de creuses rêveries.

Si l'on ajoute qu'il était doué d'une imagination et d'une ambition sans mesure (qu'une prodigieuse fortune n'avait pas peu contribué à développer), et de ce que l'on a si heureusement nommé la folie enivrante du pouvoir, s'étonnera-t-on qu'il ait eu l'illusion de se croire et de se proclamer

L'Astrologie serait elle autre chose qu'un vain mot ? Et aurait-elle un fondement rationnel, scientifique, comme l'Astronomie ?

Veuillez agréer, Monsieur, je vous prie, l'expression de mes sentiments très distingués.

KERALLAIN.

[M. de Kerallain, Quimper.]

Dieu, et non pas seulement le prophète de Dieu ?

Napoléon avait foi dans la Providence et dans l'âme immortelle, et ce mélange de fatalisme et de spiritualisme n'est pas aussi incohérent qu'à première vue il apparaît. Pour lui, l'âme n'était pas seulement détachée du corps ; mais elle pouvait vivre de sa vie propre, dans une atmosphère à elle spéciale, et qui est le domaine que nos sens ne nous permettent pas d'explorer, le domaine de l'occulte et du merveilleux.

« Ce hasard tant cité, disait-il en 1816, ce hasard dont les anciens faisaient un dieu, qui nous étonne chaque jour, nous frappe à chaque instant ; ce hasard, après tout, ne nous paraît si singulier, si bizarre, si extraordinaire, que parce que nous ignorons les causes secrètes et toutes naturelles qui l'ont amené, et il suffit de cette combinaison occulte pour créer du merveilleux et enfanter des mystères. »

Cela ne signifie-t-il pas que le hasard était pour Napoléon un facteur dont il fallait tenir compte, comme de tout ce qui produit de grandes choses, bien que notre intelligence humaine, naturellement bornée, ne réussisse pas toujours à nous en donner une satisfaisante explication ?

Loin de porter un jugement trop sévère sur les conceptions d'un cerveau qu'un surmenage intense a bien pu par instants affaiblir, nous préférons

nous rallier à cette opinion, exprimée par l'un des panégyristes raisonnables de Napoléon que, l'homme est nécessairement imparfait et que, quelque élevé qu'il soit dans la hiérarchie des intelligences, on retrouve encore chez lui, par suite de prédispositions psychologiques (et nous ajouterons : physio-pathologiques) des caractères de faiblesse, qui rappellent l'origine commune et inférieure de la créature humaine [1].

[1] Guillois, *op. cit.*, p. 156.

PAULINE BORGHÈSE

PAULINE BORGHÈSE

LA NYMPHOMANIE DE PAULINE

I

Pendant l'hiver de 1806, un dimanche, deux hommes, dont l'un était un gros personnage, une illustration de l'époque, causaient tranquillement au coin du feu. L'entretien roulait sur les Etats-Unis, dont l'un des interlocuteurs, qui paraissait bien connaître le pays, parlait avec animation.

Tout à coup, un violent coup de sonnette se fait entendre, un bruit de voix parvient jusqu'à la pièce où conversaient les deux hommes.

L'un d'eux, qui n'était autre que Volney, s'excuse auprès de son visiteur d'aller s'enquérir de la cause de tout ce tapage. Mais à peine a-t-il achevé sa phrase que la porte s'ouvre brusquement et qu'une femme fait irruption dans le cabinet où se tenaient les deux causeurs.

Cette femme, c'était l'épouse de l'Empereur, l'impératrice Joséphine en personne !

— Ah ! mon cher Volney, ah ! mon ami, que je suis malheureuse ! s'écria Joséphine, dont les paroles étaient entrecoupées de sanglots.

— Calmez-vous, Madame, calmez-vous, implorait Volney, habitué à de pareilles scènes, provoquées par les infidélités de l'Empereur... Il vous aime... il vous reviendra... vous avez pu vous tromper...

— Taisez-vous, interrompit Joséphine ; l'Empereur est un misérable.

Puis elle ajouta, en articulant plus nettement ses griefs :

— Si vous saviez ce que je viens de voir !... J'ai surpris l'Empereur, l'Empereur, entendez-vous, dans les bras de Pauline !...

Soulagée par cette confidence, elle sortait en coup de vent, laissant les deux amis complètement interdits.

Volney rompit le premier le silence : « Il en est bien capable, dit-il ; il n'admet pas que rien résiste à ses ordres, à ses caprices ou à ses fantaisies. »

Cette scène avait eu deux témoins ; c'est de l'interlocuteur de Volney, M. Hochet, devenu plus tard Secrétaire général du Conseil d'Etat, et Président du Conseil des forges de Fourchambault, que tenait l'anecdote celui à qui nous l'empruntons [1].

[1] Louis Favre, *Le Luxembourg* (Paris, Ollendorff, 1882), p. 215-217.

II

Ce n'était pas la première fois que Joséphine s'alarmait des privautés de l'Empereur avec sa sœur. Sa jalousie avait éclaté dans une autre circonstance, où Pauline s'était plu sans doute à l'exciter. C'était à la cérémonie du sacre. Napoléon entra même, dit-on, dans une colère telle, qu'il ne parlait de rien moins que de se séparer sur-le-champ de sa femme.

On a longtemps prétendu que les rapports incestueux de la belle Paulette avec son frère étaient une calomnie, qui avait pris naissance dans les officines royalistes. Au lendemain des Cent jours, une véritable trombe de pamphlets s'abattit sur celui qu'on n'appelait plus que l'usurpateur, « Buonaparte », ou « Nicolas ». Un des plus spirituels, parmi ces libelles, était intitulé : *le Terme d'un règne ou le règne d'un terme.*

Martainville, son auteur, y dépouillait Napoléon de son auréole légendaire. Le grand homme y était présenté comme l'amant de ses trois sœurs ; il était même accusé « d'autres vices, que personne de son entourage ne lui avait jamais reprochés, si ce

n'est pourtant le général Foy qui, dans son remarquable livre sur la guerre d'Espagne et de Portugal, a formulé, à propos des relations de l'Empereur avec Duroc, une appréciation tout à fait scandaleuse et qu'aucun historien n'a reprise depuis [1] ».

Nous ne chercherons pas à vérifier ces dernières allégations : à dire vrai, nous les croyons suspectes ; nous hésiterions davantage à passer condamnation sur le premier chef d'accusation.

III

Un contemporain qui avait vécu dans l'intimité de l'Empereur et avait pu voir de très près la famille impériale, l'auteur anonyme des Mémoires inédits utilisés par Taine, disait de Pauline, que « nulle femme, depuis celle de l'empereur Claude, ne l'a peut-être dépassée dans l'usage qu'elle a osé faire de ses charmes ».

On sait aujourd'hui que cet auteur, resté longtemps anonyme, n'était autre que le chancelier Pasquier, dont, à la prière de son fils, le duc d'Audiffret-Pasquier, le grand historien n'avait pas

[1] Henri Rochefort, *Aventures de ma vie*.

révélé le nom. Or, Pasquier donnait, paraît-il, — au dire de Taine, — « des détails extraordinaires » sur les empressements et les tentations (*sic*) de Joseph auprès de sa belle-sœur Marie-Louise, en même temps que sur les épanchements paternels de Napoléon et de Pauline.

Seul, M. de Rémusat, qui avait une « mémoire implacable », savait par cœur certaines parties du manuscrit de Pasquier et en récitait des passages suggestifs [1].

On pourrait presque dire que le fait était de notoriété à la Cour impériale.

Les familiers des Tuileries, lors de la première Restauration, le baron Capelle, Lespérut, le comte Beugnot, qui fut chargé de la police immédiatement après l'Empire, ne nous ont rien laissé ignorer sur ce chapitre de la chronique scandaleuse.

Beugnot, en courtisan adroit qu'il était, connaissait le côté faible de son souverain. Comme tous les impuissants, Louis XVIII aimait les propos salés, les lectures plus ou moins égrillardes. A l'exemple du Bien-Aimé, son aïeul, il s'amusait des rapports de son lieutenant de police, qui avait échangé cette ancienne qualification pour celle plus moderne de préfet ou de directeur général,

[1] *La Pharmacie de Pauline Bonaparte* dans *La Révolution française*, 1904, p. 428 et suiv.

mais n'en continuait pas moins les traditions de l'ancienne monarchie.

Les papiers du comte Beugnot ont été, il y a peu de temps, légués aux Archives : c'est là où M. Pellet les a consultés. Il y a, entre autres, un Rapport destiné au roi et intitulé : « Note de la direction générale de la police du Royaume » ; il n'est pas daté, mais, selon toute vraisemblance, il est du 1er ou du 2 décembre 1814.

Bien qu'il ne soit pas écrit de la main de Beugnot, on reconnaît facilement son style et la tournure ironique de son esprit. Or, le rédacteur, ou plutôt l'inspirateur du rapport, s'exprime en termes non équivoques sur le compte de Pauline, laquelle, dit-il, « poussa la lubricité *à un degré où on ne peut plus l'expliquer que par un dérangement des organes.*

« C'est cette femme, ajoute-t-il, *que Bonaparte a appelée à l'île d'Elbe pour l'y consoler.* Elle s'y morfond d'ennui. Pour y faire diversion, elle s'occupe de quelques liaisons sur le continent. Il est évident par sa correspondance qu'elle a un amant à attirer à l'île, M. le baron Duchand, colonel du 2e régiment d'artillerie légère ; un autre à empêcher d'y arriver, celui qu'elle appelle du nom mystérieux d'Adolphe, et de plus des devoirs très étroits à remplir envers son frère. Elle objecte ces derniers à Adolphe pour le retenir

sur le continent, et même pour l'effrayer un peu.

« Elle en parle aussi à M. Duchand, mais à celui-ci de manière à le rassurer et à le satisfaire s'il n'est pas difficile, le partage (lui semblant) tout naturel. Le frère aura la journée, le baron aura une partie de la soirée et la nuit tout entière. Il ne doit pas être mécontent.

« Cependant, si le baron connaissait toute cette correspondance, il ne serait pas entièrement rassuré, car entre autres commissions que la princesse donne à la dame Michelot, sa femme de confiance à Paris, elle lui demande *six* bouteilles seulement de Rob L'affecteur (*sic*), c'est-à-dire du remède le plus actif qu'on puisse appliquer au virus syphilitique le plus invétéré. Il est à craindre que la princesse ne donne à son frère des consolations amères, et que M. le Baron ne fasse pas un voyage fort sain, et c'est dans la prévoyance (*sic*) de toutes ces fâcheuses conséquences que la princesse fait une provision si ample de Rob Laffecteur. Il y a de quoi guérir toute l'île d'Elbe. »

Ce rapport n'est que la paraphrase d'un propos attribué à Beugnot : Beugnot aurait dit à Mounier, le fils du Constituant, que pendant son séjour à Gand, alors qu'il était chargé de la police du royaume, on avait intercepté des lettres écrites de l'île d'Elbe par Pauline et dans l'une desquelles on lisait :

« Envoie-moi du Rob de Laffecteur. Depuis que je suis ici, je n'ai affaire qu'à ce *vieux pourri* (sic) [1]. «

On sait, d'autre part, que les lettres écrites par les réfugiés de l'île d'Elbe étaient ouvertes par un cabinet noir, qui avait son siège à Livourne. Le comte de Jaucourt, ministre des affaires étrangères, en recevait copie et se plaisait à en envoyer des extraits à Talleyrand, alors au Congrés de Vienne.

Le général Iung a pu retrouver certaines de ces dépêches aux archives du quai d'Orsay, celle-ci particulièrement :

« La nymphe Pauline — c'est Jaucourt qui tient la plume — dont la naïveté ne diminue pas avec l'âge, écrit à deux colonels de son intimité, à l'un, que Bonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne encore, à l'autre, qu'il se hâte de venir, que Bonaparte ne la voit que le jour et qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit. Elle appelle son auguste frère *vieux pourri* et demande deux bouteilles de rob Laffecteur [2]. »

Il se peut — commente M. Pellet [3] — que le comte de Jaucourt ait un peu forcé la crudité des termes, pour égayer l'ancien évêque d'Autun ; mais son

[1] Le Comte d'Hérisson, *Le Cabinet noir.*

[2] *Le Cabinet noir,* loc. cit.

[3] Marcellin Pellet, *Napoléon à l'île d'Elbe,* p. 39 et suiv.

caractère bien connu ne permet en aucune façon de supposer qu'il n'ait pas eu en communication les lettres dont il fait un résumé si cynique.

IV

Mais il y a plus : on a les aveux de Pauline elle-même.

M. de Sémonville, qui fut un des *mille e tre* de ce don Juan femelle, aurait rapporté à Mounier que Pauline lui avait dit, peu après le 18 brumaire : « Je suis très bien avec mon frère ; il a deux fois couché (*sic*) avec moi [1]. »

Et M. de Sémonville ajoutait :

« Nous étions cinq de la même maison qui partagions ses faveurs, avant son départ pour Saint-Domingue.

« Il ne les a pas nommés, poursuit Mounier ; mais je suppose que lui, Macdonald et Montholon en faisaient trois.

« Pour Macdonald, il nous a dit que Pauline en avait été très éprise ; qu'ils s'étaient enfermés tous deux pendant trois jours à Saint-Leu avec des provisions choisies *ad hoc*, et sans ouvrir la porte à âme vivante. Peu après ils se brouillèrent.

[1] *Le Cabinet noir*, p. 129.

« M. de Sémonville nous parlait, comme de chose courante, des rapports de Napoléon et de Pauline, qu'il disait être la plus grande et la plus séduisante coquine qui se puisse imaginer. »

Dans les *Mémoires de Fouché*, publication évidemment apocryphe, mais rédigée d'après des documents authentiques, il est rapporté un fait qui, rapproché de ceux qui précèdent, ne laisse pas que de fortifier notre opinion en faveur de l'accusation d'inceste portée contre Napoléon.

Fouché raconte que Pauline vint un jour le consulter sur un cas des plus épineux. « Mon frère, dit-elle, a l'intention de m'épouser ».

Comme Fouché se récriait, et lui déclarait qu'une telle union était impossible :

« Pourquoi ? répliqua-t-elle, les rois de Perse épousaient bien leur sœur ! »

Ce n'était pas, conte l'auteur des *Mémoires*, Pauline qui avait découvert cet argument ; elle n'était, en la circonstance, que l'écho fidèle de son frère.

V

Taine a écrit que « Napoléon était un Italien du xve siècle, un contemporain des Borgia et des Machiavel », et « qu'on ne saurait le juger équita-

blement d'après les règles de la morale contemporaine ». N'est-elle pas, du reste, de l'Empereur, cette phrase, qui le montre affranchi de tout préjugé : « Je ne suis pas un homme comme un autre, et les lois de morale ou de convenance ne sont pas faites pour moi ? »

Quant à Pauline, elle ne s'embarrassait pas davantage des conventions sociales [1] ; n'est-ce pas elle qui disait à une de ses dames d'honneur, Mme Mathis, sollicitée par Napoléon et qui avait osé lui résister : « Sachez bien, Madame, qu'on ne doit pas dire *non* à une volonté expresse de l'Empereur ; moi-même, qui suis sa sœur, s'il me disait : *Je veux*, je lui répondrais : Sire, je suis aux ordres de Votre Majesté ? » Il n'y a plus à douter qu'elle ait obtempéré aux « ordres » de Sa Majesté, pour peu que Sa Majesté en ait manifesté le désir.

Les apologistes quand même de l'Empereur, qui le trouvent grand jusque dans ses verrues, rejettent sans balancer une « accusation trop hideuse même pour être mentionnée ». Ils traitent cette accusation de « commérage insidieux », « d'imposture patente, » « d'œuvre de la calomnie ». Ils citent maintes

[1] On sait comment avait été décidé son mariage avec Leclerc. « Le général Bonaparte travaillait dans son cabinet, à Milan. Leclerc était officier d'état-major, et profita d'un paravent pour exprimer un peu trop cavalièrement son amour à Pauline. Le général Bonaparte entend du bruit, se lève et voit. Le mariage fut célébré sans perdre un moment. » *Le Cabinet noir*, loc. cit.

circonstances dans lesquelles Napoléon traita plus que cavalièrement sa sœur, blâmant ses prodigalités, critiquant vertement sa conduite, l'admonestant sévèrement en toute occasion. Et, victorieusement, ils concluent « que ces procédés ne sont pas ceux d'un amant [1] ».

Ils vont jusqu'à recourir à des arguments d'une qualité particulière, pour laver Pauline du reproche d'avoir aimé son frère d'un amour plus que fraternel, et, sous prétexte de l'innocenter, ils ne l'accablent que plus lourdement : « Comment, s'écrient-ils, Pauline aurait-elle été la maîtresse de son frère, elle qui lui procurait des maîtresses ? »

Voilà, n'est-ce pas, qui est d'une pénétrante psychologie !

VI

Quant à la maladie, d'une nature spéciale, ou spécifique, que la volage princesse aurait transmise à son impérial frère — maladie qui aurait été, a-t-on dit, « la cause effective de la défaite des Français à Waterloo » — nous sommes cette fois de l'avis de notre contradicteur : Napoléon ne paraît pas en avoir subi le dommage. Nous nous en expli-

[1] *Napoléon intime*, par Arthur Lévy, p. 313.

querons plus au long, un jour prochain [1]; mais nous pouvons, dès à présent, affirmer que le mal dont souffrait Napoléon le jour de Warterloo n'était pas celui dont on s'est plu à le gratifier.

Que Pauline ne fut pas elle-même atteinte de l'affection que le dramaturge Brieux a découverte, après Christophe Colomb, nous n'oserions nous en porter garant — les indiscrètes révélations des diplomates et des libellistes nous commandant de prudentes réserves; mais la question est toute autre, et il nous semble bien qu'elle soit désormais résolue par l'affirmative.

Il n'est pas, selon nous, d'excuse meilleure à ce déréglement, à cette perversion génésique, que le tempérament même de la princesse.

Pauline était une *hystérique*, dans le sens populaire du mot; nous dirions plutôt, employant un terme de notre langue médicale, qu'elle était une nymphomane [2].

[1] Dans les *Morts mystérieuses de l'Histoire*, 2e série (en préparation).

[2] La nymphomanie ou utéromanie paraît avoir été connue d'Aristote. Quintus Soranus et, d'après lui, Aétius seraient les premiers auteurs qui auraient décrit l'affection. Marc-Antoine aurait, dit-on, écrit à Soranus, qui était son médecin, pour lui demander un remède capable de calmer la « fureur utérine » de Cléopâtre, atteinte de nymphomanie. On cite encore comme ayant été atteints de la même infirmité : Eusèbe, épouse de l'empereur Constantin ; Messaline, femme de l'empereur Claude ; Agrippine, mère de Néron ; Bonne de Savoie, femme de Galéas Sforze; Marguerite, mariée à un des fils de

Les médecins appelés à la visiter ne se sont pas mépris sur la nature des symptômes qu'elle présentait : son état habituel et constant — c'est l'expression même des praticiens [1] — est « un état d'excitation de l'organe utérin ».

Cette excitation, elle l'entretenait par des pratiques qu'Onan n'eût pas désavouées [2], en dépit des satisfactions qu'elle pouvait trouver autour d'elle.

C'est que la nymphomane a un appétit de plaisir insatiable : en quête de toutes les sensations, rien n'apaise sa « fureur utérine ». La nymphomanie, en même temps qu'elle est une dépravation de l'instinct génital, est une véritable monomanie « qui présente, isolées ou réunies, les lésions de la volonté et les lésions de l'intelligence ».

Sans aller jusqu'à la classer dans les « variétés de folie sans délire », nous estimons qu'elle entraîne une part d'irresponsabilité — et appelé à juger Pauline Bonaparte au tribunal de l'histoire, nous serions assez disposé à la faire bénéficier, en raison même de sa nymphomanie, de circonstances largement atténuantes.

Philippe-le-Bel, etc., etc. (Cf. *Essai médico-légal sur l'Utéromanie* ; thèse par Henri-Louis Bayard, de Paris ; Paris, Didot, 1836.)

[1] V. dans *Napoléon intime* (p. 318), la curieuse lettre du Dr Hallé, communiquée à l'auteur par M. Henry Gauthier-Villars.

[2] « L'onanisme habituel est, sans contredit, une des causes les plus actives (de la nymphomanie), mais souvent aussi il n'est que la conséquence du besoin impérieux qui obsède les malades. » Bayard, thèse citée, p. 22.

L'ACCOUCHEMENT DE L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE

I

Le bruit s'était répandu dès le mois de juillet 1810 que Marie-Louise était grosse. Sans oser l'affirmer, les médecins ne cachaient pas leurs espérances : l'impératrice présentait des symptômes sur la nature desquels il n'était plus possible de se méprendre.

Napoléon, dont le divorce avec Joséphine n'avait eu d'autre cause que la stérilité de sa première épouse, pressait la Faculté de se prononcer. Il ne doutait pas qu'il fût capable d'engendrer, pour en avoir fourni maintes fois les preuves, mais il ne laissait pas d'être inquiet du retard que mettait Marie-Louise à le rendre père.

Ce retard le chagrinait visiblement et il consulta un jour, à cet égard, ses médecins. Sur leur avis, il fut décidé que la souveraine ferait un usage

moins fréquent des bains, qui, à les entendre, étaient un obstacle à la fécondité [1].

Le 27 juillet, Marie-Louise écrivait à son père : « Je puis vous assurer, cher papa, que je n'ai aucun effroi pour cet événement qui sera un si grand bonheur. » Quelques jours auparavant, elle avait exprimé les mêmes sentiments en termes non moins touchants : « Dieu veuille que ce soit vrai ! l'Empereur sera si heureux ! »

Napoléon voyait comblé son vœu le plus cher. A cette heure, le sexe de l'enfant ne le préoccupait pas ; il ne doutait plus que sa dynastie fût fondée sur des bases inébranlables.

Vers le 15 août, la grossesse de l'impératrice se confirme ; les médecins deviennent plus affirmatifs. L'un d'entre eux va, dans son enthousiasme, jusqu'à adresser à la souveraine une pièce de vers latins, qui se terminait par cette pensée empruntée à Virgile :

Jam nova progenies cœlo dimittitur alto.
(Un nouveau rejeton est envoyé du haut du ciel) [2]

La notification officielle de la grossesse ne fut faite qu'au mois de novembre. Napoléon envoya à

[1] *Mémoires de Constant*, t. IV, p. 295.
[2] Imbert de Saint-Amand, *Les beaux jours de Marie-Louise.*

Vienne un exprès, le baron de Mesgrigny, porteur de deux lettres autographes, l'une de la main de l'impératrice, l'autre de sa propre main. Ces lettres étaient destinées à son beau-père, l'empereur François, qui y répondit aussitôt par une missive des plus affectueuses [1].

II

Dans le public, les rumeurs les plus étranges trouvaient crédit. Les uns prétendaient que l'impératrice n'avait jamais été enceinte ; que son accouchement n'était qu'une feinte pour donner à Napoléon le moyen d'adopter un de ses bâtards. D'autres diront plus tard que l'impératrice est accouchée d'une fille, d'un enfant mort, et qu'on lui a substitué un autre enfant [2].

L'auteur des *Mémoires secrets du XIXe siècle*, le vicomte de Beaumont-Vassy, a rapporté qu'une jeune femme, fort jolie, attachée à la maison de la princesse Borghèse, eut « la naïveté » de se plaindre par écrit au premier Préfet du Palais, M. de Luçay, de ce que, retirée un soir dans son appar-

[1] Papiers tirés des Archives des affaires étrangères et mis au jour par Imbert de Saint-Amand.

[2] *Mémoires de la Générale Durand*, p. 74.

tement particulier, à Compiègne, deux hommes, revêtus de la livrée impériale, y avaient pénétré soudain, s'étaient emparés d'elle, lui avaient attaché les bras, et après lui avoir mis dans la bouche un bâillon élastique, qui ne s'enflait que lorsqu'elle voulait crier, avaient éteint les lumières et s'étaient retirés, abandonnant la place à un personnage qui avait passé une partie de la nuit auprès d'elle.

On comprend, ajoute notre narrateur, qu'aucune suite ne fut donnée à cette plainte ; mais la jeune personne fut conduite la nuit suivante, avec toute sorte d'égards, dans une maison de santé du faubourg Saint-Antoine, tenue par des sœurs et placée sous le patronage de Mme Lætitia, mère de l'Empereur. Là, on l'aurait gardée jusqu'à ce qu'elle eût donné le jour à un enfant, dont on lui aurait laissé ignorer le sexe, et plus tard, on lui remit une récompense proportionnée à sa discrétion. Napoléon avait, en cette circonstance, voulu, disait-on, se ménager la possibilité d'une substitution d'enfant, dans le cas où la nouvelle impératrice, qui devait arriver sous peu de jours, lui donnerait tout d'abord une fille, au lieu de l'héritier qu'il désirait si ardemment.

Mais on alla plus loin : ne fût-on pas jusqu'à dire que la grossesse de Marie-Louise avait été simulée ; que c'est pour cela qu'elle n'aimait pas ce fils qui n'était pas d'elle ? C'est, dit Amédée Pi-

chot, « une vieille tactique de parti, employée contre les Stuarts, à l'occasion de la naissance du fils de Jacques II, et que nous avons vue encore reproduire en France, pour la duchesse de Berry [2] ».

Comment ces bruits avaient-ils pris naissance? Lorsque Marie-Louise ressentit les premières douleurs, les grands officiers de l'Etat et toutes les personnes de la cour avaient été convoqués. La nuit était près de finir, lorsque l'Empereur dit que Dubois venait de lui annoncer que les douleurs avaient cessé, mais que probablement il s'écou-

[1] *Napoléon à l'île d'Elbe.*

[2] Brantôme a prétendu que Marie d'Angleterre, la seconde femme du roi Louis XII, avait simulé une grossesse : « *on dit* qu'elle s'enflait par le dehors avecques des linges peu à peu et que, venant le terme, ell' avoit un enfant suposé que devoit avoir un' autre femme grosse, et le produire dans le temps de l'accouchement. Mais madame la régente, qui estoit une Savoysienne qui sçavoit que c'est de faire des enfans et qui voyoit qu'il y alloit trop de bon pour elle et pour son filz, la fit si bien esclairer et visiter par médecins et sages-femmes, et par la veue et descouverte de ses linges et drapeaux, qu'elle fut descouverte et faillit en son desseing, et point reyne mère, et r'envoyée en son païs. » *Œuvres* de Brantôme, édition Lalanne, t. XII, p. 640 et suiv. On remarquera la forme dubitative *on dit* : Brantôme, en effet, est le seul à parler de cette « supposition de part ». Les témoins mieux informés, Fleuranges, du Bellay, Louise de Savoie, prétendent que Marie d'Angleterre n'eut jamais de telles intentions. (Cf. *Etudes sur François Ier*, par Paulin Paris, tome Ier, p. 87-94 et *Les Amours de François Ier*, par M. de Lescure, p. 102-108.)

lerait quelques heures avant que l'impératrice accouchât, et que, par conséquent, les dames qui, par parenthèse, importunaient Dubois de leur sollicitude affectée et de leurs impertinents conseils, feraient bien d'aller prendre du repos jusqu'au moment de la délivrance. A peine étaient-elles parties, ainsi que les grands officiers et les autres courtisans, que les douleurs recommençaient ; l'accouchement eut lieu peu de temps après.

Dans son trouble, Dubois avait égaré les ciseaux, pour couper le cordon ombilical, et la nourrice, Mme Blaise, soutint l'enfant pendant qu'il les cherchait : ce fut Mme Blaise elle-même qui donna ces détails, en 1814, à une dame fort royaliste, en ajoutant que, quoi qu'elle aurait un grand intérêt à nier que le roi de Rome fût le fils de l'impératrice, elle ne le ferait jamais, attendu qu'elle avait été témoin de sa naissance. Plusieurs médecins, entre autres le docteur Auvity, qui assistèrent aux couches de l'impératrice, confirmèrent à Amédée Pichot le témoignage de Mme Blaise.

III

Mais n'anticipons pas sur les événements.

Le 2 décembre, jour anniversaire de la bataille

d'Austerlitz et de la cérémonie du couronnement, l'Empereur donnait audience au Sénat, qui avait demandé à lui présenter ses félicitations.

Des *Te Deum* et des prières publiques avaient été ordonnés dans toutes les églises de l'empire. Les édifices publics furent illuminés. L'impératrice avait tenu à doter elle-même douze jeunes filles, qui furent mariées le même jour.

L'Empereur, par une inspiration délicate, avait créé, de son côté, la *Société maternelle*, dont il avait nommé Marie-Louise la présidente, et Mme de Ségur, la vice-présidente. Cette institution avait pour but de venir au secours des mères de famille pauvres, ayant plusieurs enfants. On leur donnait des soins gratuits pendant leurs couches. Il leur était délivré, en outre, de quoi se procurer du vin, du bouillon, une layette. Enfin, lorsqu'elles avaient plusieurs enfants, elles étaient payées, si elles nourrissaient le dernier, comme l'aurait été une nourrice étrangère.

En prévision de l'enfant à naître, la comtesse de Montesquiou recevait le titre de gouvernante des enfants de France. Elle était assistée de deux sous-gouvernantes, auxquelles devait s'adjoindre plus tard une troisième.

On choisit comme nourrice une femme robuste et saine, mariée à un menuisier de Fontainebleau. Deux petits lits furent préparés : un de couleur

bleue, s'il venait un prince ; un rose, si c'était une princesse. La layette était une merveille : on ne l'estimait pas moins de 300.000 francs [1].

IV

Les mois de janvier et de février 1811 se passèrent sans incidents notables. L'impératrice prenait part à toutes les réjouissances qui avaient lieu dans l'intérieur du palais. On organisait à son intention des bals intimes, où elle se faisait une joie de se rendre.

Comme elle adorait suivre les chasses, l'Empereur l'emmenait avec lui quand il allait chasser à Vincennes, dans la forêt de Saint-Germain ou dans les tirés de Versailles. Etait-elle trop fatiguée, elle se contentait d'une simple promenade au bois.

Vers le milieu de février, on commença à la Cour les préparatifs pour les couches. L'accoucheur en titre, Dubois, reçut avis de loger dans l'appartement du grand maréchal du palais, appartement qui lui était spécialement réservé. La

[1] D'après la générale Durand.

duchesse de Montebello, qui devait faire preuve, au moment de l'accouchement de l'impératrice, de tant de dévouement, était installée dans une autre aile du palais.

Le 5 mars, le préfet de la Seine, Frochot, venait, au nom de la Ville de Paris, présenter ses souhaits à l'Empereur. La délégation apportait un magnifique berceau en vermeil, figurant un navire, emblème de la capitale. Le dessin du berceau était dû au grand artiste Prud'hon. Les ornements, en nacre et en vermeil, se détachaient sur un fond de velours nacarat du plus bel effet. Deux génies en décoraient le pied : celui de la Force et celui de la Justice.

Pour l'impératrice, on avait apporté une toilette somptueuse d'une valeur d'au moins un demi-million.

V

Cependant le moment de la délivrance approchait.

Marie-Louise ne sortait presque plus de ses appartements. A peine l'apercevait-on, certains jours, sur la terrasse de son jardin particulier [1], soutenue par ses femmes de service.

[1] Les médecins avaient conseillé à l'impératrice de fréquentes

Le 19 mars, à 7 heures du soir [1], d'autres disent à 9 heures [2], l'impératrice ressentait les premières douleurs. La nuit précédente, l'Empereur qui, depuis quelques jours, envoyait à toute heure savoir des nouvelles de l'auguste malade, avait passé la nuit auprès d'elle, la promenant dans sa chambre par le bras. Elle éprouvait, à ce moment, de très légères douleurs. Sur les 6 heures du matin, les souffrances s'étaient calmées et l'impératrice s'était endormie.

L'Empereur, remonté chez lui, s'était mis au bain [3], puis on lui avait servi son déjeuner. Une

promenades à pied. Elle allait souvent, en compagnie de Mme de Montebello, sur la terrasse des Tuileries, du côté du bord de l'eau, au bout de laquelle allaient l'attendre ses équipages. Elle gagnait quelquefois un petit escalier, en passant par une petite porte pratiquée exprès pour elle. La porte et l'escalier existaient encore il y a quelques années.

[1] *Mémoires de la générale Durand.*

[2] *Mémoires de Constant.*

[3] « Il se peut très bien, nous écrivait naguère M. Georges Barral (*Chronique médicale*, 1898, p. 363), que l'Empereur ait pris son bain rapide et coutumier de chaque matin, mais il n'a point saisi l'instant précis de la manifestation des douleurs de l'enfantement chez Marie-Louise (comme l'a écrit Marco Saint-Hilaire, *Chronique médicale*, 1898, p. 262), pour se livrer aux douceurs d'un bain inopportun. Bien au contraire, selon sa coutume de demeurer sur place dans tous les instants critiques de son étonnante carrière, il ne quitta pas les appartements de l'Impératrice. J'ai entendu le prince Napoléon, le mieux renseigné de tous les membres de la famille impériale sur les faits

demi-heure après, Dubois se faisait annoncer.

— Vous voilà, Dubois, lui dit l'Empereur. Qu'y a-t-il de nouveau ? Sera-ce pour aujourd'hui ?

— Oui, Sire, ce ne sera pas long, mais je désirerais que Votre Majesté ne descendît pas.

— Mais pourquoi cela, Dubois ?

— Parce que la présence de Votre Majesté me gênerait.

— Mais pas du tout ! Il faut que vous accouchiez l'impératrice comme si vous accouchiez une paysanne et ne pas vous inquiéter de moi.

— Mais, Sire, je préviens Votre Majesté que l'enfant se présente mal.

Alors l'Empereur l'avait pressé de questions :

— Et comment allez-vous faire ?

— Mais, Sire, je serai obligé de me servir de ferrements.

— Ah ! mon Dieu, dit l'Empereur effrayé, est-ce qu'il y aurait du danger ?

— Mais, Sire, il faut ménager l'un ou l'autre.

— Eh bien, Dubois, ménagez d'abord la mère. Et descendez de suite, je vous suis [1].

Dubois descendit alors par le petit escalier dé-

et gestes de l'Empereur, en donner l'assurance devant moi, à Paris, au Palais-Royal, le 18 juillet 1862, au moment de la naissance du Prince Victor. »

[1] *Revue rétrospective*, de Cottin, 1888, t. VIII, p. 147-148: *Mémoires de Roustam*, mameluck de Napoléon Ier.

robé qui donnait accès dans la chambre de l'impératrice. L'Empereur se fit vêtir à la hâte et ne tarda pas à rejoindre l'accoucheur [1].

Toute la maison particulière de Marie-Louise

[1] Voici le récit, fait par Napoléon Ier lui-même, à la date du 3 février 1815, à Longwood, et que le docteur O'Méara rapporte, dans son *Napoléon en exil* :

« Si je n'eusse pas été présent lors de l'accouchement de Marie-Louise, elle serait morte en couches. Pendant qu'elle était en travail d'enfant, je me tenais dans un appartement voisin d'où je me rendais à chaque instant dans sa chambre. Après quelques heures de souffrance, l'accoucheur Dubois vint à moi, *tandis que 'étais étendu sur un sofa.* La crainte était peinte sur sa figure. Il me dit que l'Impératrice était dans un état alarmant, que l'enfant se présentait de travers. Je lui demandai s'il n'avait jamais rien vu de semblable ? Il me répondit : *Sûrement oui, mais une fois sur mille ! Jugez de mon trouble qu'un tel cas se présente pour Sa Majesté.* — Oubliez, lui dis-je, qu'elle est impératrice, et traitez-la comme vous traiteriez la femme d'un petit marchand de la rue Saint-Denis. — Mais, répliqua Dubois, puis-je apposer les fers, et si de nouveaux accidents se présentent, dois-je sauver la mère ou l'enfant ? — La mère, répondis-je, c'est son droit ! — J'accompagnai Dubois auprès du lit. J'encourageai et je tranquillisai de mon mieux l'Impératrice, et je la tins, pendant qu'on l'opérait avec les pinces du forceps. L'enfant était mort en apparence, quand il sortit du sein de sa mère ; mais les frictions et d'autres moyens qu'on employa le firent revenir à la vie. Au premier coup de canon qui annonçait ce grand événement, la population de Paris tout entière se mit en mouvement pour compter les coups. On devait en tirer vingt et un pour une princesse et cent et un pour un prince. Au bout du vingt-deuxième coup, les Parisiens firent retentir les airs d'acclamations. » *Chronique médicale*, 1er juin 1898.

se pressait dans les appartements de l'impératrice. Tous les grands officiers de la couronne y étaient déjà rendus et se répandaient dans le grand salon dont les portes étaient ouvertes. « Cela ressemblait à un jour de fête », conte un des témoins oculaires, qui se trouvait dans le boudoir proche du salon.

L'impératrice avait auprès d'elle Mme de Montebello, Mme de Luçay, Mme de Montesquiou, deux premières dames, Mmes Durand et Balland, deux femmes de chambre et la garde, Mme Blaise [1].

L'Empereur, la famille impériale, les principaux médecins attachés à la personne de Napoléon, Corvisart [2], Bourdier et Yvan, se tenaient dans un salon voisin.

[1] *Mémoires de la générale Durand.*

[2] D'après le récit de Marco Saint-Hilaire, Corvisart ne serait venu qu'un peu plus tard.... Marie-Louise éprouvait alors une crispation terrible ; tout portait à croire que l'enfant serait étouffé. Dubois, immobile et pâle, était là inactif, en présence de la patiente.

— « Eh bien ! docteur, lui dit Napoléon dans une angoisse inexprimable ; qu'attendez-vous ? pourquoi ne délivrez-vous pas l'impératrice ; n'est-il pas temps ?

— « Sire, je ne puis rien faire qu'en présence de Corvisart.

« Ce dernier, qu'on s'était empressé d'aller chercher, n'était pas encore arrivé.

— « Eh ! qu'avez-vous besoin de lui, reprit Napoléon avec une sorte d'emportement ; que peut vous apprendre Corvisart ? Si c'est un témoin ou une justification que vous vous réservez, me voilà, moi ! Ne vous rappelez-vous plus ce que je disais tout à l'heure ? Dubois, je vous ordonne d'accoucher l'impératrice. » *Chronique médicale*, 15 avril 1898.

Comme l'avait prévu Dubois, il fallut avoir recours au forceps [1]. Marie-Louise, qui s'en aperçut, dit avec une douloureuse amertume : « Parce que je suis une impératrice, faut-il donc me sacrifier [2] ? »

Mme de Montesquiou, qui lui tenait la tête, lui dit : « Courage, Madame, j'ai passé par là, je vous assure que vos précieux jours ne sont pas en danger. »

Le travail dura à peine une demi-heure, mais il fut des plus pénibles [3].

[1] L'enfant naquit par les pieds. Dubois dut employer le forceps pour dégager la tête.

[2] « ... Napoléon, le visage bouleversé, cherchait à faire passer dans l'âme de sa femme une confiance qu'il n'avait pas lui-même.

— « Allons, ma bonne Louise, lui dit-il tendrement, un peu de patience, ce ne sera pas long ; pense à moi, pense à ton fils, car c'est un fils, j'en ai la certitude. En effet, Marie-Louise poussait des gémissements qui faisaient tressaillir les personnes présentes, et jusqu'aux grands dignitaires qui attendaient avec anxiété dans le salon voisin qu'on vînt les avertir qu'il était temps d'entrer. L'un d'eux, ne pouvant supporter plus longtemps l'impression qui le dominait, perdit connaissance ; on fut obligé de l'emporter. Mais lorsque l'impératrice vit Dubois s'emparer des instruments qui devaient hâter sa délivrance, elle fit entendre des cris affreux. Mon Dieu ! s'écria-t-elle tout en pleurs, veut-on donc me sacrifier ? » Marco Saint-Hilaire, *loc. cit.*

[3] La copie suivante d'une « note prise par le commis du palais des Tuileries, lors des couches de S. M. I. Marie-Louise » (document qui nous a été communiqué par M. Peschard, le distingué commissaire de police de la Ville de Paris), montre

L'Empereur attendait anxieusement le résultat. Aussitôt prévenu que l'enfant était venu au monde, il s'était précipité dans la chambre et avait embrassé l'impératrice avec effusion.

Quant à l'enfant, il resta sept minutes sans donner signe de vie [1]. On dut, pour le ranimer,

qu'on dut recourir à une jarretière, sans doute pour tirer sur le forceps.

« Le 20 mars 1811, à huit heures moins trois quarts du matin, un garçon de garde-robe demanda au bureau du concierge du Palais des Tuileries une jarretière en laine rouge, disant que cela pressait tellement qu'il ne pouvait en aller chercher ailleurs. Le commis du Palais, embarrassé de satisfaire à la demande qui lui était faite, imagina d'offrir ses jarretières, qui, à peu de choses près, remplissaient les désirs. Le garçon emporta les dites est (*sic*) celle qui est jointe à la note a servi à la délivrance de Marie-Louise, impératrice de France. »

Signé L. P. Julien, commis du Palais breveté de par l'empereur par S. E. le duc de Frioul, grand maréchal du Palais.

C'est de cette jarretière qu'un fragment a été donné par le dépositaire à M. David de Paris, et c'est le seul à qui il en est (*sic*) été donné.

Compiègne, le 17 mai 1835.
Le concierge du Palais régisseur du domaine ancien commis du Palais des Tuileries.

L. P. Julien.

[1] Le fait suivant, peu connu, est rapporté par Fleury de Chaboulon, dans ses *Mémoires intimes sur l'Empereur* :

« Lorsque le Roi de Rome vint au monde, on le crut mort. Il était sans chaleur, sans mouvement, sans respiration. Dubois, l'accoucheur de l'Impératrice, faisait des efforts multipliés pour le rappeler à la vie, lorsque partirent successivement des Inva-

lui insuffler dans la bouche quelques gouttes d'eau-de-vie, le frapper du plat de la main sur tout le corps et l'entourer de serviettes chaudes. Enfin, on entendit le vagissement du nouveau-né : il vivait !

L'Empereur rayonnait de joie. Quand il remonta dans son appartement pour s'habiller, il annonça la nouvelle à son fidèle valet de chambre : « Eh bien, Constant, nous avons un gros garçon ! Il s'est joliment fait tirer l'oreille, par exemple. » A toutes les personnes qu'il rencontrait, il faisait part de son bonheur. Jamais il n'avait ressenti pareille émotion.

VI

La délivrance effectuée, on fit entrer l'archi-chancelier de l'empire, Cambacérès, que les devoirs de sa charge obligeaient à constater la naissance et le sexe de l'enfant. Le prince de Neufchâ-

lides les cent et un coups de canon destinés à célébrer sa naissance. La commotion et l'ébranlement qu'ils occasionnèrent agirent si fortement sur les organes respiratoires de l'impérial enfant qu'il reprit ses sens. »

Le canon, auxiliaire de l'obstétrique, on ne s'attendait pas à celle-là ! (Cf. *Chronique médicale*, 1er juin 1898.)

tel le suivit, entraîné par son zèle et son attachement à l'Empereur.

Au dehors, le peuple de Paris était groupé en masse compacte dans le jardin des Tuileries et dans les quartiers avoisinants. Les quais étaient encombrés par une foule grouillante. On savait que vingt et un coups de canon annonceraient la naissance d'une princesse et qu'il en serait tiré cent et un pour célébrer la venue d'un héritier du trône. Quand le vingt-deuxième coup retentit, ce ne fut plus de l'enthousiasme, ce fut du délire. Les chapeaux volaient en l'air, les vivats éclataient, tout Paris était en fête. A 10 h. 1/2, Mme Blanchard, l'aéronaute, partait en ballon de l'École militaire et allait répandre en tous lieux la nouvelle de la naissance du roi de Rome.

Le télégraphe annonça aux quatre coins de la France l'heureux événement. Des courriers extraordinaires furent dépêchés à la première heure auprès des cours étrangères.

A Paris, ce ne furent partout que réjouissances, illuminations, fêtes vénitiennes, feux d'artifice ; rien ne fut négligé pour célébrer le joyeux événement. En une semaine, il n'y eut pas moins de deux mille pièces composées à l'occasion de la naissance du rejeton impérial.

On écrivit des poèmes de toutes sortes et en toutes langues, la langue anglaise exceptée. Des

épîtres, des odes, des strophes, des fables, des couplets, des hymnes, toute la lyre ! Une somme de 100.000 francs fut prélevée sur la cassette particulière de l'Empereur et répartie, par le secrétaire de la comptabilité de la chambre, entre les auteurs des poésies envoyées aux Tuileries.

De tous ces monuments de circonstance, le plus curieux que la flatterie ait jamais érigé est un recueil de pièces de vers français et latins intitulé *L'Hymen et la Naissance*, sorti des presses de l'imprimerie impériale et que l'Université fut obligée de faire distribuer en prix aux élèves des quatre lycées de la capitale et à ceux de province, pour en faciliter le prompt débit. La postérité n'a conservé le nom que d'un seul des nombreux poètes qui se sont produits à cette occasion : Casimir Delavigne, du Havre, à l'époque élève de rhétorique au lycée de Napoléon et à l'institution de M. Ruinet, fit ainsi ses débuts dans un genre qu'il devait illustrer plus tard.

VII

Aussitôt après la naissance, l'enfant avait été confié à la nourrice [1] qu'on lui avait choisie. Celle-

[1] D'après M. Th. Lhuillier, on avait fait choix d'une femme

ci ne pouvait ni sortir du palais, ni recevoir aucun homme ; les précautions les plus sévères avaient été prises à cet égard. On lui faisait faire, pour sa santé, des promenades en voiture et jamais sans qu'elle fût accompagnée de plusieurs femmes.

Le 20 mars, à 9 heures, le roi de Rome était ondoyé dans la chapelle des Tuileries, en présence de l'Empereur, des princes, des princesses et de toute la Cour impériale.

Pendant les six semaines qui suivirent l'accouchement, Marie-Louise garda la chambre ; en souveraine soumise, elle avait tenu à donner à ses sujets l'exemple du respect à l'étiquette, autant qu'aux lois de l'hygiène [1].

Auchard, originaire de la Brie. En 1815, Mme Ve Auchard revint chercher une retraite paisible et modeste à Lagny, qu'elle habita jusqu'en 1846, époque de sa mort, survenue le 15 novembre.

Le Brie a eu longtemps le privilège de fournir des nourrices à nos rois : une des nourrices de Louis XIV, Perrette Dufour, était de Coulommiers ; elle finit ses jours à Paris dans un âge avancé. Le duc de Berry, le futur Louis XVI, avait été nourri par Marie-Barbe Guillot, femme Mallard, originaire des environs de Crécy-en-Brie. Enfin, la nourrice de Napoléon III, Mme Bure, morte il y a peu d'années, n'était pas tout à fait étrangère à la Brie, où elle possédait des propriétés d'une certaine importance. (Cf. *La nourrice de Louis XIV et le père nourricier de Louis XVI* ; esquisses biographiques, par Th. Lhuillier.)

[1] « L'accouchement de Marie-Louise — nous écrivait, le 30 décembre 1904, M. le professeur Budin — est extrêmement intéressant au point de vue de l'obstétrique opératoire. » Le savant

professeur à la Faculté de médecine de Paris avait même l'intention de choisir cet épisode historique comme sujet de sa leçon d'ouverture. Il nous communiquait, à ce propos, les réflexions suivantes, sorte de canevas, de plan de la leçon qu'il se proposait de faire :

« ...Autrefois, on appliquait le forceps sur la tête dernière. Cette opération a été abandonnée, pourquoi ? (Opinion de Smellie, de Madame Lachapelle, etc.)

« Cette opinion est-elle légitime ? Est-elle fondée ? — Je ne le crois pas ; pourquoi ?

« On a confondu la tête retenue la dernière au détroit supérieur dans les bassins rétrécis et la tête descendue dans l'excavation d'un bassin normal. Dans le premier cas, l'application de forceps est détestable ; pourquoi ?

« En est-il de même dans le second cas ? Non : les raisons, les preuves ; opinion de Baudelocque ; opinion d'Antoine Dubois.

« La tête arrêtée ne venant pas, Dubois fit une application de forceps et sauva l'enfant : c'était le roi de Rome !

« Conclusion : quand, chez une femme à bassin normal, l'enfant se présente par le siège, à côté de l'insufflateur et de tout ce qu'il faut pour ranimer l'enfant, n'oubliez pas de préparer le forceps...»

La conduite de Dubois était donc parfaitement légitime, et le plus habile accoucheur n'aurait pas agi d'autre façon que lui.

LA NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX

I

De son mariage avec le duc de Berry, Marie-Caroline de Naples eut quatre enfants.

Le 13 juillet 1817, naissait une fille, qui succombait dès le lendemain.

Le 13 septembre 1818, la duchesse accouchait d'un fils, qui ne devait vivre que quelques heures.

Le 21 septembre 1819, elle mettait au monde une fille, Louise (Marie-Thérèse), dite *Mademoiselle*, devenue plus tard duchesse de Parme[1].

Enfin, le 29 septembre 1820, naissait Henri (Marie-Ferdinand-Dieudonné-Charles), le futur comte de Chambord.

La naissance de celui qu'on proclama l'enfant du miracle et que le nonce du Pape, dans son discours adressé au roi Louis XVIII, se contentait

[1] Pour le détail de ces accouchements, v. les *Accouchements à la Cour*, par le Dr Witkowski (Paris, s. d.), p. 238 et suiv.

d'appeler moins irrévérencieusement, « l'enfant de l'Europe[1] » donna lieu à des manifestations diverses. Tandis que les ennemis du système constitutionnel triomphaient bruyamment, les partisans de la branche cadette faisaient courir les bruits les plus injurieux. On allait jusqu'à dire, comme on l'avait chuchoté lors de la naissance du roi de Rome, qu'il y avait eu « supposition de part », et il faut bien convenir que les apparences tout au moins plaidaient en faveur de cette hypothèse.

Il était malaisé et surtout imprudent, sous le régime d'oppression où la France vivait, d'articuler trop publiquement ces allégations. Aussi des rumeurs vagues circulaient, que signalaient les rapports de police[2] ; mais des protestations au grand jour, il ne s'en produisit qu'une seule, émanant, disait-on, du duc d'Orléans[3] : encore son authenticité est-elle rien moins que contestable.

Ce n'est qu'en 1830 que devaient paraître les premiers libelles qui mettaient en doute la légitimité du duc de Bordeaux. « Le duc de Bordeaux n'est qu'un bâtard, un enfant supposé, écrit un

[1] *La Duchesse de Berry*, par THIRRIA, p. 12.

[2] Voir ces rapports *inédits* (ou du moins, les croyons-nous tels, ne les ayant vus publiés dans aucun des ouvrages que nous avons consultés) à l'Appendice qui termine ce chapitre.

[3] Par Thiers, notamment, dans le *Constitutionnel* (Cf. WITKOWSKI, *op. cit.*, p. 342.)

pamphlétaire ; les preuves en sont claires, palpables. Sa naissance fut un scandale, et de tous les scandales de la Restauration, le plus odieux peut-être, le plus coupable assurément... Depuis dix ans le crime est consommé, et c'est aujourd'hui seulement que nous élevons la voix pour le dévoiler ; personne ne s'en étonnera. La presse bâillonnée en France par d'odieuses lois, a-t-elle permis, depuis dix ans, de faire entendre une juste plainte contre les attentats de la Couronne ? Qu'importe, d'ailleurs, le retard ; il est toujours temps de redresser la fraude... »

Cette fraude, assurait l'écrivain anonyme de ce pamphlet, avait été constatée dès le lendemain même du jour où elle avait été commise. « Le prétendu duc de Bordeaux est né à Paris le 29 septembre 1820. La protestation du duc d'Orléans, faite authentiquement le lendemain 30, paraissait cinq jours après, *imprimée officiellement dans tous les journaux anglais.* »

Qu'elle ait été réellement publiée en 1820 ou dix ans plus tard, qu'exprimait cette protestation ? Quelles raisons faisait valoir le duc d'Orléans, pour prouver que l'enfant, né le 29 septembre 1820, n'était pas le fils légitime de la duchesse de Berry?

Il affirmait tout d'abord que celle-ci *n'avait jamais été enceinte* ; puis il appelait l'attention sur la « scène fantastique » jouée au pavillon de

Marsan, dans la nuit du 28 au 29 du mois précité.

A deux heures du matin, toute la maison était couchée et les lumières éteintes. A deux heures et demie, la princesse avait appelé ; la dame de Vathaire, sa première femme de chambre, était endormie ; la dame Lemoine, sa garde, était absente ; le sieur Deneux, l'accoucheur, était déshabillé ! « Vit-on jamais, lorsqu'une femme, de quelque classe que ce soit, était sur le point d'accoucher, que, pendant la nuit, les lumières fussent éteintes et que les femmes placées auprès d'elle fussent endormies ; que celle qui était plus spécialement chargée de la soigner s'éloignât ; que son accoucheur fût déshabillé, et que sa famille, habitant sous le même toit, demeurât plus de vingt minutes sans donner signe de vie ? »

Mais il nous semble, à nous, qu'il n'y a là rien que de très naturel ; cela prouverait, au contraire, que la scène n'avait pas été préparée et qu'on ne s'attendait à rien pour cette nuit-là.

Une des dames de la cour, qui passait presque toutes ses journées auprès de la duchesse de Berry, a conté que, dans la soirée, la duchesse lui aurait dit avoir éprouvé quelques douleurs ; elle lui avait proposé de rester auprès d'elle, mais la duchesse s'y était refusée. « Soyez tranquille, lui aurait-elle répondu, au moindre indice je vous ferai avertir. » Avant de se coucher, Mme de Gontaut —

car c'est d'elle qu'il s'agit — fut sans bruit jusqu'auprès de la chambre de la princesse. « Tout était tranquille et dormait. » Elle en fit autant et fut réveillée brusquement, quelques instants après, par des coups redoublés frappés à sa porte. « Venez vite, vite ! Madame accouche ! Envoyez la garde ! dépêchez-vous ! » [1].

Après avoir donné l'ordre à la garde de partir, et prenant tout juste le temps de passer un peignoir, Mme de Gontaut était accourue auprès de sa maîtresse. Mais son récit est trop vivant, pour que nous lui substituions une pâle et sèche analyse.

J'arrive vers Madame ; dès qu'elle m'aperçoit, elle s'écrie, en me tendant les bras : c'est Henri ! Nous nous embrassâmes avec une de ces joies que l'on ne retrouve plus dans la vie.

L'enfant criait ; je l'examinai ; il me parut fort et bien portant. La garde me dit : « L'enfant est bien, il peut rester ainsi quelques instants. »

Madame s'écria alors : « Vite ! vite ! des témoins ! » Mon valet de chambre, dans ce moment de presse, m'avait suivie ; je dis : « En voilà un ! — Il ne peut me servir, répond Madame, étant à vos gages. » Mais elle lui donna ordre d'illuminer tout et partout.

Mme Devathaire était déjà partie pour chercher l'accoucheur, la Faculté, et éveiller tout le monde. Je traversai un passage qui conduisait au vestibule de la cour ; deux

[1] *Mémoires de la Duchesse de Gontaut*, p. 204 et suiv.

factionnaires étaient à la porte, l'un de la garde royale, l'autre de la garde nationale ; je les appelle, leur dis de me suivre ; ils hésitent, parlent de leur consigne : « Venez, leur dis-je, sauver celui qui sera un jour votre Roi.»

Sans me comprendre, à ce nom de Roi, et encouragés par un sergent, ils me suivent ; le sergent lui-même se joignit à nous (il se nommait Dauphinot). Pour m'en assurer, je les saisis fortement par le bras.

Dans ce moment, la duchesse de Reggio, avertie, descendait ; elle me vit peignoir flottant, jupon court, bas noirs, entraînant ces deux hommes ébahis, mais soumis ; elle m'assura en riant qu'elle ne l'oublierait de sa vie. Je les fis entrer par le petit corridor étroit, où ils passèrent avec peine.

Arrivés près de Madame, ils furent les premiers témoins ; je les plaçai alors dans un coin de la chambre, les gardant à vue. L'un s'appelait Laîné, et l'autre d'Hardevilliers.

L'accoucheur, M. Deneux, venait d'arriver, finissant une partie nécessaire de sa toilette ; mais jetant un coup d'œil, il dit : « Tout est bien. »

L'enfant criait toujours. Le duc d'Albuféra arrive, la chambre se remplit bientôt. Mme Lemoine avait couvert légèrement Madame sans rien changer à sa position ; l'enfant n'était point séparé de sa mère ; tous les témoins réunis purent assurer hautement la maternité de Madame. Puis l'accoucheur fit son devoir, et, après avoir soigné l'enfant, Mme Lemoine le remit entre mes mains.

II

On s'est étonné que l'accoucheur ait mis un si long temps à arriver jusqu'au lit de la Duchesse. Celui-ci a répondu à l'objection, dans le récit qu'il a fait de son intervention.

Le Dr Deneux était logé aux Tuileries depuis le 9 septembre 1820 ; il occupait une chambre à l'entresol, située au-dessus de l'appartement qu'occupait Mademoiselle au rez-de-chaussée et qui, du pavillon Marsan, communiquait à la galerie de ce côté. Cet entresol avait des chambres sur la rue de Rivoli et sur la cour des Tuileries, dont les entrées étaient à droite et à gauche d'un grand corridor sombre.

Pour arriver à sa chambre, il fallait entrer par la porte du pavillon Marsan, donnant sur la cour des Tuileries, traverser la grande antichambre du grand escalier conduisant aux appartements de ce pavillon, puis les salles des huissiers de la duchesse de Berry, celle des huissiers de Mademoiselle, entrer dans un corridor fort peu éclairé du rez-de-chaussée, où se trouvait, à droite, en face de la porte par où l'on y entrait, un petit escalier

assez étroit qui conduisait à l'entresol, sur lequel donnait la porte de la chambre qu'occupait le Dr Deneux.

Pour se rendre de sa chambre à celle de la duchesse, l'accoucheur avait à descendre un escalier, à traverser les deux salles des huissiers, dont il vient d'être fait mention, le grand salon, le billard et la bibliothèque qui précédaient la chambre de S. A. R. ; de l'autre côté, il y avait également les salles des huissiers à parcourir, de même qu'un palier, avant d'arriver à la porte d'une autre petite antichambre fort obscure, qui précédait le billard. Cette entrée, qu'on nommait « les petites entrées », était celle que parcourait tous les jours l'accoucheur, quand il allait rendre visite à la princesse.

Ainsi, par ce qu'on appelait « les grandes entrées », l'accoucheur avait cinq grandes pièces et sept à huit portes à traverser ; et, « par les petites entrées », bien que le chemin à parcourir fut un peu plus court, il n'y en avait pas moins à franchir un palier, une petite antichambre — outre les deux antichambres des huissiers — le billard, la bibliothèque et sept à huit portes. A noter que, la nuit, après le coucher, de onze heures à minuit, toutes les portes de ces diverses pièces étaient fermées à clef, dont les unes étaient remises à Madame la gouvernante de Mademoiselle, et les autres à la première femme de chambre.

De plus, à la porte d'entrée qui, de la cour des Tuileries, conduisait à l'antichambre du rez-de-chaussée du pavillon Marsan, étaient deux grenadiers, l'un de la garde royale et l'autre de la garde nationale. Dans cette antichambre, en face de la porte, se trouvait la loge du concierge, où des gardes du corps étaient de service jour et nuit. Tous ces fonctionnaires avaient pour consigne, aussitôt que les princes étaient couchés, de ne laisser entrer âme qui vive.

La femme de chambre éprouva la sévérité de cette consigne, quand elle fut pour prévenir l'accoucheur. Pour se rendre jusque à lui, en passant par « les petites entrées », il lui avait fallu éveiller l'huissier de service, lequel dut éveiller à son tour son collègue, qui dormait dans l'antichambre des appartements de Mademoiselle.

Ce second huissier ne pouvait laisser passer la femme de chambre, qu'après en avoir obtenu la permission de la gouvernante, laquelle avait la clef de la pièce où il reposait [1].

On voit, par ces détails, combien il fallut de temps à la première femme de chambre de la duchesse pour ouvrir toutes les portes fermées à double tour et parvenir jusqu'à l'accoucheur, et combien il en fallut à celui-ci pour pénétrer jusqu'au-

[1] Récit abrégé du Dr Deneux (Cf. les *Accouchements à la Cour*).

près de la princesse. On s'explique qu'il ne soit arrivé qu'après la sortie de l'enfant.

III

Conformément à l'étiquette, la duchesse de Berry aurait voulu accoucher dans le grand salon de réception ; ce grand salon était, de l'appartement qu'occupait la princesse au pavillon Marsan, la seule pièce assez vaste pour contenir toutes les personnes qui avaient droit de présence à son accouchement. Mais l'expulsion des eaux et de l'enfant avait été si brusque, que la duchesse n'avait pu s'y rendre, ni même reprendre dans son lit la position qu'un besoin pressant d'uriner l'avait contrainte de quitter ; car, c'est après avoir renversé son drap et ses couvertures vers les pieds du lit, s'être placée sur les genoux, avoir pris son pot de chambre *(sic)*, et en faisant un léger effort pour satisfaire ce besoin, que les eaux furent expulsées et que, par une douleur qui suivit ensuite, l'enfant le fut si promptement, que, dans la crainte de lui faire mal ou de le blesser, elle eut à peine le temps de se renverser en arrière : ce qui fit qu'elle se trouva avoir la tête au pied du lit [1]. C'est dans cette po-

[1] Récit du Dr Deneux.

sition que la trouvèrent les personnes accourues pour constater l'identité et le sexe de l'enfant.

La première arrivée avait été la garde, que suivit de près l'accoucheur, « encore sans cravate et n'ayant qu'une manche de son habit de mise » : le brave praticien passa même l'autre si maladroitement, que son gilet ne se trouvait mis qu'à demi, quand il fut introduit auprès de la parturiente.

— Accourez vite, s'écria la princesse en le voyant, nous avons un prince ; je suis accouchée en deux douleurs ; je suis bien ; ne vous occupez pas de moi, soignez mon enfant. Et quand on lui eut donné l'assurance que celui-ci respirait librement, qu'il criait très fort et qu'il pouvait rester dans l'état où il se trouvait jusqu'à la délivrance :

— En ce cas, dit la princesse, ne coupez point le cordon ; je veux qu'on voie l'enfant tenant encore à moi et qu'il est bien le mien... Qu'on aille vite chercher le duc d'Albuféra !

Sur ces entrefaites, accouraient des femmes de service, des médecins, entre autres les Drs Baron et Bougon, qui constatèrent avec leur collègue, le Dr Deneux, que la princesse « avait la tête aux pieds du lit, ayant sous elle le drap de dessus et les couverture renversées vers cette même partie du lit. » L'enfant qui baignait en partie dans le sang et dans les eaux de l'amnios était situé à demi sur le côté gauche, entre les cuisses, ayant la

tête près les genoux de S. A. R. ; la figure, tournée du côté de la ruelle du lit, ne pouvait être vue et il n'était recouvert que jusqu'aux fesses par une partie de la chemise de sa mère. On s'occupa à mettre sous le nouveau-né du linge et à le placer en partie sur le dos et le côté droit, afin qu'on pût vérifier son sexe. Le cordon ne fut pas dérangé ; il pouvait être vu dans sa plus grande longueur, adhérant, d'un côté, à l'ombilic de l'enfant et, de l'autre, traversant les parties externes de la génération, pour se rendre au placenta, non encore expulsé.

IV

A nous en tenir au récit de l'accoucheur, voilà comment les choses se seraient passées ; nous nous en référerons à un document, non moins officiel [1], pour la suite des événements, avant d'arriver aux objections formulées par les adversaires de la légitimité.

A deux heures du matin le grenadier Lainé, mis en faction à la porte extérieure du pavillon de Marsan avait entendu un grand bruit. Peu après,

[1] *Lettre des quatre témoins de la naissance de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.* Paris, de l'imprimerie de J. Gratiot. 1821.

une dame vêtue de noir venait le presser de quitter son poste et de l'accompagner.

Sur l'observation qu'il ne pouvait, sans se compromettre, déserter sa faction, cette dame lui réitéra l'invitation à la suivre, ajoutant que la duchesse de Berry accouchait et qu'il voulût bien venir servir de témoin. Sans y réfléchir davantage, le sieur Lainé remettait son fusil au garde royal, et après avoir traversé, avec la dame, plusieurs pièces en courant, il se trouva près du lit de l'Altesse royale.

— Voici un témoin, s'écria la dame qui l'avait amené ; c'est le factionnaire de la garde nationale.

Aussitôt que la duchesse eût aperçu le grenadier, « elle le pressa de vérifier avec soin le sexe de l'enfant ; *voyez*, lui dit-elle, Monsieur, *c'est bien un garçon*, et en même temps l'accoucheur lui fit remarquer que le cordon ombilical n'était point coupé, et que ledit enfant tenait encore à sa mère : ce qu'il vérifia et reconnut en effet [1] ». Pour faciliter cet examen, la duchesse se mit tout à nu des pieds à la tête, en écartant même les cuisses, pour qu'on pût voir le cordon jusque dans les parties [2].

[1] *Lettres des grenadiers du 4e bataillon de la 9e légion à M. le vicomte Héricard de Thury, sur la naissance de S. A. R. Mgr Henri-Charles-Ferdinand-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, le 29 septembre 1820.* Paris, chez Allais, libraire, rue Guénégaud, n° 16.

[2] Récit du Dr Deneux.

Au même instant, arrivait un officier de la garde royale, mais l'accoucheur lui fit observer qu'étant de « la Maison », il ne pouvait être témoin ; on le pria d'aller promptement chercher le duc d'Albuféra. Puis arrivèrent le sous-lieutenant Peigné, le sergent de garde Dauphinot, devant qui la princesse renouvela la même manœuvre que devant le premier témoin.

L'accoucheur prenant alors le cordon ombilical, leur dit à tous : *Messieurs, vous voyez que le cordon est bien entier et que l'enfant tient encore à sa mère.*

Pour ne leur laisser aucun doute, il développa la longueur du cordon, en exerçant une sorte de tension vers le placenta. Puis il s'apprêta à délivrer la mère, en pratiquant la section du cordon. Mais au moment où il allait procéder à cette opération, la princesse l'arrêta. « Je veux, lui dit-elle sur un ton d'autorité, qu'on attende les témoins désignés par Sa Majesté et tout au moins M. le Maréchal, qu'on est allé chercher. » Devant un ordre aussi formel, il n'y avait qu'à s'incliner.

Cependant la princesse éprouvait des malaises [1] qui faisaient redouter une hémorrhagie interne ; le

[1] « Madame, ayant conservé, dans ce moment imposant, toute sa présence d'esprit, commença à s'affaiblir ; il fallut ouvrir les fenêtres, lui donner de l'air ; mais elle s'évanouit. » *Mémoires de la Duchesse de Gontaut*, p. 207.

LA NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX

LA NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX

maréchal tardait décidément à venir... Enfin il arrive ; aussitôt qu'elle l'aperçoit, la princesse s'écrie : *Vous voyez*, monsieur le Maréchal, *que l'enfant me tient encore et que je n'ai pas voulu que l'on coupât le cordon avant votre arrivée.*

Quand le maréchal eut fait cette constatation [1], l'accoucheur commença les préparatifs de la délivrance. A ce spectacle, assistaient outre les médecins et les gens de service, les grenadiers qui servaient de témoins. Après la délivrance, l'enfant fut remis aux mains de sa gouvernante, tandis que l'accoucheur s'occupait à exciter l'inertie de l'intérus, pour arrêter l'hémorrhagie qui venait de se produire.

Nous passons sur les épanchements qui suivirent, sur les congratulations que reçut l'accouchée, sur la visite que lui fit le Roi, sur le cérémonial observé : le même qui avait été pratiqué à la nais-

[1] « Le duc d'Orléans parut enfin, regarda attentivement M. le duc de Bordeaux, puis il dit au duc d'Albuféra : « Monsieur le Maréchal, je vous somme de déclarer ce que vous avez vu : cet enfant est-il réellement le fils de la duchesse de Berry ? » J'eus alors, je l'avoue, un moment de grande impatience : « Dites, « monsieur le Maréchal, lui dis-je, dites tout ce que vous avez « vu ! » Le Maréchal attesta énergiquement la légitimité de l'enfant, et ajouta : « Je le jure sur mon honneur ! Je suis plus « sûr que M. le duc de Bordeaux, ici présent, est l'enfant de « Mme la duchesse de Berry que je ne le suis que mon fils soit « l'enfant de sa mère ». *Idem*, p. 208-209.

sance de Henri IV, sans oublier la gousse d'ail dont on frotta les lèvres du nouveau-né, et le verre de vin de Briançon originaire de Suresnes, qu'on lui fit absorber ; et nous arrivons à l'épilogue.

Le procès-verbal de l'acte de naissance fut lu en présence de tous les témoins, qui le signèrent à tour de rôle, et la France apprit que le trône ne tomberait pas en quenouille.

Les suites de couches se passèrent le mieux du monde : nous en avons la preuve par les bulletins de santé de la duchesse de Berry, signés collectivement par les médecins PORTAL, ALIBERT, BOUGON, DUPUYTREN, DENEUX, DISTEL, BARON, GUÉRIN

Ces bulletins, que nous possédons en original, du moins les 4e, 5e et 12e, nous renseignent sur l'état de santé de la duchesse durant les jours qui ont suivi l'accouchement.

Le 30 septembre 1820, à 8 heures du soir, « S. A. R. Mme la duchesse de Berri, s'est éveillée à neuf heures du matin ; elle a très bien passé la journée. S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux continue à bien prendre le sein de sa nourrice ; il est dans l'état le plus satisfaisant. »

Le 1er octobre, à 8 heures du matin, S. A. R. « a dormi depuis 11 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin. Elle éprouve les premiers symptômes de la sécrétion laiteuse. S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux est très bien. » Ce bulletin n'est revêtu

que de cinq signatures : celles des Drs Guérin, Baron, Dupuytren, Bougon et l'accoucheur Deneux.

Le 4 octobre, la duchesse et Monseigneur sont « dans le meilleur état », attestent les huit consultants. Trois jours après, le bulletin n'est plus signé que par trois médecins, ce qui indique un état presque normal.

V

Le retour rapide des forces, chez une accouchée qui avait un moment couru un si grand danger, ne fit que fortifier les doutes des incrédules, de ceux qui soutenaient que la duchesse n'avait jamais été grosse, et que si les témoins avaient bien assisté à la naissance, ils ne pouvaient assurer que l'accouchement avait eu réellement lieu sous leurs yeux.

La grossesse de la duchesse de Berry, ajoutaient les malveillants, n'avait été officiellement annoncée qu'après l'assassinat du duc. L'intéressée était la dernière à y ajouter foi, puisqu'elle avait manifesté le désir de quitter la France, au lendemain de la mort de son époux, et qu'elle ne prenait, dans les premiers mois, tout au moins, aucune des précautions que prennent d'ordinaire les personnes enceintes, surtout lorsqu'elles ont éprouvé

— comme c'était le cas de la princesse — des accidents : deux enfants sur trois n'étaient-ils pas morts après leur naissance ?

On avait si bien l'intention — poursuivaient les opposants [1] — de « supposer un enfant », que le bruit se répandit jusque dans les départements d'une grossesse de *Mme la duchesse d'Angoulême* ; mais, sans doute, quelque personne de l'art vint faire reconnaître, pour le moment critique, une difficulté [2] péremptoire, une impossibilité ; force fut donc de reporter la grossesse à la duchesse de Berry.

Si la duchesse de Berry, objectait-on encore, avait été enceinte, au moment où son mari tomba frappé par Louvel, la secousse éprouvée à la suite de la fatale nouvelle n'aurait-elle pas provoqué un

[1] *Recherches et doutes sur la naissance du duc de Bordeaux* ; Paris, Ve Charles Béchet. 1834.

[2] « Voici en quoi consiste cette difficulté : non seulement chez les primipares d'un âge avancé, la rigidité du passage, qui n'a pas été préparé par de précédents accouchements, rendrait la sortie plus lente qu'à l'ordinaire, mais encore les os de l'enfant sont plus durs. La tête, plus solide, ne peut que difficilement se mouler et s'allonger à travers la filière des détroits ; ce qui rend l'accouchement laborieux et prolonge beaucoup la durée du travail. » Cette note, technique, émane certainement d'un homme de l'art. Il n'est pas douteux que l'auteur de la brochure, dont la note précédente indique le titre, était un médecin, ou une personne qui s'était entourée des conseils et peut-être même de la scollaboration directe d'un homme de l'art.

accouchement avant terme? L'objection avait, en effet, sa valeur.

Quant à l'accouchement lui-même, on a prétendu qu'il était survenu bien inopinément; mais il n'est pas sans exemple que des femmes accouchent sans aucune douleur, ni même sans aucun signe précurseur. Deneux, en réponse à un aide-de-camp du maréchal d'Albuféra, qui lui demandait s'il était à craindre que la duchesse accouchât trop vite, lui avait répliqué [1] : « Comme toutes les Italiennes mariées en France, il est rare que l'accoucheur arrive près d'elles assez tôt pour recevoir l'enfant ».

Si l'accoucheur avait été de complicité dans la comédie qui se jouait, il aurait pu, dès ce moment, se prémunir, en prévision d'une éventualité qu'il savait probable. En réalité, l'accoucheur paraît avoir été tenu en dehors de toute cette machination, *si machination il y a eu*. Qu'il ait été averti trop tard, le fait est certain. Etait-ce à dessein, pour éviter un témoin gênant? Il est plus difficile de l'affirmer.

En tout cas, les apparences favorisaient singulièrement ceux qui soutenaient qu'il y avait eu simulation de grossesse. Pourquoi, par exemple, n'avoir pas fait appeler le duc d'Orléans avant

[1] Récit du Dr Deneux.

la section du cordon ? Pourquoi pas les autres princes de la famille royale qui couchaient aux Tuileries ?

On avait pu, dit-on encore, « adhérer à l'enfant un cordon ombilical frais, au moyen d'une peau agglutinative... On avait pu colorer l'enfant, une figue placée dans la bouche *(sic)* ; ou sa véritable mère peut-être l'avait empêché de crier trop tôt ».

L'accoucheur n'aurait-il pas dû déclarer « aux nobles témoins qui représentaient l'Europe et la France attentives » que, n'ayant pu assister à la naissance de l'enfant, ils verraient de leurs yeux la sortie de l'arrière-faix (placenta et membranes) ? Nulle considération ne devait empêcher que la mère de l'héritier du trône se résignât à l'unique moyen de constater sans réplique la légitimité de l'enfant... « La *preuve légale*, à savoir l'accouchement en présence de témoins appelés, par leur naissance ou par l'ordre du roi, à assister dans la chambre, à être *présents sous les rideaux de la royale accouchée*, cette preuve jugée si indispensable que, pour l'obtenir évidente, irréfragable, l'étiquette, loi impérieuse des cours, ne craint pas d'alarmer la pudeur des reines, *cette preuve légale manquait* [1]. »

L'extraction du placenta, opérée en présence des

[1] Puisqu'il manquait les princes de la famille royale.

témoins, eût fourni une preuve sans réplique. « Or, non seulement il ne fut point fait mention de l'arrière-faix, mais l'accoucheur déclara que S. A. R. n'était point délivrée ; qu'il coupa le cordon en présence du duc d'Albuféra. Et le duc d'Albuféra déclara, à son tour, que le cordon coupé, tout le monde fut admis. Donc tout était terminé. Pas un mot de l'arrière-faix ! Or, la sortie du placenta, opérée à la vue des témoins, pouvait seule, dans le cas présent, péremptoirement établir la légitimité ». Et l'implacable critique conclut : « Aucun des seize témoins n'a vu le placenta ; le dix-septième, l'accoucheur, qui ne pouvait en méconnaître l'importance, n'en parle point. J'ai prouvé, par surplus, qu'il n'existe pas un instant auquel on puisse rapporter la sortie du placenta ; j'ai démontré qu'il ne pouvait être resté dans les entrailles de la mère ; *donc le sein de la duchesse de Berry, dans cette prétendue grossesse, ne renferma jamais le placenta ; donc l'enfant n'était pas né d'elle* ».

Ces réflexions ne sont pas, il faut bien le reconnaître, dépourvues de quelque justesse. On comprend mal qu'on ait tant tardé, en présence d'une hémorrhagie interne menaçante, d'opérer la délivrance. Le salut d'une malade en danger doit primer l'étiquette des cours. Nous aurons toujours peine à croire qu'un médecin ait fait passer après

la préoccupation de se conformer à un cérémonial suranné, celle de sauver une femme en péril de mort.

On ne conçoit pas davantage que l'accoucheur n'ait pas prescrit à sa malade les précautions hygiéniques usitées en pareil cas, ne lui ait pas enjoint de rester couchée pendant plusieurs jours, en situation horizontale, dans le repos et le calme le plus absolus.

Au lieu de cela, que s'est-il passé? Aussitôt la section du cordon terminée, la princesse donna ordre qu'on laissât entrer tout le monde. Elle fit approcher son lit de la fenêtre, afin d'être vue du dehors, et de son lit elle présentait son fils au peuple. Que d'imprudences pour une femme qui vient d'accoucher!

Dans les bulletins de santé, il n'est pas question de *fièvre de lait*, laquelle s'observe communément chez les accouchées qui ne nourrissent pas elles-mêmes leur enfant [1].

Nous ne venons de donner qu'une partie des

[1] A la naissance du duc de Bordeaux, Mme Bayart (Sophie-Josèphe de Witte avait épousé, en 1819, M. Bayart) obtint d'être la nourrice du petit prince. Moins d'un mois après, elle eut une légère indisposition ; on parut craindre qu'elle ne fût trop sensible, qu'elle ne s'affectât trop vivement et ne pût, dans ces conditions, faire une nourrice parfaite. A la fin d'octobre 1820, elle retournait à Armentières (*Les dernières années de Châteaubriand*, par Edmond Biré, p. 199.)

arguments — les principaux, du moins — que firent valoir les écrivains de l'opposition monarchique, en faveur de la non légitimité du duc de Bordeaux. Il en est un cependant que nous aurions garde d'omettre : l'épouse du feu duc de Berry était tellement convaincue qu'elle aurait un garçon, que des médailles avaient été frappées à l'avance, où l'on voyait la France présentant aux autels l'enfant royal, avec cette légende : *Tu Carolus matri, nobis Henricus.* L'artiste, dans son excès de zèle, avait pu, il est vrai, devancer les désirs de la mère, qui devait ardemment souhaiter un fils ; mais cette médaille prophétique ne pouvait que suggérer de malignes réflexions à des adversaires déterminés.

Si maintenant on nous demande à conclure. nous répondrons, en toute sécurité de conscience, que s'il y avait eu fraude, elle aurait exigé trop de complicités pour être accomplie avec tant d'aisance. L'heure vient, d'ailleurs, tout comme la justice immanente, où les langues se délient et ce jour-là les confidences s'échappent, abondantes et précises. Cette heure sonnera-t-elle ? C'est le secret de l'avenir.

APPENDICE

Rapports de police sur les bruits circulant dans Paris, au sujet de l'accouchement de la duchesse de Berri[1].

I

Paris, 4 Octobre 1820.

L'atroce malveillance répand tout son fiel sur l'heureux événement qui vient de donner un rejetton de plus à l'illustre famille des Bourbons, tout est mis en œuvre, pour persuader que S. A. R. Mme la Duchesse de Berri n'était pas enceinte, dans chaque classe de la population de Paris il y a une version de répandue affin de soutenir ces affreuses insinuations.

Dans la classe la plus élevée de la société on a répandu le bruit, que Mlle Virginie était enceinte lors de l'affreux assassinat de Mgr le duc de Berri, que depuis des ordres ont été donnés pour qu'elle soit amenée au château

[1] Copié aux Archives nationales.

au moment d'accoucher, et si elle fesait un garçon que l'on publierait que l'enfant était de Mme la Duchesse.

Parmi la classe secondaire, on dit assé publiquement que Mme la Duchesse n'était pas enceinte, qu'il lui a été ordonné de feindre de l'être et que l'époque de ses couches étant arrivé, il lui a été remis un enfant du sexe masculin, pour cacher ce secret, qu'il avait été convenu que la princesse feindrait d'être accouchée seulle, que le premier accoucheur serait richement récompensé pour attester qu'il avait coupé le cordon ombilical.

Ces indignes fables sont répandues avec profusion, des remarques perfides sont faites sur les circonstances de la grossesse et sur l'heureuse délivrance de la Princesse, pour détruire toute la vérité de cet heureux événement ; des ennemis de la famille régnante remontent jusqu'au jour où l'infortuné duc de Berri était dessus son lit de mort, ils trouvent impossible que le Prince ait annoncé à son épouse qu'elle était enceinte, chose, disent-ils, que S. A. R. Mme la Duchesse devait savoir aussi bien que son auguste époux, pour adoucir l'amertume de ces méchancetés ils affectent de plaindre la princesse d'avoir été obligée de jouer un rôle aussi pénible, surtout après le malheur qui venait de lui arriver, cherchant à démontrer qu'il était invraisemblable qu'une personne aussi délicate que Mme la Duchesse qui venait d'accoucher sans aucun secours de l'art, ait eu la force et le courage d'attendre que M. le Duc d'Albuféra soit arrivé pour lui dire tranquillement : « Vous le « voyez, monsieur le Maréchal, je viens d'accoucher tran- « quillement d'un garçon et je n'ai pas voulu qu'il fût séparé « de moi sans que vous fussiez présent », et puis ils ajou-

tent : serait-il séant qu'un homme, tout chargé qu'il serait de constater un pareil fait, s'approcha assé près de la personne, pour s'assurer que l'enfant tient véritablement encore au cordon ombilical et si ce même cordon n'est pas simulé, après cela ils objectent qu'il est surprenant qu'une princesse d'un rang aussi élevé que S. A. R., en qui la France mettait une partie de ses espérances, fût abandonnée seulle dans son appartement, que notamment les médecins n'ayent pas été là tout prêts pour lui prodiguer les secours de leur art.

La perfidie a fait de tels progrès à ce sujet parmi la classe du Bon peuple, que j'ai entendu une *dame Caron*, de la rue Sainte-Appoline, n° 2, dire : « Oui, Mme la duchesse de Berri n'était pas enceinte, l'enfant que l'on dit être d'elle appartient à une bouchère de la rue des Martyrs. »

Un Sr *Valié* disant demeurer rue de la Paix, assurait avant-hier soir qu'il allait paraître un écrit, appuyé des réflexions d'un des plus habiles médecins de la capitale, qui contrarierait toutes les circonstances de la grossesse et de l'accouchement de S. A. R. Mme la duchesse de Berri. Ce Sr Valié va habituellement au cabinet de lecture des *demoiselles Perber*, Boulevart St-Denis, dès qu'il arrive dans ce petit établissement, c'est à qui pourra lui parler le premier pour connaître les nouvelles du jour.

II

Paris, 4 Octobre 1820.

Dussais-je me répéter, je l'ose, car j'ai trop de plaisir à vous annoncer que tout est bien.

Je suis certain avec tous les braves gens que depuis la maladie de Louis Quinze à Metz le peuple français n'a peut-être pas donné à son roi, à son auguste famille des preuves plus positives de son attachement et de ses affections.

Pendant toute la journée d'hier, le plaisir, la joye, le contentement du Parisien, ne furent point l'effet du *panem et circenses* des Romains mais bien celui de la fête du cœur, à laquelle il sacrifiait son extrême amour du gain. En effet, ce que l'on n'a jamais vu de sa part aux époques mêmes les plus solennelles de la religion, dès le matin dans les quartiers les plus marchands, la grande généralité des boutiques étaient fermées.

Je sais, à n'en pas douter, que des familles tout au plus à l'abri des premiers besoins ont été sacrifier vingt sols, qui pouvoient leur être nécessaires, pour faire dire des messes pour le duc de Bordeaux et son auguste mère. Le soir j'ai observé que des maisons habitées par des chauds opposants étaient illuminées non avec profusion, qui prouve trop ne prouve rien ; non avec cette parcimonie qui dénonce si clairement le mépris de gens obligés, mais avec cette décente régularité, qui prouve une parfaite adhésion à la chose.

Ces ouvriers de tout genre surtout ont décertés leur atteliers [1], pour pendant tout le jour prendre part à la fête avec autant d'affection que de décence.

A la vérité, aux tuilleries, la distribution des commestibles a été tant soit peu orageuse, en divers lieux, les preneurs s'y sont battus de coups de barres. Mais c'est le vice du mode de ces actes de bienfaisance et non celui des dispositions de ceux envers lesquels on les exerce.

Ce matin, tous les vendeurs des coins des rues, ceux qui hier avaient été aux champs élisée y tenir une espêce de foire, sont aux anges, je puis vous assurer que tous ont vendus au-delà de leur espérances, pourquoi c'est que les acheteurs y goutoient le vrai plaisir qui détermine les sacrifices et non cette indifférente curiosité, qui ne s'amuse que de critique. Des gens de bon sens, qui ainsi que votre serviteur avoient assistés aux fêtes données à l'époque de la naissance du fils de Napoléon observaient que la chimère des destinées de cet enfant, étoient bien plus imposante que la réallité de celles du Duc de Bordeaux : l'un devoient être le maître du monde, le prince, fils des bourbons, ne veut être que l'ami, le père des français, eh bien ! disoient les observateurs, le peuple courut aussi aux fêtes qui célébrerent la naissance de ce prétendu roi des rois mais il s'y montra étranger à toute espèce de sentiment d'affection, seulement comme envieux du plaisir dont on prétendait l'amuser, tandis que depuis cinq jours le peuple entier de paris paroît yvre du plaisir d'une fête de famille.

[1] Nous respectons l'orthographe du texte original.

Au milieu de ces millions de preuves d'affections d'attachement pour la famille régnante, assurer qu'il n'y ait pas eu un mot de controverse, quelques mauvaises plaisanteries, ou épigrammes, même quelques désirs coupables tout doucement manifestes, ce seroit tromper et je ne puis le vouloir mais je puis affirmer, que depuis longtems, le parisien ne fut plus aimable.

Quant aux deux partis régnants l'un parait entièrement découragé, l'autre, les jeunes gens surtout, peu corrigé des facheuses conséquences qu'a toujours pour le vainqueur une victoire dont on abuse.

III

Paris, ce 6 octobre 1820.

Les bruits que j'ai cru devoir vous communiquer, monsieur le Baron, ne cessent de circuler dans la Capitale — on y ajoute des propos de Médecins, des observations de Sage-femmes et enfin tout ce que la malveillance peut inventer en pareil cas. Vous savez, monsieur le Baron, mieux que moi, que ces inepties ont pénétré dans quelques salons de parti, et que des personnages de haute volée se permettent de les répéter et d'en parler d'abord avec mystère puis avec un regret simulé et puis d'y insister comme sur des observations tout à fait dignes de foi et faites pour produire une étonnante sensation dans le pays — chez moi hier l'Aide-de-Camp d'un Maréchal de France fort distingué a sou-

tenu à un de mes compatriotes que le Duc d'Albuféra s'est trompé et qu'il n'a pas vu *couper* le cordon. — On cite comme modèle de naïveté un mot échappé à Mme de Noailles : « L'étonnant Enfant ! aussitôt qu'il a vu sa petite sœur, il se mit à la baiser comme si on lui avait fait sa leçon ! » — et celui du duc de Fitzjames à la messe de Notre-Dame : « cette Duchesse a un caractère héroïque, figurez-vous qu'elle ne veut pas avoir de fièvre de lait et vous verrez qu'elle n'en aura point. » J'ai répété ce mot au comte de Grote, il me répondit : « *mais ce n'est pas du tout une plaisanterie, M. le Duc d'Angoulème me fit hier précisément la même observation.* »

LA CLAUDICATION DU COMTE DE CHAMBORD

Il a couru tant de légendes sur l'origine de l'accident et la nature de l'infirmité du prétendant, qu'il ne semblera pas inutile de rétablir sur ce point la vérité ; d'autant que nous avons aujourd'hui en mains tous les éléments nécessaires à cette démonstration.

La vicomtesse de Chaignon, fille de M. de Lavillate, officier de la garde royale sous Charles X, et qui fut attaché par le roi à la personne du duc de Bordeaux, a publié naguère quelques souvenirs sur son père. Nous en extrayons la partie suivante, qui donne l'origine réelle de l'accident qui rendit le comte de Chambord infirme pour la vie.

« Le prince, en 1839, à dix-neuf ans, avait la taille d'un cuirassier, et par la tenue de sa tête paraissait plus grand... Deux ans plus tard, en 1841, un jour qu'il était au château de Kirchberg, il sortit à cheval du château. Il était accompagné de

MM. de Locmaria et de Foresta. A une assez grande distance du château, il rencontra, dans un chemin creux et étroit, une charrette couverte d'une toile. Le cheval du prince eut peur et se cabra. M. de Locmaria, craignant un accident, voulut marcher en avant. — « Ce serait un mauvais précédent, et cela me regarde », dit le prince. Alors, il donna un vigoureux coup d'éperon à l'animal qui se renversa sur son cavalier. Celui-ci lui sangle un coup de cravache. Le cheval veut se relever, mais il retombe sur la cuisse du prince. Il y eut fracture grave du col du fémur. Le prince avait alors vingt et un ans [1]. »

C'est le mercredi 28 juillet que l'accident était arrivé. Quand la mère pénétra dans la chambre de son fils, le lendemain au soir, le prince, voulant la rassurer, lui affirma qu'il n'avait qu'une fracture légère et qu'avant peu il serait capable d'aller à Brünnsee la rejoindre. A peine s'était-elle retirée, qu'il criait à son valet de chambre, le fidèle Lormal : « Fermez la porte, je veux être seul un instant, je souffre beaucoup. Pendant que ma mère était auprès de mon lit, j'ai éprouvé des douleurs à crier, mais je me suis contenu devant elle, ne voulant pas qu'elle s'en aperçût... Pauvre

[1] *Gazette anecdotique*, 1883, t. II, p. 57-58.

mère !... Elle a plus souffert que cela le 13 février et le 29 septembre... [1] »

Le prince supporta son mal avec un courage et une résignation admirables ; les souffrances qu'il éprouvait étaient des plus vives, et ce n'étaient pas les soins, tout à fait insuffisants, dont il fut entouré qui étaient de nature à les atténuer.

L'impéritie des médecins qui soignèrent Celui sur la tête duquel reposaient toutes les espérances du parti royaliste fut manifeste. On avait fait tout d'abord appel à un professeur de Vienne, le Dr Watman. Le médecin de la famille royale, le Dr Bougon, prêtait son assistance au chirurgien traitant. Bougon avait été, à la Faculté de la Restauration, un professeur médiocre, qui avait dû sa chaire à la faveur de la duchesse du Berry ; il se montra, dans la circonstance, d'une incapacité notoire. Quant au professeur Watman, il paraît avoir dirigé le traitement avec une indécision qui étonne et un manque d'autorité qu'on ne saurait excuser. « Dès les premiers jours, nous dit le Dr Triaire [2], qui a eu sous les yeux toute la correspondance échangée entre le chirurgien Récamier et diverses personnalités du parti royaliste, les

[1] *La Quotidienne*, 21 août 1841.

[2] Dr Triaire (de Tours), *Récamier et ses contemporains*, p. 429 et suiv.

médecins hésitent sur le siège et la nature de la fracture, sur le traitement à adopter. L'entourage n'ose faire venir un chirurgien de Paris, car il appréhende de déplaire à la chirurgie allemande, et Bougon est chargé d'écrire à Récamier. On voit, dans cette longue lettre, prolixe et diffuse, que ce médecin n'est pas habitué aux rigoureuses observations scientifiques, et son rapport laisse à désirer au point de vue des renseignements et des appréciations. Il demande à Récamier de le fixer sur le siège de la fracture. Est-elle intra ou extra-capsulaire ? Quel appareil faut-il adopter ? Combien de temps le traitement devra-t-il durer ? Et quel sera le terme assigné au repos ?

« La réponse de Récamier est au contraire un chef-d'œuvre de précision et de compétence. Il fait à son confrère une dissertation complète sur les fractures du col, lui expose les symptômes des variétés intra et extra-capsulaires, et, en se basant sur la description des commémoratifs et la relation des signes qui lui a été adressée, il conclut à une variété extra-capsulaire. Il conseille un appareil à plan incliné ; plus tard, on placera le blessé dans une gouttière qu'il fera construire par un de ses élèves, dont le nom devint, depuis, célèbre, Bonnet, de Lyon. Il précise les règles d'hygiène indispensables, la durée du repos et le régime. Son ardent royalisme se manifeste à la fin de sa

lettre et il conjure Bougon de songer à l'immense responsabilité qu'il assume devant la France et l'Europe, dans le traitement de l'accident survenu au descendant de tant de rois. »

En dépit des sages avis de Récamier, on laissa lever le malade trop tôt ; on l'autorisa à partir en voiture, par de mauvais chemins, de Kirchberg, où on l'avait retenu jusqu'alors, pour Vienne. La consolidation étant incomplète, le malade eut une rechute.

Cette nouvelle produisit en France une grosse émotion. Dès le début de l'accident, du reste, c'était à qui prodiguerait ses conseils. Les uns les édictaient à distance [1] ; d'autres, plus circonspects, après avoir vu le malade. La lettre suivante, qui nous a été communiquée par Mme Vincent, un des champions les plus déterminés des doctrines féministes, émane, à coup sûr, d'une personnalité médicale, dont la compétence est indiscutable. Comme elle est inédite, nous la reproduisons *in extenso*.

Les forces de Monseigneur le duc de Bordeaux se rétablissent chaque jour à mesure que la parfaite consolidation de la fracture lui permet d'augmenter ses exercices phy-

[1] *Réflexions conjecturales sur la chute de Henri de France*, par Barbaste. Alais, 1842. In-8.

siques. La solidité du cal est garantie par les faits et par les remarques suivantes :

1° Le mode d'action de la cause, qui a été le poids du cheval sur le devant de la cuisse vers l'aine, Monseigneur étant à la renverse. Dans cette situation, la cause a pu difficilement agir sur le col intra-capsulaire du fémur, qui était soutenu par le bord postérieur de la cavité cotiloïde de l'os de la hanche. On a donc pu d'avance présumer que la fracture n'était pas intra-capsulaire.

2° La *crépitation dure* qui a été entendue par les assistants et la diffformité causée par l'extrémité supérieure du fémur remontée et faisant saillie en dehors au-dessous de la hanche ainsi que tout le monde a pu le voir ; la crépitation et la difformité, dis-je, excluent l'idée d'une fracture intra-capsulaire dans laquelle la crépitation est constamment obscure et la difformité nulle, au moins dans le premier moment, hors le cas où la cause aurait agi de bas en haut, suivant l'axe du membre et avec une grande violence.

3° La fracture ayant été extra-capsulaire et plus ou moins voisine du grand trochanter, les deux fragments ont fourni chacun un contingent de vitalité à peu près égale et la consolidation de cette fracture doit être moins solide que celle de tous les os longs.

Telles sont les considérations qui donnent la certitude de la solidité de la guérison de la fracture de la partie supérieure du fémur de Son Altesse royale, qui a désiré dans son accident le concours de la chirurgie française et de la chirurgie allemande.

4° La roideur et les difficultés de mouvements qui res-

tent, ont lieu à la suite de toutes les fractures qui ont tenu longtemps au repos. C'est ici l'affaire du temps et des eaux minérales employées avec sagesse.

Ces réflexions étaient sans doute d'un praticien éclairé, assurément bien intentionné, mais qui prophétisait dans son cabinet, en l'absence du sujet. Plus prudent, plus réservé se montra l'illustre Récamier, à qui on avait demandé quelle conduite il y avait à tenir. Sa réponse est telle qu'on pouvait l'attendre d'un chirurgien qui ne consent à se prononcer qu'en ayant le malade sous les yeux.

Je n'ai pas d'éléments — écrivait-il à M. Marcelin de Fresne — pour faire une consultation comme vous la demandez, mais j'ai des éléments suffisants pour des réflexions très importantes.

1° Il est arrivé un accident grave à Mgr le duc de Bordeaux, dans les premiers jours du mois d'août passé ; nous en avons eu une communication vague, d'après laquelle nous avons pu supposer une fracture dans la partie supérieure du fémur.

2° D'après le peu de détails qui nous ont été donnés, nous avons pu présumer une fracture extra-capsulaire vers le grand trochanter.

3° Nous avons proposé nos vues sur la conduite à tenir pendant la consolidation, afin d'éviter les accidents de douleurs, de spasmes, de crampes, d'eschares, d'abcès, etc., qui pouvaient survenir dans le cours du traitement

par des tractions ou compressions intempestives, et cependant nous avons appris indirectement que des douleurs, etc., avaient obligé de modifier l'appareil.

4° Sur la demande de M. Bougon, nous avons discuté le temps nécessaire pour la consolidation et les précautions indispensables au moment de l'émancipation des appareils contentifs, et, cependant, nous avons appris que sans aucune de ces précautions on avait, dès le mois d'octobre, fait quitter le lit à Monseigneur pour le placer dans un fauteuil, puis dans une voiture, puis le conduire assis à la campagne, puis le mettre sur un siège hors de sa voiture et lui permettre de tirer des coups de fusil sur le gibier avec tous les mouvements et toutes les commotions inséparables d'un tel exercice. — Nous n'avons pu nous rendre compte d'une telle imprudence qu'en y voyant les inspirations d'une vanité chirurgicale on ne peut plus intempestive.

5° Bientôt nous avons appris le départ du prince pour Vienne par un des chemins les plus rudes qui existent en Europe, et cela assis dans sa voiture, comme si l'on eût la certitude mathématique qu'une consolidation aussi récente, en supposant qu'elle fût achevée, ne courait aucun danger par un tel voyage, auquel assurément aucun de nous n'eût consenti, même en couchant le prince dans sa calèche.

6° Presque aussitôt nous avons appris, par les journaux, qu'on avait été obligé de remettre le prince dans ses appareils, et de le soumettre à de nouvelles tractions, ce qui signifie, en français, de deux choses l'une, ou qu'on s'était trompé sur la solidité du col à Gorïtz, ou qu'on l'avait

forcé en menant le prince à la chasse, ou par le voyage.

7° Ici la question change de face pour la marche et la durée du traitement, car s'il est possible de calculer le temps nécessaire pour la consolidation d'une fracture récente, il n'est plus possible de calculer celui que demandera la consolidation d'un col forcé qui peut dégénérer en fausse articulation, surtout par des tractions intempestives.

Ici je m'arrête, n'ayant aucune donnée positive sur la situation présente de l'auguste malade ; car, la lettre que j'ai reçue de M. le Dr Bougon, avant son départ de Vienne, ne contient aucun détail, mais seulement l'assertion que la *prosaïque guérison du Prince* répondra à la *poétique des journaux*. J'aime beaucoup l'assertion, mais j'avoue que les détails scientifiques m'auraient semblé mieux répondre à la dissertation que j'avais envoyée en réponse aux questions qui m'avaient été faites.

Actuellement que j'ai répondu à vos questions, il faut que vous me permettiez de vous en adresser aussi quelques-unes.

Toute la France, légitimiste ou non, a pris part à l'accident qui nous occupe. Que pensez-vous qui fût arrivé si, saisissant l'occasion d'un accident qu'on ne pouvait dissimuler, on eût fait intervenir une ou deux notabilités chirurgicales de Paris, et le chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui s'est occupé spécialement de cette maladie, et dont j'ai envoyé un appareil pour la terminaison du traitement et pour le temps de l'émancipation. Voulez-vous une idée juste de l'intérêt qu'aurait excité cette consultation, qui eût associé la France, par sa chirurgie, à l'accident du Prince ?

Vous faites-vous une idée juste de la fierté de la ville de Lyon d'y voir figurer le chirurgien de son hôpital, et du retentissement qu'aurait eu, dans tout le royaume, ce recours authentique du Prince à la chirurgie de son pays ?

Est-ce vous qui avez donné le conseil d'isoler le Prince de la France, dans une circonstance aussi importante, qui pouvait accroître le nombre des amis de la légitimité au lieu de le diminuer ?

Mais, direz-vous, on a craint de désobliger la chirurgie allemande. Il valait donc mieux désobliger la chirurgie française et la France ?

Il y a peut-être eu des vues d'économie. Et pourquoi n'avoir pas pensé à faire une souscription honorable pour faire les frais de cette consultation, si elle pouvait devenir onéreuse pour le Prince.

Voilà la consultation que vous me demandez, et même des questions que vous ne me demandez pas ; j'espère que vous ne vous fâcherez pas de la liberté que j'y ai mise, et que vous y verrez une preuve de la profonde estime et de l'entier dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, votre très humble serviteur.

RÉCAMIER.

Récamier, comme on le voit, était d'une franchise brutale, et il ne ménage ni ses confrères, ni les partisans de la légitimité, ni le prétendant lui-même. Il n'était pas préparé au métier de courtisan, métier consistant surtout à farder la vérité, à

[1] *Récamier et ses contemporains*, par le Dr Paul TRIAIRE. Paris, J.-B. Baillière et fils, éditeurs (1899), p. 431 et suiv.

ne prêter une oreille complaisante qu'aux flatteries. De quelque sollicitation qu'on l'ait pressé, il resta toujours réfractaire à ce qu'il considérait comme un acte de platitude. Le correspondant même à qui était adressée la lettre qu'on vient de lire avait demandé officiellement à Récamier de signer et de faire signer par ses collègues français, Cruveilhier, Cayol et autres, une déclaration attestant que le voyage conseillé au comte de Chambord serait nuisible à son rétablissement. Cette pièce officieuse serait mise sous ses yeux et pourrait suspendre ses projets.

Pour le coup, le chirurgien se fâche, et une courte lettre de lui déclare qu'il ne prendra pas l'initiative d'une démarche qui ne lui a pas été officiellement notifiée.

Néanmoins, il s'intéressait à la santé de Celui que ses convictions lui faisaient un devoir de reconnaître pour son Prince. C'est ainsi que, le 15 mars 1842, il communiquait à *La France*, « journal des intérêts monarchiques et religieux de l'Europe », le rapport qu'il venait de recevoir de M. Delaunay, à son retour d'un voyage d'Allemagne, où il avait eu l'honneur de rendre visite au malade, sur la tête duquel reposaient tant d'espérances. Comme ce rapport est perdu dans une publication [1],

[1] *La France*, édition de Paris, du mardi 15 mars 1842, n° 74.

qu'il est assez malaisé de retrouver actuellement, nous le donnons ci-après.

A MM. les professeurs Récamier et Cruveilhier.

Messieurs,

Je viens de faire le voyage de Goritz et Gratz, mû par le bien vif désir que j'éprouvais depuis longtemps, comme médecin et comme Français, de m'assurer par moi-même de la véritable situation de Mgr le duc de Bordeaux. Ayant eu l'honneur d'être admis avec mon compagnon de voyage, M. le vicomte de Guéry, à présenter mes respectueux hommages au prince et à la famille royale, Mgr le duc de de Bordeaux m'a fait l'insigne faveur de m'engager à m'assurer, en ma qualité de médecin français, de l'état de sa cuisse fracturée, et m'a formellement exprimé le désir que je communiquasse le résultat de mon examen à MM. les professeurs Récamier et Cruveilhier. J'ai procédé à cet examen avec une attention que redoublait encore, s'il était possible, l'importance de la mission que le prince venait de me confier. Je m'empresse donc, Messieurs, de vous soumettre les faits qui constatent la guérison définitive du prince, objet d'un intérêt si universel.

La fracture qui, comme l'affirment MM. les docteurs Bougon, Watman et Russ, a eu lieu au col du fémur gauche, dans sa partie extra-capsulaire, est parfaitement consolidée, puisque le prince, étant couché ou dans la position verticale, fait exécuter avec la plus grande facilité au membre inférieur, siège de la fracture, tous les mou-

vements qui se passent dans l'articulation du fémur avec la hanche, savoir : la flexion, l'extension, l'adduction, la circumduction et la rotation.

Non-seulement la consolidation est entière, mais encore (chose très surprenante dans ces sortes de fractures) cette consolidation *s'est effectuée sans le moindre raccourcissement et sans la moindre déviation du pied en dehors.*

Déjà le 21 février, époque à laquelle cet examen a eu lieu, le prince pouvait marcher en s'appuyant légèrement sur le bras d'une autre personne, et même parfois sans aucun soutien. Il ne lui restait plus de ce grave accident qu'un peu de faiblesse et de rigidité articulaire, suite inévitable de la longue immobilité à laquelle le membre a été soumis par le fait du traitement, mais qui ne tardera pas à se dissiper complètement sous l'influence d'un exercice convenable et de l'emploi des eaux minérales.

Tels sont, Messieurs, les faits qui établissent d'une manière positive la guérison pleine et entière du prince sans aucune espèce de difformité.

Permettez-moi, Messieurs, de me féliciter que S. A. R. ait bien voulu me charger de vous transmettre le résultat de mon observation, puisque cette mission me donne pour juges de mon examen deux professeurs célèbres dont l'opinion est une autorité européenne, et dont les savantes leçons guidèrent mes premiers pas dans la carrière.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

DELAUNAY, D.-M.-P,

Paris, le 12 mars 1842.

Quoi qu'en dise notre confrère, il devait y avoir un raccourcissement, puisque le prince resta boiteux toute sa vie. Mais, nous nous plaisons à le répéter, il est difficile de faire entendre la vérité aux grands, et les courtisans sont toujours prêts à s'attribuer les infirmités du prince qu'ils servent, plutôt que de les reconnaître [1].

[1] On ne lira pas, à cet égard, sans intérêt, la lettre suivante, fort peu connue, que l'illustre avocat Berryer écrivait d'Angleterre à un de ses amis, quelque temps après le grave accident survenu en 1841, à M. le comte de Chambord :

« 1841.

« Mon ami,

« Je m'empresse de vous donner, à mon premier moment de liberté, les nouvelles que vous pouvez désirer. Le comte de Chambord est arrivé ici samedi dernier, à cinq heures et demie du soir. Il a été reçu admirablement ; sa santé est parfaite. Sa belle et noble figure rayonne de bonne grâce, de dignité, de bienveillance. Le cruel accident qui nous a tant alarmés n'a laissé que des traces aujourd'hui bien légères et qui ne sont même remarquées que par l'intérêt attentif que l'on porte à tous ses mouvements.

« BERRYER. »

Cette lettre a été, pour la première fois, publiée dans la *Gazette anecdotique*, 1883, t. II, p. 144.

LES ANOMALIES OBSTÉTRICALES DANS L'HISTOIRE

I

On sait combien le mode de production des présentations anormales a jusqu'à ce jour exercé les imaginations. Aujourd'hui qu'est connue l'influence capitale de la dégénérescence et de l'hérédité, on ne saurait s'en tenir à la théorie des mouvements spontanés du fœtus. Sans doute, les conditions mécaniques peuvent favoriser ou même entraver la production d'une présentation anormale, mais elles ne sauraient la créer de toutes pièces. Les présentations anormales — c'est à M. le docteur Larger [1] que nous devons cette originale conception, — doivent désormais être rapportées aux

[1] *Les Stigmates obstétricaux de la dégénérescence,* d'après le Dr Larger (de Maisons-Laffitte), par le Dr Henri Larger. Paris, Vigot frères, éditeurs, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, 1901.

mouvements insolites d'un fœtus *dégénéré*. Les enfants nés en présentation anormale sont anormaux avant que de naître ; ils offriront, par la suite, s'ils ne succombent pas en bas âge, tous les stigmates de la dégénérescence.

Mais il n'y a pas que les *anomalies de l'accouchement*, telles que les présentations anormales, les accouchements prématurés, les avortements, les procidences, qui soient *dégénératives* : il y a encore les *anomalies de la conception* (stérilité, gémellité), et aussi les *anomalies de la grossesse*. « C'est par la stérilité que finissent les races dégénérées, c'est aussi par la gémellité » : M. Larger a donné une démonstration saisissante de cette notion quasi-axiomatique, dans le très curieux chapitre qu'il a intitulé : *Les stigmates obstétricaux à travers l'histoire*.

Outre le haut intérêt historique et social que présentent des études analogues à celle de M. le Dr Larger, qui ne sont pas de vaine curiosité, — quoi qu'en prétendent des esprits superficiels et quelque peu malveillants, — ils nous donnent une plus pénétrante vision de l'évolution historique, en nous apportant, sur la *psychologie des individus et des races*, des informations que, seul, le biologiste est en mesure de fournir.

Et puis, n'est-ce pas pour le pathologiste l'occasion de démontrer la force et la valeur de son ar-

gumentation, par des exemples qui se fixent mieux dans la mémoire, qui frappent d'autant plus le lecteur que les personnages historiques s'imposent davantage à son attention et à ses souvenirs que des sujets confondus dans la masse, noyés dans la médiocrité ?

On ne saurait faire qu'une objection vraiment sérieuse à ces études rétrospectives : c'est que, souvent, la documentation est insuffisante et, par suite, si on se hâte de conclure, que les conclusions risquent fort d'être hasardées. Mieux vaut, à notre sens, encourir le reproche contraire, celui d'ajourner son jugement, de déclarer une impuissance qui peut n'être que temporaire, plutôt que de trancher *de plano* une question, pour la seule satisfaction de sacrifier à une idée préconçue.

M. Larger nous semble appartenir à cette école de prudence et de modération. Il convient que le tableau qu'il a dressé des anomalies obstétricales dans l'histoire est forcément incomplet, mais que, néanmoins, « les renseignements ont été parfois suffisants pour permettre de constituer de véritables *observations historiques* »

Suivons-le, puisqu'il nous y convie, dans sa démonstration, nous contentant de relever les faits eux-mêmes, sans les allonger de verbeux autant que superflus commentaires.

Nous adopterons — d'autant qu'il nous paraît

excellent, — le plan même de notre érudit confrère.

II

Voyons d'abord les *présentations anormales.*

Un curieux passage d'Aulu-Gelle pourrait donner lieu à une discussion obstétricale et philologique qui ne serait pas dénuée d'intérêt. « Les enfants, écrit cet auteur, qui, en venant au monde, ont présenté les pieds les premiers (et cet enfantement est le plus difficile et le plus douloureux), ont été appelés *Agrippa,* mot formé de *ægritudo,* maladie, et *pes,* pied. » Laissant aux étymologistes le soin de critiquer cette interprétation, nous en retiendrons seulement ce fait, que, chez les Romains, le surnom d'Agrippa était décerné à ceux qui naissaient par les pieds : tel naquit MARCUS VIPSANIUS AGRIPPA, le gendre d'Auguste, et sans doute aussi MÉNÉNIUS AGRIPPA, le tribun de la République.

Les Romains avaient encore remarqué que les enfants qui naissaient ainsi étaient voués à un mauvais destin, autrement dit qu'ils étaient voués, *eux et leur descendance,* à tous les maux qui

affligent l'humanité. Quoiqu'il en soit, Agrippa, *né par les pieds*, fut tourmenté par la goutte et, ajoute Pline, « toute sa race fut fatale à la terre, surtout par les deux Agrippine, qui mirent au monde les deux fléaux du genre humain, CALIGULA et NÉRON, ce dernier *né par les pieds* ».

Si de l'histoire romaine nous passons à l'histoire de France, nous trouverons de nouveaux exemples de présentations anormales.

On connaît, par l'accoucheuse LOUISE BOURGEOIS, dont Chereau a retrouvé le Journal, le genre de présentation des enfants de Marie de Médicis et de Henri IV, au moins de trois d'entre eux : LOUIS XIII, le plus jeune *duc d'Orléans*, puis *Gaston*, venus au monde, le premier par l'*occiput*, le second par les *pieds*, le troisième par la *face*. Or, tous trois ont été des « dégénérés » manifestes. On ne connaît pas le mode de présentation du sixième enfant de Marie de Médicis, *Henriette-Marie*, qui devint reine d'Angleterre en épousant CHARLES Ier ; mais ce qu'on n'ignore point, c'est qu'elle avait « l'humeur chagrine » et qu'elle était affectée d'une « maladie nerveuse ». Aussi n'est-on pas surpris qu'elle ait donné le jour à des tuberculeux ou des mélancoliques, (*Jacques*, duc d'York, *Elisabeth*, reine d'Espagne), et qu'une de ses filles, *née prématurément*, Henriette-Anne, duchesse d'Orléans, soit morte *tuberculeuse*, ainsi que nous en avons donné jadis

une démonstration, pensons-nous, irréfutable [1].

Henriette-Anne se marie avec son cousin germain, *Philippe d'Orléans*, un dégénéré s'il en fut. (Nous dirons plus loin ce que valent ces mariages consanguins et leurs déplorables conséquences.) Qu'en résulte-t-il? Nombre d'avortements et d'accouchements prématurés et trois grossesses à terme : *Marie-Louise*, reine d'Espagne, morte probablement empoisonnée [2] ; *Anne-Marie*, reine de Sardaigne, et le *duc de Valois*, qui succombe aux convulsions, à l'âge de 28 mois.

Veuf de la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, PHILIPPE épouse la *Princesse Palatine*, une hystérique avérée : d'où *le Régent*, dont on connaît toutes les tares, morales autant que physiques.

Les filles du Régent ont laissé dans l'histoire une réputation qu'elles n'ont pas, du reste, usurpée : 1° la première *duchesse de Berry*, une vraie Messaline, à l'autopsie de laquelle furent constatées des lésions cérébrales (sa mère, Mlle *de Blois*, était superstitieuse au plus haut degré ; elle avait de fréquentes migraines et « s'enivrait comme un sonneur, trois ou quatre fois la semaine », selon l'expression

[1] Dans un article de la *Revue hebdomadaire*, que nous reprendrons, en le complétant, dans la 2e série des *Morts mystérieuses de l'Histoire*.

[2] Cf. *Poisons et sortilèges*, 2e série, par les Drs CABANÈS et L. NASS.

de son historien[1] ; sa grand'mère maternelle était *la Montespan*[2] — et c'est tout dire !) 2° *l'Abbesse de Chelles*, « aussi grotesque que le peut souhaiter la plus libre fantaisie » ; 3° la *princesse de Modène*, d'allures plus qu'excentriques ; 4° la *reine d'Espagne*, très dévergondée comme ses sœurs, et stérile.

La première duchesse de Berry eut quatre grossesses ; elle mourut presque subitement, étant enceinte pour la cinquième fois, d'un refroidissement, probablement atteinte d'*albuminurie gravidique*[3].

La petite-fille de Henriette-Anne et de Philippe d'Orléans, *consanguins*, est *Marie-Adélaïde de Savoie*, qui se marie avec le *duc de Bourgogne*, entaché de rachitisme. De cette union *consanguine* sont issus LOUIS XV, *né par le siège* ; le DUC DE BRETAGNE, mort en bas âge, etc.

Louis XV — c'est le Dr Larger qui le remarque — est le produit de *six mariages consanguins* entre les descendants de MARIE DE MÉDICIS, savoir :

[1] Ed. de BARTHÉLEMY, *Les Filles du Régent*.

[2] V. ce qu'en dit le Dr LEGUÉ, dans son chapitre si passionnant de la Messe noire (*Médecins et empoisonneurs au* XVIIe *siècle* ; Paris, 1896).

[3] LARGER, *op. cit.*

Du côté paternel

I. — Son père, le DUC DE BOURGOGNE, époux de MARIE-ADÉLAÏDE DE SAVOIE.

II. — Ses grands-parents, le GRAND DAUPHIN et MARIE-CHRISTINE DE BAVIÈRE ;

III. — Ses arrière-grands-parents, Louis XIV et MARIE-THÉRÈSE.

Du côté maternel

IV. — Ses grands-parents, VICTOR-AMÉDÉE II, époux D'ANNE-MARIE D'ORLÉANS ;

V. — PHILIPPE D'ORLÉANS et HENRIETTE-ANNE (parents de sa grand'-mère, Anne-Marie d'Orléans);

VI. — VICTOR-AMÉDÉE Ier et CHRISTINE (parents de son arrière-grand-père, CHARLES-EMMANUEL II).

Tout le monde est à peu près d'accord aujourd'hui pour admettre l'influence de la consanguinité [1] et ses conséquences. Tandis que, pour les naturalistes, la consanguinité « additionne les tendances généralement similaires des conjoints » (Yves Delage), et qu'« elle n'est fâcheuse que lorsque les conjoints sont atteints d'un vice constitu-

[1] Sur les mariages consanguins et leurs conséquences dans l'histoire, cf. la *Chronique médicale*, du 15 avril 1905.

tionnel » (Debierre) ; pour les pathologistes (Legendre), « la consanguinité exalte les tares héréditaires, mais ne les crée pas : ce qui est aussi l'avis des histologistes (Mathias Duval). Il en est pourtant qui vont jusqu'à prétendre que « la consanguinité élève l'hérédité à sa plus haute puissance » (Samson.)

D'après la thèse du Dr Larger, les anomalies obstétricales, étant des tares héréditaires, atteindraient leur maximum, quand la consanguinité est de la partie. Le tableau récapitulatif que nous avons reproduit, d'après notre confrère, ne peut nous aider à faire cette démonstration que d'une manière incomplète, les renseignements faisant défaut dans la plupart des cas; mais ce qu'on peut affirmer toutefois, c'est que la consanguinité a des inconvénients d'autant plus graves que les conjoints présentent des tares de dégénérescence : « *la consanguinité*, nous répétons la formule de Legendre qui nous semble la meilleure, *exalte les tares héréditaires*, mais ne les crée pas. »

III

L'*hérédité* n'est pas, tant s'en faut, un facteur aussi négligeable. Un exemple suffira, celui de Na-

POLÉON II, issu de NAPOLÉON Ier, *arthritique* et *tuberculeux* (nous nous réservons de donner un diagnostic justifié d'ici peu, en même temps qu'une observation détaillée), et de MARIE-LOUISE, dont la mère, MARIE-THÉRÈSE DE NAPLES, mourut *tuberculeuse*, et dont la grand'mère, MARIE-CAROLINE, sur dix-sept enfants qu'elle eut, en perdit dix en bas âge ; sur les sept autres, trois filles succombèrent à la *tuberculose*.

L'histoire étrangère n'est pas moins instructive à parcourir, au point de vue qui nous occupe, que notre histoire nationale.

Comme *présentations anormales*, M. Larger n'a eu garde d'oublier : *Georges*, devenu roi de Hanovre, *né par l'épaule*, manifestement *dégénéré* (il était atteint de *cécité*, et appartenait à cette famille de Hanovre, où l'on compte de nombreux aliénés : tel *Georges III*, roi d'Angleterre).

Le professeur Schröder prétend, de son côté, que *Richard III*, roi d'Angleterre, *naquit par le siège*. « Boîteux, bossu, décharné, il était hideux à voir et il avait l'âme encore plus laide que le corps... Il montrait son bras desséché qu'il avait ainsi depuis son enfance [1]». *Paralysie spinale*, sans doute, opine

[1] H. VAST, *Hist. de l'Europe de 1270 à 1610* ; Paris, 1886 ; cité par H. Larger.

très judicieusement le Dr Larger. Un autre biographe ajoute que « *né avant terme*, il (Richard III) avait déjà, en venant au monde, *des dents et d'épais cheveux noirs*[1]. »

En résumé, conclut le Dr Larger, « tous les personages historiques que nous venons de passer en revue et qui sont connus pour être nés en présentations anormales, ont été eux-mêmes des êtres anormaux. Leurs noms suffisent pour éveiller dans l'esprit l'idée de dégénérescence : *Néron, Richard III* d'Angleterre, *François II*, de Valois (né avec une procidence du bras [2]), *Gaston d'Orléans, Louis XV, le Roi de Rome.* »

IV

De même que les présentations anormales, les *avortements et accouchements prématurés* sont loin d'être rares dans les familles royales (on a pu en juger par ce qui a été dit plus haut). Les *anomalies placentaires*, pour avoir été moins signalées, ne sont pas davantage une exception.

Devons-nous rappeler que *Anne de Boleyn*, qui

[1] *Nouvelle Biographie générale*, de Hoefer.

[2] Cf. *Les Morts mystérieuses de l'Histoire*, du Dr Cabanès.

présenta, comme stigmates physiques, *une mamelle supplémentaire* et *six doigts* [1], et, comme stigmates moraux, de l'hystérie et des accès de folie maniaque, eut, de son mariage avec HENRI VIII, ce dégénéré de haute marque, deux enfants *nés avant terme*, dont l'un, *mort-né*, et dont l'autre, demeurée *stérile* (Elisabeth), tomba en démence sur la fin de sa vie ?

Mlle DE MONTPENSIER, l'épouse de GASTON D'ORLÉANS (*né par la face*), donne le jour à une fille, la *Grande Mademoiselle*, type d'excentrique et qui meurt d'infection puerpuérale. L'autopsie révèle que, « au côté droit du fond de l'utérus, s'est trouvée une petite portion de l'arrière-faix, tellement attachée à la matrice qu'on a pu la séparer sans peine avec les doigts [2] ». Il s'agit évidemment d'une *adhérence du placenta.*

Charlotte-Augusta, princesse de Galles, femme de *Léopold de Cobourg*, plus tard premier roi des Belges, a une mère détraquée, un père déséquilibré, un grand-père aliéné : *elle accouche d'un enfant mort-né*, et, à la suite de la rupture prématurée des membranes, succombe à une hémorragie mortelle.

Les princesses royales, issues de cette famille des

[1] Cf. *Les Curiosités de la médecine*, du Dr Cabanès.
[2] WITKOWSKI, cité par Larger.

Médicis, dont nous avons ailleurs établi les marques dégénératives [1], ces princesses, disons-nous, fournissent plusieurs exemples d'*éclampsie puerpérale*, démontrant ainsi l'hérédité de cette affection obstétricale. C'est ainsi que nous voyons *Henriette-Anne* (Madame, duchesse d'Orléans) et la première duchesse de Berry, fille du Régent, « transformer par l'hérédité les présentations anormales de *Marie de Médicis*, leur aïeule, en éclampsie puerpérale. » (Larger).

Des deux jumelles issues de CATHERINE DE MÉDICIS, l'une, *Elisabeth*, devenue l'épouse de PHILIPPE II d'Espagne, présente deux *avortements* et deux *éclampsies* (elle succombe à la deuxième attaque). La *gémellité* de la mère s'est ici transformée, par l'hérédité, en *éclampsie*.

Meurt, également *éclamptique*, GABRIELLE D'ESTRÉES, contrairement à la légende, encore vivace, de l'empoisonnement ; or, Gabrielle d'Est aréesétit une névrosée, un tableau vivant de tous les vices, une *dégénérée* [2].

[1] Cf. *Le Cabinet secret de l'Histoire* 1re série et *Les Morts mystérieuses de l'Histoire*.

[2] Nous prenons le mot « dégénéré » dans le sens qu'on lui attribue généralement. Mais nous ne nous dissimulons pas que c'est prêter le flanc aux objections. Le terme de *dégénéré* est, en effet, très mal défini (nous sommes en cela de l'avis du professeur Lancereaux, du Dr G. Ballet, etc.), mais qu'a-t-[illegible] deon mieux à nous proposer ?

Éclamptique pareillement, *Marie-Antoinette*, épouse de Louis XVI, issu, lui, de tuberculeux : sa mère, Marie-Josèphe de Saxe, et son père, le dauphin, ayant tous deux succombé à la phtisie.

M. Larger se trompe en prétendant que le second dauphin, Louis XVII, est mort tuberculeux : c'est le premier dauphin qui était atteint de mal de Pott; quant à son frère, nous croyons avoir démontré qu'il ne mourut pas au Temple [1], mais sa destinée ultérieure est restée incertaine : selon l'opinion *la plus vraisemblable* (il n'est pas permis, à notre avis, d'être plus affirmatif), il vécut encore plusieurs années, sous le nom de Naundorff; encore une fois, ce n'est qu'une hypothèse. En tout cas, *Louis XVII n'était pas tuberculeux.*

Marie-Antoinette — ceci est moins sujet à controverse — n'a pu, par deux fois, mener ses grossesses à terme. De ses deux filles, LA DUCHESSE D'ANGOULÊME est restée *stérile* ; l'autre, *Sophie-Hélène*, a succombé en bas âge.

V

Constatation curieuse, la *gémellité*, autre anoma-

[1] V. le chapitre consacré à ce personnage, dans *Les Morts mystérieuses de l'Histoire*.

LE PREMIER DAUPHIN

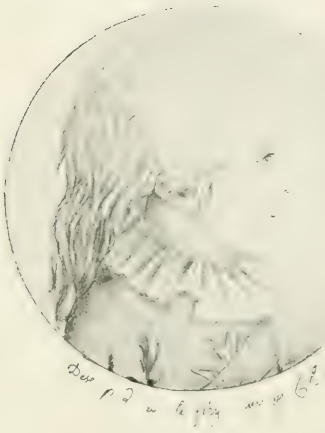

LE PREMIER DAUPHIN

lie obstétricale, s'observe à la fin de la plupart des grandes dynasties ; encore une preuve que ces anomalies sont des stigmates de dégénérescence.

En remontant le cours de l'histoire, on relève[1], en effet, que :

La *dynastie des Césars* se termine par une grossesse gémellaire ; de même, la *dynastie des Antonins* et, chez nous, la *dynastie des Carolingiens*, celle des *Valois*, et la *dynastie des Bourbons*, ce qui provoque, de M. Larger, cette réflexion : « que, chez CATHERINE DE MÉDICIS, comme chez MARIE LECZINSKA, *la gémellité marque la fin d'une dynastie* ».

Enfin les journaux ne nous apprenaient-ils pas récemment qu'une femme légitime du sultan ABDUL-HAMID, ce moderne Héliogabale, avait mis au monde *deux jumelles !...* Ce sera, on peut le prédire à coup sûr, la fin de sa race.

Ainsi « les tares obstétricales marquent chacune, avec un caractère plus accentué encore que ne l'est celui des tares physiques et morales, une étape importante et souvent décisive vers la *stérilité de l'individu*, vers l'*extinction de la race*, fins dernières de toute dégénérescence, » Cette phrase qui clôt le très remarquable tra-

[1] Pour le détail, voir la thèse de Larger, p. 197 et suiv.

vail de M. Larger mérite d'être longuement méditée, par ceux qui voient dans l'Histoire autre chose qu'une succession, selon l'ordre chronologique, d'événements commandés par des forces qu'on ne juge puissantes, que parce qu'elles sont occultes.

LES OSSEMENTS ROYAUX DU MUSÉE DU LOUVRE

I

Vous n'êtes pas sans avoir gardé le souvenir d'une trouvaille qui provoqua en son temps une assez grosse émotion. En époussetant les cartons poudreux déposés aux archives du Louvre, un de ces cartons tombant à terre avait fait entendre un son mat ; puis il s'en était échappé, aux yeux ébahis des assistants, tout un lot d'os éburnés par le temps, une véritable collection macabre. Il y avait là une omoplate, un fémur, un tibia, une vertèbre ; il n'y manquait qu'un crâne, pour reconstituer, dans sa presque intégrité, un corps humain ; encore y voyait-on une mâchoire dégarnie de la plupart de ses dents.

La découverte causa un vif émoi dans le monde administratif. D'où provenaient ces ossements, dont nul ne pouvait, à part quelques initiés, soupçonner l'origine en ces lieux ? Certains d'entre eux

étaient bien munis d'une étiquette encore apparente, mais cette étiquette n'était point faite pour dissiper les doutes. La stupéfaction ne fit, au contraire, que grandir, quand on lut : *omoplate de Hugues Capet ; côte de Louis XII ; tibia du cardinal de Retz*, etc. Que signifiait cette mystification ?

Nul n'ignore que les souverains étaient jadis enterrés en grande pompe à l'abbaye de Saint-Denis ; qu'ils en furent exhumés en 1793, et qu'on les trouva presque tous dans un état de décomposition avancée. A cette époque, l'Institut avait chargé un ancien bénédictin de l'abbaye de Royaumont, dom Poirier, de faire pratiquer les fouilles nécessaires. L'opération eut lieu pendant les journées et les nuits des 6, 7 et 8 août 1793, et dom Poirier en fit un rapport détaillé.

Détaillé, c'est peut-être beaucoup dire. Dom Poirier, qui était archéologue, ne s'était nullement préoccupé de décrire par le menu les pièces anatomiques qui avaient échappé à la putréfaction. S'il avait mesuré, par exemple, avec exactitude [1] les

[1] Lenoir avait bien pensé à pratiquer ces mensurations, ainsi qu'en témoigne cette note, que nous relevons à la page 224 de son livre intitulé *Musée des Monuments français* :

« L'histoire nous présente François Ier comme un homme d'une taille extraordinaire. Pour confirmer à cet égard l'opinion généralement reçue, je dirai qu'étant à l'abbaye de Saint-Denis en 1793, lorsqu'on fit, par ordre du Comité de salut public, l'ex-

os qu'on avait sauvés du naufrage, on les reconnaîtrait plus aisément aujourd'hui.

A dire vrai, cette besogne ne lui incombait pas. Un homme avait été autorisé à assister à l'exhumation des corps royaux, et c'est lui qui s'était chargé de les recueillir : le chevalier Alexandre Lenoir projetait de réunir tous les débris dans un musée, pour faire sans doute de ces reliques, quand les circonstances le permettraient, l'objet d'un culte lucratif. A la suite de quels avatars les os, conservés par Lenoir, avaient-ils trouvé asile dans un bureau d'archiviste, c'est ce qu'il nous reste à expliquer.

II

Quand M. de Nieuwerkerke fut chargé par Napoléon III d'organiser au Louvre le *Musée des Souverains*, les familles dépositaires de reliques royales ou princières saisirent cette occasion de mettre en lieu sûr et à l'abri des révolutions les restes dont l'avenir les inquiétait. C'est alors que

humation des rois, je mesurai l'os de la cuisse de François Ier et je trouvai qu'il portait près de deux pieds, en le prenant depuis la tête de l'os jusqu'à sa partie inférieure, c'est-à-dire à l'extrémité des condyles, proportion qui doit porter le sujet à une taille de six pieds au moins. »

le surintendant des beaux-arts reçut la lettre qui suit et qui donne bien clairement le mot d'une énigme, longtemps poursuivi. Cette lettre est assez peu connue [1], pour que nous croyions devoir la reproduire dans son intégralité :

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

« Lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir, il y a quinze jours, vous m'avez invité à vous faire une notice historique au sujet des ossements royaux qui se trouvent en ma possession ; je vais être obligé d'entrer dans quelques détails, mais je tâcherai d'être aussi bref que possible. Vous m'avez dit que les ossements ne vous étaient pas inconnus et que vous aviez déjà été informé de leur existence. Je n'entreprendrai pas dès lors d'expliquer comment M. Ledru, ancien maire de Fontenay-aux-Roses, se es était procurés. Il me suffira de vous faire connaître que M. Ledru avait été l'ami intime du chevalier Lenoir, le fondateur du Musée des curiosités, dit des Petits-Augustins, lequel, créé en 1793, fut fermé sous la Restauration ; et que le chevalier Lenoir avait assisté, comme inspecteur, à l'exhumation des cadavres, lors de la profanation des tombes royales de Saint-Denis qui eut lieu au mois d'octobre 1793. Ce que je dois surtout vous expliquer, c'est comment les objets ont quitté le cabinet de curiosités du maire de Fontenay pour devenir ma propriété.

[1] Cf. l'*Artiste*, 1883, t. II, p. 111-118.

M. Ledru est mort vers 1834 ou 1835 ; c'est sa veuve, Mme Ledru, née Lemaire, ma tante, qui me les a donnés en 1842 ou 1843. J'avais quinze ou seize ans, j'apprenais le dessin depuis quelque temps, et comme je paraissais avoir des dispositions pour les arts, Mme Ledru, qui avait pour moi une grande affection et qui suivait mes progrès avec une sollicitude presque maternelle, me remit les ossements en me disant qu'ils pourraient m'être utiles pour l'étude de l'académie. Elle ne me parla aucunement de leur origine, mais elle me recommanda de les conserver soigneusement, et lorsque je ne m'en servirai plus, de les rendre à la terre.

Je les dessinai sous toutes les faces ; puis, comme par un pressentiment de leur valeur historique, je les renfermai soigneusement dans un coffre, le même qu'ils occupent encore aujourd'hui. Je me rappelle que plusieurs fois ma tante me demanda si je les avais encore, et qu'elle me renouvela sa recommandation de ne pas les donner et de les ensevelir s'ils n'étaient pas utiles.

Ce n'est que lorsque ma tante mourut, au mois d'octobre 1848 [1], que j'appris, presque par hasard, l'importance du cadeau qu'elle m'avait fait.

[1] Le 22 novembre 1846, mise en vente après décès de M. Richer, à Saint-Denis, d'ossements de rois de France, recueillis à Saint-Denis (disait l'affiche), lors de la violation de leurs sépultures. M. Richer tenait de cette source des fragments non désignés des corps de Pepin le Bref, de Philippe le Hardi, de Jean Tristan, fils de saint Louis, plus un morceau de robe de Mme Louise de France, fille de Louis XV, les cheveux de Marguerite de Provence, la main de Louis XII, et enfin le crâne de l'abbé Suger ! L'autorité supérieure, avisée par l'affiche, ou

Comme j'assistais, quelques jours après, au dépouillement de ses nombreux papiers, j'entendis un homme d'affaires lire, à haute voix, une liste d'ossements dont la réunion paraissait assez étrange. Je fus frappé du rapport qui existait entre cette liste et les objets dont j'étais possesseur. Je réclamai le papier, et aussitôt que je fus rentré chez moi, je fis une comparaison à la suite de laquelle je fus convaincu que j'avais entre mes mains une *omoplate de Hugues Capet*, un *fémur de Charles V*, un *tibia de Charles VI*, une *vertèbre de Charles VII*, une *côte de Philippe le Bel*, une *côte de Louis XII*, la *mâchoire inférieure de Catherine de Médicis*, un *tibia du cardinal de Retz*.

Les étiquettes hiéroglyphiques qui se trouvent sur les ossements, et que j'avais prises jusqu'alors pour des abréviations scientifiques, répondaient exactement aux indications contenues dans cette liste si heureusement retrouvée. (C'est sans doute au moment même où les ossements ont été recueillis que les étiquettes, faites avec la plus grande hâte, y ont été adaptées.) Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance de cette liste qui, bien qu'elle ne soit revêtue d'aucune signature, porte en elle-même un caractère d'authenticité incontestable. A cette liste est

par le chapitre de Saint-Denis, fit mettre les scellés. Doit-on interpréter cette mesure comme une reconnaissance de l'authenticité des pièces ou comme un désir de faire cesser le scandale? Les ossements appartenaient-ils à ceux qui les ont recueillis? et si l'authenticité est bien prouvée, comment n'ont-ils pas été réclamés sous la Restauration, lors de l'inauguration du cimetière de la Madeleine? (*Bulletin de l'Alliance des Arts*, t. V, p. 207-208.)

joint un deuxième papier sur lequel sont écrits par une autre main (peut-être celle du chevalier Lenoir) les noms des souverains (il n'est pas question du cardinal de Retz), la date de leur décès, l'âge qu'ils avaient quand ils sont morts et la date d'ouverture des tombes royales.

Quelques jours après cette trouvaille, M. Ledru-Rollin, maire de Fontenay-aux-Roses, fit demander à la succession si l'on avait trouvé les objets en question. Il lui fut répondu qu'ils m'avaient été donnés depuis quelques années déjà.

Quelques mois plus tard, je lisais dans un roman d'Alexandre Dumas, intitulé : *Les mille et un fantômes*, chapitre IV, un passage où l'illustre conteur parle de ces ossements, qu'il avait eu l'occasion de voir, en 1831, chez M. Ledru lui-même. Je me suis demandé depuis pourquoi ma tante m'avait caché l'origine de ces reliques et voici la raison la plus plausible que j'aie pu trouver pour expliquer son silence : il est probable que Mme Ledru croyait les papiers ci-dessus mentionnés perdus, et qu'elle avait dès lors jugé inutile de me confier un secret dont il lui paraissait impossible d'établir la preuve. D'un autre côté, j'étais peut-être bien jeune pour recevoir une telle confidence. Quoi qu'il en soit, je puis vous affirmer, monsieur le Surintendant, que les ossements que j'ai l'honneur de vous offrir sont bien ceux qui m'ont été remis par Mme veuve Ledru, car ils ne sont jamais sortis de chez moi.

Je les ai montrés quelquefois à des intimes, à des amateurs de curiosités, mais je les ai toujours conservés avec un grand soin.

On m'a souvent engagé à en tirer parti, à les vendre : on m a offert des sommes relativement considérables ; j'ai tou-

jours pensé qu'il eut été indigne de moi de trafiquer de ces reliques.

Ce n'est pas sans effort, je vous en fais l'aveu, que je m'en sépare, car elles sont pour moi non seulement des objets précieux sous plusieurs rapports, mais encore des souvenirs qui me rappellent des parents on ne peut plus dévoués, on ne peut plus vénérables. C'est en admirant les curiosités historiques qui se trouvent par vos soins réunies au Louvre que la pensée m'est venue de vous les offrir.

J'éprouverai, en effet, quelque adoucissement au sacrifice que je suis prêt à faire en me séparant de ces souvenirs de famille, en ayant l'assurance qu'ils occuperont désormais, dans les admirables collections de l'Empire, une place digne de leur importance.

Je n'ai pas la prétention, d'ailleurs, en vous remettant ces ossements, de faire un acte bien méritoire, car je le considère, ainsi que vous, monsieur le Surintendant, comme une restitution.

Toutefois, cette restitution de ma part étant toute spontanée, je serais heureux si, en la faisant, j'avais acquis quelques titres à votre haute bienveillance, et si j'avais pu être agréable à S. M. l'Empereur.

Dans cet espoir, etc.

LE MAIRE

Avenue de Neuilly, 165.

A cette lettre étaient jointes les deux notes ci-après, dont la première, à en croire M. de Chennevières, serait de l'écriture bien connue d'Al. Lenoir. Celle-ci était ainsi libellée :

Omoplate de Hugues Capet.
Charles V, fémur.
Tibia de Charles VI.
Vertèbre de Charles VII.
Vertèbre de Charles IX.
Côte de Philippe le Bel.
Côte de Louis XII.
Mâchoire inférieure de Catherine de Médicis.
Tibia du cardinal de Retz.

La seconde, plus détaillée, et à quatre colonnes, est ainsi formulée :

	Noms	Date du décès	Age	Date d'ouv.
B	Charles V . .	en 1380	de 42 ans	16 octobre
C	Charles VI . .	en 1422	de 54 »	17 »
D	Charles VII . .	en 1461	de 59 »	17 »
G	Catherine de Médicis. .	en janvier 1589	de 70 »	18 »
F	Charles IX . .	en 1574	de 70 »	18 »
E	Louis XII . .	en 1515	de 53 »	18 »
A	Philippe le Bel.	en 1314	de 46 »	18 »

Les trois qui suivent étaient écrites au crayon :

B *bis*	Bertrand du Guesclin .	en 1380	» »	20 »
	Bureau de la Rivière .	en 1400	» »	» »
	Hugues Capet. . .	en 996	» »	» »

III

Cette lettre appelle quelques réflexions.

Nous ne relèverons pas quelques incorrections dans les dates ou dans les noms, qui nous semblent le fait de l'inattention, plutôt que des erreurs véritables. On aurait peut-être lieu de suspecter le récit de celui qui nomme le maire de Fontenay, Ledru-Rollin, alors qu'il s'appelait Ledru tout court, et était le père de Ledru-Rollin. De même, que penser de ce neveu qui ignore la date de la mort de son oncle? Les critiques les plus chatouilleux ont mis ces inexactitudes sur le compte de l'étourderie, et nous ferons comme eux.

A ceux qui s'étonneraient de voir du Guesclin et Bureau de la Rivière ensevelis à Saint-Denis dans les caveaux réservés aux souverains, la réponse est facile. Toutes les histoires de l'abbaye mentionnent que le connétable du Guesclin, de même que le chambellan de la Rivière, avaient été mis aux pieds du roi Charles V, leur maître.

Pour le cardinal de Retz, sa présence ne s'explique guère. Il paraît établi que son cercueil n'a pas été violé : par suite, son tibia ne saurait vagabonder.

Mais il est un point plus important de la déclaration du donateur de reliques qui, plus que tout le reste, nous met en défiance. Nous trouvons mentionnée, parmi les ossements du Louvre, une mâchoire d'Anne d'Autriche. Cette mâchoire est un maxillaire inférieur, noirci par la vétusté, ne portant plus que quatre dents à gauche et une à droite. Ce fragment d'os est retenu par un cordon, scellé de cire rouge, à une feuille de papier, en haut de laquelle est collée une bande de papier, étroite, où se lisent ces mots : *Partie inférieure de la mâchoire d'Anne d'Autriche. C'est moi qui l'ai détachée dans le cercueil même de la reine. B.* Et au-dessous on lit :

La note ci-dessus est de la main de ma mère Adélaïde Bernier, née Quatremère qui avait recueilli elle-même la mâchoire de la reine Anne d'Autriche dans les circonstances suivantes :

L'abbé Saucerotte, ami intime de mon père, avait été contraint, dès le commencement de la Terreur, de renoncer ostensiblement à l'exercice de son ministère. Il avait fait dans sa jeunesse quelques études de médecine, et, à ce titre, il avait pu obtenir une place dans le service médical du Val-de-Grâce. Dans cette position, ce fut lui qui me donna les premiers éléments d'instruction chrétienne, pendant les plus mauvais jours de la Terreur, et c'est dans une visite que je lui fis avec ma mère pour cet objet, qu'il nous conduisit dans les caveaux du Val-de-Grâce : là se trouvait

le cercueil d'Anne d'Autriche brisé, mais contenant encore une partie du corps de cette reine. Ma mère, voyant que la mâchoire inférieure était presque détachée de la tête, acheva de l'en séparer, et l'emporta comme un souvenir de la triste visite que nous venions de faire. Depuis lors, le reste précieux, sauvé, par le hasard, de la destruction, est resté entre les mains de ma mère qui me l'a transmis à sa mort.

Ad. AUGRAND, née BERNIER.

Ce document, bien qu'écrit avec bonne foi, n'a aucune valeur probante.

On avait coutume autrefois d'enterrer le cœur des souverains à part ; le corps était toujours transporté à Saint-Denis. Le cœur d'Anne d'Autriche n'a pas échappé à la règle commune. Dans le procès-verbal d'exhumation du 14 octobre 1795, signé de dom Poirier, on lit : « Ce jour, après dîner, les ouvriers ont continué l'extraction des cercueils des Bourbons.., celui d'Anne d'Autriche... » Donc, la mâchoire de la reine ne pouvait se trouver au Val-de-Grâce. Plus tard, en 1817, quand on rechercha à Saint-Denis les restes dispersés des Bourbons, on plaça le tout dans un cercueil, recouvert d'une plaque de marbre, sur laquelle furent gravés les noms des princes et princesses qu'il contenait ; or, le nom d'Anne d'Autriche figure dans cette énumération.

Une autre preuve, plus démonstrative encore,

nous est fournie par un historien des mieux renseignés et des plus accrédités, Piganiol de la Force, qui donnant, en 1765 (tome VI de la *Description de la ville de Paris*), la liste des princes ou princesses déposés dans la chapelle Sainte-Anne de l'abbaye royale du Val-de-Grâce, depuis 1662, s'exprime ainsi, à propos d'Anne d'Autriche : « Son cœur fut apporté, le 22 (janvier 1656), par Messire Henri de la Mothe-Houdancourt, archevêque d'Auch, son grand aumônier, accompagné des Petites-Filles de France et des princesses du sang. »

Un seul corps reposait dans la chapelle Sainte-Anne : c'était celui de « Mlle de Valois, fille aînée de Philippe d'Orléans et de Marie-Anne de Bourbon ». C'est donc le maxillaire de Mlle de Valois, petite-fille d'Anne d'Autriche, fondatrice du Val-de-Grâce, que Mme Adélaïde Bernier avait eu entre les mains.

IV

Nous avons dit que les os remis par Lemaire [1] à

[1] M. Lemaire, devenu commissaire-inspecteur de l'Imprimerie et de la Librairie, fut tout surpris d'apprendre que les ossements n'avaient pas été restitués à la basilique de Saint-

M. de Nieuwerkerke étaient destinés au *Musée des Souverains*. Mais la Commune de 1871 ayant dispersé ce musée, les débris anatomiques demeurèrent, avec les feuilles manuscrites à l'appui, dans le casier bureaucratique où le hasard les fit découvrir, il y a quelques années. Nous croyons savoir qu'on fit dans cette circonstance, appeler au Louvre le professeur Mathias Duval, pour lui demander ce qu'il en pensait et que celui-ci se serait nettement prononcé pour des os d'animaux [1] ; c'est, du moins ce que nous a certifié un de nos érudits confrères, M. le Dr Potiquet [2], dont la monogra-

Denis, comme M. de Nieuwerkerke le lui avait, paraît-il, promis.

[1] On lit, dans la vieille chronique de Robert le Diable, cette anecdote, que nous ne songeons ni à discuter ni à garantir : Robert, tourmenté d'une grosse fièvre pendant un séjour qu'il fit à Paris, fit demander à l'abbé de Sainte-Geneviève quelques reliques de son église pour sa guérison. Cet abbé eut l'imprudence de lui envoyer des os de chat dans un reliquaire. Le prince découvrit la fraude, et fit pendre l'abbé de Sainte-Geneviève à la porte de l'Abbaye. Le peuple de Paris montrait encore, il y a cent ans, le gros anneau de fer où la suspension se fit, au-dessus du portail de Sainte-Geneviève (*Historiographie de la Table*, par Verdot, p. 57.)

[2] Nous extrayons, d'une lettre que nous adressa jadis le Dr Potiquet, ces quelques lignes, qui sont comme l'épilogue, un épilogue bien inattendu, de cette amusante, bien que macabre histoire : « Ces ossements dits royaux, nous écrivait le Dr Potiquet, n'ont, paraît-il, rien d'humain : l'ours et je ne sais quels autres quadrupèdes y sont représentés. On a bien dit de certains rois

phie sur la *Mort de François II* a été si remarquée. Avant qu'on fût fixé sur le sort de ces débris, M. Potiquet avait adressé à M. Brouardel, alors doyen de la Faculté, la lettre suivante, qu'il a bien voulu nous communiquer :

Paris, 13 *juillet* 1893.

MONSIEUR LE DOYEN,

On dispute beaucoup en ce moment sur le sort qu'il convient de faire aux ossements royaux conservés aux Archives du Louvre. Les uns veulent qu'on les laisse dans le carton administratif où ils reposent tristement, les autres qu'on en fasse don au chapitre de Saint-Denis ; enfin M. Lemaire, le donateur repentant, sollicite leur restitution et médite d'en orner son caveau de famille.

Ces débris précieux ne méritent-ils pas mieux qu'un nouvel enterrement ? Comme leurs ex-propriétaires, n'appartiennent-ils pas à notre histoire, et ne peuvent-ils pas, tout comme eux, devenir un objet d'étude ? Pourquoi vouloir les dérober aux regards studieux ?

Sans doute, à première vue, il ne paraît pas que la contemplation de l'omoplate de Hugues Capet ou du tibia de François Ier doivent nous éclairer grandement sur les secrets desseins de ces personnages ou sur les événements de leur temps. Cependant, qui sait ? Il n'y a pas de petit fait indifférent, dit la science historique actuelle ; et s'il m'est

qu'ils étaient des lions, des renards, des tigres ou des cochons, mais l'histoire ne dit pas qu'ils aient poussé le souci de la ressemblance jusqu'à en emprunter le squelette. En somme, concluait spirituellement M. Mathias Duval, *tout cela est bon tout au plus à faire des reliques...* »

permis de parler, à ce propos, de moi-même et de mon étude toute récente sur la maladie et la mort de François II (*Les végétations adénoïdes dans l'histoire*), quel eût été mon ravissement, si quelque obligeante main eût tiré devant moi du fameux carton le crâne du « petit roi François » ; avec quelle joie — et quel profit sans doute — je l'eusse manié et étudié, afin d'y saisir les malformations et les lésions caractéristiques de son affection !

Et ce qui montre quelle portée imprévue peut avoir un fait purement anatomique ou pathologique, cette affection, ainsi que le dit M. François-Franck à l'Académie de médecine (séance du 6 juin 1893), « ne fut pas sans conséquence sur le tour particulier que prit chez nous la crise religieuse au XVIe siècle ».

Si je me permets, monsieur le Doyen, de vous adresser cette épître, c'est que je pense qu'un mot de vous, jeté au milieu de cette querelle, mettrait les gens d'accord. Il existe, en effet, pas loin de chez vous, un endroit où des ossements ne seraient nullement déplacés, où ceux-là en particulier feraient bonne figure, un musée qui est en même temps un lieu d'études où l'on se montre assurément plus recueilli qu'à Saint-Denis, le musée Orfila. Quel plus sûr, plus décent et plus utile asile leur offrir ? Que ne l'offrez-vous ?

Veuillez, monsieur le Doyen, agréer l'assurance de ma haute considération.

Dr POTIQUET.

M. Brouardel n'eut pas à intervenir ; la Direction des Beaux-Arts consentit enfin à se réveiller de son long assoupissement : au mois d'août 1893, la Direction des musées nationaux, déférant au vœu

exprimé par M. Lemaire, décidait que ces ossements seraient déposés dans la basilique de nos rois. Mais le transfert définitif ne put s'en effectuer, par suite de formalités administratives, que le 12 mai 1894, date à laquelle M. Trawinski, secrétaire des musées nationaux, remit à M. Darcy, architecte de la basilique, les ossements royaux provenant d'Albert Lenoir et donnés par M. Lemaire.

Cette remise fut constatée par le procès-verbal suivant :

Reçu de la direction des musées nationaux les ossements ci-après désignés comme suit, d'après les étiquettes dont ils sont munis, ossements dont le dépôt dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis a été décidé par M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, savoir :

1° Omoplate de Hugues Capet ;
2° Fémur de Charles V ;
3° Tibia de Charles VI ;
4° Vertèbre de Charles VII ;
5° Vertèbre de Charles IX ;
6° Côte de Philippe le Bel ;
7° Côte de Louis XII ;
8° Mâchoire inférieure de Catherine de Médicis ;
9° Tibia du cardinal de Retz ;
10° Mâchoire inférieure d'Anne d'Autriche, cette dernière accompagnée d'une note.

Saint-Denis, le 12 mai 1894.

DARCY,

Architecte de l'église abbatiale de Saint-Denis.

Ce procès-verbal fut fait en double : l'un pour les archives du Louvre, et l'autre placé dans une boîte en chêne, longue de 58 centimètres sur 38 de large, où les ossements ont été réunis. Cette boîte fut placée dans le caveau royal de la crypte, près des tombeaux de Louis XVI et de Marie-Antoinette, avec cette inscription gravée sur une plaque de cuivre :

Ossements déposés dans la basilique de Saint-Denis, aux termes d'une décision de M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en date du 2 août 1893, rendue sur le rapport du Directeur des musées nationaux et de l'École du Louvre[1].

V

Comme par une fatalité étrange, il semble que ceux qui ont occupé le rang suprême, leur vie durant, ne puissent trouver dans la mort le repos auquel ils ont aspiré. On montre, à Saint-Denis, une célèbre armoire où l'on présume que sont enfermés les cœurs de Marie de Médicis, de Louis XIII, de Henri IV et de Louis XV. Or, on montre aussi, à la Flèche, le cœur de Henri IV, ce qui ferait deux cœurs de ce roi, ce qui est assuré-

[1] Cf. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1893 et 1894.

ment beaucoup pour un homme seul, cet homme fût-il Henri IV, qui ne manqua pas de cœur de son vivant.

Henri IV avait, comme on sait, toujours manifesté le désir que son cœur fût déposé, après sa mort, dans l'église du collège de la Flèche fondé sous son règne et où les Jésuites donnaient leur enseignement. En exécution de ce vœu, la reine fit remettre le précieux dépôt d'abord chez les Jésuites de la rue Saint-Louis, pour être ensuite transporté solennellement à la Flèche. Là, on le plaça en une niche, ménagée dans le retable de l'autel d'une chapelle latérale, située à droite du chœur de l'église du collège. Plus tard, touchant rapprochement, le cœur de Marie de Médicis, sa veuve, fut déposé dans la chapelle de gauche.

La Révolution ne devait pas épargner ces royales reliques. En 1793, le représentant du peuple, Thirion, les fit, sans y mettre de formes, déloger de leurs niches et brûler en place publique.

Voici comment un médecin de la Flèche a narré l'épisode. Nous en empruntons le récit à M. L. Sandret, qui l'a découvert lui-même dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale [1] :

[1] *Nouvelles acquis. fs.* 28 f.10-12 v°.

Exposé des moyens par lesquels les cendres du cœur de Henri le Grand ont été recueillies.

La ville de la Flèche éprouvait toutes les secousses de la guerre civile, lorsque Thirion, représentant du peuple, y arriva, accompagné du général Fabre, communément connu sous le nom du général Moustache.

Le cœur de Henri IV reposait honorablement dans l'église du Collège, d'après le testament de ce bon prince. Cette église, servant aux assemblées du club, l'œil du représentant aperçut bientôt ce monument ; il en fut choqué et des ordres furent donnés pour le livrer aux flammes. Le général mit sous les armes toute sa troupe ; des ouvriers furent commandés pour descendre la boîte en forme de cœur qui désignait l'objet précieux qu'elle renfermait. Elle fut brisée ; on aperçut une autre boîte en plomb, sur laquelle on lisait en lettres d'or :

Cy gist le cœur d'Henri le Grand.

Elle fermait à cadenas ; mais la clef n'y étant pas, on l'ouvrit avec un ciseau et un maillet. Il en sortit une poussière assez considérable, formée par les poudres aromatiques de l'embaumement. Au fond, on découvrit une substance solide noirâtre.

Dans cet état, on porta cette boîte sur la place de la Révolution ; on apporta de chez un boulanger voisin quelque menu bois, et le feu fut pris chez un serrurier du

quartier. La flamme ayant éclaté, on y renversa ce cœur autrefois si magnanime, qui, desséché par le temps, fut réduit en cendres dans un instant.

La troupe retirée, nous nous approchâmes peu à peu du petit bûcher, en nous promenant d'un air indifférent. Lorsque nous crûmes que les cendres étaient refroidies, nous jetâmes un mouchoir sur l'espace qu'elles couvraient, et en le resserrant, une grande partie des cendres s'y trouva comprise.

Arrivé à la maison, nous rassemblâmes ceux qui naturellement doivent être dépositaires de ces précieux restes, notre épouse, notre fille et notre gendre ; et nous leur tînmes à peu près ce langage : « Mes amis, tandis que les honnêtes citoyens se sont renfermés chez eux pour n'être pas témoins du sacrilège qui vient d'être commis, mû par un sentiment d'amour, de respect, de reconnaissance, nous avons voulu sauver les cendres du cœur du bon Henri ; les voici... Elles seront pour nous et nos enfants un objet de vénération, et peut-être un jour pourront-elles être rendues à la vénération de nos concitoyens. Ces temps sont encore éloignés ; en attendant, conservons en secret ce dépôt qui sera confié au dernier vivant d'entre nous. »

En conséquence, ces cendres furent disposées dans une bouteille sans aucune inscription, dans la crainte que, dans une de ces visites ou fouilles auxquelles les maisons des gens appelés modérés étaient sujettes, elles ne fussent découvertes.

Le calme aïant succédé à l'orage par le retour à jamais mémorable de Bonaparte, nous voulûmes jouir du plaisir

de jetter de temps en temps un coup d'œil sur ces restes précieux. On imagina un tableau un peu profond, sous verre garni de satin blanc, au haut duquel fut placée une image en couleur très ressemblante d'Henri IV. Au dessus on lit en broderie d'or :

Henricus Magnus
Francos amavit
Flexienses dilexit.

Au-dessous de cette inscription est un flacon contenant une partie des cendres recueillies dans la bouteille (la majeure partie y est restée). Ce flacon est entouré de l'inscription suivante:

Cineres cordis Henrici Magni
Pietate et grata memoria
Ob educationis pretium servati
A C. Boucher chirurgo.

Ce petit monument de famille était resté ignoré du public, lorsque M. Morin, supérieur du collège, se rappelant les tems heureux de cette maison qui, lorsque nous y étions écoliers, renfermoit des élèves des quatre parties du monde, gémissant sur l'abandon dans lequel elle sembloit tomber, s'écria : « Le bonheur, la gloire ont abandonné ce collège, au moment où le cœur de son fondateur a disparu. » Partageant sincèrement ses sentiments, nous lui dîmes : « Non, non, le cœur d'Henri est encore parmi nous, il n'a que changé de forme. » Alors M. Morin apprit ce qu'on vient d'exposer.

M. le sous-préfet [1] et le maire en furent instruits; l'oreille de M. le préfet ne tarda pas à en être frappée. Son cœur devoit en être vivement ému, lui qui à la distribution des prix avoit encore, dans les tems plus sereins, manifesté devant les élèves son attachement à la mémoire d'Henri.

Les choses en étaient à ce point, lorsque M. le sénateur [2], pendant son séjour en cette ville, a voulu que nous lui rendissions compte de l'existence des cendres du cœur d'un souverain cher à celui sous lequel nous avons le bonheur d'exister. Nous nous sommes fait un devoir sacré de remplir ses ordres avec le respect dû à la vérité et au caractère dont Sa Majesté l'Empereur et Roi l'a revêtu pour le bien de notre pays.

Fait à la Flèche, le 2 messidor an XIII.

BOUCHER,

Membre correspondant de la ci-devant Académie Royale de chirurgie, membre de la Société libre des Arts de la Sarthe [3].

[1] Le sous-préfet de la Flèche était alors M. Hardouin-Fichardière, et le préfet de la Sarthe, le général Auvray.

[2] Le sénateur Tronchet était, en 1804, titulaire de la sénatorerie établie près la cour d'appel d'Angers, dont le ressort comprenait le département de la Sarthe.

[3] Cf. *Archives historiques et littéraires*, 1890, t. I, p. 399 et suiv.

Que sont devenues ces cendres? Ont-elles été pieusement recueillies ou furent-elles dispersées au vent? Nous l'ignorons et nous oserons même dire -- dût-on crier au sacrilège — que nous ne chercherons pas à le savoir.

FIN DE LA DEUXIÈME SÉRIE

TABLE DES GRAVURES ET PORTRAITS

—

Louis XVI 65
Journal autographe de Louis XVI 113
Louis XVII. 153
Marie-Antoinette 233
Pauline Borghèse 289
L'accouchement de la Duchesse de Berry 337
Le premier Dauphin, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette 381

TABLE DES MATIÈRES

Ce qui se passait au mariage des rois. 1
L'anaphrodisie du Dauphin. 33
Comment fut consommé le mariage de Louis XVI . . 65
La première grossesse de Marie-Antoinette 87
Louis XVI intime. 113
L'accusation d'Hébert. 135
Les derniers jours d'une reine de France 221
Les superstitions de Napoléon 235
La nymphomanie de Pauline 289
L'accouchement de l'impératrice Marie-Louise 303
La naissance du duc de Bordeaux 323
La claudication du comte de Chambord 353
Les anomalies obstétricales dans l'histoire 367
Les ossements royaux du Louvre 383
Table des gravures 407

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE

DC
3
C3
1905
t.2

Cabanès, Augustin
Le cabinet secret de
l'histoire Nouv. éd.,
rev. et très augm

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY